

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire DCB / mars 2020

**Les archives de la recherche : enjeux
et perspectives pour les bibliothèques
universitaires.**

Cédric Mercier

Sous la direction de Lucie Albaret

Direction des services à la recherche

Bibliothèque - Appui pour la Science Ouverte - (BAPSO) - Université Grenoble
Alpes

Remerciements

Ce travail est le fruit d'une direction collective assurée par Lucie Albaret, Catherine Hetzel et Bélanda Missiroli. Je veux ici les remercier vivement pour leur disponibilité, chaleureuse et sans faille, la bienveillance de leurs commentaires, ainsi que pour leurs nombreuses et précieuses relectures. Merci également à Livia Stahl pour son apport sur les parties juridiques de ce travail.

Toute ma reconnaissance va aux personnes interrogées pour ce mémoire : merci à elles d'avoir accepté de se prêter au jeu des entretiens. Ce travail n'aurait pas pu aboutir sans leurs témoignages et toute la documentation qu'elles ont bien voulu me transmettre en complément de ces entretiens.

Je remercie les collègues qui ont apporté leur contribution à ce travail au moment de mon stage à Sorbonne Université, à l'automne 2019, en particulier : Cécile Arènes, Elsa Courbin, Rémi Gaillard, Florian Horrein, Chantal Lantin, Pascale Pauplin et Océane Valencia.

Un grand merci à Christian Albenque, Eudes Chigé et Fabienne Henryot pour leurs relectures et leurs encouragements.

Merci aussi à mes parents et à mes grands-mères pour leurs attentives corrections orthographiques ! Et merci à Julie de m'avoir accompagné avec douceur dans cette aventure.

J'ai une pensée enfin pour mes camarades de la promotion DCB 28 : leur esprit d'entraide et de solidarité a été très appréciable tout au long de notre parcours à l'Enssib.

Résumé :

Entre archives privées et publiques, archives scientifiques et administratives, les archives de la recherche recouvrent une variété de documents conservés dans le but de témoigner de l'activité scientifique des universités et les grandes écoles. Diversement réparties dans les collections des bibliothèques universitaires, leur gestion, à l'heure du numérique, ne va pas sans poser question aux bibliothécaires. Pourquoi et comment penser en BU une offre documentaire s'élargissant aux archives ? Dans un contexte de développement des services à la recherche, le sujet invite à mener une réflexion sur le rôle et le positionnement des bibliothèques au sein de l'université, alors que les collections d'archives stimulent les projets de recherche et connectent la bibliothèque à un vaste réseau d'acteurs.

Descripteurs : archives de la recherche, archives scientifiques, enseignants-chercheurs, bibliothèques universitaires, services d'archives, réseaux scientifiques, services à la recherche.

Abstract :

“Academic archives” cover a variety of documents, between private and public archives, scientific and administrative records, preserved in order to bear witness to the research activity of universities. Variously distributed in the collections of French academic libraries, their management, in the digital age, raises questions for librarians. Why and how can university libraries manage to provide archival collections to the public ? While research services are developing in university libraries, academic archives question the role of libraries into the university, whereas archival collections generate new research projects and connect the library to a wide network.

Keywords : scientific archives, research archives, academic archives, researchers, academic libraries, archive services, scientific networks, research services.



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,
California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION	9
MÉTHODOLOGIE	13
PARTIE I. ARCHIVES DE LA RECHERCHE : ÉTAT DES LIEUX	15
1. Une notion aux contours flous	15
<i>A- Archives publiques, archives privées</i>	<i>15</i>
<i>B- Émergence et construction d'un sujet</i>	<i>17</i>
<i>C- Définition(s)</i>	<i>21</i>
2. Les fonds d'archives de la recherche : ce qu'en dit leur signalement	23
<i>A – Les outils du signalement</i>	<i>23</i>
<i>B – Tour d'horizon des institutions</i>	<i>25</i>
<i>C – Quelques caractéristiques des fonds conservés en BU</i>	<i>29</i>
3. Un questionnement scientifique transversal	31
<i>A – Un rapport aux sources de l'histoire qui évolue</i>	<i>31</i>
<i>B – Un enjeu épistémologique : les archives comme reflet des pratiques scientifiques</i>	<i>34</i>
PARTIE II. ARCHIVES DE LA RECHERCHE ET BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES : UN MODÈLE À CONSTRUIRE	39
1. Des défis à relever	39
<i>A – Une interrogation juridique</i>	<i>39</i>
<i>B – Un défi culturel</i>	<i>41</i>
<i>C – Un défi structurel</i>	<i>45</i>
2. Des compétences à développer	48
<i>A – Traiter des fonds d'archives en bibliothèque</i>	<i>48</i>
<i>B – L'évolution des modalités de diffusion</i>	<i>52</i>
3. Un positionnement à trouver	55
<i>A – Développer un réseau de partenaires</i>	<i>55</i>
<i>B – La BU, lieu de mémoire ?</i>	<i>59</i>
PARTIE III. LES ARCHIVES DE LA RECHERCHE EN BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE : UNE OCCASION DE RENFORCER LA RELATION AVEC LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ?	62
1. La collecte ou réunir les conditions du don	62
<i>A – Modalités juridiques et pratiques</i>	<i>62</i>

<i>B – Sensibiliser et accompagner</i>	64
<i>C - L'archivage numérique : un nouvel horizon pour la collecte ?</i>	68
2. Vers des services « sur-mesure »	71
<i>A - Communication des documents et services personnalisés</i>	71
<i>B - La valorisation des fonds : des opportunités de collaborations au service de l'université</i>	74
3. Des projets numériques en co-construction	78
<i>A – Sciences participatives : entre recherche et grand public</i>	78
<i>B – Humanités numériques : quelles possibilités pour les archives de la recherche ?</i>	79
<i>C- Projets numériques, réseaux scientifiques</i>	83
CONCLUSION	87
SOURCES	89
BIBLIOGRAPHIE	95
ANNEXES	107
TABLE DES MATIÈRES	191

Sigles et abréviations

- AAF : Association des archivistes français
- ABES : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
- AD : Archives départementales
- AN : Archives nationales
- ANR : Agence nationale de la recherche
- BIUM : Bibliothèque inter-universitaire de Montpellier
- BU : Bibliothèque universitaire
- BnF : Bibliothèque nationale de France
- CALAMES : Catalogues en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur
- CAPHÉS : Centre d'Archives en Philosophie, Histoire et Édition des Sciences
- CCFr : Catalogue collectif de France
- CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
- CERL: « Consortium of European Research Libraries »
- CERN : Organisation européenne pour la recherche nucléaire
- CESR : Centre d'Études supérieures de la Renaissance
- CGM : Catalogue général des manuscrits
- CINES : Centre informatique national de l'enseignement supérieur
- CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- CNRS : Centre national de la recherche scientifique
- CRFCB : Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques
- DCB : Diplôme de conservateur de bibliothèque
- DMP : « Data management plan » (Plan de gestion de données)
- EAD : « Encoded archival description »
- ECTS : « European Credits Transfer System » ou système européen de transfert et d'accumulation de crédits
- ETP : Équivalent temps plein
- FMSH : Fondation maison des sciences de l'homme
- FRBR : « Functional Requirements for Bibliographic Records »
- La GED : Gestion électronique des documents
- Le GED : Grand équipement documentaire du Campus Condorcet
- IMEC : Institut Mémoires de l'édition contemporaine

INRA : Institut national de la recherche agronomique
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale
INTD : Institut national des sciences et techniques de la documentation
IRHT : Institut de recherche et d’histoire des textes
LRU : Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
MARC : « Machine-Readable Cataloging »
MMSH : Maison méditerranéenne des sciences de l’homme
MSH : Maison des sciences de l’homme
MUCEM : Musée des civilisations de l’Europe et de la méditerranée
OCR : « Optical Character Recognition »
RCE : Responsabilités et compétences élargies
RHPST : Répertoire de fonds pour l’histoire et la philosophie des sciences et des techniques
SCD : Service commun de la documentation
SGBM : Système de gestion de bibliothèque mutualisé
SHS : Sciences humaines et sociales
SIAF : Service interministériel des archives de France
SUDOC : Système universitaire de documentation
TGIR Huma-Num : Très grande infrastructure de recherche pour les humanités numériques.
UTC : Université de technologie de Compiègne

INTRODUCTION

Inhérente à l'activité de recherche, la production d'archives matérialise seule le processus de création du savoir scientifique. Phénomène banal au point de passer pour naturel¹, gestes répétés par tous les chercheurs de toutes les disciplines, son caractère spécial ressurgit parfois lorsqu'une infime partie des documents d'archives produits par la recherche mondiale atteint soudain la célébrité.

Le cas des manuscrits d'Alexandre Grothendieck, dont plusieurs médias nationaux se sont fait l'écho², illustre de façon spectaculaire la complexité et l'ambiguïté qui peut entourer la gestion des fonds d'archives issus de la recherche scientifique. Mathématicien brillant et énigmatique, Grothendieck, mort en 2014, laisse derrière lui plus de 100 000 feuillets manuscrits. Un tiers sont conservés à l'université de Montpellier depuis les années 1990, où le lauréat de la médaille Fields avait enseigné. Le reste est stocké dans un sous-sol parisien et attend de rejoindre la BnF, selon le souhait du mathématicien. Mais le droit de succession français oblige à fixer un prix à ces archives, produites en dehors de toute activité publique, alors que Grothendieck s'était retiré du monde universitaire. La BnF doit donc acheter ces fonds qu'on lui a pourtant légué, si elle ne veut pas prendre le risque de les voir partir à l'étranger... Mais comment fixer la valeur d'un fonds avant de l'avoir traité ? Comment évaluer le prix d'une hypothétique découverte scientifique ? Et surtout, qui pour la décoder dans ces milliers de feuillets ? Si le génie du mathématicien peut laisser espérer un trésor, certains redoutent de ne trouver là que des milliers de pages de notes indéchiffrables.

« Insaisissables archives d'Alexandre Grothendieck » donc, selon *Le Monde*, et, pourrions-nous généraliser, insaisissables archives de la recherche. Derrière quelques cas médiatiques, nombreuses sont les universités ou les grandes écoles à détenir dans leurs collections ce type de fonds témoignant du travail de leurs chercheurs. Regroupant un ensemble souvent hétéroclite de documents, carnets de notes, fiches, listes, dossiers administratifs, correspondance, photographies, objets... et depuis quelques décennies mails et fichiers numériques, les archives de la recherche peuvent se définir dans une première acception comme les traces laissées par les acteurs de la recherche scientifique dans leur activité. Ces fonds ne sont pas sans soulever plusieurs questions pour les universités et le personnel en charge de leur gestion.

La multiplicité des appellations (« Archives de la recherche », « Archives scientifiques », « Archives des sciences », « Archives des savoirs », « Archives de

¹ Comme le souligne Marc J Ratcliff : « Au point de vue du chercheur, il n'existe pas de processus de production d'archives, car lorsqu'on rédige un texte ou une lettre, personne n'a l'intention de produire un document d'archive ! » *Le modèle CRCA* in BERT Jean-François, RATCLIFF Marc J. *Frontières d'archives, Recherches, mémoires, savoirs*. Paris : ed. des archives contemporaines, 2015, p. 19.

² Le 8 mai 2019 le journal *Le Monde* mettait en une de son supplément *Sciences et Médecine* « Les archives insaisissables d'Alexandre Grothendieck » avec l'article de Philippe Douroux *Trésor scientifique ou vieux papiers illisibles ? Les mystérieuses archives d'Alexandre Grothendieck* (Cf. https://www.lemonde.fr/sciences/article/2019/05/06/les-archives-insaisissables-d-alexandre-grothendieck_5459049_1650684.html) L'information était notamment reprise par France Inter le 15 mai : <https://www.franceinter.fr/emissions/l-edito-carre/l-edito-carre-15-mai-2019>

chercheurs »...) que l'on trouve pêle-mêle dans la littérature professionnelle, témoigne des discussions toujours en cours autour de la notion comme de la difficulté de saisir un objet mouvant et protéiforme. Pionnière de l'intérêt portée aux « archives scientifiques » en France, Thérèse Charmasson aura sans doute contribué à diffuser cette dénomination³. Plus récemment, dans un livre paru en 2015, Jean François Bert et Marc J Ratcliff proposent l'expression « archive des savoirs », notamment pour se détacher d'un cadre strictement institutionnel. Nous choisirons cependant d'employer pour la suite les termes « archives de la recherche », qui ont peut-être l'avantage de faire plus explicitement référence au monde universitaire dont il sera ici question et qui surtout semblent le plus fréquemment utilisé dans la littérature professionnelle récente⁴.

Au-delà de ces débats sémantiques, la première question soulevée par ce type de fonds est celle de la délimitation du périmètre qu'ils recouvrent. La question est déterminante car c'est de cette délimitation que découlent l'identification des producteurs d'archives et la répartition des rôles dans la gestion des fonds. Que recouvre cette notion d'archives de la recherche pour les acteurs concernés, et notamment pour les bibliothécaires universitaires ? Comment s'en emparent-ils ?

La question qui vient immédiatement après est celle du traitement de ces archives. Celui-ci peut représenter un « vrai casse-tête »⁵ pour le professionnel de la documentation, en raison du caractère hétéroclite de ces archives et d'un statut juridique ambigu. Deux questions rendent l'opération de tri délicate : que conserver ? Et comment juger de l'importance d'un fonds, sans être spécialiste de la discipline concernée ? La collaboration entre chercheurs, archivistes et bibliothécaires doit alors s'organiser pour répondre à ce défi. À ces interrogations de nature archivistique, se doublent des questions d'ordre épistémologique : quels usages font les chercheurs de ces documents ? Quelle incidence sur la méthode scientifique l'ouverture de ces documents est-elle susceptible d'engendrer ? Si la transmission de la mémoire du travail des chercheurs et de l'université dépend de ces archives, les modalités de leur conservation et de leur communication restent encore en partie à penser.

Les transformations de la « fonction archives » liées au numérique ne font que rendre ces questions plus pressantes. L'augmentation sans précédent du volume de documents à traiter et leur dématérialisation ont conduit à la montée en puissance du « records management »⁶ dans les universités, où la fonction archives s'apparente de plus en plus à la gestion d'un flux d'informations. Les données de la recherche,

³ Terme qu'elle a elle-même discuté dans un article de 2006, lui préférant alors l'expression « archives des sciences », « termes sans doute moins ambigus ». Cf. CHARMASSON Thérèse. *Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire, La revue pour l'histoire du CNRS* [En ligne], 14 | 2006. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/1790>

⁴ On retrouve en outre l'expression sur le site internet du Campus Condorcet : <https://www.campus-condorcet.fr/pour-la-recherche/grand-equipement-documentaire/catalogues/les-archives> [consulté le 25/02/2020].

⁵ BERT Jean-François, RATCLIFF Marc J., *Introduction. Pourquoi archive-t-on les savoirs aujourd'hui ? Et comment ?* in *Frontières d'archives*, Op. cit. p.VII.

⁶ Défini par l'AAF comme la « fonction d'organisation et de gestion de l'ensemble des documents quels que soient leur forme ou leur support ». Cf. FOURNIER Delphine, MORINEAU Elisabeth. Comprendre et pratiquer le records management. Analyse de la norme ISO 15489 au regard des pratiques archivistiques françaises. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 42, no. 2, 2005, p. 106-116. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2005-2-page-106.htm>

dont le périmètre recoupe en partie celui des archives de la recherche, cristallisent l'attention des politiques de recherche. Cette situation place les personnels en charge des archives de la recherche face à de nouveaux défis et mobilise de nouvelles compétences, en particulier informatiques. L'attachement des chercheurs pour leurs propres documents peut contribuer à créer des rapprochements et des collaborations avec les équipes en charge de ces fonds. Les potentialités de développement de nouveaux services à partir de ces collections sont nombreuses - notamment avec les outils des humanités numériques, dont commencent à s'emparer les bibliothèques universitaires.

Entre témoignages, sources et potentielles données ré-activables, il revient alors aux institutions qui conservent ces fonds d'accompagner les chercheurs dans ces nouveaux usages pour la recherche. En cela les problématiques liées aux archives de la recherche des universités concernent en premier lieu les BU⁷ qui sont, souvent pour des raisons historiques, les principales détentrices de ces fonds⁸ - lorsqu'ils ont été conservés. Le catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur (Calames) peut ici être considéré comme un premier indicateur de l'étendue des fonds : il recense près d'un million de niveaux descriptifs pour plus de 50 établissements contributeurs⁹. Derrière ces chiffres, les collections et les situations de chaque établissement sont extrêmement variées. Pour les documents déjà conservés, la question n'est plus de décider si leur place est ou non en BU mais bien, pour les BU -et pour le dire simplement- de savoir quoi en faire. Ainsi, dans de nombreux cas, la BU se trouve, de fait, positionnée au sein de son université comme un acteur central de la conservation des archives de la recherche, ce qui amène également à interroger son rôle vis-à-vis de la collecte de nouveaux documents.

Cependant la gestion de fonds d'archives en BU n'a rien d'une évidence, et les enjeux liés aux archives de la recherche peuvent apparaître éloignés d'un cœur de métier davantage tourné vers la documentation. Au-delà du fait que ces fonds sont présents dans les collections, quelle est la légitimité de la bibliothèque universitaire à vouloir s'emparer du sujet « archives de la recherche » ? Et quand bien même la bibliothèque serait légitime, ces collections sont-elles une opportunité ou un fardeau pour les bibliothécaires ? Quelle place, dans tous les sens du terme, y a-t-il pour les archives de la recherche en bibliothèque universitaire ? En parallèle de ces questions parfois théoriques, il s'agit de voir comment le sujet pourrait s'articuler dans le fonctionnement du service mais aussi avec les autres services de l'université. Ainsi,

⁷ L'organisation d'un colloque intitulé « Archives en bibliothèques (XVI^e-XXI^e siècles) » les 14 et 15 novembre 2019 à la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme d'Aix en Provence, dont les actes sont à paraître en 2021, montre par ailleurs l'actualité de ces questionnements pour les bibliothèques.

⁸ Thérèse Charmasson écrivait en 1995 : « Jusqu'à une date récente, ce ne sont pas dans les archives, mais dans les bibliothèques que les papiers personnels des savants ont été déposés de préférence. » Cf. CHARMASSON Thérèse, Les archives scientifiques en France, in *Gli archivi per la storia della scienza e della tecnica*, atti del convegno internazionale, Desenzano del Garda, 4-8 giugno 1991, Ministero per i beni culturali e ambientali, ufficio centrale per i beni archivistici, Rome, 1995, ISBN : 88-7125-106-7.

Disponible sur : http://www.archivi.beniculturali.it/dga/uploads/documents/Saggi/Saggi_36_1.pdf .

⁹ Avec toutefois de grandes disparités selon les établissements, les 4 premiers établissements (dans l'ordre, La contemporaine, L'Institut de France, le Muséum d'histoire naturelle et la bibliothèque littéraire Jacques Doucet) rassemblant près de la moitié des niveaux descriptifs créés. Cf. Blog Fil'Abes, « Calames : retour sur l'année 2018 » : <https://fil.abes.fr/2019/01/28/calames-retour-sur-lannee-2018/>

dans quelle mesure la fonction archives des universités peut-elle être en partie assurée par les BU ? Il faudra parvenir à mesurer ce qui, en l'état, relève du possible pour les bibliothèques, alors que les archives de la recherche peuvent apparaître pour les BU comme un « sujet de plus » qui viendrait s'ajouter à de nombreux autres dossiers.

Ces interrogations rejoignent des questionnements plus larges autour du positionnement des BU au sein de l'université. Au niveau national et international, une concurrence s'est instaurée entre les établissements, engendrant en France le développement de vastes pôles de recherche, parfois très spécialisés. Les performances de recherche, jugées dans des classements internationaux comme celui de Shanghai, sont devenues des indicateurs pour arbitrer cette compétition. Afin d'accompagner ce virage, les BU peuvent être amenées à réinterroger leur politique documentaire, en proposant des ressources très spécifiques, à destination des équipes de recherche.

Au sein des établissements, le passage progressif aux RCE*¹⁰, suite à l'adoption de la loi LRU de 2007¹¹, a modifié les modes de gouvernance. Les universités, désormais dirigées par des conseils d'administration principalement composés d'enseignants-chercheurs, sont devenues autonomes dans la gestion de leur budget et des ressources humaines. Pour les BU, la fin des crédits fléchés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a pu signifier, sinon l'entrée dans une forme de compétition entre les services de l'université, du moins la nécessité de justifier davantage son utilité aux yeux de sa nouvelle tutelle, dans une situation budgétaire contrainte. De nouveaux modes d'accompagnement de la recherche se sont ainsi développés.

Cette nouvelle donne invite donc à renouveler le regard sur un sujet ancien, - la présence de fonds d'archives de la recherche dans les collections des BU n'est pas neuve- à un moment doublement stratégique pour les BU qui, entre les bouleversements liés au numérique et leur nouvelle position au sein de l'université, s'interrogent sur leur rôle et leurs missions. Nous nous demanderons si et comment les archives de la recherche, en partie composées des archives personnelles des enseignants chercheurs, peuvent contribuer à apporter une réponse à ces interrogations essentielles. Le fil conducteur de ce travail sera ainsi la question du rôle de la bibliothèque universitaire à travers le prisme des archives de la recherche.

Cette réponse s'articulera en trois axes. La première partie propose un état des lieux des fonds et des questionnements autour de la notion. La seconde partie interroge le sens et les modalités de l'intégration des archives de la recherche aux collections des bibliothèques universitaires. La troisième partie envisage les archives de la recherche comme une opportunité de renforcer le lien entre la bibliothèque et les enseignants-chercheurs.

¹⁰ Se référer à aux « Sigles et abréviations » p.7 pour les éléments signalés par : *.

¹¹ Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités. Consultable sur Légifrance : https://beta.legifrance.gouv.fr/loda/texte_lc/LEGITEXT000006056760/

MÉTHODOLOGIE

1) Définition du champ d'étude

Dans un premier temps nous avons défini notre champ d'étude : au sein des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche¹², toutes les bibliothèques universitaires publiques, quelle que soit leur taille, leur organisation ou leur rattachement administratif (SCD*, bibliothèques de laboratoires, bibliothèques de grandes écoles publiques...).

2) Constitution du corpus d'établissements étudiés

Dans un second temps, nous avons procédé à un recensement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français conservant dans leurs collections des archives ou des manuscrits via Calames¹³ et le répertoire RHPST¹⁴. Cela a permis de dégager un panel non exhaustif d'une quarantaine de bibliothèques universitaires¹⁵, retenues selon l'importance de leurs fonds mais aussi dans un souci de représentativité.¹⁶ Une diversité d'établissements, de fonds, et de localisations ont ainsi été choisis. L'étude des sites internet de ces établissements a permis de recueillir une première vague de données sur les fonds conservés. Certains textes, comme la partie I-2, se basent largement sur le recueil de ces données.

Des exemples de projets menés à l'étranger seront convoqués au cas par cas afin de proposer des points de comparaison ponctuels avec la France ou des perspectives éventuelles, pour certaines thématiques. Cependant la possibilité de réaliser des comparaisons d'ordre général entre pays dans le cadre de cette étude est limitée par la nécessité de prendre en compte une multiplicité de paramètres, comme les différences culturelles, l'organisation administrative de l'enseignement supérieur ou les règles juridiques propres à chaque État.

3) Réalisation d'une campagne d'entretiens

Pour compléter le recueil de données issues des sites internet des établissements de notre corpus, nous avons adopté une approche qualitative, basée sur la réalisation d'entretiens semi-directifs avec un panel de professionnels concernés par la problématique des archives de la recherche. Dans ce sens, il nous a paru important de ne pas nous limiter aux seuls bibliothécaires en charge de fonds d'archives. Dix entretiens avec des bibliothécaires, neuf entretiens avec des archivistes, deux entretiens avec des ingénieurs de recherche en charge de fonds

¹² Le cas du secteur privé, sauf exemples ponctuels, ne sera pas abordé, ce qui exclut notamment les bibliothèques et service archives des écoles privées ou des laboratoires d'entreprise.

¹³ <http://www.calames.abes.fr/pub/>

¹⁴ <https://rhpst.huma-num.fr/>

¹⁵ Voir le corpus d'établissements étudiés en annexe.

¹⁶ En particulier : position géographique, taille de la bibliothèque, nombre de fonds conservés, disciplines concernées, type d'établissement de tutelle (école ou université).

d'archives et six entretiens avec des chercheurs, soit un total de vingt-sept entretiens, ont ainsi été menés. Chaque entretien a fait l'objet d'un compte-rendu écrit, dont certains figurent en annexe avec l'accord des personnes interrogées. À chaque fois que cela était possible, les idées ou exemples issus directement des entretiens menés sont signalés en note.

4) Bibliographie

Les sources bibliographiques ont été mobilisées pour les apports théoriques, mais aussi, en complément des entretiens, afin d'identifier des exemples et bonnes pratiques mises en place dans des établissements français ou étrangers.

5) Périmètre du sujet

Parmi les types de fonds qui peuvent constituer les archives de la recherche, nous distinguons ici, pour plus de clarté, ceux qui constituent le périmètre de cette étude. Notre réflexion porte principalement sur les archives des chercheurs, sans les opposer à d'autres types d'archives. La justification de ce périmètre se trouve dans les parties I-1-C et I-2-C.

Éléments centraux :

- Archives de chercheurs (hors données de la recherche).
- Archives de laboratoires (hors données de la recherche).

Éléments périphériques :

- Archives institutionnelles des universités.
- Archives pédagogiques.
- Données de la recherche.
- Archives « pour » la recherche : archives ayant un lien avec les thématiques de recherches d'une université mais produites par des acteurs extérieurs à l'université.

Éléments hors périmètre :

- Archives des ministères : ces archives ne sont jamais conservées en BU.
- Archives de la recherche financée sur fonds privés.

PARTIE I. ARCHIVES DE LA RECHERCHE : ÉTAT DES LIEUX

L'état des lieux présenté ici revient sur la situation matérielle des archives de la recherche (typologies de documents, fonds conservés, institutions concernées...) mais aussi sur les débats qui entourent la notion. Construction intellectuelle récente, objets juridiques et scientifiques complexes, les archives de la recherche s'inscrivent dans un vaste réseau d'acteurs et d'institutions. En mettant l'accent sur les bibliothèques universitaires mais sans s'y limiter, cet état des lieux propose d'appréhender ces archives dans une perspective globale, afin de pouvoir pleinement inscrire l'action locale des BU dans ces réseaux institutionnels et intellectuels.

1. UNE NOTION AUX CONTOURS FLOUS

A- Archives publiques, archives privées

Les archives de la recherche n'ont pas de définition juridique spécifique. En revanche, les archives sont définies à l'article L211-1 du code du patrimoine : « Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. » Cette définition caractérise donc un document d'archive non par son âge, mais par son cadre de production ou de réception. La référence aux données y a été introduite en 2016¹⁷. Appliquée au cas des universités, cette définition signifie donc que pour la loi, les données de la recherche sont une composante des archives de la recherche.

Les archives sont divisées en deux catégories par le code du patrimoine : les archives publiques et les archives privées. « Les archives publiques sont les documents qui procèdent de l'activité de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public. [...] »¹⁸ Les archives privées sont toutes celles qui n'entrent pas dans cette catégorie¹⁹. Produites dans le cadre de l'activité d'un établissement public²⁰, l'ensemble des archives des universités sont donc des archives publiques au sens du code du patrimoine.

¹⁷ Modifié par LOI n°2016-925 du 7 juillet 2016. Voir les différentes versions de l'article L211-1 et suivants indiquées sur le site Légifrance : <https://beta.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000032860025/2020-02-20>

¹⁸ Article L211-4 du Code du patrimoine.

¹⁹ La définition des archives privées figure à l'article L211-5 du Code du patrimoine. Les archives des entreprises, qui incluent les archives issues de la recherche privée, dont partie de cette catégorie. Les entreprises peuvent gérer ces fonds d'archives comme elles l'entendent, sauf s'ils ont été officiellement classés « archives historiques » par le Service interministériel des Archives de France (SIAF). Selon les informations figurant sur le portail France Archives, la démarche, à l'initiative de personnes privées, reste très rare pour les fonds d'entreprises, même si depuis quelques années des fonds d'archives scientifiques seraient concernés. (Cf. <https://francearchives.fr/fr/article/91645387>) Les fonds d'archives de la recherche privée ne seront pas abordés dans cette étude.

²⁰ La majorité des universités et des grandes écoles publiques ont en effet un statut administratif « d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ».

Cependant cette définition du code du patrimoine peut entrer en contradiction avec le code de la propriété intellectuelle, si l'on considère que tout un pan des archives de la recherche sont des œuvres de l'esprit. C'est le cas pour une partie des archives des enseignants-chercheurs²¹, (trame de cours, manuscrits, applications techniques...) pour lesquelles ces derniers conservent leurs droits d'auteur. En effet, les enseignants-chercheurs bénéficient d'un statut dérogatoire : contrairement à la plupart des fonctionnaires²², ils maintiennent l'intégralité de leurs droits d'auteur sur leurs productions, y compris la possibilité d'une exploitation commerciale²³. Cette exception au droit d'auteur est à rapprocher de la liberté académique dont jouissent les enseignants-chercheurs²⁴.

Ainsi, d'un côté les archives des chercheurs entrent dans la définition des archives publiques par le code du patrimoine. De l'autre, elles sont pour partie des œuvres de l'esprit originales au sens du code de la propriété intellectuelle, parce qu'elles portent l'empreinte de la personnalité de leur auteur. La situation est donc celle d'une « superposition des droits »²⁵, aucune jurisprudence française ne permettant, pour le moment, de trancher. Les professionnels interrogés dans le cadre de cette étude se sont ainsi, dans leur ensemble, montrés prudents sur la question du statut des archives de chercheurs.

En pratique, il s'agit moins d'une distinction conceptuelle qui opposerait archives publiques et archives privées que de particularités émanant des fonds²⁶. Un fonds d'archives de chercheur peut ainsi être un « melting pot » des archives produites par l'établissement, mêlant documents publics et privés²⁷. Un même fonds peut par exemple contenir un dossier de demande de subvention pour une recherche (archives publiques), le carnet de terrain d'un chercheur (statut débattu)²⁸ et le texte manuscrit d'une conférence de ce même chercheur, donnée alors qu'il était retraité de la fonction publique (archives privées). L'ambiguïté peut toutefois être intrinsèque à certains documents, comme les correspondances, relevant parfois de

²¹ Le statut d'enseignant-chercheur s'applique selon le décret n°84-431 « fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs » du 6 juin 1984 aux corps de maître de conférences et de professeur des universités.

²² Les articles L131-3-1 et L121-7-1 du code de la propriété intellectuelle disposent en effet que les fonctionnaires voient leur droit d'auteur réduit, même dans sa partie morale, sur les œuvres produites dans le cadre d'une mission de service public. Cf. <https://beta.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000006278900/2006-08-03>

²³ Article L131-3-1 du Code de la propriété intellectuelle. Cf. <https://beta.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000006278959/2006-08-03>

²⁴ Cette spécificité est en effet réaffirmée dans l'article L111-1 du code de la propriété intellectuelle : « Les dispositions des articles L. 121-7-1 et L. 131-3-1 à L. 131-3-3 [c'est à dire les dispositions actant le transfert d'une partie des droits d'auteur du fonctionnaire producteur d'une œuvre vers l'administration] ne s'appliquent pas aux agents auteurs d'œuvres dont la divulgation n'est soumise, en vertu de leur statut ou des règles qui régissent leurs fonctions, à aucun contrôle préalable de l'autorité hiérarchique. » Or la liberté académique, conférée par l'article L952-2 du code de l'éducation, garantit précisément aux enseignants-chercheurs cette absence de contrôle hiérarchique.

²⁵ CORNU Marie. Les archives de la recherche : objet juridique complexe. In : CORNU Marie, FROMAGEAU Jérôme, MÜLLER Bertrand (dir.). *Archives de la recherche, Problèmes et enjeux de la construction du savoir scientifique*. Paris : L'Harmattan, 2014, 210p, Droit du patrimoine culturel et naturel.

²⁶ Entretien avec Magalie Moysan, 22/07/2019.

²⁷ Entretien avec Océane Valencia, 18/10/2019.

²⁸ Certains chercheurs peuvent avoir tendance à considérer ces papiers comme personnels et donc privés, là où les archivistes y voient des documents produits dans le cadre d'une mission de service public, répondant donc à la définition des archives publiques au sens du code du patrimoine. Certains carnets de laboratoires peuvent en outre être partagés par une équipe de recherche.

l'échange professionnel et amical. À titre d'illustration, le fonds du musicologue Paul-Marie Masson²⁹ (1882-1954), conservé à la bibliothèque Clignancourt (Sorbonne Université), rassemble aussi bien des documents professionnels (correspondance professionnelle, arrêtés de nomination, œuvres musicales, conférences, coupures de presse, sujets d'examen...) que des documents personnels, comme des souvenirs de la première guerre mondiale pendant laquelle Masson fut mobilisé.

Il semble donc difficile d'envisager juridiquement les archives de la recherche dans leur ensemble autrement que sous un statut hybride, à la fois publiques et privées. Nous verrons plus bas quelles sont les conséquences de ce statut ambigu sur la collecte³⁰, la communication et la réutilisation de ces documents³¹. Face à ce cadre juridique incertain, les approches historique et pratique prennent toute leur importance pour tenter de mieux cerner la notion d'archives de la recherche et les dynamiques professionnelles qui l'accompagnent.

B- Émergence et construction d'un sujet

Un intérêt croissant

Le sujet des archives de la recherche n'est plus si nouveau. Il faut cependant rappeler qu'avant la fin du XX^e siècle les problématiques ne se posaient pas dans les mêmes termes. Les fonds que l'on rapprocherait en 2020 des archives de chercheurs étaient alors des papiers personnels de savants. Le débat sur leur nature juridique n'existait pas. Ces fonds se concentraient dans les bibliothèques de quelques grandes institutions parisiennes (Bibliothèque nationale, Muséum national d'histoire naturelle, académies...) et dans une moindre mesure, lorsque les personnalités productrices s'y trouvaient liées, dans les universités. Les bibliothèques de ces universités en assuraient alors la conservation³².

Ce n'est qu'au dernier tiers du XX^e siècle qu'émerge le début d'un intérêt pour l'ensemble des archives de la recherche, et plus seulement pour celles de quelques figures éminentes. Selon Thérèse Charmasson³³, qui a elle-même contribué au développement de cet intérêt en France, les actions antérieures aux années 1980 sont peu nombreuses et se résument souvent à des initiatives individuelles, portées par la nécessité de documenter l'histoire des sciences et des techniques. La conservatrice du patrimoine cite notamment les travaux de deux historiens des sciences, Guy Beaujouan, qui s'est intéressé, dès l'après-guerre, aux fonds conservés aux Archives

²⁹ Voir l'inventaire complet ainsi que des photographies du fonds en annexe.

³⁰ Partie II-1-A « Une interrogation juridique » et III-1-A « La collecte : modalités juridiques et pratiques ».

³¹ Partie III-2-A « Communication des documents et services sur mesure, paragraphes « Règles de communicabilité » ».

³² Ces fonds, nous le verrons, constituent une partie des fonds d'archives présents en BU aujourd'hui.

³³ CHARMASSON Thérèse. Les archives scientifiques en France, in *Gli archivi per la storia della scienza e della tecnica*, atti del convegno internazionale, Desenzano del Garda, 4-8 giugno 1991, Rome : Ministero per i beni culturali e ambientali, ufficio centrale per i beni archivistici , 1995.

Disponibile sur : http://www.archivi.beniculturali.it/dga/uploads/documents/Saggi/Saggi_36_1.pdf

nationales³⁴ puis, dans les années 1970, aux fonds conservés en Île-de-France, et René Taton, auteur d'un rapport sur les « archives privées d'intérêt scientifique »³⁵ en 1965. A ces initiatives individuelles, il faut ajouter la circulaire n° 70-215 du 28 avril 1970³⁶ du ministre de l'éducation nationale, définissant notamment les règles de versement des archives des établissements d'enseignement supérieur aux Archives départementales. Selon Fabien Oppermann, cette circulaire n'eut cependant que très peu d'effets³⁷.

À partir de la décennie 1980, l'intérêt porté aux archives de la recherche scientifique s'accroît peu à peu. Le CNRS* subventionne l'inventaire de quelques fonds remarquables en 1982³⁸. La préparation d'anniversaires et de commémorations, notamment le bicentenaire de grandes écoles comme l'École Normale Supérieure ou Polytechnique (1794), commence à faire poindre un nouvel intérêt pour ces archives³⁹. Un premier tournant semble intervenir à partir de la fin de la décennie. L'évolution du contexte politique des universités avec la loi Savary⁴⁰ de 1984 et la mise en place d'un projet stratégique pour chaque établissement engendre de nouvelles recherches sur l'histoire récente des universités⁴¹. Une journée d'étude sur les archives scientifiques est organisée en 1988 par la Cité des sciences et de l'industrie à Paris, dont les communications sont publiées l'année suivante par la *Gazette des archives*, dans un numéro dédié aux archives scientifiques⁴².

Premières définitions... et premières alertes

C'est à partir de cette période que les premières définitions du périmètre de ces « archives scientifiques » apparaissent, notamment dans les articles de Thérèse Charmasson. Cette dernière propose une définition de ces archives qui continue de

³⁴ BEAUJOUAN Guy. L'histoire des sciences aux Archives nationales de Paris. In : *Archives internationales d'histoire des sciences* n°13, 1950, p. 874-881

³⁵ La dénomination est à noter. Elle laisse penser que le débat sur le statut -privé ou public- des archives des scientifiques ne s'est posé qu'avec l'intérêt croissant porté à ces archives.

³⁶ Disponible sur : https://francearchives.fr/file/00289437faee3824edef7f7ef82ee23d30169016/static_1006.pdf La circulaire a été remplacée depuis par l'instruction n° 2005-003 du 22/02/2005.

³⁷ OPPERMAN Fabien. Les archives des universités : une question d'actualité. In : *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. pp. 13-24. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/gazar.2013.5047>

³⁸ « Une « Action thématique programmée » (A.T.P.) [du CNRS] permet l'inventaire de quelques fonds, conservés aux Archives nationales, particulièrement intéressants pour l'histoire des sciences. » CHARMASSON Thérèse, Les archives scientifiques en France, Op.cit.

³⁹ SOUBIRAN Sébastien. Patrimoine et histoire de la physique à Strasbourg. In : CHOFFEL-MAILFERT Marie Jeanne, ROLLET Laurent (dir). Nancy : *Mémoire et culture matérielle de l'université*, Presses universitaires de Nancy, 2008, p.113.

⁴⁰ Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur. Disponible sur : https://beta.legifrance.gouv.fr/loda/texte_lc/LEGITEXT000006068841/

⁴¹ LUC Jean-Noël, MECHINE Stéphanie, PICARD Emmanuelle (dir.). *Les archives universitaires. De nouvelles sources pour l'histoire de l'enseignement et de la recherche*. Paris : ed. Du Centre d'histoire du XIX^e siècle, Universités Paris I et Paris IV, 2014, 211p. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01093146/document>

⁴² On retrouve parmi les contributeurs les noms de quelques pionniers, comme Guy Beaujouan, et déjà celui de Thérèse Charmasson. Cf. *La Gazette des archives*, n°145, 1989. Les archives scientifiques (communications présentées à la journée d'études organisée par le Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques de la Cité des sciences et de l'industrie, Paris, La Villette, 25 février 1988) Disponible sur : https://www.persee.fr/issue/gazar_0016-5522_1989_num_145_1

faire référence : « Par archives scientifiques, nous entendons toutes sources archivistiques permettant d'étudier l'évolution des politiques de recherche et d'enseignement scientifiques, l'évolution de telle ou telle discipline ou encore l'apport de tel ou tel scientifique au développement des connaissances. »⁴³ Thérèse Charmasson distingue trois grandes catégories à l'intérieur de ces archives, en fonction de leur provenance. Premièrement, les archives de la tutelle des établissements de recherche et d'enseignement scientifiques, qui sont majoritairement les archives des services ministériels. Deuxièmement, les archives des établissements eux-mêmes, principalement à caractère administratif, sauf à y inclure certaines archives de laboratoires. Enfin, les archives personnelles des scientifiques, qui constituent « des sources irremplaçables » mais qui sont aussi les archives pour lesquelles il existe une ambiguïté juridique, les deux premières catégories étant clairement des archives publiques⁴⁴.

Le sujet continue de s'imposer progressivement dans les milieux professionnels⁴⁵ et commence timidement à gagner le terrain politique. En 1996, Guy Braibant, conseiller d'État, mentionne les archives scientifiques dans le rapport *Les archives de France* qu'il remet au Premier ministre⁴⁶. Le retard de la France dans le domaine, qu'il pointe, reste conséquent. À titre de comparaison, le Canada comptait en 1999 au moins 26 universités dotés d'un service d'archives⁴⁷. En France, les premiers services d'archives universitaires ne commenceront à voir le jour qu'une dizaine d'années plus tard...

La constitution d'une fonction archives dans les universités

Au cours des années 2000, alors que la littérature sur le sujet devient progressivement plus abondante en France⁴⁸, de nouvelles instructions relatives aux

⁴³ CHARMASSON Thérèse. *Les archives scientifiques en France*, Op.cit.

⁴⁴ Nous verrons que c'est principalement cette troisième catégorie qui se trouve dans les fonds des bibliothèques universitaires. Thérèse Charmasson, qui a repris cette définition dans plusieurs articles, soulignera en 2006 que : « pour la période la plus contemporaine, les archives personnelles des scientifiques semblent se confondre avec les archives des laboratoires et il apparaît souvent de plus en plus difficile d'établir une distinction formelle entre archives personnelles et archives de laboratoires ». CHARMASSON Thérèse, Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire in *La revue pour l'histoire du CNRS* [En ligne], n°14, 2006. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/histoire-cnrs/1790>

⁴⁵ « Les quatrièmes rencontres du patrimoine écrit », organisées en 1993, ont pour thème « le patrimoine écrit scientifique et technique ». (Cf. MASSON Francine, Le Patrimoine écrit scientifique et technique, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1994, n° 1, p. 78-79. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-01-0078-004>)

De nouvelles journées sont organisées à la cité des sciences en 1993 et 1996 : Les communications sont une nouvelle fois reprises par la Gazette des archives : *La Gazette des archives*, n°179, 1997. Les archives scientifiques. Préservation, typologie et utilisations (actes des journées d'études organisées par le Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques de la Cité des sciences et de l'industrie, Paris, 18 mars 1993 et 9 février). Disponible sur : https://www.persee.fr/issue/gazar_0016-5522_1997_num_179_1

⁴⁶ BRAIBANT Guy. *Les Archives en France*. Rapport au Premier ministre, 1996. « Les archives scientifiques », p. 35. Disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/rapport/25196-les-archives-en-france-rapport-au-premier-ministre>

⁴⁷ LEMAY Yvon. Les sites web des services d'archives universitaires au Canada et leur diffusion, *Archives*, volume 30, n°1, 1998-1999. Disponible sur : https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol30_1/30-1-lemay.pdf

⁴⁸ Avec par exemple : en 2000, le livre de Patrice Bret, Christiane Demeulenaere-Douyere et Liliane Hilaire Perez, *Des matériaux pour l'histoire : archives et collections scientifiques et techniques du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, ENS ; en 2006, celui de Christine Cazenave et Françoise Girard sur la *Conservation et valorisation du patrimoine des organismes de recherche*, Saint-Etienne, FRÉDoc.; ou encore en 2008 l'imposant *Guide des fonds* de Thérèse Charmasson : *Les Archives des scientifiques, XVIe-XXe siècle, Guide des fonds conservés en France*, Paris : Editions du comité des travaux historiques et scientifiques.

archives de la recherche sont diffusées. Le 22 février 2005, une instruction conjointe Culture-Éducation pour le tri et la conservation des archives des établissements concourant à l'éducation nationale⁴⁹ est adressée aux services compétents (Archives départementales, universités, inspecteurs d'académie notamment). Si les archives de l'enseignement supérieur restent marginales dans cette instruction, une autre instruction du 12 septembre 2006 sur les « archives des universités » de la directrice des archives de France invite les archives départementales à « intégrer à [leurs] programmes de visites ou d'inspections ces grands établissements » et rappelle le rôle de la *Mission des archives pour l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche* dans la sensibilisation des présidents d'université. Du côté du CNRS, une instruction⁵⁰ ayant pour objet le traitement et la conservation des archives de ses composantes entre en vigueur en 2007.

Le rôle de ces injonctions administratives ou politiques dans la création des premiers services d'archives des universités, qui commencent à apparaître dans les organigrammes à la fin des années 2000, est difficile à évaluer. Les raisons couramment avancées par les archivistes,⁵¹ lorsqu'il s'agit d'expliquer la création des services d'archives dans les universités, mettent plutôt en avant la pression induite par l'accroissement du volume de documents produits. Dans certains cas, l'appel à un archiviste pour un déménagement a pu aboutir à la pérennisation du poste⁵². La responsabilité administrative accrue des universités depuis la LRU a aussi pu pousser les universités à rationaliser la gestion de leurs archives, afin de mieux conserver des documents à valeur de preuves juridiques. En effet, peu de postes avaient été créés avant cette loi⁵³.

Avec la LRU, la création des services d'archives s'accélère dans les universités. Des postes d'archivistes sont créés avant 2010 dans certaines universités parisiennes, à Angers, Lyon 1 ou encore à l'université de Picardie. La dynamique de créations de services est enfin lancée. En 2014, Charlotte Maday⁵⁴ compte 36 établissements dotés d'un service d'archives. Ces archivistes ont un périmètre

⁴⁹ Instruction DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005 et instruction DAF/DPACI/RES/2006/008 du 12 septembre 2006. Respectivement disponibles sur : https://francearchives.fr/fr/circulaire/DPACI_RES_2005_003 et sur : https://francearchives.fr/file/2986cd9c1b4425a7ecc46d8f533a4dcb4f6378ac/static_885.pdf

⁵⁰ Instruction DAF/DPACI/RES/2007/002 du 15 janvier 2007. Disponible sur : https://francearchives.fr/fr/circulaire/DPACI_RES_2007_002

⁵¹ Voir OPPERMANN Fabien, Op. Cit, p.19 : « Le développement de la fonction archives [...] est fruit de l'expansion des documents due à la densification des activités [...] » ou Charlotte Maday, *Les services d'archives dans les établissements d'enseignement supérieur et recherche : portrait chinois*. In : *La Gazette des archives*, n°238, 2015-2, p. 75-83. Ces explications sont également revenues dans les entretiens réalisés avec des archivistes d'université pour cette étude.

⁵² Margot Georges signale que la création de ces services a souvent lieu en trois temps : 1) Création provisoire pour répondre à un besoin précis, 2) Interruption et période de doute, 3) Pérennisation de la fonction archives. Cf : GEORGES Margot, *Institutions de recherche, chercheurs et archives des savoirs : quelles définitions par les producteurs ?* in *Frontières d'archives*, Op. cit.

⁵³ Il est à noter que même après l'adoption de la LRU en 2007 qui consacre l'autonomie des universités, les établissements restent soumis au contrôle scientifique et technique de l'Etat sur leurs archives. La circulaire du 2 novembre 2001 relative à la gestion des archives dans les services et établissements publics de l'État continue de s'y appliquer. Elle dispose que dans « les établissements publics de l'Etat, la fonction de gestion des archives intermédiaires doit être assumée par un service ou une cellule spécifique, qui doit apparaître clairement dans l'organigramme et être placé à un niveau lui permettant d'exercer efficacement sa mission ». Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000774334&categorieLien=id>

⁵⁴ MADAY Charlotte, *Contextes de recherche et conséquences sur la production documentaire des chercheurs : enjeux et risques*, in *Frontières d'archives*, Op. Cit

d'intervention étendu et gèrent des documents à caractère administratif et scientifique. En accompagnant les laboratoires et leurs chercheurs dans le processus d'archivage physique et numérique, ils s'imposent rapidement comme de nouveaux acteurs des archives de la recherche dans les universités, aux côtés des chercheurs et des bibliothécaires.

C- Définition(s)

Une définition archivistique très ouverte

Le champ couvert par les archives de la recherche reste une question ouverte, même après la création des services d'archives. Si un consensus existe, c'est avant tout sur la nécessité d'appréhender ces archives dans leur globalité et dans leur diversité, sans se limiter à une discipline ou à une typologie de documents. La définition revenue la plus fréquemment en entretien est, en effet, très large : tous les documents produits ou reçus au cours du processus de recherche. Cette définition rejoint celle proposée par l'AAF* : « les documents produits ou reçus par les laboratoires, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, y compris les documents électroniques, selon la définition des archives fournie par l'article L 211-1 du code du patrimoine »⁵⁵. Ainsi, les archives de la recherche regroupent potentiellement :

- Des archives scientifiques et des archives administratives

Ces deux notions sont extrêmement poreuses dans les activités de recherche⁵⁶. Les dossiers de réponse aux appels à projets illustrent ce phénomène. Ils mêlent en effet des documents de nature administrative (évaluation des coûts, planification...) et scientifique (description du projet, problématisation...). La présence d'archives scientifiques et administratives dans les fonds est d'ailleurs particulièrement perceptible pour la période contemporaine, en raison de l'implication des services support tout au long du processus de recherche⁵⁷. Opérer une distinction entre archives scientifiques et archives administratives ferait perdre d'importantes informations de contexte et obligerait à contrevenir au principe archivistique du respect des fonds, en éclatant des fonds constitués.

- Des documents de travail et des « produits de la recherche »

Les fonds d'archives de la recherche peuvent mêler des documents produits au cours du travail de recherche (brouillons, notes de terrain, projets abandonnés...) et les productions auxquelles ont abouti ce travail de recherche (monographies, articles publiés en revues, tirés à part...). La documentation utilisée par le chercheur au cours de son travail de recherche peut également être présente dans les fonds. Les fonds d'archives de la recherche peuvent notamment être riches en littérature grise.

⁵⁵ Disponible sur : <https://www.archivistes.org/Referentiel-de-gestion-des-archives-de-la-recherche>

⁵⁶ Entretien avec Elydia Barret, 26/06/2019

⁵⁷ À la suite de Thérèse Charmasson, Charlotte Maday exprime cette idée dans Contextes de recherche et conséquences sur la production documentaire des chercheurs : enjeux et risques. In : *Frontières d'archives*, Op. Cit.

- Des données de la recherche

Les archivistes interrogés sont unanimes pour inclure les données de la recherche dans le périmètre des archives de la recherche. Celles-ci ne constituent pas un champ séparé des archives de la recherche mais peuvent au contraire se trouver imbriquer dans les fonds. C'est le cas en particulier en SHS* où les fonds contiennent des documents comme des photographies, des entretiens sociologiques, ou des relevés de terrain... représentant, à l'origine, les données collectées par les chercheurs.

Très nombreuses, ces typologies de documents fondent cependant la cohérence matérielle des archives de la recherche : « En dépit de la diversité des disciplines scientifiques, il est en effet apparu que ces fonds comportaient des catégories de documents de même nature : documents à caractère biographique, correspondance, cahiers de laboratoires et d'expériences, notes de travail et de lecture, notes de préparation de cours ou de conférences, dossiers de préparation des publications, de missions, de colloques, dossiers à caractère administratif, qui portent témoignage des différents domaines dans lesquels s'exerce l'activité d'un scientifique, sont de façon très générale présents dans ces fonds. »⁵⁸ La tendance est aussi, pour les fonds récents, à la multiplication des documents nativement numériques.

Une intention : témoigner de l'activité de recherche

Si tous les types de documents peuvent potentiellement se trouver dans les fonds, comment définir alors cette notion d'archives de la recherche en bibliothèque universitaire ? Celles-ci se caractériseraient en fait, selon les termes de Jean-François Bert et Marc J. Ratcliff, par le souhait « d'archiver une activité plus qu'un ensemble de documents clairement organisés »⁵⁹.

La notion d'archives est donc relative : il s'agit d'abord d'un « statut » que l'on donne à un document⁶⁰. Cette construction intellectuelle semble recouvrir des réalités légèrement différentes selon les cultures professionnelles.⁶¹ Alors que l'approche bibliothéconomique aura tendance à considérer les documents dans un but précis, l'approche archivistique appréhende les documents par leur provenance⁶². Les archivistes interrogés conçoivent ces documents en les appréhendant dans l'ensemble de leur cycle de vie. Le référentiel des archives de la recherche de l'AAF témoigne également de cette logique, fondée sur la durée d'utilité administrative des documents (DUA)⁶³.

En bibliothèque, les archives conservées sont toujours des archives définitives. En université, la principale différence tient alors à ce que les services d'archives

⁵⁸ CHARMASSON Thérèse, Guide des fonds, Op. Cit. p.13.

⁵⁹ BERT Jean-François et RATCLIFF Marc. J. Introduction : Pourquoi archive-t-on les savoirs aujourd'hui ? Et comment ? in *Frontières d'archives*, Op.cit, p. IX.

⁶⁰ Entretien avec Magalie Moysan, 22/07/2019

⁶¹ Plus de la moitié des archivistes interrogés soulignent que la définition qu'ils proposent des archives de la recherche ne serait pas partagée par les bibliothécaires.

⁶² Entretien avec Florian Horrein et Chantal Lantin, 14/11/2019.

⁶³ Disponible sur : <https://www.archivistes.org/Referentiel-de-gestion-des-archives-de-la-recherche>

concentrent leur action sur la gestion des archives courantes et surtout intermédiaires⁶⁴, là où les BU cherchent davantage à constituer des archives définitives, conservées comme témoignages historiques d'une activité scientifique. La dimension patrimoniale des archives de la recherche en bibliothèque découle donc de cette valeur de témoignage, indépendamment de l'ancienneté des documents.

Les archives de la recherche en bibliothèque se différencient par l'intention qui guide leur conservation des collections physiques ou numériques de livres ou d'articles. Celles-ci visent en effet à conserver un savoir, et non à témoigner d'une activité. Les fonds d'archives de la recherche se distinguent aussi des purs jeux de données de la recherche, dont la conservation a davantage pour objectif de justifier de la validité des résultats et de permettre la reproductibilité de la recherche⁶⁵.

Ainsi, en bibliothèque universitaire, les archives de la recherche peuvent être définies comme l'ensemble des documents conservés sans limite de temps dans le but de témoigner d'une activité de recherche scientifique. Le périmètre de cette étude découlera de cette définition, qui induit une conception patrimoniale des archives de la recherche. Quelles sont concrètement les caractéristiques des fonds et quelles sont les institutions qui les conservent ?

2. LES FONDS D'ARCHIVES DE LA RECHERCHE : CE QU'EN DIT LEUR SIGNALEMENT

A – Les outils du signalement

L'étude des fonds signalés sur les catalogues en ligne et les sites internet des bibliothèques de notre corpus permet de dégager les grandes lignes d'un panorama des fonds et des institutions⁶⁶. Les modes de signalement en France diffèrent en premier lieu selon le type d'établissement conservant les fonds, services d'archives ou bibliothèques. Les Archives nationales (AN) diffusent sur leur site plusieurs instruments de recherche disponibles à partir de la salle des inventaires virtuelle⁶⁷. De la même façon, les Archives départementales ont leurs propres instruments de

⁶⁴ La théorie archivistique distingue trois âges pour les documents. Les « archives courantes » sont les documents qui font l'objet d'un usage régulier. Elles sont conservées dans les bureaux des agents ou à proximité immédiate. À la fin de cette phase, les documents deviennent des « archives intermédiaires ». Ils sont conservés dans l'établissement la plupart du temps à des fins administratives ou juridiques. Les archives qui ne sont pas éliminées à l'issue de cette dernière phase sont les « archives définitives » (ou historiques). Ces documents sont conservés pour leur valeur de témoignage.

⁶⁵ La directive 2019/1024 du parlement européen et du conseil du 20 juin 2019 concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public définit ces données comme les « documents se présentant sous forme numérique, autres que des publications scientifiques, qui sont recueillis ou produits au cours d'activités de recherche scientifique et utilisés comme éléments probants dans le processus de recherche, ou dont la communauté scientifique admet communément qu'ils sont nécessaires pour valider des conclusions et résultats de la recherche ». Sur les archives de la recherche et la reproductibilité, voir les paragraphes « reproductibilité de la recherche » dans la partie I-3-B.

⁶⁶ Voir le corpus d'établissements en annexe. Nous nous sommes également appuyés sur le *guide des fonds* publié en 2008 par Thérèse Charmasson. Cf. CHARMASSON Thérèse. *Les Archives des scientifiques, XVIe-XXe siècle, Guide des fonds conservés en France*, Paris : Editions du comité des travaux historiques et scientifiques, 2008, Orientation et Méthodes.

⁶⁷ <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action?uuid=a9dba6b3-d6f2-44e7-8fcd-8bf712c2cc7c>

recherche⁶⁸. Les AN ont en outre produit quatre fiches de recherche thématiques sur l'enseignement⁶⁹.

En bibliothèque, les outils varient selon les tutelles et les réseaux institutionnels. Les archives de la recherche sont en général signalées dans des catalogues communs à l'ensemble des archives et manuscrits conservés :

- Le catalogue général des manuscrits (CGM) pour les bibliothèques municipales.⁷⁰
- Le catalogue archives et manuscrits (AM) pour la BnF.⁷¹
- Le catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur (Calames) pour les bibliothèques universitaires⁷².

Les trois principaux outils des bibliothèques -CGM, AM-BnF et Calames- sont interrogeables simultanément dans le CCFr*, qui propose un onglet « archives et manuscrits ». Les archives de la recherche ne constituent pas cependant de sous-famille spécifique au sein de ces catalogues.

Des initiatives complémentaires, visant à recenser spécifiquement les archives à caractère scientifique, se sont développées et constituent des outils précieux pour qui cherche à avoir une vue d'ensemble de ces fonds. Le *guide des fonds* de Thérèse Charmasson (2008)⁷³, élaboré à partir d'un questionnaire diffusé à l'ensemble des institutions susceptibles de conserver des fonds d'archives de scientifiques,⁷⁴ est une somme qui « a pour objectif premier de permettre au chercheur de s'orienter et de déterminer les documents susceptibles de répondre à ses interrogations » mais aussi « de susciter de nouvelles recherches en attirant l'attention sur des fonds trop souvent méconnus. »⁷⁵

Plus récemment, la constitution du *Répertoire de fonds pour l'histoire et la philosophie des sciences et des techniques* (RHPST)⁷⁶ s'inscrit dans le même esprit de complémentarité avec les instruments de recherche existants. Cet outil de recensement, développé grâce à l'action conjointe de plusieurs structures⁷⁷ a été

⁶⁸ Les guides des fonds sont mis en ligne ou bien un formulaire de recherche permet d'effectuer des recherches par mots clés dans les inventaires, par exemple aux Archives départementales du Rhône : <http://archives.rhone.fr/> ou de l'Yonne : <https://archivesenligne.yonne.fr/archive/recherche/simple>.

⁶⁹ En particulier les fiches 35 et 36 : *Les enseignants et les enseignés dans les fonds de l'Instruction publique et de l'Éducation nationale*, (fiche introductive) et *Les enseignants aux XIXe et XXe siècles dans les archives de l'administration centrale (sous-série F/17)*

⁷⁰ Les bibliothèques municipales peuvent aujourd'hui utiliser l'outil Tapir, mis au point par la BnF en 2018, pour cataloguer leurs fonds d'archives directement dans le CGM, consultable via le CCFR : https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp?action=public_formsearch_manuscrits

⁷¹ Le catalogue archives et manuscrits propose une approche selon les collections des différents départements de la BnF : <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/> (Consultable également via le CCFR).

⁷² <http://www.calames.abes.fr/pub/>

⁷³ Op.cit.

⁷⁴ Le guide recense « les archives personnelles des scientifiques », scientifiques se limitant ici aux sciences dures.

⁷⁵ Extrait du résumé figurant en quatrième de couverture.

⁷⁶ <https://rhpst.huma-num.fr/>

⁷⁷ Le répertoire RHPST est piloté par le CAK (Centre Alexandre-Koyré, une UMR EHESS-CNRS-MNHN), le CAPHÉS (Centre d'Archives en Philosophie, Histoire et Édition des Sciences, une UMS CNRS-ENS) et l'Institut d'Histoire

conçu « comme un outil interrogeable de localisation et de description de fonds susceptibles d'être exploités par les historiens et les philosophes des sciences et des techniques ». Le périmètre du RHPST est national et couvre toutes les disciplines. Il recense aussi bien les bibliothèques personnelles que les fonds d'archives produits « par des scientifiques, médecins, historiens et philosophes des sciences et des techniques, ou encore par des institutions scientifiques, telles que des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche, des musées, des sociétés savantes et des associations scientifiques. »

Il existe enfin quelques initiatives internationales visant à recenser des archives de la recherche selon des logiques disciplinaires. Aux Etats-Unis, *l'International catalog of sources*⁷⁸, piloté par la *Niels Bohr Library* de l'*American Institute of Physics*, en est un exemple. Cet outil signale environ 10 000 fonds d'archives en physique et astronomie répartis dans 900 institutions à travers le monde.

Les archives qui échappent à ces outils de signalement mutualisés peuvent encore être visibles sur internet grâce aux bibliothèques numériques d'établissement⁷⁹. Moins souvent, elles peuvent être citées dans des blogs, des sites dédiés à la personnalité qui les a produites, voire être mentionnées sur des pages Wikipédia. Ce mode d'apparition semble cependant plus fréquent pour des fonds par ailleurs déjà bien identifiés. Ainsi, même si leur nombre est difficile à évaluer, il est possible que de nombreux fonds demeurent encore très peu visibles sur internet. Pour les chercheurs, la connaissance de l'existence de ces fonds passe alors par des voies détournées. Une information trouvée au détour d'un article ou le bouche-à-oreille -une discussion avec un collègue, un bibliothécaire ou les ayants droit du fonds- forment les derniers recours pour parvenir à les localiser. Si la tendance est à l'accroissement du nombre de fonds signalés, ces lacunes dans le signalement sont un obstacle supplémentaire pour le chercheur qui doit déjà composer avec plusieurs instruments de recherche distincts, reflet d'un certain éclatement des fonds entre les institutions.

B – Tour d'horizon des institutions

Une diversité des lieux de conservation

Outre les Universités et les grandes écoles sur lesquelles nous reviendrons, les fonds d'archives de la recherche sont répartis entre des établissements aux statuts et aux missions variés⁸⁰. Les Archives nationales sont parmi les principaux détenteurs de fonds d'archives de la recherche. C'est aux AN que sont conservées les archives définitives des ministères, dont plusieurs peuvent avoir sous leur tutelle des

et de Philosophie des Sciences et des Techniques (une UMR CNRS-ENS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne). Le projet est aussi soutenu par la TGIR Huma-Num qui héberge la plateforme.

⁷⁸ Interrogeable à cette adresse : <https://www.aip.org/history-programs/niels-bohr-library>

⁷⁹ Par exemple, la bibliothèque numérique de l'université de Lorraine (<http://pulsar-bu.univ-lorraine.fr/>) ou de l'université de bordeaux (<http://www.babordnum.fr/>) mettent en ligne des archives de la recherche. Sur les bibliothèques numériques, voir la partie II-2-B.

⁸⁰ D'une manière générale, les archives publiques ont vocation à rejoindre les services d'archives placés sous la tutelle directe du SIAF là où les fonds considérés comme privés connaissent une destination plus variée.

établissements de recherche⁸¹. Les AN conservent aussi les archives de l'Université de Paris dissoute en 1969. Les archives définitives des universités parisiennes y sont aujourd'hui reversées. Enfin, d'après *le guide des fonds* de Thérèse Charmasson, le centre historique des Archives nationales conserve une vingtaine de fonds d'archives de scientifiques (Bougainville, Branly, Lavoisier...).

Les Archives départementales et les services d'archives municipaux conservent aussi des archives de scientifiques, contribuant à une certaine répartition de ces fonds sur le territoire français. À titre d'exemples, on peut citer le fonds Gilles de la Tourette aux Archives départementales de la Vienne, le fonds Niepce aux Archives du Maine-et-Loire ou le fonds Pasteur des Archives municipales de Dole dans le Jura. Les Archives départementales reçoivent également les archives administratives définitives des universités de leur périmètre de collecte⁸².

Moins riches en archives à caractère administratif que les services d'archives, la BnF figure parmi les premières institutions détentrices de fonds d'archives de savants ou de chercheurs, en particulier au sein de son Département des manuscrits. *Le guide des fonds* en recense plusieurs centaines, pour les seules « sciences dures ». Les bibliothèques municipales possèdent également dans leurs collections quelques fonds d'importance, comme le fonds Bernardin de Saint-Pierre à la bibliothèque du Havre.

Outre les services d'archives et les bibliothèques, certains musées conservent des fonds d'archives de scientifiques. C'est le cas en particulier du Mucem* ou encore des muséums d'histoire naturelle. Si, en région, les muséums conservent en général moins d'une dizaine de fonds, le Muséum National d'histoire naturelle de Paris en recense plus de deux cents dans sa bibliothèque⁸³. Les grands établissements de la recherche publique, comme le CNRS*, le CEA*, l'INRA*, l'INSERM*, le CERN* ou encore le CIRAD* qui doivent, en principe, comme les universités, reverser leurs archives définitives aux Archives nationales ou départementales, sont susceptibles de conserver dans leurs murs un certain nombre de fonds d'intérêt historique. Les bibliothèques du Collège de France ou de l'Observatoire de Paris sont particulièrement bien dotées en fonds d'archives de la recherche. Citons aussi le cas de l'Institut de France, dont la bibliothèque conserve de nombreux fonds d'archives personnelles des académiciens. Des associations ou des fondations font également partie du paysage des fonds d'archives de la recherche. Certaines, comme l'IMEC* ou l'Institut Pasteur, conservent des dizaines de fonds d'archives de chercheurs.

Enfin, il faut signaler qu'assez souvent, des pièces issues d'un même producteur peuvent se retrouver dispersées dans des institutions différentes. Cette dispersion des fonds peut constituer « un frein au démarrage et à la poursuite de nombreuses recherches. »⁸⁴ Le fonds François Arago (1786 – 1853), homme

⁸¹ Ces fonds sont conservés au centre historique des archives nationales à Paris pour ceux antérieurs à 1958, ou au centre des archives contemporaines de Fontainebleau pour les plus récents.

⁸² Sur le périmètre des Archives départementales et nationales se référer à la partie II-1-A « Une interrogation juridique ».

⁸³ CHARMASSON Thérèse, *Guide des fonds*, Op. Cit. p.605. Par ailleurs, voir sur ce point la partie III-3-B, paragraphes « Des fonds interconnectés ».

⁸⁴ Ibid. p.13.

politique, astronome et physicien, en est un exemple : ses archives sont réparties entre les archives municipales de Mantes-la-Jolie, le service des archives de l'Académie des sciences, le centre historique des Archives nationales, la bibliothèque de l'Institut, celle de l'Observatoire de Paris et la BnF. En matière d'archives de la recherche, les BU qui conservent de tels fonds s'insèrent donc dans un « écosystème » bien plus vaste que les seuls réseaux universitaires.

Types de bibliothèques universitaires conservant des archives de la recherche

Au sein des universités, nous avons vu que la gestion des fonds d'archives intermédiaires, à la fois administratifs et scientifiques, commence à revenir aux services d'archives nouvellement créés. Les bibliothèques universitaires restent cependant un lieu de conservation pérenne pour de nombreux fonds. Cette situation très générale ne doit pas masquer les particularités qui peuvent exister entre les bibliothèques. Certaines BU ne conservent d'ailleurs aucun fonds d'archives de la recherche. Une étude des sites web des bibliothèques de notre corpus a permis de dégager quatre grandes catégories -pouvant se chevaucher- parmi les bibliothèques conservant des fonds d'archives :

1) Les bibliothèques de grandes écoles

Au sein du paysage de l'enseignement supérieur, les archives de la recherche sont particulièrement présentes dans les institutions cultivant une identité marquée, comme les grandes écoles⁸⁵. L'intérêt pour l'histoire de l'institution y est généralement assez développé, se manifestant par exemple par des actions organisées à l'occasion des anniversaires. L'ancienneté d'un certain nombre d'établissements les rend *de facto* plus susceptibles de conserver des fonds d'archives anciens. Le lien particulier entre une école et ses anciens élèves a également pu favoriser les dons⁸⁶. Les bibliothèques ont alors souvent été le lieu de conservation des archives de l'école. Les fonds conservés sont importants en nombre⁸⁷ et leur typologie recouvre non seulement des archives de chercheurs, d'anciens élèves mais aussi des archives de l'institution elle-même. C'est le cas dans des écoles de « sciences dures », par exemple à l'école Polytechnique ou à l'ESPCI Paris, comme dans des écoles de sciences humaines, comme à l'EPHE, Sciences Po, ou encore à l'ENS de Paris.

2) Les bibliothèques inter-universitaires ou inter-établissements

Ces bibliothèques ont en commun d'être des établissements de taille importante et de dépendre de plusieurs tutelles. Majoritairement parisiennes, elles conservent des archives anciennes, héritées de l'histoire des institutions desquelles sont issus les fonds qu'elles conservent. C'est le cas de la bibliothèque inter-universitaire de la Sorbonne (BIS) et de la bibliothèque inter-universitaire de

⁸⁵ Pour Christian Hottin, par tradition, les grandes écoles préfèrent souvent gérer elles-mêmes leur patrimoine pour affirmer leur personnalité face à l'État. HOTTIN Christian. Le bicorne et la boîte à claques, création du patrimoine et construction identitaire au sein des établissements d'enseignement supérieur parisiens, In *Mémoire et culture matérielle de l'université*, Op.cit.

⁸⁶ Entretien avec Olivier Azzola, 22/10/2019.

⁸⁷ Toujours supérieur à 10 fonds dans les bibliothèques relevant de cette catégorie présentes dans notre corpus.

Montpellier (BIUM), qui conservent toutes deux des fonds prérévolutionnaires⁸⁸, ou encore de la bibliothèque inter-universitaire de santé (BIUS), qui conserve des fonds d'archives de médecins, ainsi que les archives de la société anatomique de Paris, fondée au début du XIX^e siècle. Leur vocation patrimoniale est souvent affirmée, en raison de leur histoire ou de leur spécialisation disciplinaire. La bibliothèque interuniversitaire Cujas en est un bon exemple : elle conserve les archives de la bibliothèque de la faculté de droit et a été choisie pour être une des bibliothèques françaises dépositaire des archives des Nations Unies. Toutes ne sont pas des bibliothèques historiques mais elles ont alors vocation à mutualiser les fonds d'institutions plus anciennes, comme la Bibliothèque Diderot à Lyon ou le Grand équipement documentaire (GED) du Campus Condorcet, qui recueillera les fonds d'archives de huit composantes⁸⁹.

3) Les bibliothèques de laboratoires et centres de recherche

Ces bibliothèques ou « centres de documentation » se caractérisent par des salles de lecture au nombre de places limitées, un personnel peu nombreux et très souvent une proximité physique avec les laboratoires de recherche. Elles sont destinées à accueillir un public de niveau recherche. Leur imbrication avec la structure de recherche dans laquelle elles sont intégrées (souvent des unités de recherche dépendant de plusieurs tutelles) peut en faire des lieux privilégiés pour recueillir les dons et legs d'archives et de bibliothèques personnelles des chercheurs affiliés. C'est le cas par exemple de la bibliothèque du laboratoire d'anthropologie sociale Claude Lévi-Strauss (EHESS, CNRS et Collège de France), dont la section archives a pour mission de « valoriser le patrimoine archivistique des ethnologues ayant cessé leur activité de recherche »⁹⁰ et qui conserve 23 fonds, archives de chercheurs ou du laboratoire lui-même. Dans cette catégorie peuvent entrer également les centres de ressources du réseau des Maisons des sciences de l'homme, dont certaines, comme à Aix-en-Provence, Clermont-Ferrand ou Dijon, possèdent des fonds d'archives. Bibliothèques de recherche, leurs fonds sont constitués avant tout pour servir de sources au travail des chercheurs. C'est le cas par exemple de la bibliothèque Yves le Gallo du centre de recherche bretonne et celtique (Université de Bretagne occidentale), qui conserve à la fois des fonds d'archives de chercheurs sur la thématique et des archives d'écrivains bretons, ou encore des bibliothèques des centres de recherche de l'UFR d'Histoire de Paris 1, qui conservent des archives de chercheurs mais aussi des archives syndicales.

4) Les bibliothèques universitaires généralistes des SCD

Des bibliothèques universitaires généralistes, plutôt destinées à accueillir un large public étudiant, peuvent aussi conserver des fonds d'archives de la recherche. Le nombre de fonds conservés au sein de ce type de BU est souvent modeste. Par exemple, moins de 5 fonds d'archives de chercheurs sont signalés dans les SCD de l'université de Picardie, de l'université Paris Est Créteil, de Tours ou de Rennes 2...

⁸⁸ Fait relativement rare dans les bibliothèques universitaires, qui contrairement aux bibliothèques municipales n'ont pas été dépositaires des confiscations révolutionnaires.

⁸⁹ Sur le GED, voir partie II-3-B, paragraphes « L'exemple du GED du Campus Condorcet ».

⁹⁰ Objectif affiché sur le site du laboratoire d'Anthropologie sociale à l'onglet « Bibliothèque Claude Lévi-Strauss » : <http://las.ehess.fr/index.php?1766> [consulté le 24/11/2019].

qui en conservent tous cependant. Les fonds d'archives déposés peuvent alors être un héritage d'anciens centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST). À la bibliothèque de l'université Grenoble Alpes, deux fonds d'archives de chercheurs sont par exemple issus des collections de l'ancien CADIST « italien » et un fonds de l'ancien CADIST « physique »⁹¹. Ces dons s'expliquent en partie par les liens disciplinaires avec les chercheurs, qui avaient identifié la bibliothèque comme une référence de leur discipline.

La géographie générale de ces fonds sur le territoire français peut être esquissée. Elle est marquée par une forte concentration parisienne, en raison de la présence des institutions de recherche (CNRS, Universités, grandes écoles...) et de conservation du patrimoine d'envergure nationale (BnF, AN...). Elle recoupe aussi en partie la géographie universitaire française, avec la présence de fonds d'archives de la recherche dans les grandes villes universitaires comme Lyon, Strasbourg ou Montpellier.

C – Quelques caractéristiques des fonds conservés en BU

Des fonds de toutes époques, souvent inscrits dans des collections plus larges

Les fonds d'archives présents en BU peuvent émaner de toutes les disciplines, être hérités de périodes anciennes ou au contraire avoir été collectés récemment⁹². Des fonds mixtes, à la fois papier et numériques, peuvent aussi être conservés, même s'il faut noter ici la faible présence de ce type de documents dans les collections d'archives des BU. La présence du fonds Jacques Leibowitch, conservé au centre documentaire du CAPHÉS, dont l'inventaire sur Calames signale les archives papier et électroniques, montre cependant que de tels fonds commencent à être conservés par des bibliothèques universitaires⁹³.

Les fonds d'archives de la recherche en BU peuvent s'inscrire dans une collection personnelle mêlant archives, documentation et parfois objets. Beaucoup de fonds sont par exemple adossés à une bibliothèque personnelle. À l'université de Lille, le fonds Éric Weil est conservé dans la bibliothèque éponyme. Professeur à l'université des Lettres de Lille entre 1956 et 1968, le philosophe a légué ses archives personnelles et 10 000 ouvrages à l'université de Lille. Ses archives personnelles sont « constituées d'écrits inédits, de documents d'état civil, de correspondance personnelle ou professionnelle, de photographies, d'enregistrements audio de conférences ou de colloques, d'émissions radiophoniques (sur France Culture notamment) et de l'enregistrement d'une émission de télévision. [...] La bibliothèque Éric Weil conserve également les publications posthumes d'inédits

⁹¹ La bibliothèque est aujourd'hui labélisée respectivement CollEx italien et physique. Un autre exemple est celui de la bibliothèque Clignancourt de Sorbonne Université, qui conserve des fonds d'archives de musicologues, alors que la bibliothèque est CollEx de musicologie. Voir la description du fonds Masson proposée en annexe.

⁹² Le fonds du mathématicien Jacques Dixmier (né en 1924), conservé à la bibliothèque de mathématique et Informatique de l'École normale supérieure, entré par don en 2014, est un des nombreux exemples de fonds collectés récemment en BU.

⁹³ <http://www.calames.abes.fr/pub/#details?id=FileId-2776>

édités par le « Centre Éric Weil », ainsi que les traductions de son œuvre et les tirés-à-part de ses articles. »⁹⁴

Plus rares en BU, ce sont parfois les archives d'un laboratoire ou d'une équipe de recherche qui peuvent être conservées. La bibliothèque Henri Piéron de l'Université de Paris conserve par exemple le « recueil d'expériences de cas menées au Laboratoire de psychologie sociale et avec la Société française du Rorschach et des méthodes projectives pour l'étude sur le mensonge. »⁹⁵ Les projets se structurant aujourd'hui largement autour d'équipes de recherche, on peut penser que les archives de la recherche deviennent de plus en plus collectives. Au sein du futur Grand équipement documentaire (GED) du Campus Condorcet, plus de 30% des fonds d'archives réunis seront des archives de laboratoires⁹⁶.

Des fonds institutionnels peuvent aussi se trouver en BU, comme à Montpellier, où la BIUM* prend en charge la gestion et la communication des archives de la faculté de Médecine antérieures à 1810, comprenant notamment les statuts de l'université, les registres d'inscription des étudiants, des registres d'examens universitaires qui ont reçu les signatures de célébrités comme François Rabelais, des pièces comptables ou des procès-verbaux de professeurs.

Les archives de la recherche des universités peuvent aussi comporter des éléments pédagogiques, en raison du rôle d'enseignement assuré par les universitaires. À Sorbonne Université, certaines bibliothèques conservent des supports pédagogiques comme des affiches, voire des maquettes. Les archives des étudiants ne se rattachent, quant à elles, que de façon indirecte aux archives de la recherche ; c'est le cas par exemple à l'université de Bordeaux, où des notes de cours du XIX^e siècle sont conservées par le SCD.

Des archives pour la recherche ?

Si les archives des chercheurs et des composantes universitaires constituent bien le noyau dur des archives de la recherche, celles-ci peuvent aussi être considérées comme les matériaux de recherche venant alimenter le travail des chercheurs. C'est dans cet esprit que se sont constitués les quelques fonds d'archives orales présents en université. Les fonds d'archives sonores conservés à la MMSH*⁹⁷ témoignent des enquêtes de terrain réalisés par les ethnologues. Ils se composent d'enregistrements réalisés dans diverses régions de France et du monde. Dans une démarche plus mémorielle, certaines universités comme Paris Diderot ou

⁹⁴ Description des fonds présente sur le site internet de l'université de Lille [consulté le 23/11/2019] : <https://www.univ-lille3.fr/culture/collections-patrimoniales/fonds-archives/fonds-eric-weil/>

⁹⁵ <http://www.calames.abes.fr/pub/#details?id=Calames-20191015121076071>

⁹⁶ Document de politique générale du GED en matière d'archives, version du 19 avril 2017, p. 5. Disponible sur : https://www.univ-paris13.fr/wp-content/uploads/20170419_CC_GED_ARC_Politique_generale_du_GED_archives-1.pdf Sur le GED du Campus Condorcet, voir la partie II-3-B.

⁹⁷ Voir : GINOUVES Véronique. Écouter les archives orales de la recherche : l'expérience de la phonothèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme. In: *La Gazette des archives*, n°212, 2008-4. Richesse et diversité : à la découverte des archives des sciences humaines et sociales. pp. 153-160. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/gazar.2008.4520>

l'université de Tours conservent des archives orales issues d'interviews de leurs propres chercheurs⁹⁸.

D'une catégorie plus équivoque, certains fonds d'archives conservés en BU n'ont pas été produits dans un cadre universitaire. Le fonds Bastaire, au centre de documentation de la MSH* de Clermont-Ferrand, en est une illustration. Intellectuel de renom, Jean Bastaire a donné en 2013 à l'université de Clermont ses archives personnelles et celles de son épouse Hélène. La composition du fonds est similaire à celle d'un fonds de chercheur. Le fonds Bastaire comprend en effet des documents personnels comme des carnets, des travaux préparatoires à des publications ou une correspondance⁹⁹. Il s'accompagne d'une bibliothèque de littérature jeunesse. La place de ce fonds en université fait sens par les liens entretenus par Bastaire avec des universitaires auvergnats et par l'importance du fonds pour la recherche¹⁰⁰. Se dessine ainsi une conception élargie des archives *de* la recherche, qui deviendraient archives *pour* la recherche, se définissant moins par leur cadre de production que par leur usage.

Les fonds d'archives littéraires conservés en SCD en sont un autre exemple, comme à Angers, où la BU abrite les archives littéraires d'écrivains de la région. La raison n'en est pas uniquement géographique. Le lien avec l'université s'explique par la contribution des enseignants à la constitution de ces fonds « dont ils sont les spécialistes »¹⁰¹ et par le nombre de colloques consacré dans cette université aux courants littéraires incarnés par les écrivains producteurs de ces fonds. Considérant que c'est avant tout le lien avec les activités de recherche pratiquées au sein de l'université qui caractérisent les archives de la recherche, nous n'avons pas exclu du champ de cette étude cette dernière typologie d'archives, qui constituent, au même titre que les autres fonds, des sources pour la recherche.

3. UN QUESTIONNEMENT SCIENTIFIQUE TRANSVERSAL

A – Un rapport aux sources de l'histoire qui évolue

Cet état des lieux serait incomplet s'il ne mentionnait pas les questionnements en cours sur les archives de la recherche dans la communauté scientifique. Le document étant un outil de travail commun à toutes les disciplines, l'utilité première de ces archives est de témoigner des pratiques de recherche qui ont eu cours à un instant donné. En effet, seule l'archive permet d'approcher la science en train de se faire, d'être « au plus près de l'activité savante »¹⁰². Les documents d'archives font

⁹⁸ MOYSAN Magalie. Constituer un patrimoine oral à l'université Paris Diderot : une expérience collaborative. In : *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 123-132. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/gazar.2013.5056> ; entretien avec Lucie Lepage, 04/11/2019.

⁹⁹ Voir l'inventaire du fonds sur Calames : <http://www.calames.abes.fr/pub/#details?id=FileId-358>

¹⁰⁰ Entretien avec Hélène Veilhan, 05/11/2019.

¹⁰¹ CHABOD France. Les archives de Luc Bérumont à la bibliothèque universitaire d'Angers. In : *Luc Bérumont, la poésie en partage*, Actes du colloque des 27 et 28 mars 2015 à l'université d'Angers, [en ligne], Éditions du Petit Véhicule, Cahier des poètes de l'École de Rochefort, 2015. Disponible sur <https://hal.archivesouvertes.fr/hal-01161238>

¹⁰² Intervention de Marc Renneville à la table ronde *Les Archives de la recherche : regards croisés de chercheurs et de professionnelles de la documentation*, intervenants : Elydia Barret, Patrice Bret, Deborah Dubald, Nathalie Queyroux,

ressortir certaines informations qu'il est impossible de retrouver dans les seules publications. Sur un manuscrit, des ajouts qui ne sont pas de l'auteur permettent par exemple d'identifier le rôle précis d'un contributeur ou d'un relecteur. Une annotation sur un livre ou une coupure de presse vient donner une indication sur l'origine d'une idée. La correspondance fournit des informations déterminantes pour comprendre les réseaux professionnels, savants et amicaux qui accompagnent et influencent la production scientifique. Les documents administratifs sont utiles pour comprendre le contexte et les éventuelles contraintes matérielles qui ont pu influencer le processus de recherche. Tous ces papiers viennent « documenter de manière plus ou moins évidente l'ensemble des pratiques effectives, des objets et des discours qui entourent et accompagnent la venue au jour des idées et des concepts scientifiques. »¹⁰³

Un des premiers publics des archives de la recherche reste les historiens, en particulier les historiens des sciences, qui trouvent là un matériau de recherche irremplaçable. Ces archives peuvent être la source de travaux généraux sur les politiques d'enseignement ou l'histoire des universités. C'est le cas par exemple du livre *De l'université de Paris aux universités d'Île de France*¹⁰⁴ qui prend appui sur des fonds d'archives institutionnels ou ministériels. Ces archives sont aussi le matériau principal des travaux de recherche à caractère biographique. À titre d'exemple, citons le livre *Georges Duby, Portrait de l'historien en ses archives*¹⁰⁵ de Patrick Boucheron et Jacques Delarun qui a pu apporter un regard nouveau sur le médiéviste mort en 1996, et dont l'œuvre était pourtant déjà canonique. Cette approche a été rendue possible suite au legs des archives de Georges Duby à l'IMEC, grâce auquel « la totalité de cette œuvre peut désormais être précisée, approfondie, examinée sous des angles différents. »¹⁰⁶

Plus récemment encore, le livre du médecin et historien Jacques Poirier sur la vie d'Augusta Déjerine-Klumpke montre à la fois l'importance et la fragilité de ces documents d'archives. Les archives de cette « pionnière en médecine et féministe exemplaire » ont connu une histoire mouvementée¹⁰⁷, faute d'avoir pu être conservées au sein de l'institution, comme ce fut le cas par exemple pour les archives de Jean-Baptiste Charcot. Le dépouillement des boîtes d'archives conservées depuis près d'un siècle pour leur plus grande partie par des personnes privées a permis de

Marc Renneville, proposée par le Centre d'Archives en Philosophie, Histoire et Édition des Sciences, Blois, 5 octobre 2017. Interventions visibles sur : <https://youtu.be/ZcyW--4Kkiw>

¹⁰³ BERT Jean-François, *Qu'est-ce qu'une archive de chercheur ?* [en ligne] Marseille : OpenEdition Press, 2014. Disponible sur : <https://books.openedition.org/oepp/438>

¹⁰⁴ VADELORGE, Loïc (dir.) ; et al. *De l'université de Paris aux universités d'Île-de-France*. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016. Disponible sur <http://books.openedition.org/pur/47732>.

¹⁰⁵ BOUCHERON Patrick, DALARUN Jacques (dir.). *Georges Duby, portrait de l'historien en ses archives*, Paris : Gallimard-Fondation des Treilles, 2015, 472p.

¹⁰⁶ LATOUCHE Jean-Paul. « Patrick Boucheron & Jacques Dalarun, eds, Georges Duby. Portrait de l'historien en ses archives », Compte-rendu, *L'Homme* [En ligne], 223-224 | 2017, mis en ligne le 01 novembre 2017. [Consulté le 28 novembre 2019]. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/lhomme/30705>

¹⁰⁷ A la mort de son mari le médecin Jules Déjerine, Augusta Déjerine-Klumpke est expulsée de l'hôpital de la Salpêtrière où elle exerçait avec lui. Elle part avec son matériel, dont une partie rejoindra les collections d'anatomie pathologique du musée Dupuytren au couvent des Cordeliers, et ses documents personnels que sa famille lèguera au neurologue Michel Fardeau.

rendre justice au rôle éminent d'Augusta Déjerine dans les travaux scientifiques réalisés avec son mari Jules Déjerine.

La redécouverte de tels fonds d'archives met en lumière le principe de précaution pouvant jouer en faveur de la sauvegarde des fonds. La conservation de ces fonds laisse ouverte la possibilité de donner une seconde chance à une recherche qui n'a pas pu bénéficier de toute l'audience qu'elle aurait méritée.¹⁰⁸ L'archive comme source de la recherche rejoint alors une fonction mémorielle plus large, dont les responsables des fonds seraient les garants. Cette fonction mémorielle induit un rapport aux archives que les historiens eux-mêmes, au moins depuis le livre d'Arlette Farge¹⁰⁹, reconnaissent comme chargé d'affects.

Cependant ce rapport à l'archive ne se transforme pas seulement avec l'évolution des sujets de recherche mais aussi avec l'évolution des techniques. Chez les producteurs d'archives comme chez les historiens, le rapport à l'archive semble devenir plus utilitaire et moins intime. Dans certaines disciplines comme la géologie, « la partie littéraire et personnelle des carnets de terrain tend à laisser la place à une partie impersonnelle et technique ».¹¹⁰ La numérisation – native ou non- des documents a atténué leur dimension « sacrée », que des conditions de communication strictes pouvaient contribuer à faire naître.¹¹¹ La séance de consultation des documents physiques n'a pas disparu mais sa durée se réduit ; elle consiste souvent en la photographie d'un maximum de documents qui ne seront lus par le chercheur qu'une fois de retour dans son bureau, sur son ordinateur.

Ce visionnage sur écran n'est pas sans conséquence sur la manière d'appréhender un document : « ainsi, savoir interroger un document lorsqu'il n'est accessible qu'en visionnement pdf fournit une autre vision d'ensemble, vision successive et non totalité synthétique. »¹¹² Les outils et les formats engendrent de nouvelles pratiques de collecte, de recherche et d'interprétations. Les moteurs de recherche ont bouleversé la façon dont les historiens naviguent dans les sources. La « prédation lexicale »¹¹³ des outils de recherche, qui engendre une approche du texte par mots- clés, change la manière de lire et d'entrer dans un texte. Des procédés techniques comme l'océrisation des documents d'archives sont susceptibles de transformer la source en données¹¹⁴, via les analyses textuelles quantitatives que les

¹⁰⁸ Entretien avec Nathalie Queyroux, 17/06/2019

¹⁰⁹ FARGE Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris : ed. du Seuil, 1989.

¹¹⁰ WELFÉLÉ Odile, LE ROUX Muriel. Les archives scientifiques contemporaines et l'écriture de la science. Le cas du CNRS. Entretien. In : *Genesis* (Manuscrits-Recherche-Invention), numéro 20, 2003. Écriture scientifique, sous la direction de Anouk Barberousse et Laurent Pinon. p.173

¹¹¹ ARTIERES Philippe, L'historien face aux archives, *Pouvoirs*, vol. 153, no. 2, 2015, p. 85-93. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2015-2-page-85.htm>

¹¹² BERT Jean-François et RATCLIFF Marc J. Introduction. In : *Frontières d'archives*, Op. Cit, p. XI et XII.

¹¹³ Ibid. p. XII.

¹¹⁴ Sur l'océrisation, voir par ailleurs la partie III-3-B.

codes informatiques pourront y appliquer¹¹⁵. Ainsi, en une génération, « l'expérience des archives a fondamentalement changé »¹¹⁶.

Le rapport à ces documents évolue également par des méthodes de recherche renouvelées. Des modes d'étude comme la génétique des textes, venue de l'analyse littéraire, ont commencé seulement depuis une vingtaine d'années à s'intéresser aux archives en tant que sources de l'histoire des sciences. Comme l'indique Pierre Marc de Biasi, les fonds doivent être très importants pour que puisse s'appliquer cette méthode : « La génétique des textes ne peut se rendre opérationnelle que sur des dossiers contenant suffisamment d'indices réels, et une telle extension au secteur des sciences n'est envisageable que pour les opérations de recherche et les œuvres publiées dont on a matériellement conservé les documents de travail »¹¹⁷. Cette approche qui vise à expliciter le processus de création d'une œuvre a toute son importance dans un monde scientifique où la démarche et la méthode employée conditionnent la validité des résultats.

B – Un enjeu épistémologique : les archives comme reflet des pratiques scientifiques

Un sujet interdisciplinaire

Le travail qui s'appuie sur les archives de la recherche est fondamental pour disposer d'un recul critique sur la méthode scientifique. Il s'agit de mieux cerner « la difficile distanciation de l'observateur avec son objet de recherche » afin de « maîtriser, en les identifiant, des déterminismes sociaux insoupçonnés qui s'exercent aussi sur la pratique scientifique »¹¹⁸. Selon Bourdieu, la particularité de l'histoire des sciences est qu'elle ne vise pas seulement à faire avancer une branche donnée de la connaissance mais, par l'objectivation des pratiques, le sujet de la science dans son ensemble¹¹⁹. Ainsi, pour Bertrand Müller, il convient de ne pas séparer l'usage historique (l'archive comme source pour l'histoire des sciences) de l'usage scientifique de l'archive (matériau d'une pratique des sciences). L'archive ne devient alors rien de moins qu'une « des armes de la vigilance et de la lucidité épistémologiques. »¹²⁰.

L'enjeu dépasse la seule discipline historique. Le développement des *sciences studies*, courant interdisciplinaire visant à décortiquer les mécanismes de la production du savoir scientifique à l'aide des outils de la sociologie, de l'histoire,

¹¹⁵ CLAVERT Frédéric, MULLER Caroline, *Le goût de l'archive à l'ère numérique, La vie des idées*, [en ligne] [consulté le 05/12/2019]. Disponible sur : <https://laviedesidees.fr/Le-gout-de-l-archive-a-l-ere-numerique.html>. Les deux auteurs citent l'exemple d'une campagne de collecte informatisée de milliers de tweets sur le centenaire de la grande guerre.

¹¹⁶ Ibid.

¹¹⁷ BIASI Pierre-Marc de. Sciences : des archives à la genèse. Pour une contribution de la génétique des textes à l'histoire des sciences. In : *Genesis (Manuscrits-Recherche-Invention)*, numéro 20, 2003. Écriture scientifique, sous la direction de Anouk Barberousse et Laurent Pinon. pp. 19-52. Disponible sur : www.persee.fr/doc/item_1167-5101_2003_num_20_1_1240

¹¹⁸ MÜLLER Bertrand, A la recherche des archives de la recherche, problèmes de sens et enjeux scientifiques, *Genèses*, vol. no 63, no. 2, 2006, p.2. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2006-2-page-4.htm>

¹¹⁹ Cité par Bertrand Müller, Ibid, p.1.

¹²⁰ Ibid, p.5.

de l'anthropologie ou de l'économie, a influencé depuis les années 1970 le rapport à la création scientifique. Le livre de Bruno Latour et de Steve Woolgar, *La vie de laboratoire : la production des faits scientifiques*¹²¹, a joué un rôle pionnier dans la démystification d'un processus de recherche présenté comme une simple succession de routines, et de résultats scientifiques fortement conditionnés par l'environnement social. L'intérêt croissant pour les archives de la recherche¹²² a accompagné une évolution du regard sur la production du savoir : le « eurêka » d'Archimède a laissé place à un long processus de tâtonnements, d'échanges, de discussions, de « ratés », de corrections, dont témoignent les archives. La pensée a cessé d'être une entité abstraite pour s'incarner dans toutes sortes de papiers, produits quotidiennement par les chercheurs.

Les *sciences studies* sont aujourd'hui devenues un courant de recherche reconnu en France et valorisé dans les institutions de recherche. En 2014, l'ANR* lançait le programme de recherche « la vie savante ». Il visait, à partir d'enquêtes de terrain et d'un travail sur les archives, à déterminer « ce que la science fait à la vie de celui qui la pratique », en utilisant « le genre biographique comme moyen d'appréhender le réel de l'activité scientifique »¹²³. Les réseaux savants qui émergent, notamment des correspondances, constituent un axe de recherche en développement¹²⁴. Les travaux récents, en effet, portent une attention particulière aux interactions entre les chercheurs, aujourd'hui bouleversées par les réseaux sociaux numériques. Une entreprise comme les *Lieux de savoir*¹²⁵, qui a réuni, sous la direction de Christian Jacob, des spécialistes de différentes disciplines pour étudier les liens entre construction du savoir et lieux du travail scientifique, en est un exemple. L'accent est mis sur le périmètre, la spécificité de chaque lieu mais aussi sur les circulations, les échanges entre ces lieux, physiques ou numériques¹²⁶. Enfin, un rapprochement s'opère entre papiers personnels et bibliothèque personnelle. L'étude de l'organisation matérielle des bibliothèques de chercheurs - classement, constitution de recueils factices- et des traces laissées dans les livres - envois, marginalia, ex-libris, estampilles, notes en tout genre- complète l'étude des fonds personnels d'archives en mettant en lien pratiques de lecture, d'écriture et production du savoir scientifique¹²⁷.

¹²¹ LATOUR Bruno, WOOLGAR Steve. *La vie de laboratoire, la production des faits scientifiques*. Paris : La découverte, 1988 (première édition en anglais en 1979).

¹²² Voir sous-partie I-1-B : « Émergence et construction d'un sujet »

¹²³ <https://anr.fr/Projet-ANR-14-CE31-0002>

¹²⁴ La thèse de François Plantade, chercheur en histoire des mathématiques, en est un exemple : *Jules Houël et la circulation des mathématiques dans la seconde moitié du XIXe siècle*, Nantes, 2018. Disponible sur : <http://www.theses.fr/2018NANT4064>

¹²⁵ JACOB Christian (dir). *Lieux de savoir*, Espace et communauté (tome 1, 2007) et *Les mains de l'intellect* (tome 2, 2011). Paris : Albin Michel. Voir aussi : JACOB Christian. *Qu'est-ce qu'un lieu de savoir ?* Nouvelle édition [en ligne]. Marseille : OpenEdition Press, 2014. Disponible sur : <http://books.openedition.org/oep/423>

¹²⁶ MÜLLER Bertrand. Les lieux de savoir : un entretien avec Christian Jacob. In : *Genèses*, vol. 76, no. 3, 2009, p. 116-136. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2009-3-page-116.htm#>

¹²⁷ BÜRKI Reine, De Mauss à Lévi-Strauss. Les bibliothèques de chercheurs et la construction des savoirs [compte rendu du colloque organisé au Musée du Quai Branly par J. F. Bert en février 2013 sur les « bibliothèques des savants »], *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2013, 3, p. 91-92. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0091-005>

Pratiques archivistiques des chercheurs

Cette transformation de l'archive en objet scientifique aurait pu s'accompagner d'une considération nouvelle des chercheurs pour leurs propres documents. Mais curieusement, rares sont ceux qui semblent s'interroger sur leurs propres pratiques archivistiques. Dans un billet de blog intitulé *Regardez-moi dans les papiers*¹²⁸, l'historienne Emmanuelle Chapron se prête à l'exercice qu'elle définit comme un « impératif professionnel ». Elle remarque d'abord que ses pratiques numériques ne se substituent pas à « [son] habitus de papier » : les documents matériels et numériques se côtoient, même si les documents papier qui existent en version numérique sont détruits au moment du tri qui précède l'archivage définitif. Elle remarque aussi que le passage au « rendu public » des documents marque une frontière entre les documents présents autour du bureau et les documents stockés dans l'armoire. Cette frontière vient illustrer deux versants d'une même pratique, mis en avant par Marc. J Ratcliff¹²⁹, pour qui les fonds d'archives des chercheurs sont à la fois le reflet de leur comportement de recherche (ici les documents autour du bureau) et de leur comportement archivistique (les documents de l'armoire). Le moment central dans l'archivage des documents serait ainsi la publication, qui viendrait marquer de façon plus ou moins nette la fin d'un processus de recherche et le début d'un archivage pensé comme pérenne. Même si, pour certains chercheurs considérant que seuls les résultats méritent d'être conservés, cet archivage pérenne peut être réduit à la seule publication... ce qui occulte justement l'ensemble du processus de recherche. Or, l'enjeu de cet archivage est d'articuler, selon l'expression de François Jacob, cette science de jour « qui découvre et que l'on montre » et cette science de nuit « qui cherche et que l'on cache ».¹³⁰

Ces deux moments que sont la phase de recherche et la phase d'archivage du savoir sont étroitement liés. Dans *Une histoire de la fiche érudite*, Jean-François Bert montre comment ce format particulier de prise de notes a pu influencer la manière de produire la connaissance scientifique, au moins jusqu'à l'apparition du numérique¹³¹. Pourtant l'archivage est encore largement perçu comme une activité distincte de l'activité scientifique. Une des raisons en est sans doute que les préoccupations de l'archiviste sont extérieures aux logiques de carrière des chercheurs¹³², en dépit de l'utilité scientifique, et même juridique, de ces documents. Ils peuvent en effet venir prouver la validité d'une découverte, voire fournir les preuves de l'honnêteté intellectuelle d'une équipe. C'est ce qu'il s'est passé en 2018

¹²⁸ CHAPRON Emmanuelle, *Regardez-moi dans les papiers*, projet archives en bibliothèques, publié le 20/06/2018, [Consulté le 7 décembre 2019]. Disponible sur : <https://archivbib.hypotheses.org/77>

¹²⁹ RATCLIFF Marc, *Archives des savoirs concurrentiels et comportement archivistique, le modèle CRCA*, in *Frontières d'archives*, Op. Cit p.18-27

¹³⁰ JACOB François, *Science de jour, science de nuit, communication à l'académie des sciences morales et politiques*, 26 janvier 1987. Texte disponible sur : <http://www.academie-francaise.fr/science-de-jour-science-de-nuit-communication-lacademie-des-sciences-morales-et-politiques>

¹³¹ BERT Jean-François. Une histoire de la fiche érudite. [En ligne] Villeurbanne : Enssib, 2017, *Papiers*. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/lectures/22525> Dans *Comment pense un savant ?* Jean-François Bert montre également à partir de l'exemple d'un savant genevois qui avait l'habitude de consigner toutes ses réflexions sur ses cartes à jouer que la pratique archivistique a eu une influence considérable sur ses pratiques de recherche. Cf. BERT Jean-François, *Comment pense un savant ?*, Paris : ed. Anamosa, 2018, 168p.

¹³² On retrouve notamment l'idée dans l'entretien donné par Odile Welfélé, Op.Cit.

pour un laboratoire de biologie du CNRS dont la probité scientifique était mise en doute ; la mobilisation des archives qui ont accompagné la publication d'un article a permis au laboratoire de prouver sa bonne foi à la commission d'enquête¹³³.

Reproductibilité de la recherche

L'ouverture des documents d'archives alimente également le débat sur le caractère reproductible de la recherche. Les ethnologues, les archéologues ou encore les sociologues peuvent réutiliser comme source primaire des archives produites et collectées par leurs pairs¹³⁴. Une initiative comme Be Quali,¹³⁵ visant à constituer un grand corpus ouvert d'enquêtes qualitatives constituées en sciences humaines et sociales, montre qu'une partie de ces archives peuvent être réinterrogées par d'autres chercheurs, comme n'importe quelles données, à la lumière de nouveaux axes de recherche. La condition en est toutefois que « des matériaux bruts et toute une documentation restituant le contexte de leur production »¹³⁶ accompagnent le corpus. Cette démarche de contextualisation est celle qui est censée accompagner l'ouverture de toutes les données de la recherche.

Pour les documents qui échappent à cette logique au moment de leur production, le travail se révèle souvent compliqué à réaliser *a posteriori*, un certain nombre d'informations de contexte étant perdues. C'est pourquoi cet usage de l'archive en tant que données « réactivables » ne semble pas pouvoir être généralisé à toutes les archives de la recherche. Pour Françoise Hiraux, l'obsolescence des informations et la quête d'innovation font que « la réutilisation des collections scientifiques tient plus du vœu que de la réalité dans l'état actuel de la recherche. »¹³⁷ Ce qui est possible avec les matériaux d'enquête en SHS ne l'est donc pas forcément pour toutes les disciplines et avec tous les documents. De la même façon, la plupart des personnes interrogées doutent que l'ouverture des archives aurait un impact direct sur la méthode scientifique¹³⁸. Si les archives peuvent contribuer à éclairer d'un jour nouveau une œuvre, il est peu probable qu'elles aillent jusqu'à en remettre en cause les résultats. Finalement, la conservation des archives de la recherche semble utile pour comprendre « comment la science se fait », sans être nécessaire pour « valider les résultats »¹³⁹ de chaque chercheur. L'enjeu scientifique est plus collectif qu'individuel.

Les archives de la recherche suscitent donc interrogations et débats dans la communauté universitaire, en raison des multiples problématiques qu'elles

¹³³ Le journal le Monde s'est fait l'écho de cette polémique scientifique dans un article : MORIN Hervé et LAROUSSERIE David, L'honneur sauvegardé de la biologiste Catherine Jessus, publié le 26 février 2018, [consulté le 7 décembre 2019]. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/biologie/article/2018/02/26/1-honneur-sauvegarde-de-la-biologiste-catherine-jessus_5262867_1650740.html

¹³⁴ Entretien avec Emmanuelle Chapron, 27/09/2019.

¹³⁵ <https://bequali.fr/fr/>

¹³⁶ Citation tirée de la description du projet sur le site BeQuali.

¹³⁷ HIRAUX Françoise. La fabrique contemporaine des archives scientifiques in *Frontières d'archives*, Op.cit, p.114

¹³⁸ Voir par exemple l'entretien avec Emmanuelle Chapron figurant en annexe.

¹³⁹ FOURNIER Thierry, Les données de la recherche : définition et enjeux, *Ar(abes)ques* n°73, Abes, janvier 2014. Disponible sur : <http://www.abes.fr/Publications-Evenements/Arabesques/Arabesques-n-73>

soulèvent. Elles interpellent par l'importance du questionnement scientifique auquel elles aboutissent. Le tour d'horizon des fonds et des institutions a montré que les bibliothèques universitaires, par les fonds qu'elles conservent, peuvent être au cœur de ces enjeux. Pourtant la place du sujet en BU est encore toute relative. Pourquoi ? Et comment mieux intégrer ces problématiques aux organisations dans les bibliothèques ?

PARTIE II. ARCHIVES DE LA RECHERCHE ET BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES : UN MODÈLE À CONSTRUIRE

Cette deuxième partie s'interroge sur la façon d'articuler des fonds d'archives de la recherche en BU avec le reste des collections documentaires. Quels moyens peuvent être mis en œuvre en vue de cet objectif ? La présence d'archives en BU participe de l'évolution d'un modèle, qui positionne peu à peu la bibliothèque comme un lieu de fabrication de la connaissance. Il faut souligner d'emblée que ces évolutions n'impliquent pas, pour les bibliothécaires, de se faire archivistes et d'assurer la gestion des documents d'archives produits par toutes les composantes de l'université. L'enjeu est plutôt que la BU puisse trouver sa place dans la mutualisation des ressources et des compétences au sein de l'université, afin d'assurer la sauvegarde et la mise à disposition pour la recherche d'un patrimoine envisagé ici dans son ensemble.

1. DES DÉFIS À RELEVER

A – Une interrogation juridique

En premier lieu, la conservation de fonds d'archives de la recherche en BU interroge par le statut de ces documents. En effet, si l'on considère que tout un pan de ces archives au moins sont publiques¹⁴⁰, cette pratique peut sembler entrer en contradiction avec le code du patrimoine. En France, les archives publiques doivent en effet faire l'objet d'un versement aux services publics d'archives compétents. Les universités, en tant qu'établissements publics, sont tenues de reverser leurs archives définitives aux Archives départementales ou nationales¹⁴¹, pour les universités parisiennes¹⁴². Les archives institutionnelles définitives des universités ont donc *a priori* clairement vocation à rejoindre les services publics d'archives.

Dans le cas des archives de chercheurs, la situation peut sembler plus indécise. Le flou juridique sur leur statut a eu pour conséquence de laisser cette question du versement de ces fonds à un service public d'archives dans une zone grise du droit. Aucun texte réglementaire n'étant venu préciser la règle, les chercheurs ont pu disposer bien souvent de leurs archives comme ils l'entendaient, en les considérant comme des documents privés. Cette interprétation semblait tolérée par le législateur comme par les services publics d'archives, alors que les BU étaient peu actives sur

¹⁴⁰ Voir partie I-1-A.

¹⁴¹ Des raisons historiques expliquent que les universités parisiennes reversent leurs archives définitives aux Archives nationales et non départementales.

¹⁴² Les modalités du versement des archives définitives des universités figurent dans l'instruction Culture DAF DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005. (Cf https://francearchives.fr/fr/circulaire/DPACI_RES_2005_003) Cette instruction rappelle notamment que « le versement des archives définitives ou historiques auprès des services compétents – Archives départementales ou Archives nationales notamment – revêt un caractère obligatoire au terme du code du patrimoine (livre II) et du décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979. »

le sujet¹⁴³. Mais une politique de collecte régulière ou systématique de fonds d'archives de chercheurs (ou de laboratoires) et leur entrée par versement dans les collections aurait pour conséquence de les assimiler davantage à des fonds d'archives publiques. En outre, le caractère hybride des fonds étant de plus en plus marqué (privés et publics, scientifiques et administratifs...) ¹⁴⁴, les questions liées aux archives institutionnelles ou aux archives de chercheurs risquent de se recouper de plus en plus.

Ainsi, si les bibliothèques universitaires veulent mener une véritable politique de collecte, trouver un terrain d'entente avec les services publics d'archives semble aujourd'hui indispensable. L'enjeu est fondamental : il s'agit de s'assurer du soutien des Archives nationales ou départementales dans la conservation finale des documents et de clarifier le cadre légal de la collecte des documents. Le décret de 2011 relatif aux services communs de la documentation n'est pour cela d'aucun secours ; il ne donne en effet aucune indication sur le patrimoine des BU, laissant simplement ouverte la possibilité de proposer des typologies de collection diverses¹⁴⁵.

La pratique semble cependant jouer en faveur d'une interprétation assez souple du cadre légal. Le lien organique qui unit un chercheur à son université tend en effet à faire de celle-ci un lieu « naturel » de conservation de ses archives. Pour Bertrand Müller, l'archive de la recherche des sciences sociales « fait partie de la recherche elle-même et doit y rester agrégée. »¹⁴⁶ Les universités peuvent se prévaloir d'une tradition d'indépendance vis-à-vis de l'État, les « processus institutionnels et intellectuels [ayant] conduit à une sorte de division des tâches et des compétences entre, d'une part l'administration de l'État et, de l'autre, l'Université et la Recherche »¹⁴⁷. Dans une logique scientifique, le maintien de ces archives dans l'université permet aussi aux archives de rester « vivantes », c'est-à-dire au contact de la discipline dont elles sont issues¹⁴⁸. Par ailleurs, l'explosion du nombre de documents produits peut venir compliquer le versement aux services publics d'archives. Les universités ont maintenant largement recours à des archivistes ; les compétences archivistiques et les conditions de conservation adéquates y sont plus susceptibles d'être réunies qu'auparavant.

À l'instar de certains établissements publics comme la BnF, qui gère et conserve elle-même ses archives définitives, les universités pourraient-elles bénéficier à l'avenir d'un régime dérogatoire ? Celles qui souhaitent conserver de manière pérenne leurs archives définitives ont en tout cas la possibilité de demander

¹⁴³ Par ailleurs on peut également s'interroger sur la capacité matérielle des services publics d'archives à accueillir l'ensemble des fonds d'archives définitives produits par les universités...

¹⁴⁴ La recherche au sein des universités impliquant de nombreux services supports (Partie I-1-C « Définition(s) ») et se pratiquant largement en équipe (Partie I-2-C « Quelques caractéristiques des fonds conservés en BU »).

¹⁴⁵ L'article 2 dispose que « [les bibliothèques] assurent notamment les missions suivantes : [...] Acquérir, signaler, gérer et communiquer les documents et ressources d'informations sur tout support »
Cf. <https://beta.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000024497856>

¹⁴⁶ MÜLLER Bertrand, *A la recherche des archives de la recherche*, Op.cit. p.21.

¹⁴⁷ Ibid, p.8

¹⁴⁸ MOUTON Marie-Dominique, Archives et bibliothèques : une nouvelle alliance, in CAZENAVE Christine, GIRARD Françoise. *Conservation et valorisation du patrimoine des organismes de recherche*, Saint-Étienne : FRÉDoc, 2006, p.61.

une telle dérogation¹⁴⁹ aux Archives nationales ou départementales. Le décret n° 2009-1124 du 17 septembre 2009¹⁵⁰ précise dans son article 8 que cette dérogation « est subordonnée à la signature d'une convention entre l'administration des archives et le service ou l'organisme intéressé, qui prévoit les conditions de gestion, de conservation et de communication au public des archives, les prescriptions scientifiques et techniques de la direction des archives de France qui s'y appliquent et l'emploi d'une personne responsable qualifiée en archivistique. »

Sous le contrôle scientifique et technique de l'État, il est donc envisageable qu'une BU puisse conserver une partie des archives définitives de l'université tout en restant dans un cadre légal. Il est possible que les universités s'emparent de cette possibilité à l'avenir¹⁵¹ et contractent avec l'administration des Archives pour collecter et valoriser directement les archives de leurs chercheurs ou de leurs laboratoires. Mais en quoi la bibliothèque peut-elle être un lieu de conservation propice pour ces archives ?

B – Un défi culturel

Archives en bibliothèque, patrimoine en BU

L'interrogation sur la légitimité des BU à accueillir des fonds d'archives de la recherche rejoint la question, plus large, de la place des archives en bibliothèque. En France, un environnement institutionnel particulier, hérité de la Révolution française, distingue clairement deux logiques fonctionnelles entre archives et bibliothèques, que rappelle Albert Poirot dans un article de référence : « les ouvrages imprimés et manuscrits aux bibliothèques, la documentation primaire à contenu politique, administratif et comptable aux archives. »¹⁵²

Obstacle supplémentaire, les BU françaises ont rarement une vocation patrimoniale affirmée. Historiquement, le patrimoine des bibliothèques se trouve en France dans les bibliothèques municipales ou à la BnF, alors même que les publics de ce patrimoine sont majoritairement universitaires¹⁵³. Ce paradoxe résulte d'une situation historique plus que stratégique ; il s'explique en partie par le transfert à la révolution des collections universitaires vers les bibliothèques municipales.

Cependant, de nombreux fonds d'archives – très souvent privés- sont conservés en bibliothèque. Traditionnellement, certaines typologies d'archives, comme les archives littéraires, s'y retrouvent même fréquemment. La cartographie recensant les bibliothèques qui conservent des archives littéraires en France, dressée

¹⁴⁹ La possibilité pour un établissement public de demander une dérogation auprès des Archives nationales pour conserver ses archives définitives est prévue par la loi à l'article L214-4 du Code du patrimoine.

¹⁵⁰ Disponible sur : <https://beta.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000021044993>

¹⁵¹ Des discussions à ce sujet sont même déjà en cours dans certains établissements comme le Campus Condorcet. Cf. Document de politique générale du GED en matière d'archives, version du 19 avril 2017, p. 8. Disponible sur : https://www.univ-paris13.fr/wp-content/uploads/20170419_CC_GED_ARC_Politique_generale_du_GED_archives-1.pdf

¹⁵² POIROT Albert. Les Archives dans les bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2001, n° 2, p. 4-14. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-02-0004-001> .

¹⁵³ BLIN Frédéric, POIROT Albert. Le patrimoine des bibliothèques universitaires, in CAVALIER François, POULAIN Martine (Dir.), *Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons*. Paris : ed. Du cercle de la librairie, 2015, 315p.

par Juliette Pinçon¹⁵⁴, montre que ce type d'archives est présent en bibliothèque sur tout le territoire national. D'autres types d'archives, comme les archives familiales ou associatives, peuvent aussi être conservées par des bibliothèques municipales.

En outre, des établissements singuliers, à la fois bibliothèques et centres d'archives, ont pu voir le jour en France. La bibliothèque Kandinsky du centre Pompidou possède ainsi plusieurs dizaines de fonds d'archives d'artistes contemporains. Certains de ces établissements dépendent du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. C'est le cas de la bibliothèque littéraire Jacques Doucet (Chancellerie des Universités de Paris), qui conserve une impressionnante collection d'archives littéraires, mais aussi quelques fonds d'archives de chercheurs. C'est le cas également de La contemporaine (Université Paris Nanterre), bibliothèque spécialisée dans l'histoire contemporaine, dont les magasins accueillent près de 2 km linéaires d'archives « émanant de personnalités ou de collectivités — acteurs ou témoins de l'histoire de notre temps, chercheurs du monde académique, associations, partis politiques français ou étrangers, etc. »¹⁵⁵ Ces exceptions, qui concernent des bibliothèques de recherche, rappellent que la distinction entre archives et bibliothèques peut être remise en cause, au profit d'une acception plus large des collections destinées à la recherche universitaire.

C'est le cas aussi dans d'autres pays, où la bibliothèque universitaire est perçue comme un acteur central de la sauvegarde du patrimoine de l'université. Les BU conservent ainsi livres et archives sans que l'une ou l'autre de ces collections soit jugée secondaire. Dans certains pays étrangers comme les Etats-Unis, la bibliothèque universitaire a vocation à rassembler en un même lieu pour le chercheur les sources primaires et secondaires¹⁵⁶. À titre d'exemple, la bibliothèque de l'Université d'Oregon conserve des centaines de fonds d'archives de chercheurs¹⁵⁷. La BU de l'Université d'Harvard conserve des documents vieux de cinq siècles. Elle va même plus loin, en collectant des fonds d'archives dits « éphémères », dépassant le cadre universitaire, relatifs à de grands événements internationaux. La collecte des « Archives Charlie » suite à l'attentat de janvier 2015 contre le journal en est un exemple¹⁵⁸. Ces cas illustrent une conception du rôle des bibliothèques universitaires où le but est, selon l'expression de Scott Walter, de « donner de la matière à penser aux chercheurs »¹⁵⁹.

La communauté des chercheurs peut alors disposer en un même lieu de sources d'archives et de documentation. Marie-Anne Chabin en souligne l'intérêt : il s'agit

¹⁵⁴ La cartographie est disponible à cette adresse :

https://www.click2map.com/v2/JPincon/Archives_des_%C3%A9crivains

¹⁵⁵ Description présente sur le site internet de La contemporaine. [consulté le 03/02/2020] Disponible sur : <http://www.lacontemporaine.fr/collections/quels-documents/archives>

¹⁵⁶ Entretien avec Scott Walter, 19/11/2019.

¹⁵⁷ Voir la liste complète sur :

<http://scarc.library.oregonstate.edu/findingaids/index.php?p=collections/classifications&id=8>

¹⁵⁸ Voir le site de la collecte : <http://cahl.io/#project> : « Le but principal du projet des Archives Charlie à la Bibliothèque de Harvard est de préserver des documents manuscrits, imprimés, digitaux et éphémères produits à la suite de ces événements. Ces documents seront archivés par la Bibliothèque de Harvard, et rendus disponibles pour la recherche et l'éducation. » [consulté le 03/02/2020]

¹⁵⁹ Entretien avec Scott Walter, 19/11/2019.

là de deux versants d'une « même réalité de ressources pour la recherche »¹⁶⁰. Dans le cas particulier des archives de la recherche, le regroupement des archives et de la documentation permet aussi « la mise en relation immédiate des documents d'archives et des publications qui en sont issues »¹⁶¹. Dans l'idée d'une BU au service des chercheurs, élargir son offre documentaire en y intégrant des sources primaires semble alors faire sens.

Vers une politique documentaire intégrant les archives ?

En matière d'archives de la recherche, l'offre documentaire des bibliothèques universitaires reste encore très partielle. L'enrichissement des collections se fait à un rythme peu soutenu. Seule une BU interrogée a fait état d'un potentiel budget d'acquisition conséquent pour les fonds d'archives¹⁶². L'achat demeure un mode d'entrée rare pour ces collections¹⁶³. La politique d'acquisition des fonds d'archives de la recherche en BU repose essentiellement sur les propositions de dons¹⁶⁴. Les critères d'acquisition qui se dégagent des entretiens menés avec les bibliothécaires témoignent cependant d'une intégration grandissante de ces collections à la politique documentaire des établissements. Trois types de critères peuvent se distinguer, en se cumulant parfois :

1) Critères scientifiques

L'entrée des archives dans les collections est d'abord liée aux objectifs scientifiques des établissements. Un critère comme le potentiel de ces fonds pour la recherche a pu être cité¹⁶⁵. Les fonds doivent pouvoir susciter de nouveaux travaux en lien avec les thématiques de recherche de la communauté de chercheurs que dessert la bibliothèque. Les archives présentes en BU trouvent souvent écho dans la spécialisation disciplinaire de l'établissement¹⁶⁶.

¹⁶⁰ CHABIN Marie-Anne. L'Opposition millénaire archives/bibliothèques a-t-elle toujours un sens à l'ère du numérique ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2012, n° 5, p. 26-30. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-05-0026-006>

¹⁶¹ MOUTON Marie-Dominique. Archives et bibliothèques : une nouvelle alliance. In : *Conservation et valorisation du patrimoine des organismes de recherche*, Op.cit. p.61.

¹⁶² Le SCDA d'Angers a notamment investi une somme conséquente en 2004 pour acquérir le fonds André Bazin. (Entretien avec France Chabod 11/07/2019).

¹⁶³ La BIUM réalise par exemple une ou deux acquisitions de documents d'archives par an. (Entretien avec Pascaline Todeschini, 28/10/2019)

¹⁶⁴ Cette voie d'entrée est de loin celle revenue la plus fréquemment lors des entretiens. Voir par exemple en annexe l'entretien avec Pascale Pauplin, l'entretien avec Nathalie Queyroux ou le modèle de convention de don de la bibliothèque Claude Lévi-Strauss. Le constat est aussi appuyé par Bertrand Müller : « Si le domaine scientifique et les problèmes des archives des sciences paraissent mieux circonscrits, la politique conservatoire demeure encore balbutiante et très variable, tributaire souvent des aléas commémoratifs, des hasards des versements personnels. » *A la recherche des archives de la recherche*, Op.Cit. p.9

¹⁶⁵ Entretien avec Nathalie Queyroux, 17/06/2019.

¹⁶⁶ Que cette spécialisation des collections soit labélisée par le GIS CollEx-Persée – comme pour le centre documentaire du CAPHÉS, spécialisé en histoire ou philosophie des sciences - ou non- comme pour la bibliothèque Claude Lévi-Strauss pour les collections d'anthropologie.

2) Critères documentaires

La cohérence, l'articulation avec les fonds déjà présents dans la bibliothèque, est un autre critère. Les liens qui peuvent exister entre deux thématiques de recherche ou entre deux chercheurs se reflètent dans les fonds d'archives. Il peut en effet être particulièrement intéressant pour le public de disposer sur un même lieu de ces différentes sources susceptibles de se répondre, comme dans le cas de correspondances croisées¹⁶⁷.

3) Critères latents

Des archives de la recherche peuvent intégrer les collections des bibliothèques universitaires sans pour autant que ces acquisitions résultent d'une politique documentaire assumée. Certaines propositions de dons peuvent par exemple être particulièrement délicates à refuser lorsqu'elles émanent d'une personnalité de l'université. Plus généralement, la notoriété d'un chercheur peut être un critère latent pour l'entrée de nouveaux fonds dans les collections, au détriment de certains critères, comme la représentativité des fonds conservés.

L'entrée des fonds d'archives dans leurs collections n'apparaît donc encore que partiellement maîtrisée par les BU. Pour le spécialiste du patrimoine des bibliothèques Bernard Huchet, une première réponse peut consister à « définir dans les collections des segments thématiques sans distinction d'âge ou de support » qui seront développés, en lien avec le contexte local de l'établissement¹⁶⁸. En université, intégrer les archives dans un label « CollEx » disciplinaire peut ainsi permettre de définir des critères à la fois scientifiques et documentaires d'entrées dans les collections. Une articulation entre fonds d'archives et fonds documentaires pourra en découler.

Cette stratégie est conforme à l'esprit qui fonde le dispositif : « La vision de CollEx-Persée est celle d'une bibliothèque qui développe des collections hybrides (penser ensemble les ressources numériques, imprimés, matériaux de la recherche comme les archives et les ressources iconographiques) adossées à des services qui répondent aux nouveaux besoins des chercheurs en tant qu'utilisateurs de sources d'information de toute sorte et producteurs de données et de résultats de recherche. »¹⁶⁹

Ainsi, faire entrer les archives dans la bibliothèque universitaire participerait du basculement d'un modèle où la politique documentaire vient en complément de l'activité de recherche, vers un modèle où la BU se positionne comme un lieu de création de nouvelles connaissances. En élargissant son offre documentaire aux

¹⁶⁷ C'est notamment un des intérêts du regroupement sans précédent de très nombreux fonds d'archives de la recherche au sein du GED du Campus Condorcet. (Entretien avec Elydia Barret, 26/06/2019). Sur le GED, voir partie II-3-B.

¹⁶⁸ HUCHET Bernard. Patrimoine et politique documentaire : « la bibliothèque dans son entier » in *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2012. Disponible sur : <http://books.openedition.org/pressesenssib/652>

¹⁶⁹ Description tirée du site internet du GIS CollEx-Persée, disponible sur : <https://www.collexpersee.eu/strategie/> [consulté le 03/02/2020]

archives, la bibliothèque répond aux besoins de sources des chercheurs et influence en retour directement les sujets de recherche. Elle diversifie également son offre de ressources documentaires, alors que les abonnements à des bouquets de ressources numériques tendent à uniformiser l'offre documentaire proposée par les bibliothèques universitaires. Entrées gratuitement dans les collections, le développement de ces ressources de niche peut contribuer à repositionner et à singulariser la politique documentaire de la bibliothèque dans un contexte de réduction budgétaire et d'homogénéisation des fonds proposés. Ce n'est que par étapes qu'une telle évolution peut s'envisager, en s'appuyant sur des dispositifs nationaux comme CollEx-Persée, mais aussi via une transformation progressive des organisations.

C - Un défi structurel

Des obstacles à surmonter

Plusieurs obstacles doivent être surmontés pour mener une réelle politique d'acquisition de fonds d'archives en BU. L'élargissement de l'offre documentaire nécessite en effet de pouvoir assurer le traitement du document jusqu'à sa mise à disposition au public. Or, plusieurs obstacles doivent être surmontés pour traiter des fonds et plus encore pour développer une politique de collecte en BU¹⁷⁰.

Un premier obstacle identifié est la question du temps et du personnel disponible pour le traitement des fonds. Lorsque des ouvrages sont aussi en attente de traitement, le catalogage des livres peut être jugé prioritaire face aux archives¹⁷¹. Par ailleurs, le traitement des archives peut représenter une certaine contrainte. À la bibliothèque Charcot par exemple, le catalogage est effectué pendant les horaires de fermeture de la bibliothèque, le personnel étant pendant les horaires d'ouverture mobilisé pour l'accueil du public¹⁷². Un deuxième obstacle est la question des compétences pour le traitement de fonds d'archives. Le catalogage¹⁷³ des archives nécessite en effet une bonne connaissance de l'EAD* et des outils numériques associés, et en premier lieu de Calames. Sans personne « ressource » sur ces questions dans l'équipe, le traitement des archives peut être source d'inquiétude pour des bibliothécaires. Enfin, la mise à disposition de ces documents aux lecteurs nécessite parfois de mettre en place un circuit de communication spécifique¹⁷⁴, alors que les bibliothèques universitaires fonctionnent davantage sur le mode du libre accès.

L'évolution des archives vers un format numérique constitue une autre incertitude pour les bibliothèques souhaitant développer une politique documentaire intégrant les archives. Bien que jugée nécessaire, la réflexion sur la conservation

¹⁷⁰ Plusieurs de ces obstacles figurent notamment dans l'entretien avec Pascale Pauplin (30/10/2019) figurant en annexe.

¹⁷¹ Entretien avec Martine Aubry, 01/07/2019.

¹⁷² Entretien avec Florian Horrein et Chantal Lantin, 14/11/2019.

¹⁷³ Les archivistes emploient le terme d'inventaire.

¹⁷⁴ Voir dans la partie III-2-A quelques règles appliquées dans les bibliothèques universitaires pour la communication des documents d'archives.

pérenne des documents nativement numériques ne semble encore qu'esquissée par les bibliothécaires interrogés¹⁷⁵. La masse des documents à gérer, l'obsolescence rapide de certains formats, l'éclatement des modes de communication avec internet ou la difficulté à archiver certaines pratiques de recherche, comme la navigation sur internet, représentent des défis majeurs pour la collecte d'archives numériques, en bibliothèque universitaire comme ailleurs. Si la problématique est partagée par toutes les administrations¹⁷⁶, l'archivage numérique semble perçu par les bibliothécaires comme un sujet encore plus éloigné de leurs compétences initiales que la gestion de fonds d'archives papier¹⁷⁷, relevant surtout du domaine des archivistes¹⁷⁸.

Ces freins à l'entrée de fonds d'archives en BU s'ajoutent à un potentiel manque d'espace de stockage (physique ou numérique) et aux pratiques d'archivage parfois aléatoires des chercheurs au cours de leur carrière¹⁷⁹, préalable pourtant indispensable à la constitution de fonds d'archives.

Gestion des fonds : quelles équipes ?

Les compétences archivistiques peuvent être rares au sein des équipes des SCD. Un des défis est alors d'articuler les compétences, en coordonnant des équipes parfois réparties sur différentes bibliothèques de site¹⁸⁰. D'un côté, certains bibliothécaires interrogés ont pu mentionner la difficulté d'organiser des réunions sur le sujet des archives avec des agents répartis sur plusieurs sites, dépendant de plusieurs bibliothèques différentes. D'un autre côté, le caractère transversal du patrimoine peut apparaître comme une opportunité pour créer du lien entre les équipes de différentes bibliothèques d'un même SCD. À Bordeaux, par exemple un service patrimoine inter-universitaire vient en appui des chargés de collections dans différentes bibliothèques de site. Par ailleurs, la présentation du patrimoine de la bibliothèque fait souvent partie du circuit d'accueil des nouveaux arrivants. Pour la majorité du personnel, ces visites constituent le seul contact avec les archives. Elles sont néanmoins déterminantes pour que chaque agent puisse connaître l'existence des fonds et être en mesure de donner des renseignements de premier niveau aux lecteurs intéressés.

Seule une minorité d'agents en bibliothèque universitaire compte dans ses missions la gestion de fonds d'archives. Pour le personnel en charge des fonds, le traitement des fonds d'archives n'est la plupart du temps qu'une mission parmi

¹⁷⁵ La majorité des bibliothécaires interrogés, qui conservent des fonds d'archives papier dans leurs bibliothèques respectives, ont reconnu ne pas avoir entamé de réflexion sur le sujet. Une des raisons évoquées est l'existence d'un décalage entre le moment de la production des fonds et le moment de la collecte. Les fonds d'archives qui entrent aujourd'hui dans les collections sont très majoritairement ceux de chercheurs retraités et ont donc été produits au XX^e siècle, à un moment où les archives papier étaient encore dominantes.

¹⁷⁶ Entretien Romain Wenz, 28/10/2019.

¹⁷⁷ Entretien avec Pascale Pauplin, 30/10/2019..

¹⁷⁸ Entretien avec Florian Horrein et Chantal Lantin, 14/11/2019. Sur les modalités de la collecte des archives numériques voir la partie III-1-C.

¹⁷⁹ Cf partie I-3-B « Pratiques archivistiques des chercheurs ».

¹⁸⁰ Entretien avec Florian Horrein et Chantal Lantin, 14/11/2019.

d'autres.¹⁸¹ Les profils des agents en charge de fonds d'archives en BU peuvent varier. Leur traitement est en général assuré par des agents de catégorie A ou B. Des conservateurs peuvent cumuler responsabilité d'un service ou d'une bibliothèque et appui au traitement de ces fonds. La gestion des fonds peut aussi figurer dans les missions de bibliothécaires assistants spécialisés, par ailleurs responsables de fonds documentaires ne se limitant pas aux seules archives¹⁸². Dans les bibliothèques spécialisées, la gestion des fonds peut être assurée par des ingénieurs d'études ou de recherche ayant connu des parcours professionnels à la croisée des livres, des archives et des données¹⁸³. Le traitement des fonds est alors parfois associé à des services numériques de pointe¹⁸⁴.

En complément, l'appel à des vacataires ou à des stagiaires ayant développé des compétences en EAD est courant, signe que le traitement des fonds d'archives est encore largement perçu comme une mission annexe des bibliothèques, qui n'a pas vocation à être accomplie par un personnel permanent. La pérennité des postes dédiés au traitement des archives en bibliothèque reste donc un enjeu fort.

Autre signe d'une institutionnalisation naissante des pratiques, la mise en place d'une organisation permettant d'intégrer les archives à l'activité normale de la bibliothèque reste encore fortement dépendante de sensibilités personnelles, de la part de bibliothécaires ou de la gouvernance de l'université. L'intérêt d'une tutelle pour l'histoire de l'institution et les célébrations n'est pas forcément synonyme d'intérêt pour les documents d'archives¹⁸⁵. Du coup, la force de conviction des bibliothécaires ou des archivistes sur ces sujets est déterminante pour faire remonter les besoins et obtenir des arbitrages favorables de la tutelle. La difficulté est alors de se faire entendre par une communauté scientifique qui n'est pas toujours sensibilisée à ces enjeux, bien qu'elle représente le premier public de ces archives.

Pour cela, et pour que les archives puissent prendre davantage de place au sein des BU, ces dernières doivent encore parvenir à attirer un public plus nombreux sur ces collections. Les statistiques de consultation qui semblent en général assez faibles, se limitant parfois à une ou deux communications par un an et par fonds pour certaines bibliothèques, peuvent trouver une explication dans le manque de visibilité donné aux fonds. Les agents en charge de ces fonds peuvent en revanche mettre en avant le potentiel de ces archives en matière de développement de nouveaux publics. Ces collections favorisent par leur caractère unique une recherche

¹⁸¹ Le cas peut cependant arriver, en particulier en présence d'un service patrimoine (le centre de ressource historique de la bibliothèque de l'école Polytechnique compte par exemple 2 agents à temps plein sur les archives, sur un service de 5 personnes) ou lorsque la gestion des archives de l'université dépend du SCD (voir plus bas, partie II-3-B). L'organigramme du SCDA d'Angers affiche ces deux particularités : il annonce 4 agents pour les archives de l'université et 5 agents pour le centre des archives du féminisme.

¹⁸² C'est le cas par exemple à la bibliothèque Charcot ou à la bibliothèque Clignancourt (Sorbonne Université).

¹⁸³ Voir par exemple le billet de Véronique Ginouvès, ingénieure de recherche et responsable de la phonothèque à la MMSH : GINOUVES Véronique, parcours professionnel, entre livres, archives et données, [en ligne], carnet hypothèse « archives et bibliothèques » publié le 01/08/2018. [consulté le 25/02/2020] Disponible sur : <https://archivbib.hypotheses.org/106>

¹⁸⁴ C'est le cas par exemple à la MMSH, où la base de données Ganoub (<http://phonotheque.mmsh.huma-num.fr/>) a été développée pour permettre le signalement et la diffusion de la phonothèque. Sur ce sujet, voir plus bas, partie III-3-B « de nouveaux services numériques à l'horizon ? ».

¹⁸⁵ Certains professionnels interrogés ont pu émettre cette réserve. C'est aussi ce que regrettait déjà Guy Braibant dans son rapport sur les archives.

internationale, en attirant les chercheurs étrangers. La redécouverte de fonds d'archives alimente de nouvelles recherches, et suscite en particulier des sujets de thèse¹⁸⁶. Les archives de la recherche contribuent enfin au lien de l'université avec les territoires en suscitant un intérêt qui va au-delà du monde académique. Des publics très variés, généalogistes, écrivains, artistes, cinéastes ou documentaristes, commencent à créer une nouvelle demande autour de ces fonds. Le développement des compétences nécessaires à la gestion de ces fonds en BU permettra d'encourager ces dynamiques fragiles.

2. DES COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

A - Traiter des fonds d'archives en bibliothèque

Se former

Quelles sont les spécificités du traitement d'archives en bibliothèque et comment les bibliothécaires peuvent-ils acquérir les compétences nécessaires au classement et au signalement de ces archives ? Le traitement de fonds d'archives¹⁸⁷ fait rarement partie de la formation initiale du personnel de la filière bibliothèque¹⁸⁸. La première étape du traitement d'un fonds d'archives en bibliothèque peut ainsi être un temps de formation. Les stratégies de formation varient d'un établissement à l'autre. Dans les établissements où ces compétences sont peu présentes, les formations externes peuvent être une solution. Si de nombreux organismes proposent des formations sur les archives, peu concernent encore spécifiquement les archives de la recherche.

Les formations les plus citées par les professionnels interrogés sont celles de l'AAF. Le catalogue 2020 de l'association¹⁸⁹ propose notamment un parcours d'introduction au traitement de fonds d'archives ainsi qu'une formation intitulée « maîtriser les spécificités des archives de l'enseignement supérieur et de la recherche », qui a pour objectif de donner les clés pour « assurer la collecte, le classement et la valorisation de ces fonds d'archives. » Cette formation a vocation à répondre aux besoins des archivistes des universités mais aussi de tout personnel « chargé de la gestion d'archives définitives de l'enseignement supérieur et de la recherche », ce qui peut donc être le cas de bibliothécaires. Quelques formations généralistes sur le traitement intellectuel et matériel des archives peuvent aussi être utiles aux bibliothécaires en charge des fonds. L'AAF mais aussi le département de

¹⁸⁶ Ce fut le cas par exemple pour les thèses de deux chercheurs interrogés : PLANTADE François, *Jules Houël et la circulation des mathématiques dans la seconde moitié du XIXe siècle : les réseaux français et européens d'un universitaire de province* (Cf. <https://www.theses.fr/2018NANT4064>) et LE ROUX Benjamin, *Comprendre la structure moléculaire du vivant au début du XXe siècle : Une biographie scientifique d'Henri Devaux (1862-1956)* (Cf. <http://www.theses.fr/2019BORD0068>). Une thèse comme celle de Pierre VERSCHUEREN, *Des savants aux chercheurs : les sciences physiques comme métier (France, 1945-1968)*, (Cf. <http://www.theses.fr/2017PA01H105>) sur un sujet plus général, s'appuie également largement sur des fonds d'archives de la recherche.

¹⁸⁷ Entendu ici comme le classement, le conditionnement et le signalement des fonds d'archives.

¹⁸⁸ Il est à noter que même les conservateurs chartistes interrogés pour ce mémoire ne sentent pas forcément légitimes pour superviser le classement d'un fonds d'archives, soit parce que ces compétences n'ont pas été développées par un passage par l'Institut National du Patrimoine (INP), soit tout simplement parce qu'ils estiment les avoir perdues avec le temps.

¹⁸⁹ Disponible en ligne à cette adresse : <https://fr.calameo.com/read/00443206334bc0507b9bd>

la formation scientifique et technique¹⁹⁰ du Ministère de la Culture (les formations sont alors dispensées par le personnel des Archives nationales) en proposent de nombreuses¹⁹¹. Même pour le personnel déjà formé, les nouveaux enjeux liés en particulier aux archives numériques peuvent nécessiter de nouvelles compétences. Des formations ciblées, comme celles abordant les problématiques juridiques¹⁹² ou l'archivage électronique¹⁹³ sont alors susceptibles de répondre à ces besoins nouveaux.

Certaines formations sont plus spécifiques aux outils des bibliothèques, en particulier Calames. L'ABES* pilote un dispositif de formations gratuites réservées aux agents des établissements cataloguant dans Calames. Les modalités de ces formations peuvent évoluer d'année en année selon les besoins des établissements, en alliant formations à distance et formations présentielle¹⁹⁴. Les « J.e-cours »¹⁹⁵ permettent aux utilisateurs professionnels de Calames de bénéficier de sessions de cours à distance mais personnalisées, via une connexion simultanée avec un formateur. La plateforme de formations à distance de l'ABES¹⁹⁶ permet enfin l'autoformation sur les sujets et le rythme souhaité par l'utilisateur. Enfin, certains organismes, comme l'INTD*, les CRFCB*, ou l'École des Chartes¹⁹⁷ peuvent ponctuellement proposer des offres de formations continues sur ces sujets. Les possibilités de formation sont donc nombreuses, et le réseau Calames permet aux catalogueurs de trouver les réponses dont ils ont besoin même en dehors de leur établissement¹⁹⁸.

Le rôle de la formation interne est également important, en particulier pour tout ce qui concerne la communication des documents¹⁹⁹. Ces formations sont le plus souvent dispensées aux nouveaux arrivants. Sur le catalogage, la formation interne, souvent informelle, reste un bon moyen de transmettre ces compétences spécialisées au sein d'une équipe. Dans ce cas, le recrutement d'une personne ayant déjà les compétences recherchées peut permettre à d'autres agents d'une équipe de les

¹⁹⁰ Les formations proposées par le Ministère de la culture sur le traitement des archives sont présentées à cette adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Formations-professionnelles/Formation-continue-aux-metiers-des-archives> .

¹⁹¹ Par exemple pour le Ministère de la Culture : « Conditionnement des archives » ou « classer et analyser des archives ». Pour l'AAF : « élaborer un plan de classement d'un fonds d'archives définitives », « traiter les archives définitives » ou encore « décrire les archives ».

¹⁹² Pour le Ministère : « protection des données à caractère personnel : règles à respecter pour l'archiviste ». Pour l'AAF : « maîtriser le droit lié à la communicabilité des archives », « protection des données personnelles ».

¹⁹³ Pour le Ministère : « piloter et mettre en œuvre un projet de SAE ». Pour l'AAF : « introduction à l'archivage électronique », « conduire ou accompagner un projet de gestion électronique des documents »

¹⁹⁴ Plus d'informations disponibles sur : <http://www.abes.fr/Sudoc/Se-former/Dispositif-de-formation-pour-les-etablissements-en-cours-de-deploiement>

¹⁹⁵ Informations disponibles sur : <http://www.abes.fr/Calames/Se-former2/Se-former-a-distance>

¹⁹⁶ Consultable en ligne à cette adresse : <https://moodle.abes.fr/>

¹⁹⁷ L'École des Chartes propose par exemple une formation spécifique à la description des fonds d'archives et de manuscrits en EAD, en écho notamment au plan national de signalement des collections patrimoniales des bibliothèques territoriales.

¹⁹⁸ Dans chaque établissement concerné, un correspondant Calames est en lien avec l'ABES. Les correspondants Calames ont également la possibilité d'échanger via une liste de diffusion. Cf. <http://www.abes.fr/Calames/Le-reseau-Calames/Correspondants-Calames>

¹⁹⁹ Entretien avec Pascaline Todeschini, 28/10/2019

acquérir. La difficulté est alors de maintenir une pratique régulière de l'outil, pour ne pas perdre les compétences acquises.

La formation, interne ou externe, représente enfin un outil managérial à ne pas négliger. Le traitement ou la manipulation de fonds patrimoniaux peut permettre de motiver les agents en diversifiant leurs missions et en leur confiant de nouvelles responsabilités. Le développement de ces compétences peut enfin offrir de nouvelles perspectives pour les agents souhaitant évoluer vers d'autres fonctions.

Classer, décrire

Une des particularités du traitement des fonds d'archives de chercheurs tient à la difficulté d'énoncer des règles générales pour leur classement. La première étape du classement d'un fonds d'archives en bibliothèque peut être, en fonction des cas, une opération de tri matériel, afin de décider de ce qui doit être conservé ou ce qui peut être éliminé. Cette opération semble amenée à prendre de plus en plus d'importance, en particulier face à la profusion des fonds d'archives numériques.

Quels peuvent être alors les critères de ce tri ? Les manuels d'archivistique fournissent de premières indications, en prônant par exemple l'élimination des doublons. Le référentiel de gestion des archives de la recherche de l'AAF donne également des indications plus spécifiques sur le devenir des fonds d'archives de la recherche au terme de leur durée d'utilité administrative²⁰⁰. Cependant pour les fonds hérités directement des chercheurs ou des laboratoires, les critères de tri doivent rester propres à chaque fonds. Une bonne pratique consiste en revanche à harmoniser ces critères, dans la mesure du possible, au niveau d'un établissement²⁰¹. Dans le cas des archives de la recherche quelques principes – pas toujours aisés à définir- comme l'utilité des documents pour la recherche ou leur intérêt historique, peuvent guider le processus d'élimination. La documentation courante contenue dans le fonds peut notamment faire l'objet d'un tri important. Dans certains cas, les tirés à part représentent une partie importante du fonds ; il est alors délicat de les éliminer²⁰².

Pour les documents conservés, le classement définitif du fonds peut être l'occasion d'un reconditionnement dans des contenants adaptés, notamment des boîtes et pochettes au pH neutre. Ce moment permet aussi d'éliminer un certain nombre de composants physiques (trombones, plastiques...) qui peuvent, sur le long terme, nuire à la conservation des documents. Les problématiques de stockage pérenne des documents auront également intérêt à être anticipées dès le traitement des fonds. Exceptées les photographies dont les conditions de conservation diffèrent, la conservation des livres et des archives répond aux mêmes impératifs : température de 18°C, hygrométrie relative de 55%, sensibilité aux rayons UV²⁰³... Les mêmes

²⁰⁰ Disponible en ligne à cette adresse : <https://www.archivistes.org/Referentiel-de-gestion-des-archives-de-la-recherche>

²⁰¹ Entretien avec Goulven le Brech, 16/12/2019.

²⁰² Ibid.

²⁰³ On pourra retrouver le détail de ces caractéristiques dans le *Manuel du patrimoine en bibliothèque*. (MOUREN Raphaëlle (dir.), Paris : Editions du cercle de la librairie, 2007.)

magasins de stockage peuvent donc être utilisés pour la conservation de livres ou d'archives²⁰⁴.

La structuration intellectuelle des documents, dont leur agencement dans l'espace est le reflet, peut également présenter des similitudes avec les pratiques des bibliothécaires. L'attribution de cotes permettant d'identifier et de localiser les documents en est une illustration. Le classement des fonds d'archives obéit néanmoins à des logiques différentes. D'abord, il se structure de façon pyramidale à partir du producteur des fonds, là où le classement des ouvrages est thématique. Ensuite, le « respect des fonds » est depuis la fin du XIX^e siècle le principe guidant le classement des archives en France. D'après le Conseil National des Archives « le respect des fonds est le principe selon lequel chaque document doit être placé dans le fonds dont il provient et, dans ce fonds, à sa place d'origine. »²⁰⁵ Le respect des fonds appelle donc à respecter à la fois la provenance et l'organisation interne du fonds lors de son classement.

Ce principe, pensé à l'origine pour les archives publiques, convient bien aux fonds d'archives personnelles déjà classées par leur producteur. Cependant, de nombreux facteurs peuvent venir perturber cette logique. C'est le cas par exemple pour les fonds très fragmentaires, ou encore pour les fonds en « vrac », en cas d'absence, d'interruption du classement par le producteur, ou même d'un « dérangement » du fonds survenu indépendamment de la volonté du producteur. Dans les faits, le classement des fonds d'archives de chercheurs en bibliothèque peut découler d'un compromis entre un classement originel et un classement thématique ou chronologique visant à permettre l'intelligibilité du fonds. Le respect des fonds est conciliable avec ces pratiques à condition de garder la trace du classement originel mais aussi de ne pas négliger le travail de contextualisation des documents. L'archiviste Christine Nougaret plaide d'ailleurs pour l'adaptabilité de ce principe : « loin de nous imposer un modèle unique et rigide de classement et de description, le principe [du respect des fonds] doit nous inviter au contexte de production des archives qu'il soit ou non organique. C'est dans la description de ce contexte, qui portera aussi bien sur la production proprement dite que sur le classement, que réside l'essence de l'archivistique. »²⁰⁶

Au-delà des compétences techniques nécessaires à la maîtrise d'outils informatiques spécifiques, le travail de description peut être rendu difficile par plusieurs caractéristiques intrinsèques aux fonds. D'abord, le déchiffrement de documents manuscrits peut ne pas être évident : certains peuvent être illisibles en raison de la graphie de leur producteur, ou comporter des signatures non identifiées. Les sujets des documents d'archives scientifiques peuvent également être très pointus. Ce moment peut donc nécessiter la collaboration de chercheurs spécialistes

²⁰⁴ Pour une synthèse sur l'aménagement de magasins d'archives on pourra se référer à l'article de Marie-Caroline LUCE. Aménagement de magasins d'archives : adaptation aux contraintes techniques. In : *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 303-311. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/gazar.2013.5073>

²⁰⁵ Cité par Christine Nougaret, dans : Classement et respect des fonds. Mariage d'amour ou de raison ? In GRAILLES Bénédicte, MARCILLOUX Patrice, NEVEU Valérie, SARRAZIN Véronique (Direction), *Classer les archives et les bibliothèques : mise en ordre et raisons classificatoires*, Rennes : PUR, 2015, p.162.

²⁰⁶ NOUGARET Christine, in *Classement et respect des fonds*, Op.Cit. p.172.

de la discipline concernée, ou des ayants droit, susceptibles de pouvoir identifier certaines écritures²⁰⁷.

La description des fonds est finalement le reflet de ce travail de classement et de contextualisation. En BU, cette description se fait souvent par le biais d'un outil propre, Calames²⁰⁸. Cet outil reprend les normes de description archivistique internationales, en appliquant la recommandation AFNOR DeMarch, inspirée de la norme internationale de description archivistique ISAD-G. La description des fonds dans Calames peut donc suivre la rédaction d'un premier inventaire ou se confondre avec lui. La publication en ligne des descriptions entrées dans Calames permet le signalement des fonds aux publics.

B – L'évolution des modalités de diffusion

Du signalement...

Les fonds d'archives de la recherche conservés en BU étant destinés à être communiqués au public, leur inventaire a vocation à être publié en ligne²⁰⁹. Plusieurs niveaux de signalement peuvent exister. Une description plus ou moins complète des fonds d'archives peut figurer sur le site internet de la bibliothèque. Un inventaire tiré d'un fichier Word ou Excel²¹⁰ peut également être diffusé au format pdf²¹¹. La publication de tels instruments de recherche peut aller de pair avec le signalement des fonds dans Calames, qui permet cependant de cataloguer directement les archives en EAD, un standard traduisant les normes de description archivistique en langage informatique XML. Le langage XML favorise ensuite l'interopérabilité des données issues de Calames ; celles-ci sont notamment « moissonnées par le site du Catalogue collectif de France (CCFr), ainsi que par les portails Isidore²¹² et du CERL* »²¹³. La description des fonds dans Calames et leur mise en ligne représente ainsi un objectif de signalement des fonds affiché presque unanimement par les BU conservant des archives de la recherche. Les appels à projets de l'ABES, concernant en particulier la rétroconversion de notices, peuvent permettre aux BU de trouver des financements pour réaliser ce travail de signalement. Par ailleurs, les chercheurs interrogés identifient plutôt bien l'outil et ont pris l'habitude de l'utiliser.

Cependant, le signalement des fonds d'archives en bibliothèque est susceptible de connaître des évolutions dans les prochaines années. Actuellement en effet, les

²⁰⁷ Voir sur ce point la partie III-2-A, paragraphes « Accueil individualisé et aide à la recherche ».

²⁰⁸ <http://www.calames.abes.fr/pub/> Il peut arriver que certains fonds, par manque de temps ou par l'absence de compétences en EAD, ne fassent l'objet que d'un inventaire Excel. Celui-ci n'est alors pas systématiquement publié en ligne.

²⁰⁹ Des délais de communicabilité peuvent néanmoins exister dans certains cas (Voir partie III-2-A « Communication des documents et services personnalisés »). Par ailleurs, le vocabulaire utilisé peut aussi être celui des bibliothèques : Calames est un « catalogue », là où les archivistes parlent plutôt d'instruments de recherche.

²¹⁰ Ce type d'inventaire peut aussi être un document interne.

²¹¹ C'est le cas par exemple pour le fonds Pierre Costabel, conservé au Centre Alexandre Koyré à Paris : http://koyre.ehess.fr/docannexe/file/542/inventaire_iii_docx.pdf

²¹² Isidore est un « moteur de recherche permettant l'accès aux données numériques des sciences humaines et sociales. » <https://isidore.science/>

²¹³ Selon les informations figurant sur le site Calames : <http://www.calames.abes.fr/pub/presentation.aspx> [consulté le 11/01/2020]

liens entre le Sudoc* et Calames restent peu développés. En outre, Calames est peu adapté au signalement des objets qui se trouvent parfois dans les fonds d'archives. Ainsi, une collection d'un chercheur ou d'un laboratoire comprenant livres, archives et objets doit aujourd'hui être signalée dans plusieurs outils différents.

Dans ce sens, la transition bibliographique peut représenter à moyen terme une opportunité pour la visibilité des fonds d'archives en bibliothèque. L'enjeu est commun pour les catalogues des bibliothèques ou les instruments de recherche des archives : mieux exposer leurs données dans le web sémantique, pour accroître notamment la visibilité de leurs collections sur internet et développer les liens entre les fonds d'un même établissement²¹⁴. Pour cela, deux modèles conceptuels ont été développés : FRBR* pour les bibliothèques et *records in context* (Ric) pour les archives²¹⁵. Ces deux modèles, bien que toujours distincts, tendent à développer un rapport au document commun : celui-ci n'est plus isolé (livres) ou imbriqué dans des ensembles (archives) mais se comprend dans un réseau de relations d'entités interconnectées. Ces interconnexions vont nécessiter de renforcer le travail d'harmonisation des normes de description. Le projet de fichier national d'entités (FNE) porté par l'ABES et la BnF, qui vise « la mise en œuvre d'une base commune pour la co-production des données d'autorité »²¹⁶ en accès ouvert, a d'ailleurs vocation à être un réservoir d'entités pour les bibliothèques, services d'archives et musées. La transition bibliographique devrait ainsi permettre de faciliter les connexions entre les catalogues au format EAD comme Calames et au format MARC* comme le Sudoc.

Ces nouvelles possibilités laissent présager une évolution vers des catalogues communs à toutes les typologies de collections. En effet, l'abandon progressif d'une logique de catalogage centrée sur le document physique pour une logique centrée sur l'œuvre et ses expressions semble laisser plus de place aux archives dans les catalogues des bibliothèques. La typologie des documents (livres, archives, objets...) et leur matérialité (documents physiques, numérisés, nativement numériques...) deviennent secondaires par rapport aux liens entre ces différentes entités décrites dans le catalogue. Ces transformations sont déjà à l'œuvre : dans certains cas comme pour le réseau documentaire universitaire de Bordeaux, le passage au SGBM* a pu permettre d'intégrer le catalogue Calames dans le catalogue local, permettant ainsi de présenter au public l'ensemble des collections des bibliothèques au sein d'un même catalogue en ligne²¹⁷.

... aux bibliothèques numériques

Parallèlement à l'intégration de typologies de collections variées, les catalogues des bibliothèques ont de plus en plus vocation à renvoyer vers les versions numérisées des documents. C'est d'ailleurs le cas de Calames, où des

²¹⁴ Sur les interconnexions entre les fonds d'archives de la recherche, voir la partie III-3-B « Des fonds interconnectés ».

²¹⁵ Cf. FEUTRET Jean-Marie, Archives et web de données : contexte et perspectives, *Ar(abes)ques* n°83, Abes, juillet 2016. Disponible sur : <http://www.abes.fr/Publications-Evenements/Arabesques/Arabesques-n-83>

²¹⁶ Citation tirée de la définition qui figure sur le site de la transition bibliographique : <https://www.transition-bibliographique.fr/2018-10-17-lancement-fichier-national-entites/> [consulté le 13/01/2020]

²¹⁷ Entretien avec Romain Wenz, 28/10/2019.

documents numérisés peuvent être associés aux notices. Les numérisations de documents d'archives effectuées par les BU s'inscrivent en général dans une valorisation de l'ensemble des collections patrimoniales sur internet. Elles permettent une diffusion plus large des collections²¹⁸, tout en préservant les documents physiques. Ces numérisations sont le plus souvent financées via la politique contractuelle des établissements ou par des appels à projets émanant d'opérateurs nationaux, comme le GIS Collex-Persée ou l'ANR. Des collaborations avec la BnF nous ont été rapportées, comme à la bibliothèque Clignancourt où des manuscrits du XVII^e siècle ont pu être numérisés sur Gallica. Cependant des difficultés ont pu aussi être signalées concernant la numérisation de fonds d'archives en BU, en particulier la nécessité de retranscrire certains documents pour les rendre lisibles²¹⁹. En outre, les fonctionnalités des plateformes de bibliothèques numériques peuvent être davantage pensées en vue de l'exploitation des collections de livres, plus nombreuses, que de fonds d'archives. Enfin, les archives ne sont pas toujours incluses dans le marché de numérisation car les coûts supplémentaires peuvent être importants pour des collections parfois marginales²²⁰.

Malgré tout, il est aujourd'hui courant que des archives de la recherche figurent en ligne dans les bibliothèques numériques des BU²²¹. Des archives sont présentes dans des bibliothèques numériques patrimoniales, comme celle de PULSAR²²² (Patrimoine universitaire lorrain des savoirs archivés) de l'université de Lorraine ou la bibliothèque virtuelle de l'université de Clermont Auvergne²²³. Les archives sont également présentes lorsque ces bibliothèques numériques touchent à l'exhaustivité, comme la bibliothèque numérique de l'université Paris 8 Octaviana²²⁴, en proposant des fonds patrimoniaux et des fonds courants, comme des thèses ou des mémoires récents. La numérisation qui concernait au départ uniquement quelques « trésors » de la bibliothèque laisse de plus en plus place à une forme courante de diffusion des collections, qui tend à se confondre avec leur signalement.

D'une façon générale, les bibliothèques numériques interrogent la forme traditionnelle des catalogues mais aussi les normes de description archivistique. Les plateformes de bibliothèques numériques représentent maintenant pour les lecteurs une porte d'entrée directe dans les collections. Le document en est l'élément central, reléguant les ensembles de collections au second plan. Du coup, dans le cas des archives, la structuration hiérarchisée des fonds se retrouve de plus en plus éclatée. En parallèle, les points d'entrées possibles dans une collection se sont démultipliés. Les procédés d'océrisation²²⁵, bien que plus compliqués à appliquer aux documents manuscrits, permettent d'effectuer des recherches plein texte dans des archives

²¹⁸ Par exemple, en 2018 : la bibliothèque numérique Babordnum a totalisé 1,2 millions de téléchargements et 47 000 visiteurs uniques. (Entretien avec Romain Wenz, 28/10/2019).

²¹⁹ Entretien avec Florian Horrein et Chantal Lantin, 14/11/2019.

²²⁰ Entretien avec Florian Horrein et Chantal Lantin, 14/11/2019.

²²¹ Sur les contraintes juridiques liées à la diffusion en ligne, voir la partie III-2-B sur la communication des documents.

²²² <https://pulsar-bu.univ-lorraine.fr/>

²²³ <https://bibliotheque-virtuelle.bu.uca.fr/items/browse>.

²²⁴ <https://octaviana.fr/>

²²⁵ Voir par ailleurs la partie III-3-B.

numérisées. La qualité des métadonnées conserve toute son importance. L'indexation des documents numérisés évolue également pour s'adapter aux moteurs de recherche. Le nommage des fichiers est pensé pour éviter les risques de doublons, les éléments discriminants sont privilégiés : le but est de faire écho à des mots clés tels qu'ils seront entrés dans leur moteur de recherche par les utilisateurs²²⁶. Des identifiants et des permaliens sont utilisés pour qualifier de manière unique chaque document sur internet. Plus encore que la cote, ce sont ces identifiants qui permettent à présent de citer et de retrouver le document sur internet.

Ces nouvelles modalités de diffusion nécessitent pour les bibliothécaires de se familiariser avec des outils techniques exigeant de nouvelles compétences informatiques. Mais les outils numériques de diffusion représentent aussi de nouvelles opportunités pour les archives en bibliothèques. Ils sont communs aux livres, aux archives et aux objets ; ils véhiculent ainsi une conception de la collection de plus en plus large. Cet élargissement des collections et des compétences pour les gérer n'est pas neutre sur le positionnement de la bibliothèque dans l'université. Sur quels partenaires la bibliothèque peut-elle s'appuyer ?

3. UN POSITIONNEMENT À TROUVER

A - Développer un réseau de partenaires

Partenariats extérieurs : favoriser la synergie avec des structures variées

Des partenariats structurels²²⁷ avec des acteurs extérieurs à l'université, nationaux ou locaux, peuvent fournir un appui à la BU dans son action sur les fonds d'archives. Le réseau des archivistes d'université Aurore²²⁸ est très actif et produit régulièrement une documentation précieuse et spécialisée sur les archives de la recherche. Son objectif principal est la mise en réseau des archivistes et le développement de liens interprofessionnels, notamment avec les bibliothécaires, ainsi que la production de normes communes et la diffusion de bonnes pratiques, dont le référentiel de gestion des archives de la recherche de 2012²²⁹ est un exemple. Un sous-groupe d'Aurore est même spécifiquement dédié aux archives scientifiques. Développer des liens entre BU et associations professionnelles paraît fondamental pour prolonger les collaborations qui peuvent se créer localement entre archivistes et bibliothécaires.

Le rôle des structures associatives a souvent été déterminant pour lancer une dynamique autour des fonds d'archives en BU. À l'école Polytechnique la SABIX²³⁰ a été créée au milieu des années 1980 pour soutenir financièrement la bibliothèque

²²⁶ Entretien avec Romain Wenz, 28/10/2019.

²²⁷ Les partenariats autour de projets scientifiques ponctuels seront abordés dans la partie III-3.

²²⁸ Réseau des archivistes des universités, rectorats, organismes de recherche et mouvements étudiants. Constitué en 2007, il devient une section de l'AAF en 2011.

²²⁹ Disponible en ligne à cette adresse : <https://www.archivistes.org/Referentiel-de-gestion-des-archives-de-la-recherche>

²³⁰ « Société des amis de la bibliothèque et de l'histoire de l'école Polytechnique » <http://www.sabix.org/>

dans ses acquisitions de livres anciens et d'archives. Elle accompagne également la bibliothèque dans des projets de restauration ou de numérisation. Une association regroupant des anciens élèves, aujourd'hui intégrée à la SABIX, a mené une campagne de mécénat pour soutenir l'ouverture d'un espace d'exposition au sein de la bibliothèque²³¹. La SABIX soutient enfin la bibliothèque dans la valorisation de ses collections, en éditant un bulletin, « lieu de publication de recherches menées dans les archives de l'École ou en lien avec l'histoire de l'École et des polytechniciens. »²³² À Angers, c'est l'association « archives du féminisme » qui est à l'origine du centre éponyme intégré au SCD. L'association, qui s'appuie sur un comité scientifique composé d'historiens, fédère ici un réseau de centres d'archives sur le féminisme, intégrant notamment la BU d'Angers mais aussi la bibliothèque Marguerite Durand (ville de Paris) et La Contemporaine. Ici, l'association favorise l'échange entre des bibliothèques aux statuts différents mais aux collections proches²³³.

En plus du dialogue qui peut s'engager sur les questions juridiques²³⁴, la conservation de fonds d'archives en BU peut être l'occasion de collaborer avec les services publics d'archives, Archives départementales ou nationales. Le fonds Henri Piéron, réparti entre l'université Paris Descartes et les Archives nationales en une illustration. Son inventaire a été réalisé de manière concertée avec les AN, « de manière à veiller à une bonne cohérence des inventaires indépendamment des lieux de conservation du fonds. »²³⁵ Les instruments de recherche publiés en ligne renvoient ainsi vers l'une ou l'autre de ces institutions. La valorisation des archives peut passer par des partenariats avec d'autres institutions. Des contacts peuvent être noués à l'occasion de prêts de documents à d'autres établissements, même si la pratique semble encore peu fréquente en BU. Sur le sujet de la valorisation en ligne des collections, des partenariats avec des grands acteurs du web peuvent s'envisager. Le service du patrimoine documentaire de Bordeaux a par exemple engagé une collaboration avec Wikipédia afin d'accroître la visibilité des fonds de la bibliothèque numérique²³⁶.

Le Pôle Documentaire de la Fonderie à Mulhouse²³⁷ (université de Haute-Alsace), qui a rassemblé sur un même lieu archives et bibliothèque autour de l'histoire économique, sociale et industrielle, est un exemple de collaboration entre des acteurs divers. Le rapprochement du SCD de l'université, d'un centre de recherche, de la ville et d'une association, sous forme d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS), a permis de mutualiser moyens et collections au service de la

²³¹ Entretien avec Olivier Azzola, 22/10/2019.

²³² AZZOLA Olivier. Deux cents ans d'archives à l'École polytechnique : du comptable aux archivistes. In: *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 63-76. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5051

²³³ Entretien avec France Chabod, 11/07/2019.

²³⁴ Voir partie II-1-A « Un défi juridique ».

²³⁵ Citation tirée du guide général du fonds Henri Piéron, disponible en ligne : http://parisdescartes.libguides.com/ld.php?content_id=31019950

²³⁶ Entretien avec Romain Wenz, 28/10/2019.

²³⁷ <http://www.pole-doc-fonderie.uha.fr/>

recherche²³⁸. Même si la dynamique autour du GIS semble s'être un peu essoufflée (son site internet n'est plus alimenté), le regroupement physique des partenaires dans un ancien bâtiment industriel perdure, et le travail sur les collections s'en trouve aujourd'hui encore facilité.

Ces partenariats sont précieux pour pouvoir élargir le champ de compétences des bibliothécaires, ou trouver des financements. Relevant de choix stratégiques qui engagent le positionnement de la BU vis-à-vis des archives, ils participent finalement de sa bonne insertion dans le réseau des acteurs des archives de la recherche.

Dans l'université : des collaborations entre bibliothécaires et archivistes à développer

Outre les enseignants-chercheurs qui restent des partenaires incontournables²³⁹ dans la gestion des fonds d'archives de la recherche, la bibliothèque peut également solliciter les autres services de l'université afin de bénéficier de leur appui sur des problématiques spécifiques. La collaboration avec le service juridique de l'université en est un exemple. Celui-ci peut être sollicité pour l'appui à la rédaction de conventions de dons ou de conventions de prêts de documents. Il peut aussi contribuer à lever un doute sur les règles relatives à la communicabilité d'un document. Dans un article de 2017²⁴⁰, Sylvain Foissey, chargé d'affaires juridiques à l'université Paris Diderot, relate également que son service juridique a pu être mobilisé à l'occasion de la valorisation d'archives, pour la rédaction de conventions avec des financeurs extérieurs ou pour la mise à disposition de locaux.

La mise en valeur de certains fonds lors de visites ou de *newsletters* internes peut aussi être l'occasion de collaborations avec le service communication de l'université. La bibliothèque Charcot (Sorbonne Université) a par exemple été sollicitée dans le but de réaliser un article sur un dessin de Jean-Baptiste Charcot pour un webzine de l'université à diffusion interne²⁴¹. Enfin, l'appui technique de la direction des systèmes d'information (DSI) peut se révéler indispensable sur certains projets informatiques. Pour tous ces services, la présence d'archives en bibliothèques n'entraîne pas de modification profonde dans les collaborations qui pouvaient exister ; les projets mobilisant les fonds d'archives invitent simplement à renforcer ces interactions.

Les relations avec le service d'archives de l'université sont en revanche interrogées avec la présence d'archives de la recherche en BU. Les périmètres semblent parfois découler de la pratique ou d'un partage « historique », plus que d'une articulation concertée ou même imposée par la gouvernance de l'université.

²³⁸ Entretien avec Nicolas Stoskopf, 27/06/2019.

²³⁹ Voir partie III.

²⁴⁰ FOISSEY Sylvain. L'intervention des juristes dans la constitution, la valorisation et la consultation des archives de la recherche : un soutien constant. In: *La Gazette des archives*, n°246, 2017. Archiver la recherche : responsabilités partagées. Actes de la journée d'études de la section Aurore – archivistes des universités, rectorats, organismes de recherche et mouvements étudiants – de l'Association des archivistes français du 23 juin 2016. p. 39-50. Disponible sur : www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2017_num_246_2_5483

²⁴¹ Entretien avec Florian Horrein et Chantal Lantin, 14/11/2019.

L'âge des documents peut tenir lieu de frontière²⁴². Les documents anciens qui avaient été déposés en bibliothèque bien avant l'arrivée de l'archiviste continuent d'être gérés par la BU, alors que l'archiviste prend en charge les documents récents.

En pratique, archivistes et bibliothécaires tendent à être pour les chercheurs deux interlocuteurs potentiels sur le sujet des archives. Les périmètres des missions de la BU et du service d'archives peuvent ainsi se recouper. Pourtant, par manque de temps, d'habitude ou par l'éloignement géographique entre les services, les collaborations prennent parfois du temps pour se concrétiser. Elles débouchent cependant sur un jeu à sommes positives. Les archivistes peuvent apporter des solutions aux questionnements des bibliothécaires en apportant ses compétences dans le traitement des fonds. Les bibliothécaires peuvent quant à eux apporter un soutien logistique aux services archives, en mutualisant par exemple des magasins de stockage, et en mettant à disposition certains outils, comme Calames.

De fait, les collaborations sont souvent formalisées à l'occasion de besoins particuliers, comme lorsque la BU reçoit un don²⁴³, ou que le service d'archives souhaite valoriser certains fonds, parfois dans les espaces des bibliothèques²⁴⁴. À l'université Paris Descartes, les collaborations ont abouti à la production d'un guide de gestion des données à destination des chercheurs²⁴⁵. Ces rapprochements sur la question des données peuvent également être l'occasion de travailler de concert sur l'ensemble des archives de la recherche de l'université. Bibliothèque universitaire et service d'archives ont en effet intérêt à joindre leurs efforts sur la sensibilisation des chercheurs aux bonnes pratiques d'archivage, mais aussi sur la sensibilisation de la tutelle à l'importance de la sauvegarde du patrimoine de l'université.

L'enjeu est alors de créer une dynamique collective sur ce sujet où, comme l'énonce un titre de la *Gazette des archives*, les « responsabilités sont partagées ». Hélène Chambefort y rappelle dans les propos liminaires que la sauvegarde des archives de la recherche « ne demeure possible que grâce à des initiatives croisées et multiples entre les nombreux acteurs impliqués dans la recherche. »²⁴⁶

²⁴² Entretien avec Pascaline Todeschini, 28/10/2019.

²⁴³ Entretien avec Lucie Lepage, 04/11/2019.

²⁴⁴ Entretien avec Magalie Moysan, 22/07/2019.

²⁴⁵ Entretien avec Magalie Moysan, 22/07/2019.

²⁴⁶ CHAMBEFORT Hélène. Archiver la recherche : des responsabilités partagées. In : *La Gazette des archives*, n°246, 2017. Archiver la recherche : responsabilités partagées. Actes de la journée d'études de la section Aurore – archivistes des universités, rectorats, organismes de recherche et mouvements étudiants – de l'Association des archivistes français du 23 juin 2016. p.5. Disponible sur : www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2017_num_246_2_5483

B - La BU, lieu de mémoire ?

Un service d'archives dans le SCD

Il arrive que les liens entre service d'archives et SCD aillent au-delà de la simple coopération. Dans certains cas, le service d'archives de l'université est intégré à l'organigramme de la bibliothèque. Un questionnaire envoyé par le réseau Aurore aux services d'archives d'universités en 2014 avait recensé deux cas de rattachement à la bibliothèque pour vingt services interrogés²⁴⁷. Cette situation semble toutefois de plus en plus fréquente : c'est le cas notamment à l'université de Tours, à l'université d'Angers, à l'université des technologies de Compiègne, à Sciences Po, à Sorbonne Université depuis octobre 2019...

Ces rattachements semblent avoir peu d'influence sur l'évolution du périmètre du service d'archives : celui-ci assure par exemple « une fonction transversale de collecte, conservation et valorisation des documents produits et reçus au sein de l'établissement »²⁴⁸, sous forme numérique ou imprimée à Sciences Po. À l'UTC* de Compiègne, un centre d'archives a été construit afin d'accueillir « les versements des archives intermédiaires ou historiques de l'ensemble des entités de l'UTC »²⁴⁹ afin d'assurer « la constitution des sources nécessaires à la construction de l'histoire, de la mémoire de l'université ». Le rattachement d'un service d'archives à la BU peut toutefois être la première étape d'un repositionnement de la bibliothèque vis-à-vis des archives de la recherche.

Les archivistes interrogés évoluant au sein de SCD apprécient la proximité des métiers, la fibre patrimoniale des bibliothèques, les opportunités de collaborations et de partage d'espaces mais peuvent regretter en revanche la perte de visibilité que connaît alors le service d'archives²⁵⁰. La question de la dénomination de la bibliothèque peut alors se poser, lorsque ses missions commencent à s'élargir aux archives et parfois aux collections muséales de l'université.

À l'université d'Angers, le SCD est ainsi devenu le SCDA (service commun de la documentation et des archives). L'organisation de la « bibliothèque et archives » d'Angers est originale car deux services distincts traitent des fonds d'archives. Le service d'archives, avec à sa tête un archiviste de formation, « a pour mission de garantir la collecte, la conservation, le classement et la communication des archives administratives, pédagogiques et scientifiques produites et reçues sur

²⁴⁷ Voir les résultats de ce questionnaire en annexe.

²⁴⁸ Voir la description de la mission archives de Sciences Po sur son site internet [consulté le 15/01/2020] : <https://www.sciencespo.fr/bibliotheque/fr/nous-connaitre/nos-missions/archives-de-sciences-po.html>

Voir également : GAULTIER VOITURIEZ Odile, LE BRECH Goulven. De l'École libre des sciences politiques à Sciences Po : les archives d'un laboratoire de projets pédagogiques et scientifiques innovants. In : *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 77-90. Disponible sur : www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5052

²⁴⁹ Voir la description des missions de ce centre d'archives sur le site internet de la bibliothèque de l'UTC : <http://bibliotheque.utc.fr/EXPLOITATION/centre-darchives.aspx>. [consulté le 15/01/2020]

Voir également : ETIENNE Claire. La construction du centre d'archives de l'université de technologie de Compiègne. In : *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 293-301. Disponible sur : www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5052

²⁵⁰ Les services d'archives rassemblent rarement plus de 3 agents, là où les SCD en comptent plusieurs dizaines, voire centaines dans les services les plus importants.

tout support par l'ensemble des services de l'Université ». ²⁵¹ À côté de ce service archives, un service « collections spécialisées », dirigé par une conservatrice de bibliothèque, gère les fonds d'archives privés de la bibliothèque, les livres rares et une partie de la littérature grise.

La création d'un service distinct qui englobe le traitement des archives est utile pour développer des compétences spécialisées au sein du SCD mais permet également d'éviter que le traitement des archives soit jugé secondaire par rapport aux imprimés. À l'école Polytechnique par exemple, un centre de ressources historiques a été créé au sein de la bibliothèque ayant dans son périmètre la conservation et la communication des archives historiques de l'école. Cette organisation permet d'articuler les fonds d'archives historiques à la documentation.

L'exemple du GED du Campus Condorcet : vers un nouveau modèle ?

Le Grand équipement documentaire du Campus Condorcet ²⁵², qui doit ouvrir ses portes en 2021, représente sans doute l'étape supérieure dans ce rapprochement. L'objectif est de rassembler en un même lieu documentation et fonds d'archives scientifiques (majoritairement des archives de laboratoires ou chercheurs issues de 8 établissements différents) émanant d'un large réseau d'acteurs des SHS. Sur la question des archives, le modèle du GED innove par le choix de ne pas construire de centre d'archives distinct de la bibliothèque, ce qui permettra de proposer aux chercheurs un seul point d'entrée pour l'ensemble des collections documentaires et archivistiques du Campus Condorcet. La bibliothèque de travail et les archives personnelles d'un même chercheur pourront ainsi être proposées ensemble à l'étude ²⁵³.

Par ailleurs, le rapprochement de fonds d'archives jusqu'ici dispersés entre plusieurs établissements permettra de proposer un « matériau de recherche inédit par son ampleur et par sa richesse » ²⁵⁴ ainsi que de recomposer des fonds qui avaient été éclatés du fait des mobilités de carrière des enseignants-chercheurs. Des archives numériques seront également collectées. Le volume des fonds conservés, unique en BU, (5km linéaires et 1,2 téraoctets d'archives à l'ouverture) garantira une visibilité maximale à ces collections, tout en permettant une granularité fine dans les outils de description.

La taille du GED représente du même coup un défi : celui de maintenir des liens de proximité avec les chercheurs. Le GED accompagne en effet le déménagement de structures de recherches sur le site du Campus Condorcet, en succédant aux bibliothèques qui leur étaient attachées. L'objectif est de conserver l'esprit de ces petites bibliothèques de recherche, où la distinction entre sources

²⁵¹ Source : site internet de la BU d'Angers <http://bu.univ-angers.fr/service-archives> [consulté le 16/01/2020]

²⁵² Le Campus Condorcet est un établissement public ayant vocation à regrouper sur ses deux sites d'Aubervilliers (ouvert en 2019) et de la Porte de la Chapelle à Paris (ouverture prévue en 2023) un pôle de formation et de recherche en SHS, avec des structures issues de 11 composantes partenaires (notamment l'EHESS, l'EPHE, le CNRS, des universités parisiennes...). Plusieurs équipements, dont le GED, seront mutualisés entre les partenaires du projet.

²⁵³ Entretien avec Elydia Barret, 26/06/2019.

²⁵⁴ Document de politique générale du GED en matière d'archives, version du 19 avril 2017, p. 6. Disponible sur : https://www.univ-paris13.fr/wp-content/uploads/20170419_CC_GED_ARC_Politique_generale_du_GED_archives-1.pdf

primaires et secondaires est peu présente. Dans le cas du GED, le lien avec les chercheurs sera déterminant afin de poursuivre notamment la collecte des fonds d'archives. Celle-ci passera ainsi par la « mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'accompagnement auprès de la communauté scientifique et en direction notamment des unités et équipes de recherche actives sur le Campus. »²⁵⁵

Le GED semble donc témoigner d'une évolution du rôle de la bibliothèque dans l'université, où les archives de la recherche tiendraient une place à part entière. Surtout, une telle structure aura alors un rôle tout particulier dans la sauvegarde de la mémoire de l'université et de ses composantes. La bibliothèque devient finalement « instrument de constitution et de préservation de la mémoire des sciences humaines et sociales au bénéfice de la recherche. »²⁵⁶

Une bibliothèque peut-elle alors devenir le lieu où se cristallise la mémoire universitaire ? Le regroupement de collections d'archives de la recherche revêt une dimension symbolique forte. Il n'est pas anodin de noter que ces nouveaux modèles et le souci de préservation de ces archives prennent place au moment même où les archives de la recherche se dématérialisent. Cette situation peut rappeler le « moment charnière »²⁵⁷ qui caractérise pour Pierre Nora l'irruption des lieux de mémoire²⁵⁸. La constitution de sources historiques vient légitimer la bibliothèque universitaire en tant que lieu physique, à un moment où le numérique questionne la nécessité de proposer une documentation papier aux lecteurs, et par là-même l'identité de la bibliothèque. La collecte et la sauvegarde d'archives de la recherche place de facto la bibliothèque en position centrale. Symboliquement d'abord, puisque que c'est là que converge une partie au moins des fonds historiques de l'université. En pratique ensuite, la bibliothèque se fait point de rencontre pour des chercheurs devenus nomades depuis Internet - la numérisation ne remplaçant pas le besoin de consultation physique des fonds.

Les archives ne sont plus seulement une part de l'offre documentaire de la bibliothèque ; elles participent finalement de l'identité intellectuelle des établissements. De riches perspectives de collaboration avec les chercheurs s'ouvrent alors pour les bibliothèques universitaires.

²⁵⁵ Ibid, p.7.

²⁵⁶ Ibid, p.7.

²⁵⁷ NORA Pierre, *Les lieux de mémoire*, Paris, Collection Quarto, Gallimard, 1997, p.23. Pour Pierre Nora, les lieux de mémoire sont les éléments matériels ou construits où s'incarnent la mémoire collective ; ils sont « la matière dont se construit l'histoire » (p.15) en même temps que les « lieux où se cristallise et où se réfugie la mémoire » (p.23).

²⁵⁸ On retrouve également une référence aux lieux de mémoire de Pierre Nora dans la contribution de Sébastien Soubiran dans *Mémoire et culture matérielle de l'université*, Op.Cit. p.116.

PARTIE III. LES ARCHIVES DE LA RECHERCHE EN BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE : UNE OCCASION DE RENFORCER LA RELATION AVEC LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ?

La présence de fonds d'archives en BU peut venir élargir le catalogue de services proposé par les bibliothécaires. Toute une série d'actions peut être menée à partir des fonds, à destination des chercheurs ou d'un public plus large. En parallèle, le renforcement de la relation avec les chercheurs doit permettre d'asseoir le rôle de la bibliothèque au sein de l'université et de développer différents usages scientifiques des collections. Mais en quoi les archives de la recherche sont-elles une typologie de collection particulièrement propice pour opérer un rapprochement stratégique avec les enseignants-chercheurs ?

1. LA COLLECTE OU RÉUNIR LES CONDITIONS DU DON

A – Modalités juridiques et pratiques

Les modes d'entrée des archives de la recherche – en particulier pour les fonds d'archives de chercheurs ou de laboratoires- dans les collections des bibliothèques universitaires varient en fonction des interprétations sur leur statut, privé ou public. Les archives de la recherche considérées comme publiques entrent dans les collections des bibliothèques universitaires par versement²⁵⁹. Dans ce cas, un bordereau de versement vient acter le transfert des documents depuis le service producteur, vers le service en charge de la conservation de ces archives. Ce document comporte notamment une description sommaire du fonds d'archives reversé, des précisions sur sa volumétrie, les services impliqués et sa destination finale. Mais le versement est un mode d'entrée rare pour les fonds d'archives en BU²⁶⁰. En pratique, les modalités d'entrée privilégiées sont plutôt celles qui s'appliquent aux fonds d'archives privées²⁶¹ :

L'achat de fonds d'archives privées est possible, lors de ventes publiques ou de gré à gré. D'après les entretiens menés, ce mode d'entrée pour des fonds d'archives semble peu fréquent en BU. Si certains fonds peuvent atteindre des sommes très importantes²⁶², la marchandisation des archives se limite surtout à quelques grands noms de la recherche mondiale.

²⁵⁹ C'est le mode d'entrée qui sera privilégié notamment au GED du Campus Condorcet. Nous avons eu l'occasion d'évoquer dans la partie II-1-A « Un défi juridique », la nécessité de trouver un terrain d'entente avec les services publics d'archives pour procéder à la collecte d'archives publiques définitives au sein de l'université.

²⁶⁰ Cela semble s'expliquer par la perception qu'ont les chercheurs de leurs propres archives, jugées comme privées ou semi-privées, mais aussi par les interrogations juridiques que suscite ce mode d'entrée des fonds.

²⁶¹ Ces modalités sont détaillées sur le portail France Archives : <https://francearchives.fr/fr/section/91645354>

²⁶² La BnF a par exemple acquis en 2012 les archives de Michel Foucault pour 3,8 millions d'euros. Cf. REROLLE Raphaëlle, Archives à vendre ou à laisser, Le Monde, 20/12/2012. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/culture/article/2012/12/20/archives-a-vendre-ou-a-laisser_1809068_3246.html

La dation²⁶³ est une possibilité pour une personne privée de s'acquitter d'un impôt (notamment des droits de succession) en cédant un document d'intérêt historique à une administration. Pour le moment assez rare en BU, il est possible que les cas de dation deviennent plus fréquents si la marchandisation des fonds d'archives de personnalités de la recherche continue de se développer²⁶⁴.

Le dépôt n'implique pas de transfert de propriété et fait l'objet d'un contrat entre le déposant et le dépositaire. C'est le mode d'entrée le moins favorable pour la bibliothèque, qui est tenue aux mêmes exigences de conservation envers un fonds en dépôt que pour ses propres fonds, sans en avoir la propriété. Le risque d'un dépôt est de voir le fonds être restitué à son propriétaire. Cependant le dépôt peut-être une première étape vers l'intégration définitive d'un fonds aux collections de la bibliothèque.

Le legs est une disposition testamentaire par lequel une personne privée transmet à sa mort et à titre gratuit un bien dont il a la propriété. Il n'y a pas d'obligation à accepter un legs pour une institution, notamment si le fonds ne correspond pas à la politique documentaire de la bibliothèque. Dans certains cas rares comme celui des archives d'Alexandre Grothendieck²⁶⁵, la réserve héréditaire²⁶⁶ peut contraindre une institution à payer pour recevoir un legs.

La donation fait l'objet d'un contrat devant notaire et implique un transfert de propriété du fonds du donateur vers le bénéficiaire, qui doit accepter le don. Sauf cas particuliers comme le non-respect des conditions fixées dans le contrat, une donation est irrévocable. En raison de la lourdeur de cette procédure, ce mode d'entrée pour des fonds d'archives est beaucoup moins courant, en BU, que le don.

Le don est le mode d'entrée privilégié par la plupart des bibliothèques universitaires. Un don est irrévocable. Il ne nécessite, dans l'absolu, aucun formalisme particulier car « seule la possession effective vaut titre »²⁶⁷. Le portail *France Archives* conseille néanmoins de garder une trace écrite de la procédure de don : « Il est préférable d'échanger lettre d'intention de don et lettre d'acceptation de don, suivies d'une lettre de remerciement actant l'entrée du don dans les collections publiques avec un numéro enregistrement, voire un récolement sommaire/inventaire. »²⁶⁸

Certaines bibliothèques formalisent même la procédure par une convention de don²⁶⁹. Celle-ci s'établit entre l'université (ou l'établissement ayant la personnalité morale) et le donateur du fonds. Les éléments qui y figurent sont notamment la mention du donateur et de l'institution bénéficiaire du don, la dénomination du

²⁶³ Introduit par la Loi n° 68-1251 du 31 décembre 1968, dite « Loi Malraux ». (Cf. https://beta.legifrance.gouv.fr/loda/texte_lc/LEGITEXT000006068318/2011-07-05) Les autres modes d'entrées sont définis dans le Livre 3 du Code Civil.

²⁶⁴ Les cas Grothendieck et Foucault en sont deux illustrations récentes.

²⁶⁵ Cf. Introduction.

²⁶⁶ Définie à l'article 912 du Code Civil.
(Cf <https://beta.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000006435530/2007-01-01>)

²⁶⁷ Source : France Archives, https://francearchives.fr/fr/article/91645366#/?_k=uu9ha1 [consulté le 29/01/2020]

²⁶⁸ Ibid.

²⁶⁹ Voir les deux exemples de convention de don figurant en annexe.

fonds²⁷⁰, une description ou un inventaire sommaire du fonds, les modalités de traitement et de conservation prévues, la procédure de communication des documents et les règles de communicabilité et de reproduction qui l'accompagnent, en précisant éventuellement les différentes règles applicables en fonction du type de document communiqué²⁷¹. Ces éléments sont adaptés en fonction des spécificités de chaque fonds mais le but demeure identique. Pour Julien Pomart, archiviste à la FMSH*, l'enjeu d'une convention de don est surtout de « définir la communicabilité ainsi que les conditions de publication et de reproduction des documents. »²⁷²

Les propositions de dons sont aussi l'occasion de mettre en place une procédure qui intègre les enseignants-chercheurs à la décision. Une enseignante « référente bibliothèque » comme à la BU de Clignancourt (Sorbonne Université), ou un comité scientifique composé de chercheurs, comme au SCDA d'Angers, peut évaluer et émettre un avis sur les propositions de dons qui sont faites à la bibliothèque. Le conseil d'administration de l'établissement, composé d'enseignants-chercheurs, peut aussi jouer *de facto* ce rôle de validation scientifique d'une proposition de don, en plus de son rôle de validation politique.

Les archives entrées dans les collections de l'État par ces voies se classent dans la catégorie des biens mobiliers appartenant au domaine public. Ces archives deviennent donc imprescriptibles et inaliénables²⁷³ : elles ne peuvent ni être détruites, ni vendues, sans un acte de déclassement administratif²⁷⁴.

B – Sensibiliser et accompagner

Le don d'archives : du côté des chercheurs

Pour un chercheur, la forme administrative que prend le don de ses archives est souvent secondaire²⁷⁵. Le don est d'abord un processus symbolique, qui implique un engagement, ou des « contre-dons », selon l'expression de Marcel Mauss.²⁷⁶ Pour les chercheurs, leurs archives ne sont pas des documents comme les autres : ils représentent « toute une vie de travail »²⁷⁷ et sont chargés d'affects. L'attachement à ces documents peut être si profond qu'un chercheur interrogé a pu comparer le don

²⁷⁰ Cet élément est important notamment pour définir les modalités de citation des documents issus de ce fonds.

²⁷¹ Voir à ce sujet la partie III-2-A « Communication des documents et services sur mesure ».

²⁷² POMART Julien. Collecter des archives privées en sciences humaines et sociales : l'exemple de la Fondation Maison des sciences de l'homme. In: *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p.103. Disponible sur : www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5052

²⁷³ Article L.3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Cf. <https://beta.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000006361404/2006-07-01>

²⁷⁴ L'acte de déclassement est pris par la personne morale propriétaire des biens et n'est légal que lorsque le bien n'est plus affecté au service public.

²⁷⁵ Entretien avec Magalie Moysan, 22/07/2019.

²⁷⁶ Citée par Laetitia Pihel dans son Avant-Propos aux *dons d'archives et de bibliothèques, XIXème – XXIème siècle. De l'intention à la contrepartie*. Cf. GRAILLES Bénédicte, MARCILLOUX Patrice, NEVEU Valérie, SARRAZIN Véronique (Direction), *Les dons d'archives et de bibliothèques, XIXème – XXIème siècle. De l'intention à la contrepartie*, Rennes : PUR, 2018.

²⁷⁷ Expression employée par Odile Welfélé, Op. Cit. p.167.

d'archives à un don d'organes²⁷⁸, c'est-à-dire plus qu'un don de son travail, un don d'une part de soi. Une politique de collecte qui contraindrait les chercheurs à verser leurs archives à une institution donnée serait donc contreproductive. Pour Jean-François Bert et Marc J. Ratcliff, le risque d'une trop grande régulation de la collecte est de ne plus trouver aucun document que les chercheurs considèrent comme semi-privé²⁷⁹. En cela, la problématique de la collecte est moins juridique que stratégique, ou « moins intellectuelle que tactique », selon l'expression de Stéphanie Méchine²⁸⁰. L'enjeu pour les BU qui cherchent à collecter des fonds d'archives est alors de créer un environnement propice au don.

Pour susciter le don d'archives, c'est d'abord une prise de conscience des chercheurs qu'il faut parvenir à susciter : celle que leurs documents peuvent avoir une valeur pour les autres. Excepté chez quelques grands noms de la recherche, la conscience de la valeur historique de leurs documents est rarement présente chez les chercheurs²⁸¹. Pour Odile Welfélé, une manière de contourner ces réticences est de présenter l'archivage « comme un tout qui intéresse la mémoire de l'équipe. »²⁸². La sollicitation directe des chercheurs²⁸³, en elle-même une marque d'estime pour leur travail, reste également un levier essentiel pour la collecte. La confiance envers l'institution ainsi que les relations interpersonnelles entre professionnels de la documentation et donateurs est alors cruciale²⁸⁴. Un chercheur s'apprêtant à donner ses archives demande surtout à être rassuré sur le devenir de ses fonds. Cette relation de confiance avec les chercheurs, qui se construit au fil du temps, permet aussi d'identifier plus sereinement les fonds à collecter en priorité.

La volonté de donner une seconde vie à ses recherches, en particulier aux textes non publiés, est également une motivation des chercheurs. Le lieu du don est alors autant symbolique que pratique. Pour Goulven le Brech, « le chercheur, en choisissant le lieu de conservation et de communication, témoigne de son attachement à une communauté scientifique et intellectuelle. »²⁸⁵ Le don est alors une façon de remercier symboliquement une communauté pour ce qu'elle a donné au chercheur au cours de sa carrière²⁸⁶. En France, cette communauté est souvent

²⁷⁸ Entretien avec François Plantade, 05/12/2019.

²⁷⁹ *Frontières d'archives*, Op. Cit. p.IX.

²⁸⁰ Entretien avec Stéphanie Méchine, 09/07/2019.

²⁸¹ Pour Margot Georges : « Les producteurs de savoir et leurs institutions de rattachement semblent montrer peu de sensibilité vis à vis de leur production documentaire. ». In : Institutions de recherche, chercheurs et archives des savoirs : quelles définitions par les producteurs ? *Frontières d'archives*, Op. cit. p.29. Odile Welfélé parle du sentiment « d'interdiction psychologique » du scientifique non primé qui ne pense pas que ses archives ont de la valeur. In : *Les archives scientifiques et l'écriture de la science*. Op. cit, p.167

²⁸² Op.Cit. p.167.

²⁸³ Pour Scott Walter, la principale motivation du don reste en effet « l'incitation et la sollicitation directe. » Entretien avec Scott Walter, 19/11/2019.

²⁸⁴ Pour un autre chercheur interrogé : « il faut un contact privilégié pour que le don ait un sens ». Entretien avec François Plantade, 05/12/2019.

²⁸⁵ *Les archives de chercheurs et le don, enjeux symboliques et pratiques archivistiques*. Une intervention de Goulven Le Brech. Compte rendu publié sur le carnet du séminaire Alma. Disponible sur : <https://alma.hypotheses.org/609>

²⁸⁶ LE BRECH Goulven, *Les archives des chercheurs et le don : enjeux symboliques et pratiques archivistiques in Les dons d'archives et de bibliothèques*, Op.cit.

l'institution dans laquelle le chercheur a exercé la plus grande partie de sa carrière²⁸⁷. C'est aussi cette communauté scientifique qui sera présumée capable de comprendre le sens des papiers transmis, en continuant de « faire fructifier la réflexion du chercheur-donateur. »²⁸⁸

Les stratégies de collecte

En évitant la destruction de fonds d'archives et en assurant la pérennité du travail des chercheurs, la collecte est le premier des services aux chercheurs relatifs aux fonds d'archives. Ce service répond à un besoin -celui de se défaire de documents sans pour autant les détruire- s'exprimant lors de moments clés. Ces moments peuvent être liés à un événement individuel : la collecte a lieu le plus souvent au moment du départ à la retraite, voire à la cessation de l'activité, dans les cas où le chercheur continue à publier après son départ à la retraite. La collecte peut aussi être liée à des temporalités institutionnelles : un déménagement, la disparition d'une structure de recherche, ou une période de commémorations peuvent également être des moments propices.

L'origine du processus de collecte peut émaner d'une demande du chercheur ; le don d'archives est alors spontané. Une proposition de don d'une bibliothèque personnelle par un chercheur peut aussi être l'occasion d'évoquer un don d'archives. Une BU peut développer une politique de collecte proactive. Dans ce cas, il est parfois délicat de demander directement à un chercheur au soir de sa vie d'envisager le don de ses archives. C'est pourquoi une bonne pratique peut consister pour la bibliothèque à s'appuyer sur des personnes relais dans l'entourage personnel ou professionnel du chercheur visé – ou de ses ayants droit s'il est décédé-, qui pourront suggérer l'idée d'un don d'archives²⁸⁹. Une solution peut être aussi de mettre en place un don par étapes, en donnant successivement plusieurs ensembles de documents, ce qui a l'avantage de rendre le processus moins brutal. Dans tous les cas, les personnes interrogées pour cette étude ont insisté sur le tact et la diplomatie nécessaires²⁹⁰.

La collecte implique également une aide dans la gestion physique des documents : « susciter le don passe ainsi par une proposition de soutien pour ranger, trier, organiser, déplacer les matériaux collectés par tout chercheur au cours de sa carrière, dans son espace professionnel mais aussi à son domicile »²⁹¹. Au CAPHÉS par exemple, un membre du personnel se déplace toujours sur le lieu du déménagement des archives, allant parfois jusqu'à faire les cartons avec le donateur.

²⁸⁷ Guy Braibant, Op.cit. Guy Braibant souligne également que les dons d'archives de chercheurs britanniques sont plutôt adressés, au contraire de la France, à destination des universités qu'ils ont fréquentées.

²⁸⁸ *Les archives de chercheurs et le don, enjeux symboliques et pratiques archivistiques*. Une intervention de Goulven Le Brech. Compte-rendu publié sur le carnet du séminaire Alma. Disponible sur : <https://alma.hypotheses.org/609>

²⁸⁹ DROUX Joëlle, RITA Hofstetter, Un siècle d'ambition scientifique et patrimoniale. Les archives de l'institut J.J Rousseau, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) de l'Université de Genève. In *Frontières d'archives*, Op. Cit.

²⁹⁰ Voir par exemple l'entretien avec Nathalie Queyroux figurant en annexe. Ce constat rejoint celui d'Odile Welfélé qui parle par exemple de la nécessaire « souplesse » du discours de l'archiviste. *Les archives contemporaines et l'écriture de la science*, Op.Cit. p. 174.

²⁹¹ Les archives de l'institut J.J Rousseau, in *Frontières d'archives*, Op.cit. p.70.

Le moment de la collecte est crucial pour recueillir les informations de contexte nécessaires à l'exploitation future du fonds. En effet, la mémoire de l'historique d'un fonds peut se perdre si elle n'est pas rédigée. Pour cela « la parole et les explications de leur producteur doivent impérativement être prises en compte dans leur traitement pour que le résultat soit pertinent. »²⁹² Dans un article décrivant le processus de collecte à la FMSH, Julien Pomart conseille de procéder à un entretien plutôt qu'à un questionnaire pour recueillir les informations de contexte. Celles-ci doivent renseigner à la fois sur le producteur des archives (activités, disciplines scientifiques, place dans l'organisation...) et sur les documents eux-mêmes (typologies, bornes chronologiques, état matériel, classement...)²⁹³. Pour Odile Welfélé, ces entretiens sont même « indissociables du processus de constitution d'un fonds d'archives. »²⁹⁴ La collecte d'archives orales au sein de l'université peut également être une solution pour documenter les fonds tout en engageant un travail de mémoire plus large qui crée de nouvelles sources pour l'histoire de l'université²⁹⁵.

Si le moment de la collecte est déterminant, celle-ci sera efficacement préparée par un travail de sensibilisation réalisé en amont. La possibilité du don d'archives sera ainsi davantage identifiée par les chercheurs. Le but de cette sensibilisation est d'amener les chercheurs à développer de bonnes pratiques en matière d'archivage, afin de faciliter le processus de collecte le moment venu. Dans le réseau des bibliothèques de l'ENS, où une politique active de collecte est menée, une formation aux chercheurs est ainsi spécifiquement dédiée au sujet des archives de la recherche. Cette formation a pour but de sensibiliser les chercheurs à la conservation de leurs archives, en présentant notamment le cadre juridique, les acteurs institutionnels et les procédures de collecte.

En BU, le sujet des archives peut aussi être associé à d'autres thématiques de formations. Une formation aux DMP* peut notamment être l'occasion d'aborder avec les chercheurs la gestion de l'ensemble de leurs archives. La bibliothèque de l'ENPC a par exemple exploité ses fonds anciens d'archives de la recherche pour les mettre en lien avec le mouvement actuel d'ouverture des données dans une exposition virtuelle²⁹⁶ à destination des chercheurs. L'exposition montre les différents types de données (observation, expérimentales...) et les évolutions des carnets de recherche à travers des exemples tirés de documents d'archives conservés par la bibliothèque de l'ENPC et numérisés. Sont ainsi présentés une lettre de 1857 d'Alexandre Surell relative aux hauteurs d'eau du Rhône à son embouchure, le carnet de terrain de Prony datant de 1790, ou des exemples de cartographie

²⁹² LEFEBVRE Muriel, JOLIVET Anne-Claire, DALLE-NAZEBI Sophie, Les écritures ordinaires des chercheurs, in *Frontières d'archives*, Op.cit, p.14.

²⁹³ Pour la liste complète proposée par Julien Pomart, voir : Collecter des archives privées en sciences humaines et sociales : l'exemple de la Fondation Maison des sciences de l'homme. In : *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 93-108. Disponible sur : www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5052

²⁹⁴ *Les archives scientifiques contemporaines et l'écriture de la science*. Op.cit. p.169

²⁹⁵ MOYSAN Magalie. Constituer un patrimoine oral à l'université Paris Diderot : une expérience collaborative. In : *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 123-132. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/gazar.2013.5056>

²⁹⁶ L'exposition virtuelle est consultable à cette adresse : <https://patrimoine.enpc.fr/exhibits/show/dataincognita/data-incognita>

statistique datant du XIX^e siècle, pour évoquer la « datavisualisation ». La continuité historique est ici mise en avant pour lier la question des données à celle de l'ensemble des archives de la recherche.

Enfin, la meilleure façon de convaincre un chercheur de nouveaux dons passe peut-être par l'usage des fonds déjà présents dans la bibliothèque. Pour Julien Pomart, le processus de collecte est aussi un processus de communication sur les archives déjà gérées dans l'institution. Il s'agit de communiquer sur les archives collectées, sur la dimension technique de leur traitement mais aussi sur les demandes de communication que suscitent ces fonds, parfois à la surprise des donateurs. La valorisation de certains fonds peut aussi venir par ricochet susciter d'autres propositions de dons. Finalement, « on constate un effet domino : lorsqu'il n'existe pas d'obligation légale de confier ses archives, la valorisation du traitement des fonds peut constituer un élément majeur d'une politique de prospection de dons. »²⁹⁷ La dématérialisation croissante des archives produites questionne cependant ces modes de collecte traditionnels.

C - L'archivage numérique : un nouvel horizon pour la collecte ?

La dématérialisation des archives implique un changement de temporalité qui nécessite de penser la collecte tout au long de la carrière du chercheur : l'archivage pérenne tend à être anticipé -voire mis en place- dès la production du document et non plus *a posteriori*. Pour Lorène Béchar, la spécificité de l'archivage numérique est qu'il doit « prendre en compte de fortes volumétries de fichiers (aspect quantitatif) dans des formats de données variées et complexes, et souvent sous-documentés (aspect qualitatif). »²⁹⁸

Les projets de gestion électronique des documents (GED) sont pour le moment plutôt portés par les services d'archives des universités. C'est le cas à l'université de Tours par exemple, ou le projet de GED nommé EDITIC a été mis en place depuis 2015 par le service d'archives, cependant rattaché au SCD. Le projet, parti d'un besoin exprimé par les laboratoires de recherche, a pour objectif d'harmoniser les outils et les pratiques numériques au sein de l'université. Conçu pour faciliter la gestion des documents des processus métiers et administratifs, le projet s'inscrit néanmoins dans « un projet global de conservation de la mémoire »²⁹⁹ universitaire.

Un tel projet de GED permet une gestion des documents nativement numériques ou numérisés et prend en compte « la diversité des documents produits », par les services administratifs, par la scolarité, les enseignants ou les

²⁹⁷ POMART Julien, Op.cit. p.105

²⁹⁸ BÉCHARD Lorène. L'archivage électronique dans l'enseignement supérieur et la recherche : problématique et solutions. In : *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 284. Disponible sur www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5071

²⁹⁹ AZANZA-SANCIAUD Anne, LEPAGE Lucie. Patrimoine et dématérialisation : un projet global de conservation de la mémoire à l'université François-Rabelais de Tours. In : *La Gazette des archives*, n°243, 2016-3. Quel accès, quel traitement pour les documents et données de l'enseignement et de la recherche ? Actes des journées d'études de la section Aurore - Archivistes des universités, rectorats, organismes de recherche et mouvements étudiants - de l'Association des archivistes français des 28 novembre 2014 et 6 novembre 2015. p. 197-206. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/gazar.2016.5392>

laboratoires de recherche³⁰⁰. La plateforme de gestion électronique des documents comporte donc plusieurs outils en fonction de la nature des documents ; un outil de *digital asset management* y est par exemple spécifiquement dédié à la gestion des images. L'archivage historique a lieu au terme de la durée d'utilité administrative des documents : les documents remplissant les critères sont alors conservés sans limite de temps. Les Archives départementales sont partie prenante du projet, via un contrôle bisannuel de la plateforme d'archivage, et via la possibilité de verser à terme les documents conservés sur la propre plateforme d'archivage des AD.

Certains outils d'archivage numérique ont été développés directement par les chercheurs, comme la plateforme d'archives scientifiques numériques ODSAS³⁰¹, à destination des chercheurs en SHS. Son originalité est de proposer, plus qu'un système de GED, un outil collaboratif : « elle permet l'enrichissement, la mise en relation, l'annotation, le croisement, l'extraction ou la recombinaison de données et de documents sans pour autant fragiliser ou altérer l'intégrité originale des archives. »³⁰² Chaque chercheur reste propriétaire de ses archives, décide de leur diffusion ou non, à travers un système de droits permettant de choisir les utilisateurs ayant accès à ces archives.

On peut penser que les BU seront sans doute amenées dans les prochaines années à jouer un rôle grandissant dans la gestion électronique des documents de l'université. Les projets de GED invitent en effet à penser l'archivage pérenne des documents de l'université comme un tout, embrassant l'ensemble des documents produits par l'université et ses équipes de recherche. Même si chaque typologie appelle un mode d'archivage différencié³⁰³, les problématiques de conservation pérenne restent communes à tout document électronique. L'archivage numérique pérenne nécessite l'utilisation de formats de fichiers adaptés et une contextualisation du document via des métadonnées descriptives, techniques ou administratives (pour préciser par exemple la gestion des droits). Comme l'écrit Elsa Ferraci dans un mémoire DCB sur l'archivage pérenne en BU « les SCD sont d'ores et déjà confrontés à la gestion des métadonnées dans le cadre du processus STAR³⁰⁴, l'ABES exigeant certains formats de PDF, ou des dépôts dans HAL. [...] Pour les métadonnées, sont ainsi par exemple favorisés le DublinCore que les bibliothécaires connaissent par ailleurs en tant que jeu de métadonnées descriptives. »³⁰⁵ Les projets de GED sont donc susceptibles de mobiliser des expertises déjà en partie

³⁰⁰ Ibid.

³⁰¹ « Online Digital Sources and Annotation System » : <https://www.odsas.net/>. Le projet a été porté par le Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (Credo) et l'EHESS.

³⁰² Extrait de la description d'ODSAS figurant sur le site de l'EHESS. Disponible sur : <https://www.ehess.fr/fr/espace-num%C3%A9rique/odsas-plateforme-darchives-scientifiques-num%C3%A9riques> [consulté le 15/02/2020]

³⁰³ Les mails par exemple, sont revenus au cours des entretiens menés comme un type de document pour lequel il est encore particulièrement difficile d'assurer un archivage pérenne, en raison notamment de problématiques techniques, d'une volumétrie importante et du caractère personnel de ces documents.

³⁰⁴ « Application à vocation nationale développée par l'Abes, STAR - Signalement des Thèses et ARchivage - est à la disposition des établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) pour le signalement et l'archivage des thèses de doctorat sous forme électronique soutenues. » Site internet de l'ABES, <http://www.abes.fr/Theses/Applications-pour-le-signalement-des-theses/Star-Signalement-des-Theses-ARchivage> [consulté le 01/02/2020]

³⁰⁵ FERRACI Elsa, archivage pérenne en bibliothèque universitaire : bilan et perspectives, mémoire d'étude DCB, 2016, p.35. Disponible sur : <https://core.ac.uk/download/pdf/32629723.pdf>

développées par les bibliothécaires pour la gestion électronique des thèses ou des données.

Par ailleurs, un environnement institutionnel familier des BU peut fournir un appui sur l'archivage numérique. Le CINES* est l'opérateur de l'État en charge de l'archivage numérique pérenne pour le réseau de l'enseignement supérieur et de la recherche. Agréé pour l'archivage d'archives publiques définitives par le SIAF* depuis 2010, le CINES est déjà partenaire des BU sur l'archivage numérique des thèses et des données scientifiques. L'opérateur peut fournir un accompagnement technique et proposer des solutions d'hébergement informatique pour une partie des documents produits par les universités³⁰⁶. Ces partenariats passent par des projets contractualisés sans limitation de durée³⁰⁷. La plateforme d'archivage pérenne (PAC) du CINES permet un archivage à long terme des archives et données scientifiques, patrimoniales ou administratives³⁰⁸.

L'archivage numérique représente une nécessité pour continuer la collecte d'archives de la recherche -la production documentaire étant devenue très majoritairement numérique- mais aussi une opportunité pour sensibiliser la communauté universitaire à la sauvegarde de ce patrimoine. En effet, ce mode de collecte nécessite peut-être plus encore que pour le papier de penser l'archivage au cours du processus de recherche, l'obsolescence rapide des fichiers numériques rendant très incertaine une collecte *a posteriori*. Il invite donc à développer des liens entre chercheurs et professionnels de la documentation tout au long de la recherche, en proposant un accompagnement documentaire global³⁰⁹. L'archivage numérique ne rend pas pour autant caduques les stratégies de collecte développées pour les archives papier. Pour un chercheur il s'agit toujours de *faire don*³¹⁰ : une relation de confiance entre ce dernier et le professionnel de la documentation doit donc perdurer. L'offre documentaire, et les services qui en découlent, s'enrichiront également de la mise à disposition de fonds nativement numérique.

³⁰⁶ Parmi les typologies de documents concernées, le site du CINES mentionne les données scientifiques, les archives publiques courantes et intermédiaires, ainsi que les ressources numériques des bibliothèques. Voir le site du CINES : <https://www.cines.fr/archivage/typologies/>

³⁰⁷ FERRACI Elsa, Op. Cit. p. 29

³⁰⁸ Typologies de données mentionnées sur le site du CINES à cette adresse : <https://www.cines.fr/archivage/nos-solutions-darchivage/> [consulté le 01/02/2020]. Par ailleurs la TGIR HUMA-NUM accompagne en partenariat avec le CINES les projets d'archivage sur le long terme pour les « données » scientifiques des SHS.

³⁰⁹ Pour Goulven le Brech, ces pratiques peuvent favoriser « une véritable collecte proactive et concertée. » Les archives des chercheurs et le don : enjeux symboliques et pratiques archivistiques *in Les dons d'archives et de bibliothèques*, Op.cit. p.122.

³¹⁰ LE BRECH Goulven, Les archives des chercheurs et le don : enjeux symboliques et pratiques archivistiques *in Les dons d'archives et de bibliothèques*, Op.cit.

2. VERS DES SERVICES « SUR-MESURE »

A - Communication des documents et services personnalisés

Règles de communicabilité : accompagnement du public sur les questions juridiques

La consultation des documents d'archives par le public appelle le respect de règles de communicabilité dont le bibliothécaire est, au nom de son université, le garant. Ces règles diffèrent selon qu'il s'agit d'archives publiques ou privées. En outre, les règles de communication et de réutilisation des documents sont à distinguer.

Les archives publiques composées de textes ou d'images sont librement communicables à tout citoyen en faisant la demande.³¹¹ Des délais de communicabilité peuvent cependant s'appliquer dans différents cas, par exemple si le document contient des données à caractère personnel.³¹² Ces délais sont décrits à l'article L213-2 du code du Patrimoine³¹³ ; pour les documents contenant des informations sur la vie privée des personnes, le délai est de 50 ans à compter de la date de production du document. Une archive publique qui n'est pas ou qui n'est plus soumise à un délai de communicabilité est librement réutilisable par un chercheur, sauf dans le cas où elle contient une œuvre de l'esprit -couverte par le droit de propriété intellectuelle- qui n'est pas encore tombée dans le domaine public.

La communicabilité d'un fonds d'archives privées conservé en BU varie en fonction de modalités fixées au moment de l'entrée des documents dans les collections. En cas de dation ou de vente, le producteur (ou l'ancien propriétaire) des archives n'a pas la possibilité de fixer les conditions de consultation du fonds³¹⁴. Les documents sont alors communicables et réutilisables selon le même régime que les archives publiques de l'établissement³¹⁵.

Un fonds privé entré dans les collections par don, dépôt ou legs sera en revanche communicable selon les conditions fixées par le donateur, légataire ou déposant³¹⁶ et établies dans une lettre ou une convention de don³¹⁷. La consultation

³¹¹ Article L213-1 du code du Patrimoine.

Cf. <https://beta.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000037269071/2018-08-01>

Une demande de dérogation motivée peut cependant être faite auprès de la commission du droit d'accès aux documents administratifs (CADA).

³¹² Cas le plus fréquent pour les archives de la recherche. Des délais s'appliquent également si le document contient des informations portant atteinte au secret de la défense nationale, à la politique extérieure ou à la sûreté de l'État, ou des informations pouvant porter atteinte au secret des affaires. Sur les règles de communication des documents d'archives, voir notamment : STERIN Anne-Laure. Le chercheur consulte des documents existants (archives), [en ligne] *blog éthique et droit*, 22 avril 2016. [consulté le 29/01/2020] Disponible sur : <https://ethiquedroit.hypotheses.org/1311>

³¹³ Disponible sur : <https://beta.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000037269071/2018-08-01>

³¹⁴ L'article L-213-6 du code du Patrimoine ne s'applique pas pour les ventes ou les datations.

³¹⁵ Voir <https://ethiquedroit.hypotheses.org/1311> et <https://ethiquedroit.hypotheses.org/1678>

³¹⁶ Disposition de l'article L-213-6 du code du Patrimoine.

³¹⁷ Sur l'établissement des conventions de don voir partie III -1-A, « les modalités juridiques et pratiques de la collecte ». En l'absence de convention, l'autorisation de consultation ou de réutilisation doit être systématiquement demandée à l'ayant droit.

des documents peut ainsi être assortie d'une autorisation délivrée par l'ayant droit du fonds, ou, si l'ayant droit a délégué ce droit à l'institution, par la BU. La réutilisation des fonds est soumise aux mêmes procédures. Pour les correspondances, la consultation et la réutilisation doivent faire l'objet d'une double autorisation, auprès du scripteur et du destinataire de la lettre ou du mail³¹⁸. Si la démarche auprès des ayants droit n'incombe pas à la bibliothèque, le bibliothécaire constitue un intermédiaire entre celui-ci et le lecteur. Pour l'ayant droit, il s'assure du sérieux de la demande ; pour le lecteur, il peut faciliter cette demande en fournissant par exemple les adresses mail des personnes à contacter.

La diversité des cas implique de mettre en place un véritable accompagnement des lecteurs sur ces règles juridiques, propres à chaque fonds. Le bibliothécaire signale à l'utilisateur les conditions de communication mais aussi de réutilisation des documents, en s'informant du projet de recherche du lecteur. Pour la communication des documents, les restrictions éventuelles sont transmises en amont de la visite aux lecteurs intéressés, afin de leur permettre d'engager les démarches nécessaires à leur séance de travail. Pour leur réutilisation, l'information peut prendre la forme d'un engagement écrit signé par le lecteur à ne pas diffuser ou reproduire les documents qu'il consulte. Cette solution est adoptée en particulier lorsqu'un lecteur souhaite photographier des documents pour son usage personnel³¹⁹. Pour les documents diffusés sur internet, seules les informations concernant leur réutilisation sont nécessaires. Dans ce cas, elles peuvent figurer explicitement, ou à travers l'apposition d'une licence de droits d'auteurs, comme les licences *Creative Commons*, qui fixent les modalités de réutilisation des fonds. La sensibilisation aux questions juridiques peut enfin être menée de façon plus large, à travers des formations internes s'adressant à l'ensemble des chercheurs de l'université.

Accueil individualisé et aide à la recherche

En raison notamment de ces restrictions juridiques, il est courant que le lecteur ait à se déplacer en BU pour consulter un fonds. Sauf exception, la consultation d'archives en BU passe par l'intermédiaire du bibliothécaire. Les procédures de communication des documents sont particulières aux documents d'archives, ou identiques à celles des autres collections patrimoniales de la bibliothèque. Le circuit de communication des documents d'archives obéit à des règles spécifiques. Au SCDA d'Angers par exemple, seul le travail au crayon de papier ou à l'ordinateur est autorisé. Le sac du lecteur doit être déposé dans un casier pour prévenir les vols. Le lecteur remplit également un formulaire d'inscription, destiné à recueillir ses informations personnelles et le thème de sa recherche. Le lecteur remplit une fiche pour chaque cote demandée ; une seule boîte d'archives peut lui être communiquée à la fois. Il travaille ensuite sous la surveillance d'un bibliothécaire³²⁰. Lorsque la bibliothèque ne dispose pas de salle dédiée à la consultation des documents

³¹⁸ L'autorisation du donateur, légataire ou dépositaire est nécessaire pour consulter le fonds. Par ailleurs une correspondance peut être considérée comme une œuvre de l'esprit, alors protégée par le droit d'auteur. L'autorisation du scripteur de la lettre ou de son ayant droit est donc nécessaire jusqu'à ce que l'œuvre tombe dans le domaine public.

³¹⁹ C'est le cas par exemple au SCDA d'Angers.

³²⁰ La procédure de communication à l'université canadienne de Concordia est très semblable. (Entretien avec Sarah Lake, 15/01/2020.)

patrimoniaux, celle-ci se fait alors en général dans un bureau³²¹. Le prêt d'un matériel spécialisé, comme une loupe ou un mètre, peut être proposé.

Du côté des chercheurs interrogés³²², les besoins exprimés étaient relativement limités. Le principal besoin ressorti des entretiens est celui d'être bien informé sur les fonds au préalable de la séance (via le catalogue en ligne ou par mail) et pendant la séance de travail. La connaissance des fonds et un accueil personnalisé sont également appréciés³²³. Le bibliothécaire semble par ailleurs bien identifié dans ce rôle de facilitateur de la recherche ; Isabelle Laboulais le qualifie par exemple « d'interlocuteur indispensable », pour être sûr « de ne rien manquer »³²⁴. Le faible nombre de lecteurs sur les fonds d'archives et le nécessaire encadrement de la communication des documents permettent de développer un service d'aide à la recherche personnalisé, plus ou moins informel. De fait, le temps d'accueil du chercheur est l'occasion de donner tous les renseignements connus sur le fonds consulté³²⁵. Ce service peut également être formalisé, sur le mode d'un entretien de recherche³²⁶.

« L'exigence de rentabilité du temps passé sur place »³²⁷, selon l'expression de Julien Brault, était également nettement perceptible chez les chercheurs interrogés. Benjamin Leroux décrit par exemple des séances de travail consacrées à la prise de photographies, alors que le travail d'analyse est effectué une fois de retour au laboratoire³²⁸. Les principales insatisfactions relevées découlent d'un rythme de communication des documents insuffisant. Les limites de consultation peuvent être jugées particulièrement contraignantes, en particulier dans le cadre d'une rédaction de thèse, qui nécessite de longues séances de travail sur l'intégralité d'un fonds.

La réponse à ce besoin de rentabilité peut passer par le numérique, en évitant par exemple un déplacement au lecteur via un service de numérisation à la demande³²⁹. À Bordeaux, le service est proposé directement à partir du catalogue, l'utilisateur n'ayant plus qu'à faire sa demande via un onglet sur la notice bibliographique. Cette réponse à l'exigence de rentabilité peut aussi, paradoxalement, passer par l'approfondissement de la relation avec le chercheur. Un lien de confiance s'instaure parfois, permettant le travail en autonomie sur les fonds. C'est le cas par exemple lorsqu'un chercheur vient très régulièrement travailler sur

³²¹ C'est le cas par exemple à la BU de Clignancourt (Sorbonne Université).

³²² Qui constituent comme nous l'avons vu la grande majorité du public de ces archives en BU.

³²³ Entretien avec Benjamin Leroux, 06/12/2019.

³²⁴ Entretien avec Isabelle Laboulais, 03/12/2019.

³²⁵ Entretien avec Pascale Pauplin, 30/10/2019.

³²⁶ Ce service est par exemple proposé à Sciences Po, selon Odile Gaultier-Voituriez et Goulven Le Brech « Un entretien personnalisé et approfondi d'aide à la recherche dans les fonds de Sciences Po et des autres institutions fournit une valeur ajoutée incontestable pour le public. ». Cf. De l'École libre des sciences politiques à Sciences Po : les archives d'un laboratoire de projets pédagogiques et scientifiques innovants. In: *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 77-90. Disponible sur : www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5052

³²⁷ BRAULT Julien, Renseigner, orienter le chercheur, expériences de service public, in ROUSTAN Mélanie, MONTJARET Anne, CHEVALLIER Philippe (dir.), *La recherche dans les institutions patrimoniales. Sources matérielles et ressources numériques*, Villeurbanne : Enssib, 2016, collection « Papiers », p.29.

³²⁸ Entretien avec Benjamin Leroux, 06/12/2019.

³²⁹ Ce service ne peut toutefois être proposé que lorsque les droits attachés au fonds le permettent.

les fonds dans le cadre d'une thèse. Ces situations peuvent déboucher sur de véritables collaborations, où le chercheur va jusqu'à prendre une part active dans le classement du fonds dont il est spécialiste. A la BnF, ces liens peuvent être formalisés par un contrat passé après des « appels à chercheurs » associés ou invités. Après avoir été recruté sur dossier, le chercheur bénéficie pendant 1 à 3 ans d'un accès facilité aux collections. Les retombées pour la bibliothèque peuvent être de différentes natures : outre la visibilité apportée par le travail de recherche sur les fonds, l'édition numérique de textes, la production de métadonnées ou la constitution de corpus documentaires en constituent quelques-unes³³⁰. Si aucun cas de collaboration contractualisée ne nous a été signalé en BU, la proximité avec les chercheurs de l'université peut permettre de tisser des liens similaires. La valorisation des fonds d'archives de la recherche en partenariat avec des chercheurs en est une illustration.

B - La valorisation des fonds : des opportunités de collaborations au service de l'université

Des projets en partenariat avec les chercheurs

Les archives de la recherche partagent avec l'ensemble du patrimoine des modes traditionnels de valorisation. De la journée d'étude au cours de laquelle le bibliothécaire donne une communication à l'exposition de quelques documents dans « deux ou trois vitrines fermées à clef, placées dans une salle de lecture ou un lieu de passage »³³¹, de nombreux formats peuvent s'envisager, selon les moyens ou le public ciblé. Mais en quoi ces actions de valorisation peuvent-elles représenter une opportunité de collaboration avec les chercheurs ?

L'organisation d'une exposition peut se révéler particulièrement propice au développement de liens avec les chercheurs. Dans un article de Valentin Noël et Nathalie Queyroux, retraçant la genèse d'une exposition des archives de la fouille d'Aï Khanoum³³², les deux bibliothécaires à l'ENS mettent en avant la collaboration avec les archéologues : aux chercheurs la « responsabilité scientifique » de l'exposition et aux bibliothécaires la « responsabilité archivistique ». Si l'exposition permet de montrer des documents méconnus, c'est d'abord le travail des chercheurs et des archivistes qu'elle valorise, en proposant « un parcours associant les archives aux publications qui les ont exploitées », ainsi qu'une vitrine illustrant le travail de traitement du fonds, toujours en cours au moment de l'exposition. L'intérêt d'une telle exposition est aussi de sensibiliser les chercheurs à la sauvegarde de leurs propres archives. « Notre ambition, écrivent les bibliothécaires, était double : valoriser un fonds d'archives très important, mais aussi sensibiliser la communauté des archéologues à sa production d'archives et à leur devenir. »

³³⁰ Entretien avec Guillaume Fau, 22/07/2019.

³³¹ MOUREN Raphaëlle (direction). Manuel du patrimoine en bibliothèque, Op.cit. p.274.

³³² NOEL Valentin, QUEYROUX Nathalie. Valorisation de la fouille d'Aï Khanoum (Afghanistan) à l'École normale supérieure (Paris), *Les nouvelles de l'archéologie* [En ligne], 145 | 2016. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/nda/3806>

Des actions de valorisation pédagogique ont également pris place en BU en partenariat avec des enseignants-chercheurs, en particulier avec des étudiants en master d'histoire ou d'archivistique. Des présentations de documents commentés avec l'enseignant sont assez courantes³³³. C'est le cas par exemple à l'École Polytechnique. Olivier Azzola décrit le but de ces séances : « À partir de 2009, les élèves des cours d'histoire et philosophie des sciences et des techniques effectuent des séances de travail au CRH³³⁴. Elles aboutissent à la réalisation de vitrines d'expositions, à la rédaction de textes divers voire d'articles publiés, comptant dans leur note finale. »³³⁵ Cette pratique se retrouve également à l'étranger. À l'université Concordia de Montréal, les professionnels de la documentation vont jusqu'à dispenser un cours avec un professeur d'histoire. Le cours, qui s'adresse à des étudiants de premier cycle, constitue une introduction à l'utilisation de documents d'archives à des fins de recherche. Les étudiants apprennent à se repérer dans un fonds et à manipuler les documents. La démarche permet de sensibiliser les chercheurs de demain à la sauvegarde de documents d'archives et valorise les fonds conservés à l'université ainsi que l'expertise du professionnel³³⁶. En France, valoriser ce type de cours ou d'atelier par des crédits ECTS^{*337} pourrait par exemple être un moyen d'impliquer davantage les BU dans les processus pédagogiques et la formation des étudiants.

Dans le contexte de la multiplication des bibliothèques numériques, la valorisation des fonds d'archives sur internet se caractérise par un contenu très éditorialisé. Plusieurs BU ont développé des carnets de recherche *hypotheses* afin de valoriser les fonds et de communiquer sur le travail effectué. Les archives peuvent être intégrées à un carnet ayant vocation à valoriser l'intégralité des activités de la bibliothèque. Le carnet *hypotheses* du GED regroupe par exemple plusieurs onglets, dont une rubrique « collections & archives » présentant en particulier les projets en cours sur les fonds³³⁸. Le carnet « Colligere » des bibliothèques et archives du Collège de France a choisi une ligne similaire. Des expositions en ligne sont proposées sur ce carnet, racontant un document (une pièce), une collection ou en se faisant l'écho d'une exposition physique. L'exposition virtuelle « le Collège de France vous ouvre ses portes », qui retrace l'histoire de l'institution à travers le commentaire d'archives institutionnelles, prolonge les dispositifs mis en place en salle pour accueillir le public lors des journées du patrimoine³³⁹.

La valorisation en ligne des archives peut également passer par un carnet de recherche dédié spécifiquement aux collections patrimoniales de la bibliothèque,

³³³ Outre l'école Polytechnique, de telles actions ont lieu notamment à la BIUM (Montpellier), au SCDA d'Angers, à la MSH de Clermont-Ferrand ou à l'université de Nantes, pour le master « Epistémologie, histoire des sciences et des techniques ».

³³⁴ Centre de ressources historiques de la bibliothèque de l'école Polytechnique.

³³⁵ AZZOLA Olivier. Deux cents ans d'archives à l'École polytechnique : du comptable aux archivistes. In: *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 63-76. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5051

³³⁶ Entretien avec Sarah Lake, 15/01/2020.

³³⁷ Entretien avec Nathalie Queyroux, 17/06/2019.

³³⁸ <https://gedcondorcet.hypotheses.org/category/collections-archives>

³³⁹ <https://archibibscdf.hypotheses.org/4450>

comme à Angers,³⁴⁰ ou à un fonds en particulier, comme les « carnets Jean Bastaire, notes de recherche » de la MSH de Clermont.³⁴¹ Si ces carnets restent animés par les bibliothécaires, ils permettent de diversifier les contributeurs, en sollicitant enseignants-chercheurs ou étudiants ayant travaillé sur les fonds. En mobilisant l'ensemble des acteurs impliqués, la politique éditoriale vise, là encore, à valoriser aussi bien le fonds que « les travaux de recherche réalisés par les chercheurs et les étudiants qu'ils encadrent »³⁴². L'enjeu dépasse alors la simple valorisation des collections.

Un enjeu de gouvernance

Le caractère unique des documents d'archives de la recherche et leur lien avec l'histoire de l'université les rend particulièrement propices au développement d'une culture d'établissement,³⁴³ qui peut être mise en avant tant pour créer un sentiment d'appartenance que dans une perspective de rayonnement de l'institution. La première dimension s'exprime notamment au cours des visites organisées spécialement à destination du personnel de l'université. Celles-ci sont l'occasion de montrer les documents les plus emblématiques, constitutifs de l'identité universitaire. Certains de ces documents d'archives peuvent être repris par le service communication de l'université et diffusés dans des lettres d'information internes ou sur les pages « histoire » ou « patrimoine » du site internet de l'université.³⁴⁴ La frontière entre valorisation et communication peut être ténue ; les documents devenant soudain « un formidable outil de communication et de relations publiques ».³⁴⁵ Plus que la valorisation de documents, c'est un gain de visibilité pour l'établissement qui est alors recherché. La BU peut alors se retrouver associée à la stratégie de rayonnement de l'université.

Celle-ci peut être développée par une série d'actions qui visent un public extérieur. Le prêt de documents pour des expositions organisées par d'autres institutions en est une illustration. Si la pratique semble marginale en BU³⁴⁶, elle reste un moyen efficace de toucher un public plus large que la seule communauté universitaire en bénéficiant de la notoriété de grandes institutions culturelles. La bibliothèque Claude Lévi-Strauss du Collège de France a ainsi participé en 2014 à

³⁴⁰ <http://blog.univ-angers.fr/fondsspe/>

³⁴¹ <https://bastaire.hypotheses.org/>

³⁴² Extrait de la politique éditoriale des carnets Bastaire, disponible en ligne à cette adresse : <https://bastaire.hypotheses.org/politique-editoriale>

³⁴³ Pour Marie-Jeanne Choffel-Mailfert par exemple « [...] les établissements peuvent faire de ces spécificités héritées d'une longue histoire un point d'appui et de développement. » in *Mémoire et culture matérielle de l'université*, Op.Cit. p.11

³⁴⁴ La page « histoire et patrimoines » sur le site internet de Sorbonne Université est illustrée par exemple de plusieurs documents d'archives, dont certains sont conservés par la bibliothèque : <https://www.sorbonne-universite.fr/universite/histoire-et-patrimoines/histoire>.

³⁴⁵ BIRCHLER EMERY Patrizia. Entre archive et musée : quel avenir pour les collections scientifiques universitaires ? in *Frontières d'archives*, Op.cit. p.103.

³⁴⁶ Outre la bibliothèque Claude Lévi-Strauss, le SCDA d'Angers nous a également signalé avoir déjà prêté des documents.

une exposition sur Michel Leiris au centre Pompidou-Metz, en prêtant des archives de l'ethnologue³⁴⁷.

Par ailleurs, la valorisation des documents d'archives s'inscrit souvent dans une actualité locale ou un évènement national, comme les journées européennes du patrimoine. A la BIUM par exemple, les portes de la BU s'ouvrent à environ 4000 visiteurs le temps d'un week-end. Ces journées sont l'occasion de faire connaître les collections en montrant quelques « trésors » -livres ou archives- conservés par la bibliothèque, mais aussi à sensibiliser le public aux missions d'une BU, en rappelant sa vocation de bibliothèque publique accessible à tous.³⁴⁸

Les commémorations sont des moments privilégiés pour la valorisation des documents, qui allient les enjeux d'identité et de rayonnement. Pour les bibliothèques et services d'archives elles se traduisent souvent par l'organisation d'expositions. Ces célébrations peuvent répondre directement à une commande de la présidence, comme dans le cas du 40^{ème} anniversaire de l'université de Nanterre, où un appel à projet avait été lancé par l'équipe présidentielle.³⁴⁹ Les commémorations représentent donc des opportunités pour les professionnels de la documentation de voir leur expertise scientifique reconnue. Elles leur permettent aussi de se rapprocher des instances de gouvernance de l'université. Pour les 50 ans de l'université de Tours en 2020, la présidence de l'université a mandaté en vue de la réalisation d'un livre un comité de pilotage regroupant chercheurs, professionnels de la documentation³⁵⁰ et directeur de cabinet de la présidence.

L'enjeu de telles manifestations est à la fois de fédérer la communauté universitaire autour d'une histoire commune et de parvenir à distinguer l'établissement par son histoire. Elles relèvent donc en partie d'un processus de communication qui n'est pas sans rappeler certaines stratégies de marques³⁵¹, alors que le paysage universitaire est marqué par une forte concurrence. Elles s'articulent toutefois avec des évènements scientifiques, comme lors des commémorations du 40^{ème} anniversaire des universités de Paris et d'Île-de-France, où trois journées d'étude avaient permis de dresser un état des travaux de recherche en cours sur l'histoire des universités³⁵². Nombre de projets numériques menés à partir de ces fonds d'archives s'inscrivent également dans une double démarche de valorisation et de production de la connaissance scientifique.

³⁴⁷ Entretien avec Sophie Assal, 15/07/2019.

³⁴⁸ Entretien avec Pascaline Todeschini, 28/10/2019.

³⁴⁹ ROHFRITSCH Anne. Commémorer une naissance, valoriser un service d'archives ? Les 40 ans de l'université de Nanterre. In *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 243-255. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5067

³⁵⁰ Il s'agit d'une responsable de bibliothèque et de l'archiviste de l'université (rattachée au SCD). Voir le site du projet pour la liste complète des participants au comité de pilotage : <https://50ans.univ-tours.fr/qui-sommes-nous/>

³⁵¹ On peut penser par exemple aux célébrations qui jalonnent la vie de certaines entreprises centenaires, comme Saint Gobain. Voir à ce sujet : DUCOL Laurent. « 350 raisons de croire en l'avenir » La commémoration des 350 ans d'existence de Saint-Gobain. In *La Gazette des archives*, n°236, 2014-4. Commémorer. p. 213-225. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2014_num_236_4_5179

³⁵² BOUVIER Ludovic, MÉCHINE Stéphanie. Commémoration et valorisation : exemple du 40e anniversaire des universités de Paris et d'Île-de-France. In : *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 227-241. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5066

3. DES PROJETS NUMÉRIQUES EN CO-CONSTRUCTION

A – Sciences participatives : entre recherche et grand public

Les sciences participatives sont définies par François Houllier comme « la participation de non-scientifiques professionnels à la production de connaissances [scientifiques]. »³⁵³ Les sciences participatives ont connu un essor sans précédent avec internet. En bibliothèque, elles s'inscrivent plus particulièrement dans un triptyque associant bibliothécaires, chercheurs et grand public. Si leur but est de contribuer à accroître la connaissance scientifique, elles représentent d'abord pour les archives de la recherche une opportunité de valoriser ces fonds au-delà de la communauté scientifique.

En BU, le public est sollicité en particulier pour la retranscription de documents d'archives. La plateforme « transcrire »,³⁵⁴ portée par plusieurs bibliothèques universitaires³⁵⁵ conservant des fonds d'archives de la recherche en ethnologie, invite ainsi les internautes à « participer à la transcription des archives et matériaux de terrains de la recherche en sciences humaines et sociales » afin « d'aider les bibliothèques à rendre ces documents plus utiles à la recherche. » A travers une ergonomie attractive, le site propose au public de choisir une collection de documents à retranscrire, en particulier des carnets de terrain. Pour le public, la transcription présente ainsi l'intérêt de se plonger dans des archives inédites, en développant « une nouvelle forme d'interaction avec ces documents historiques. »³⁵⁶ Pour la recherche, l'intérêt est tout aussi grand. La transcription des documents enrichit leur signalement, favorise la lecture, la recherche plein texte ou une éventuelle édition en ligne.

Pour fonctionner, la démarche nécessite toutefois de proposer des archives librement communicables mais aussi des documents suffisamment intelligibles et « attractifs » pour parvenir à attirer un public de non spécialistes. La transcription peut aussi être proposée dans une temporalité limitée, sur le modèle du « hackathon », afin de créer l'évènement autour de la démarche. Le « transcripthon » proposé en 2019 par l'équipe de recherche *Équipe littératures et arts numériques* (ELAN) à la BU Sciences de l'université de Grenoble en est un exemple.

³⁵³ HOULLIER François, Les sciences participatives en France, état des lieux, bonnes pratiques & recommandations, rapport aux ministres en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Disponible sur : <https://prodinra.inra.fr/ft?id={AAA2D50A-9AF1-4516-92E9-EB1510E3C7FF}&original=true>

³⁵⁴ <http://transcrire.huma-num.fr>

³⁵⁵ La plateforme indique les bibliothèques suivantes : la bibliothèque Yves-Le Gallo du Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC), la Phonothèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH), la bibliothèque de recherches africaines de l'Institut des mondes africains (IMAF), la bibliothèque du Centre de recherche d'histoire de l'Amérique Latine et du monde ibérique (CRALMI), la bibliothèque Éric-de-Dampierre du Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC), la bibliothèque de Géographie de la Sorbonne (Paris 1, 4 et 7), le SCD et la MSHS de l'université de Poitiers. Le site mentionne également comme partenaires le Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales (CRAHAM), les Archives nationales d'outre-mer (ANOM), l'équipe de recherche HERMA (Université de Poitiers) et les Archives Départementales de la Vienne. La plateforme transcrire a vocation également à être utilisée par le GED du Campus Condorcet. Cf. <https://gedcondorcet.hypotheses.org/575> [consulté le 15/02/2020]

³⁵⁶ <http://transcrire.huma-num.fr/a-propos-du-projet>

L'évènement appelait à réaliser sur une seule journée la « transcription participative des conférences de la journaliste et militante féministe Benoîte Groult »³⁵⁷ dont le fonds est conservé au SCDA d'Angers. La transcription fut ensuite revue et corrigée par les chercheurs³⁵⁸. Ce type d'actions représente une forme nouvelle de services aux chercheurs, où la dimension collaborative s'exprime non seulement avec le public -majoritairement étudiant dans le cas des archives de Benoîte Groult- mais aussi entre les bibliothèques universitaires et les équipes de recherche.

D'autres pistes pourraient être explorées, en s'inspirant notamment des Archives Départementales, qui sont nombreuses à proposer différentes formes d'indexation collaborative³⁵⁹. La pratique consiste à solliciter les internautes afin de faciliter l'identification d'une ressource et l'enrichissement des métadonnées qui lui sont liées. Les internautes doivent extraire ou déduire des termes, à partir d'un document numérisé. L'indexation collaborative peut être utilisée pour des documents d'images (identifier un lieu, un photographe...) ou de textes (identifier une date, un scripteur...). En plus de permettre une forme originale de valorisation, ces actions sont un moyen de traiter une masse toujours croissante de documents. Répondant ainsi à deux problématiques que peuvent connaître les fonds d'archives de la recherche, les projets de sciences collaboratives semblent en mesure d'ouvrir de nouvelles perspectives pour ces fonds en BU. Par l'enrichissement des données qu'elles permettent, les projets de sciences participatives facilitent en outre le développement de services numériques de pointe, dans le sillage des humanités numériques.

B – Humanités numériques : quelles possibilités pour les archives de la recherche ?

Des fonds interconnectés

Le développement des humanités numériques semble être une perspective prometteuse pour la recherche sur les fonds d'archives en bibliothèque. Dans une première acception, les humanités numériques peuvent être définies comme « [une] intensification et [une] multiplication des usages des technologies numériques à toutes les étapes de la recherche en sciences humaines et sociales. »³⁶⁰ Ces technologies numériques, en bouleversant les modes d'appréhension des fonds, sont plus qu'une somme de nouveaux services : elles engendrent de nouvelles possibilités d'exploitation scientifique des documents.

Le premier apport de ces technologies numériques est la possibilité de reconstitution virtuelle de fonds éclatés entre différentes institutions. L'objectif était déjà

³⁵⁷ Annonce de l'évènement en ligne : <http://archive-ksup-uga-2.u-ga.fr/francais/menu-pied-de-page/actualites/par-types/agenda/agenda-vie-etudiante/participez-au-transcriphon-et-decouvrez-des-manuscrits-inedits-de-benoite-groult--458654.kjsp> [consulté le 16/02/2020]

³⁵⁸ Entretien avec France Chabod, 11/07/2019.

³⁵⁹ Le site France Archives liste les pratiques collaboratives mises en place par les services publics d'archives. <https://francearchives.fr/fr/article/26288084>

³⁶⁰ Définition de Pierre Mounier, cité dans : CARACO Benjamin. Les Digital humanities et les bibliothèques, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2012, n° 2, p. 69-73. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-02-0069-002>

celui du *guide des fonds* de Thérèse Charmasson³⁶¹, mais le numérique offre ici de nouvelles possibilités. Le besoin est d'ailleurs clairement exprimé par les chercheurs lorsqu'on les interroge sur le sujet.³⁶² Pour Isabelle Laboulais par exemple, la dispersion complique non seulement la logistique de la recherche mais crée également une forme d'incertitude, par les lacunes dans les fonds qu'elle risque de dissimuler.³⁶³ Selon l'expression d'Emmanuelle Chapron, « la mise en réseau des ressources »³⁶⁴ serait ainsi un des premiers services à développer sur ces fonds grâce aux outils numériques.

Le projet de cartographie documentaire et scientifique CollEx-Persée qui vise à « déployer une cartographie dynamique croisant gisements documentaires et laboratoires de recherche »³⁶⁵ répondra à ce besoin à grande échelle et contribuera encore au rapprochement entre bibliothécaires et chercheurs. À l'échelle d'une personnalité, des initiatives visant à répondre par le numérique à la dispersion des fonds ont déjà vu le jour. Le projet *Henri Poincaré Papers*³⁶⁶, mené à l'université de Lorraine, en est une illustration. À l'initiative de Scott Walter, professeur d'épistémologie et d'histoire des sciences et des techniques, le projet rassemble sur un même site « les lettres, manuscrits et publications d'Henri Poincaré (1854-1912), ainsi que des ressources relatives à son œuvre. » L'inventaire figurant sur le site recense plus de 2200 pièces d'archives, conservées dans plus de 70 institutions (ou collections privées) différentes. Une grande partie de ces documents est numérisée et consultable directement sur le site. Outre des papiers personnels du savant, le projet a permis de rassembler un même point d'entrée une partie importante de la correspondance reçue, mais aussi envoyée, par Henri Poincaré : émerge ainsi un vaste réseau de près de 300 correspondants. Selon Scott Walter, un des principaux obstacles à sa réalisation fut, plus que le défi technique, les restrictions juridiques pouvant entraver la diffusion des documents³⁶⁷.

Si le projet *Poincaré Papers* a été porté par une équipe de recherche, d'autres, comme le projet de collection numérique Émile Burnouf (1821-1907), sont à l'initiative de bibliothèques. Les archives de l'helléniste, ancien directeur de l'école française d'Athènes, ont d'abord bénéficié d'un signalement croisé sur Calames de

³⁶¹ *Guide des fonds*, Op.cit., p 13 : « Ce guide [a] pour but de permettre la reconstitution « intellectuelle » de « fonds » matériellement dispersés [...] ».

³⁶² Même si un chercheur interrogé y perçoit également une forme de « challenge » inhérent à l'activité de recherche. (Entretien avec François Plantade, 05/12/2019)

³⁶³ Entretien avec Isabelle Laboulais, 03/12/2019. Scott Walter mentionne également le problème d'une dispersion, en particulier internationale, des fonds. (Entretien avec Scott Walter, 19/11/2019)

³⁶⁴ Entretien avec Emmanuelle Chapron, 27/09/2019.

³⁶⁵ Voir l'étude préparatoire disponible sur le site du GIS CollEx-Persée : <https://www.collexpersee.eu/etude-pour-un-outil-de-cartographie-documentaire-et-scientifique-collex-persee/>

³⁶⁶ <http://henripoincarepapers.univ-nantes.fr/>

Une partie des archives regroupées sont également signalées sur Calames :

<http://www.calames.abes.fr/pub/#resultats?fullText=henri%20poincar%C3%A9&typeIndex=sujet&typeIndex2=sujet&gff=0&opDate=sup&langue=0&technique=0&tri=pertinence&listEtab=0&from=1>

³⁶⁷ Entretien avec Scott Walter, 19/11/2019.

la part de plusieurs bibliothèques³⁶⁸ conservant un fonds Émile Burnouf³⁶⁹. Sous l'impulsion de l'école française d'Athènes, en partenariat avec la BU droit de l'université de Nancy, une collection numérique recréant un fonds Burnouf est aujourd'hui en cours de création³⁷⁰.

Pour Emmanuelle Bermès et Frédéric Martin, c'est avant tout un ensemble de liens que transcrivent ces collections numériques : Celles-ci « ne doivent pas être considérées de manière isolée, mais bien dans leurs relations possibles et leurs interactions, l'objectif étant de multiplier les points d'accès aux documents [...] et de constituer les ensembles documentaires les plus pertinents possibles en puisant à des sources multiples. »³⁷¹ Les outils de *data visualisation* -ou représentation graphique de données- peuvent alors permettre de rendre tangibles les interactions au sein d'un même fonds d'archives et entre les fonds³⁷². La *data visualisation* implique de mobiliser les compétences de chercheurs, informaticiens mais aussi celles des professionnels de la documentation. En effet, les graphiques étant construits à partir des métadonnées des fonds, il n'est pas surprenant que des bibliothèques aient déjà développé de tels outils.

La *New-York Public Library* propose par exemple sur son site internet de sélectionner une ou plusieurs personnalités, sujets, institutions ou œuvres en lien avec des fonds d'archives, puis d'afficher les interconnexions entre ces items, matérialisées par des traits reliant des icônes³⁷³. Instantanément, les liens entre les personnalités apparaissent alors, en même temps que la complexité du réseau de relations. La *data visualisation* peut également faire ressortir d'autres types de données issues d'un fonds d'archives d'une personnalité, comme le lieu, ou la date de production des documents. L'outil libre *TimeMapper* permet de réaliser ce genre de visualisation, en y associant des documents numérisés. L'affichage du fonds Ava Milam Clark à l'aide de ce logiciel, conservé à la bibliothèque de l'université de l'Oregon aux Etats-Unis, en est une illustration³⁷⁴. D'autres technologies numériques peuvent être employées pour développer de nouveaux services sur les fonds d'archives des bibliothèques universitaires.

³⁶⁸ Notamment la BNU de Strasbourg, la BU droit de l'université de Nancy, la BIUS ou encore la bibliothèque de l'ENS. Voir les pièces signalées sur Calames :

<http://www.calames.abes.fr/pub/#resultats?fullText=burnouf&typeIndex=sujet&typeIndex2=sujet&gff=0&opDate=sup&langue=0&technique=0&tri=pertinence&listEtab=0&from=1>

³⁶⁹ LE GALL Juliette, Archives scientifiques et collection numérique : le fonds Émile Burnouf (1821 – 1907), blog *Archives en bibliothèque*, [en ligne], publié le 29/08/2019. Disponible sur :

<https://archivbib.hypotheses.org/690#sdfootnote23sym>

³⁷⁰ Information disponible sur le site de l'université de Lorraine : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/10084> [consulté le 15/02/2020]. Une partie du fonds déjà numérisé est disponible sur la bibliothèque numérique « Pulsar » de l'université de Lorraine : <http://pulsar-bu.univ-lorraine.fr/>

³⁷¹ BERMES Emmanuelle, MARTIN Frederic. Le concept de collection numérique, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°3, 2010, p. 13-17. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0013-002>

³⁷² Entretien avec Hélène Veilhan, 05/11/2019. Voir aussi : GRANDJEAN Martin, Introduction à la visualisation de données : l'analyse de réseau en histoire, *Geschichte und Informatik, Chronos*, 2015, p.109-128. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01525543/document> Pour Martin Grandjean, l'intérêt de la *data visualisation* pour l'analyse des réseaux est notamment de « réduire son niveau d'abstraction ».

³⁷³ <http://archives.nypl.org/terms>

³⁷⁴ Inventaire du fonds sur la page dédiée de l'Université de l'Oregon : <http://scarc.library.oregonstate.edu/findingaids/index.php?p=collections/findingaid&id=2459#id466558> / Affichage du fonds via TimeMapper : <http://timestep.okfnlabs.org/anon/9pbnt-timestep-clark#1>

De nouveaux services numériques à l'horizon ?

L'océrisation³⁷⁵ des documents textuels, qui fait suite à leur numérisation, est sans doute la plus connue de ces technologies, même si les entretiens menés au cours de cette étude n'ont pas permis de faire émerger la présence d'une demande forte de la part des chercheurs³⁷⁶. L'utilisation d'un logiciel de reconnaissance optique de caractères vient transformer automatiquement le texte d'un document numérisé en un document exploitable par logiciel de traitement de texte. Le procédé, moins efficace qu'une transcription humaine, peut cependant être complété via une « correction participative »³⁷⁷, alliant ainsi outil numérique et sciences participatives. C'est le cas en particulier pour les écritures manuscrites, que les logiciels d'OCR* peinent encore à reconnaître. De nouveaux outils sont cependant en cours de développement. Financé par le programme de recherche européen H2020, la plateforme *Transkribus* permet de transcrire automatiquement des textes manuscrits. Le procédé nécessite toutefois d'établir au préalable, sur une centaine de pages au moins, « la correspondance ligne à ligne entre l'image du texte numérisé et sa transcription »³⁷⁸.

L'océrisation peut être un préalable à l'exploitation des documents. Le GED du Campus Condorcet mène ainsi en partenariat avec plusieurs laboratoires de recherche le projet POPP³⁷⁹, qui a pour but de « créer une base de données à partir des recensements de la population parisienne de 1926, 1931, 1936 et 1946 [...] grâce à l'utilisation et l'amélioration de nouvelles techniques de reconnaissance optique de caractères. »³⁸⁰ L'océrisation d'archives contribue à faire d'un fonds un ensemble de données exploitables pour la recherche. Il est permis de penser que d'autres services, comme la fouille de textes dans les corpus d'archives de la recherche, pourraient se développer si l'océrisation des documents était amenée à se développer massivement³⁸¹.

En parallèle, l'exploitation statistique de documents d'archives devient possible grâce à la création de bases de données spécifiques à un type de fonds. La base de données en ligne « histo-carto »³⁸² inventorie par exemple plus de 4000 cartes manuscrites du XVII^e au XIX^e siècle. Le projet, qui a bénéficié d'un financement de l'ANR, a notamment mobilisé au sein d'un même conseil scientifique chercheurs et bibliothécaires de la BNU de Strasbourg. La base de

³⁷⁵ L'utilisation d'un logiciel de reconnaissance optique de caractères vient transformer automatiquement le texte d'un document numérisé en un document exploitable par logiciel de traitement de texte.

³⁷⁶ Sur cinq chercheurs interrogés sur leurs attentes vis-à-vis des BU, un seul a mentionné le développement de tels services. (Entretien avec Scott Walter, 19/11/2019).

³⁷⁷ ANDRO Mathieu, SALEH Imad, La correction participative de l'OCR : le crowdsourcing au profit des bibliothèques numériques, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 16 juin 2015. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/contributions/la-correction-participative-de-l-ocr>.

³⁷⁸ PERRIN Emmanuelle, tutoriel *Transkribus*, [en ligne] carnet hypothèse *Bulliot, Bibracte et moi*, publié le 23/09/2019, [consulté le 22/02/2020]. Disponible sur : <https://bbm.hypotheses.org/128>

³⁷⁹ « Projet d'Océrisation des recensements de la Population Parisienne ».

³⁸⁰ POPP, carnet hypothèses du GED, Disponible sur : <https://gedcondorcet.hypotheses.org/585>

³⁸¹ La loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique autorise dans son article 38 la fouille de texte à des fins de recherche dans tout corpus auquel un chercheur a eu licitement accès. Cf. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/10/7/2016-1321/jo/texte>

³⁸² <https://histcarto.misha.fr/>

données « Ganoub »³⁸³ de la phonothèque de la MMSH est un autre exemple de base de données sur mesure. Ganoub a été développé spécifiquement pour le traitement et la diffusion d'archives d'enregistrements sonores réalisés par des chercheurs en SHS. La base répond directement au besoin de gestion et de conservation des archives sonores, produites notamment par cinq laboratoires de recherche de la MMSH³⁸⁴. Les bases de données spécifiques à un fonds peuvent également être préalable au développement de certains projets numériques. La modélisation 3D d'un bâtiment antique a ainsi pu être réalisée à partir d'un corpus d'archives réunissant 550 documents. La base de données regroupant les archives a permis de faire entrer en correspondance archives historiques et photographies récentes pour reconstituer numériquement le bâtiment dans son état de découverte au XVIII^e siècle³⁸⁵.

Ces exemples, s'ils témoignent de services sans doute appelés à se développer, restent encore minoritaires dans le paysage des archives de la recherche. De tels projets numériques constituent en effet l'aboutissement d'une longue chaîne de traitement des documents, qu'il faut être parvenu à mener à son terme. Le défi technique qu'ils représentent pour une communauté scientifique pas toujours armée pour y répondre reste un frein majeur pour leur développement³⁸⁶. De même, il peut exister chez les professionnels de la documentation le sentiment d'un « hiatus entre un discours et des réalisations concrètes », alors que leur mise en œuvre reste « très complexe »³⁸⁷. Finalement, l'enjeu, pour les bibliothèques, semble surtout de parvenir à s'insérer, grâce à ces projets, dans des réseaux de recherche susceptibles de permettre une exploitation scientifique de leurs fonds.

C- Projets numériques, réseaux scientifiques

Une seconde acception des humanités numériques, complémentaire, est de les aborder sous l'angle du réseau scientifique. Selon Éric Guichard, les humanités numériques sont en effet une « vitrine de la technologie et des financements géants, et l'occasion d'organiser de façon systématique les parties prenantes : laboratoires de recherche, bibliothèques, etc... »³⁸⁸ Pour une bibliothèque, les projets d'humanités numériques développés sur ses fonds d'archives sont autant un mode d'exploitation numérique des collections qu'une insertion de la bibliothèque dans un réseau scientifique complexe, dépassant les simples partenariats inter-établissements. Ces réseaux se structurent notamment au sein de consortiums, qui réunissent « unités et équipes de recherche » avec le but de définir « des procédures et standards

³⁸³ <http://phonotheque.mmsch.huma-num.fr/>

³⁸⁴ GINOUVES Véronique. Ganoub, base de données de la phonothèque de la MMSH, [en ligne] carnet hypothèses *Archives des ethnologues*, 11/10/2017 [consulté le 19/02/2020]. Disponible sur : https://ethnologia.hypotheses.org/87#footnote_3_87

³⁸⁵ DESSALES Hélène ; et al. La villa de Diomède à Pompéi, du corpus d'archives à la modélisation 3D [en ligne] In *Les archives de fouilles : modes d'emploi*. Paris : Collège de France, 2017. Disponible sur : <http://books.openedition.org/cdf/4894>.

³⁸⁶ GUICHARD Éric. Les humanités numériques n'existent pas, Villeurbanne : Enssib, *Triangle + IXXI*, 2019, p.2. Disponible sur : <http://barthes.enssib.fr/articles/Guichard-Les-humanites-numeriques-n-existent-pas.pdf>

³⁸⁷ Entretien avec Goulven le Brech, 16/12/2019.

³⁸⁸ GUICHARD Éric, Op. cit. p.2

numériques partagés (méthodes, outils, partages d'expériences). »³⁸⁹ De ce point de vue, le maillage dense des institutions concernées par les archives de la recherche peut ouvrir de riches perspectives de collaborations scientifiques pour les bibliothèques universitaires.

Le consortium CAHIER³⁹⁰, particulièrement actif sur la question des archives, en est une illustration. CAHIER se définit comme « un consortium interdisciplinaire de projets numériques, en accès libre, menés principalement dans les domaines des « corpus d'auteurs », qu'ils relèvent de la littérature, de la philosophie ou d'une thématique liée à une école ou à une pratique. »³⁹¹ Ses objectifs sont le partage de corpus de documents et de jeux de données, mais aussi la mise en réseau d'expériences et de savoirs techniques. Sa particularité est de fédérer des projets, et non des institutions.

Chacun de ses projets regroupe lui-même un nombre important de partenaires. Deux projets dans lesquels sont impliqués des bibliothèques universitaires peuvent être cités à titre d'exemple. Le premier est l'édition numérique de la correspondance du géomètre Gaspard Monge³⁹². Le projet, « inscrit dans le cadre d'une recherche post-doctorale », associe le service patrimoine de la bibliothèque de l'École Polytechnique. Le site créé pour le projet a pour ambition d'être « un espace d'éditorialisation des archives Monge, et un espace de réflexion méthodologique et de pratiques éditoriales expérimentales ». La mise en ligne de documents est donc ici à la fois « entreprise éditoriale » et « recherche historique »³⁹³.

Si le second exemple ne concerne pas directement des fonds d'archives de la recherche, il illustre l'étendue des réseaux de recherche dans lesquels peuvent s'insérer des BU. Le projet « bibliothèques virtuelles humanistes », qui vise la publication en ligne de documents de la renaissance, mobilise en effet plus de 60 partenaires coordonnés par le CESR* de Tours et l'IRHT* (CNRS). Les SCD des universités de Tours et de Poitiers, ainsi que la BIUM, sont cités comme partenaires du projet, au sein d'un écosystème impliquant des bibliothèques universitaires étrangères (université de Cambridge ou de Chicago), des bibliothèques territoriales (médiathèques de Troyes, de Poitiers...), des acteurs nationaux (ANR, Ministère de la culture...), des laboratoires de recherche mais aussi des acteurs privés du numérique comme Google³⁹⁴.

L'inscription d'une BU dans un de ces réseaux scientifiques peut être facilitée par une spécialisation thématique des collections. La bibliothèque Claude Lévi-Strauss du Collège de France est par exemple membre du consortium « archives des ethnologues ». Pour la bibliothèque, l'appartenance à ce réseau permet de bénéficier

³⁸⁹ Page de présentation des consortiums sur le site d'Huma-Num : <https://www.huma-num.fr/consortiums>

³⁹⁰ « Corpus d'auteurs pour les humanités ». Un carnet hypothèse fédère l'ensemble des projets : <https://cahier.hypotheses.org/>

³⁹¹ Page de description du consortium cahier disponible sur HAL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/CONSORTIUM-CAHIER>

³⁹² Description du projet sur le carnet « hypothèses » du consortium CAHIER : <https://cahier.hypotheses.org/monge>
Site internet du projet : <http://eman-archives.org/monge/>

³⁹³ <https://cahier.hypotheses.org/monge> [consulté le 17/02/2020]

³⁹⁴ La liste complète des partenaires du projet est disponible à cette adresse : <http://www.bvh.univ-tours.fr/partenaires.asp> [consulté le 17/02/2020]

d'un appui technique sur les projets numériques, mais aussi de mutualiser des bonnes pratiques et de se concerter sur les choix de politique documentaire. Il représente également une source de financement pour la numérisation de fonds³⁹⁵.

La pérennité de ces réseaux scientifiques est parfois fragile : le carnet de recherche « archiSHS »³⁹⁶, ayant « pour objectif de présenter, diffuser et discuter des réflexions et travaux du Réseau thématique pluridisciplinaire portant sur les Archives scientifiques » des SHS, a connu une activité soutenue de 2010 à 2012 puis a brusquement cessé de diffuser. L'exemple montre en creux l'importance des acteurs nationaux dans la structuration de réseaux et de projets de recherche parfois foisonnants. La TGIR Huma-Num³⁹⁷ est l'opérateur national le plus souvent cité par les professionnels de la documentation interrogés, dans l'appui aux projets numériques mobilisant des fonds d'archives. Huma-Num soutient notamment un ensemble de consortiums, dont « CAHIER » et « archives des ethnologues » cités plus haut. Les bibliothèques universitaires peuvent également solliciter directement ses services³⁹⁸. L'accompagnement d'Huma-Num sur les projets numériques passe par la diffusion de bonnes pratiques, la mise à disposition d'outils numériques ou de solutions d'archivage. La TGIR Huma-Num coordonne également les contributions françaises au Consortium pour une infrastructure européenne de recherche (ERIC), structurant des réseaux de recherche européens actifs dans le domaine des humanités numériques.

La participation des bibliothèques universitaires à ces réseaux de recherche est utile à plusieurs niveaux. Si l'intégration de la bibliothèque à un réseau scientifique participe d'un repositionnement de la bibliothèque comme acteur de la recherche, elle peut aussi être interprétée sur le plan symbolique comme une reconnaissance du rôle scientifique des bibliothécaires. Sur le plan pratique, l'appui des opérateurs nationaux comme Huma-Num et la mutualisation de compétences au sein de réseaux peuvent permettre aux bibliothécaires de trouver un appui technique dans le développement de services nécessitant un haut niveau de compétences, en particulier informatiques. Sur le plan stratégique enfin, la participation à des réseaux de recherche est un moyen efficace de parvenir à accroître la visibilité des fonds. Elle maximise ainsi les chances de susciter de nouveaux projets de recherche, auxquels la bibliothèque pourra être à nouveau associée.

³⁹⁵ Entretien avec Sophie Assal, le 15/07/2019.

³⁹⁶ <https://archishs.hypotheses.org/>

³⁹⁷ <https://www.huma-num.fr/>

³⁹⁸ Par exemple, Huma-Num propose des solutions d'hébergement pour les sites web des structures partenaires (Cf. <https://www.huma-num.fr/annuaire-des-sites-web>). Autre exemple : l'entrepôt de données Nakala, qui permet de « déposer, documenter et diffuser les données de la recherche » (Cf. <https://www.nakala.fr/>).

CONCLUSION

Les bouleversements des usages liés au numérique et le recentrage d'une partie des missions vers les services à la recherche sont deux tendances de fond qui affectent en profondeur les bibliothèques universitaires. À un moment où les BU s'interrogent sur leur rôle et leurs missions ainsi que sur leur nouvelle position au sein de l'université, les archives de la recherche peuvent contribuer à fournir des éléments de réponse aux interrogations suscitées par cette période de transformations. Leur dimension patrimoniale, historique, est structurante pour la bibliothèque comme pour l'ensemble de la communauté universitaire. Traces de la mémoire universitaire, témoins des pratiques de recherche passées, les archives de la recherche regardent aussi vers l'avenir, à travers les nombreux projets de recherche qu'elles contiennent en germe, et les services de pointe qu'elles permettent déjà de proposer.

Cependant beaucoup reste à faire pour que les bibliothèques universitaires inventent véritablement leur rôle vis-à-vis des archives de la recherche. L'archivage numérique -pour la gestion- et les humanités numériques -pour les usages scientifiques- sont perçues par les professionnels de la documentation interrogés comme les deux évolutions d'avenir pour ces fonds. D'un côté, la place que pourront être amenées à tenir en bibliothèque universitaire les archives de la recherche dans les prochaines années semble indissociable des services numériques que les bibliothécaires parviendront à proposer à partir de ces collections. Mais d'un autre côté, la production numérique des documents représente la principale incertitude pour l'avenir de la sauvegarde de ces archives. Les entretiens ont fait ressortir que le quotidien des équipes en charge de ces fonds est occupé par des problématiques majoritairement liées à la gestion de fonds papiers : gérer les espaces de stockage, la communication des documents, reconditionner les fonds, dégager du temps et des moyens pour les inventorier. La difficulté est de parvenir à anticiper ces évolutions de moyen terme, alors que la gestion des archives papier représente déjà en soi un défi pour les bibliothèques universitaires.

Entre patrimoine et numérique, papiers personnels et mémoire collective, le sujet invite par ses multiples points d'entrée à penser les bibliothèques universitaires dans leur diversité : la singularité des archives de la recherche implique d'inventer des solutions au cas par cas, selon des particularités propres à chaque fonds, et selon le contexte de chaque établissement. Cependant les contours flous de cet objet d'étude, ainsi qu'une recherche scientifique de plus en plus collective, invitent également à appréhender le sujet dans sa globalité. Cette tentative de synthèse, sur une question balisée par les archivistes -mais encore peu traitée en BU- se voulait donc globale : ce sont des évolutions structurelles que nous nous sommes attachés à décrire. C'est aussi une forme de plaidoyer, pour la reconnaissance de l'importance de ces fonds au sein de l'université et pour l'intérêt que pourraient trouver les bibliothèques universitaires à s'emparer davantage encore du sujet.

Leur légitimité à conserver des fonds d'archives de la recherche se fonde sur une logique intellectuelle : celle de laisser ces archives des savoirs au plus près de

la connaissance scientifique qu'elles ont contribué à faire naître³⁹⁹. À cette logique, s'oppose parfois une logique fonctionnelle qui distingue historiquement, en France, archives et documentation. Elle implique pour les bibliothécaires de se former pour élargir leurs pratiques professionnelles, mais aussi de mutualiser leurs compétences avec d'autres métiers proches, en particulier les archivistes. Pour les enseignants-chercheurs, ces archives ne sont pas des documents comme les autres. Le lien « organique » qui existe entre ces derniers et leurs archives implique une responsabilité toute particulière pour les bibliothécaires qui en ont la charge. Il s'agit alors de (dé)montrer que les BU sont capables de gérer ces documents, pour gagner la confiance de ceux qui sont à la fois les producteurs et le premier public de ces archives. C'est donc à un réseau mêlant archivistes et chercheurs, laboratoires et opérateurs nationaux, services universitaires et institutions partenaires, que les bibliothèques universitaires doivent réussir à prouver la valeur ajoutée qu'elles peuvent apporter sur ces collections.

Au moment où la production documentaire explose, toute réflexion sur les archives de la recherche place les bibliothécaires face un choix stratégique, qui engage la bibliothèque entière. Pour reprendre les mots de Bernard Huchet, « ce qui doit progresser aujourd'hui pour faire évoluer les pratiques, c'est moins la mise en œuvre d'opérations matérielles de conservation que la réflexion politique sur la fonction patrimoniale des bibliothèques, et sa traduction dans les choix de pilotage de chaque établissement. »⁴⁰⁰ Ce mémoire a défendu l'idée que les archives de la recherche sont une opportunité stratégique pour les bibliothèques : l'enjeu dépasse la simple mise à disposition de la recherche d'une typologie particulière de collection.

La place de ces documents en bibliothèque universitaire a sans doute vocation à rester relative, mais elle traduit un certain positionnement de la bibliothèque dans l'université. Celui-ci va d'un haut niveau de services pour la recherche jusqu'à une fonction mémorielle plus large. Sur ce point, des évolutions discrètes mais profondes semblent en cours. Certains SCD, comme celui de Sorbonne Université, commencent à avoir la responsabilité, non seulement des archives, mais d'une partie des collections muséales de l'université et de son patrimoine artistique⁴⁰¹. Les archives de la recherche ne seraient-elles en fin de compte qu'une des nombreuses composantes d'un large patrimoine universitaire, allant des publications aux instruments scientifiques, que les BU devront à l'avenir animer ? La bibliothèque est en tout cas le service universitaire au cœur de ces questions hautement politiques, qui appellent l'université dans son ensemble à interroger sa propre mémoire comme sa façon de produire le savoir.

³⁹⁹ Sur ce point, un texte réglementaire ou une jurisprudence pourrait encore venir clarifier le statut de ces documents, et lever les interrogations d'ordre juridique sur la conservation définitive des archives de la recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

⁴⁰⁰ Patrimoine et politique documentaire : « la bibliothèque dans son entier ». In : *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque* Op. cit.

⁴⁰¹ Voir la présentation du patrimoine de l'université sur le site internet de Sorbonne Université : <http://www.sorbonne-universite.fr/culture-et-societe/lieux-collections-et-fonds-remarquables> Les collections de géosciences et la collection d'anatomie pathologique Dupuytren sont gérées par des équipes spécialisées au sein du SCD.

SOURCES

I- Entretiens

Pour chaque profil de personnes interrogées, la liste des entretiens est classée par date. La durée des entretiens est indiquée entre parenthèses.

1) Bibliothécaires

Nathalie Queyroux, responsable du centre documentaire du CAPHÉS (Centre d'Archives en Philosophie, Histoire et Édition des Sciences, UMS 3610 CNRS-ENS-PSL) École Normale Supérieure de Paris. Entretien téléphonique le 17 juin 2019 (1h20).

Elydia Barret, conservatrice, chargée de mission archives scientifiques (jusqu'en 2019), Grand équipement documentaire, Campus Condorcet (Paris). Entretien téléphonique le 26 juin 2019 (2h).

France Chabod, conservatrice, responsable des fonds spécialisés, bibliothèque universitaire, université d'Angers. Entretien téléphonique le 11 juillet 2019 (1h10).

Sophie Assal, responsable de la bibliothèque Claude Lévi-Strauss, Collège de France / CNRS / EHESS. Entretien téléphonique le 15 juillet 2019 (1h).

Guillaume Fau, conservateur, département des manuscrits, BnF. Entretien téléphonique le 22 juillet 2019 (45min).

Romain Wenz, conservateur, responsable du service du patrimoine documentaire, université de Bordeaux. Entretien téléphonique le 28 octobre 2019 (1h45).

Pascaline Todeschini, conservatrice, responsable des fonds patrimoniaux de la BU historique de médecine, bibliothèque inter-universitaire de Montpellier. Entretien téléphonique le 28 octobre 2019 (55min).

Pascale Pauplin, conservatrice, responsable de la bibliothèque Clignancourt, Sorbonne Université (Paris). Entretien en présentiel le 30 octobre 2019 (1h30).

Hélène Veilhan, conservatrice, responsable du centre documentaire de la MSH de Clermont Ferrand. Entretien téléphonique le 5 novembre 2019 (1h05).

Florian Horrein et Chantal Lantin, respectivement conservateur et bibliothécaire assistante spécialisée, bibliothèque Charcot, Sorbonne Université (Paris). Entretien en présentiel le 14 novembre 2019 (1h30).

2) Archivistes

Stéphanie Méchine, responsable du service archives, Rectorat de Paris. Entretien le 9 juillet 2019 (40min).

Frédéric Hersant, service archives -intégré au SCD-, université d'Angers. Entretien téléphonique le 10 juillet 2019 (45min).

Magalie Moysan, service archives, université Paris Diderot. Entretien téléphonique le 22 juillet 2019 (1h10).

Margot Georges, service archives, École Pratique des Hautes Études. Entretien téléphonique le 22 juillet 2019 (1h25min).

Océane Valencia, service archives -intégré au SCD-, Sorbonne université (Paris). Entretien en présentiel le 18 octobre 2019 (2h).

Olivier Azzola, responsable du centre de ressources historiques, bibliothèque de l'École Polytechnique. Entretien téléphonique le 22 octobre 2019 (55min).

Lucie Lepage, mission archives -intégrée au SCD-, université de Tours. Entretien téléphonique le 4 novembre 2019 (55min)

Goulven Le Brech, responsable du service des archives, Grand Equipement Documentaire, Campus Condorcet (Paris). Entretien téléphonique le 16 décembre 2019 (1h55).

Sarah Lake, service livres rares et collections spéciales, université Concordia, Canada (Québec). Entretien téléphonique le 15 janvier 2020 (40min).

3) Ingénieurs de recherche

Martine Aubry, ingénieure de recherche, bibliothèque de l'IRHiS, université de Lille. Entretien téléphonique le 1er juillet 2019 (40min).

Véronique Ginouvès, ingénieure de recherche, phonothèque de la Maison Méditerranéenne des sciences de l'homme. Entretien téléphonique le 1^{er} octobre 2019 (1h).

4) Chercheurs

Nicolas Stoskopf, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université de Haute-Alsace, interrogé pour le Pôle documentaire de la Fonderie. Entretien téléphonique le 27 juin 2019 (1h).

Emmanuelle Chapron, professeur d'histoire moderne à Aix-Marseille Université. Entretien en présentiel le 27 septembre 2019 (45min).

Isabelle Laboulais, professeur d'histoire moderne, université de Strasbourg. Entretien téléphonique le 19 novembre 2019 (1h05).

Scott Walter, professeur d'épistémologie et d'histoire des sciences et des techniques à l'université de Nantes. Entretien téléphonique le 19 novembre 2019 (1h05).

François Plantade, docteur en épistémologie et histoire des sciences. Entretien téléphonique le 5 décembre 2019 (45min).

Benjamin Le Roux, docteur en épistémologie et histoire des sciences. Entretien téléphonique le 6 décembre 2019 (1h30).

II- Textes juridiques et réglementaires

1) Textes législatifs

Code du patrimoine, livre II, Titre Ier : Régime général des archives. Disponible sur :

https://beta.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074236/LEGISCTA000006144105/2020-02-20/#LEGISCTA000006144105

Code de la propriété intellectuelle, Première partie, Livre Ier : Le droit d'auteur. Disponible sur :

https://beta.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069414/LEGISCTA000006133323/2006-08-03/#LEGISCTA000006133323

Code de l'éducation, Quatrième partie, Livre IX, Titre V, Chapitre II, Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs. Disponible sur :

https://beta.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006166733/2000-06-22/#LEGISCTA000006166733

Code civil, Livre III : des différentes manières dont on acquiert la propriété. Disponible sur :

<https://beta.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006117927/2007-01-01>

Loi n° 68-1251 du 31 décembre 1968 tendant à favoriser la conservation du patrimoine artistique national (dite loi Malraux). Disponible sur :

https://beta.legifrance.gouv.fr/loda/texte_lc/LEGITEXT000006068318/2011-07-05

Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur (dite loi Savary). Disponible sur :

https://beta.legifrance.gouv.fr/loda/texte_lc/LEGITEXT000006068841/

Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités. Disponible sur :

https://beta.legifrance.gouv.fr/loda/texte_lc/LEGITEXT000006056760/

Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique. Disponible sur : <https://beta.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033202746>

2) Décrets

Décret n°79-1037 du 3 décembre 1979 relatif à la compétence des services d'archives publics et à la coopération entre les administrations pour la collecte, la conservation et la communication des archives publiques. Disponible sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006062951&dateTexte=20090816>

Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs. Disponible sur :

<https://beta.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000024497856>

3) Circulaires, instructions

Circulaire AD 8299 et DLL/DBEAG/BHK/EN/N° 94-992 du 2 septembre 1994 sur la répartition des attributions en matière de conservation du patrimoine écrit entre les services d'archives et les bibliothèques. Disponible sur :

https://francearchives.fr/fr/file/b992a0d95ea6bfc5ae7c9992413f7fc22a94be90/static_4839.pdf

Circulaire du 2 novembre 2001 relative à la gestion des archives dans les services et établissements publics de l'Etat. Disponible sur :

<https://beta.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000774334>

Instruction DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005 relative au tri et à la conservation des archives reçues et produites par les services et établissements concourant à l'éducation nationale. Disponible sur :

https://francearchives.fr/fr/circulaire/DPACI_RES_2005_003

Instruction DAF/DPACI/RES/2006/008 du 12 septembre 2006 relative aux archives des universités. Disponible sur :

https://francearchives.fr/file/2986cd9c1b4425a7ecc46d8f533a4dcb4f6378ac/static_885.pdf

Instruction DAF/DPACI/RES/2007/002 du 15 janvier 2007 relative au traitement et à la conservation des archives des délégations du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et des archives des unités de recherche et de service. Disponible sur :

https://francearchives.fr/fr/circulaire/DPACI_RES_2007_002

III- Documentation interne ou professionnelle

Les archives des sciences humaines et sociales au sein du Grand Equipement documentaire, Politique générale du GED en matière d'archives, Document de travail soumis le 25 avril 2017 au Bureau des membres fondateurs. Disponible sur :

https://www.univ-paris13.fr/wp-content/uploads/20170419_CC_GED_ARC_Politique_generale_du_GED_archives-1.pdf

Plan de classement : fonds Jacques Dixmier. Bibliothèque de Mathématiques et informatique de l'ENS. Disponible sur :

https://www.math.ens.fr/bibliotheque/archives_scientifiques/Dixmier_Plan_Classement_201902.pdf

Référentiel des archives de la recherche, AAF, section Aurore. Disponible sur : <https://www.archivistes.org/Referentiel-de-gestion-des-archives-de-la-recherche>

Recommandation AFNOR pour la description des manuscrits et fonds d'archives modernes et contemporains en bibliothèque (DeMArch), Disponible sur : <https://www.bnf.fr/fr/description-des-manuscrits-et-fonds-darchives-modernes-et-contemporains-en-bibliotheque-demarch>

La gestion des archives au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, Paris, AMUE, Coll. « Les dossiers de l'agence », 2010. Disponible sur : http://www.amue.fr/fileadmin/amue/documents-publications/amue/Gestion_archives_web.pdf

MADAY, Charlotte, MOYSAN, Magalie, Guide des bonnes pratiques d'archivage à l'usage des composantes, Université Paris VII Diderot, 2016. Disponible sur : <https://docplayer.fr/707859-Guide-des-bonnes-pratiques-d-archivage-a-l-usage-des-composantes.html>

IV- Sites internet institutionnels

Outre les sites internet des bibliothèques de notre corpus, nous nous sommes appuyés également sur les sites suivants :

Calames : <http://www.calames.abes.fr/pub/>

Cines : <https://www.cines.fr/>

Huma-Num : <https://www.huma-num.fr/>

CollEx-Persée : <https://www.collexpersee.eu/>

BeQuali : <https://bequali.fr/fr/>

Abes : <http://www.abes.fr/>

V- Carnets « hypothèses »

ArchiSHS : <https://archishs.hypotheses.org/>

Archives en bibliothèques : <https://archivbib.hypotheses.org/>

Archives et pratiques savantes : <https://aprasa.hypotheses.org/>

Archives, livres, manuscrits et autres supports de l'information (ALMA) : <https://alma.hypotheses.org/>

Consortium archives des ethnologues : <https://ethnologia.hypotheses.org/>

Consortium CAHIER : <https://cahier.hypotheses.org/>

Ethique et droit : <https://ethiquedroit.hypotheses.org/>

Grand équipement documentaire du Campus Condorcet :

<https://gedcondorcet.hypotheses.org/>

Service interministériel des archives de France (SIAF) : <https://siaf.hypotheses.org/>

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie s'articule en deux parties. Dans une première partie « généralités » le lecteur pourra trouver une série de références proposant des approches globales du sujet. Le mode d'entrée par types de ressources documentaires permet ici de fournir une première indication du niveau de détail et d'approfondissement proposé par chacune des références listées. Une deuxième partie « références thématiques » complète cette approche, en proposant différentes entrées dans le sujet des archives de la recherche.

I - GÉNÉRALITÉS

1. Numéros de revues

La Gazette des archives, n°179, 1997. *Les archives scientifiques. Préservation, typologie et utilisations* (actes des journées d'études organisées par le Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques de la Cité des sciences et de l'industrie, Paris, 18 mars 1993 et 9 février), Association des archivistes français. Disponible sur : https://www.persee.fr/issue/gazar_0016-5522_1997_num_179_1

La Gazette des archives, n°145, 1989. *Les archives scientifiques* (communications présentées à la journée d'études organisée par le Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques de la Cité des sciences et de l'industrie, Paris, La Villette, 25 février 1988), Association des archivistes français. Disponible sur : https://www.persee.fr/issue/gazar_0016-5522_1989_num_145_1

La Gazette des archives n°212, 2008-4, *Richesse et diversité : à la découverte des archives des sciences humaines et sociales*, Association des archivistes français. Disponible sur : https://www.persee.fr/issue/gazar_0016-5522_2008_num_212_4

La Gazette des archives n°231, 2013-3, *Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche*, Association des archivistes français. Disponible sur : www.persee.fr/issue/gazar_0016-5522_2013_num_231_3

Genèses, Sciences sociales, *Archives de la recherche*, n°63, 2006/2. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2006-2.htm>

Sociétés & Représentations, *Histoire et archives de soi*, vol. 13, n°. 1, 2002. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2002-1.htm>

2. Monographies

BERT Jean-François, *Qu'est-ce qu'une archive de chercheur ?* [en ligne] Marseille : OpenEdition Press, 2014. Disponible sur : <https://books.openedition.org/oep/438>

BERT Jean-François, RATCLIFF Marc J. [dir.]. *Frontières d'archives, Recherches, mémoires, savoirs*, Paris : ed. des archives contemporaines, 2015, 199p.

BLIN Frédéric, POIROT Albert. Le patrimoine des bibliothèques universitaires. In : CAVALIER François, POULAIN Martine (dir.), *Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons*. Paris : ed. Du cercle de la librairie, 2015, 315p, bibliothèques.

BRET Patrice, DEMEULENAERE-DOUYERE Christiane, HILAIRE-PEREZ Liliane. *Des matériaux pour l'histoire : archives et collections scientifiques et techniques du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris : ENS, 2000, 99p.

CAZENAVE Christine, GIRARD Françoise. *Conservation et valorisation du patrimoine des organismes de recherche*, Saint-Étienne : FRÉDoc, 2006, 244p.

CHARMASSON Thérèse. *Les Archives des scientifiques, XVI^e-XX^e siècle, Guide des fonds conservés en France*, Paris : Editions du comité des travaux historiques et scientifiques, 2008, Orientation et Méthodes, ISBN 978-2-73550-665-1.

CHARMASSON Thérèse (dir.). *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 2005.

CORNU Marie, FROMAGEAU Jérôme, MÜLLER Bertrand (Direction), *Archives de la recherche, Problèmes et enjeux de la construction du savoir scientifique*. Paris : L'Harmattan, 2014, 210p. Droit du patrimoine culturel et naturel.

DELAUNAY Guillaume, *Les archives scientifiques en sciences humaines et sociales : état de l'art*, mémoire d'étude DCB, [en ligne sur HAL], Enssib, Villeurbanne, 2012. Disponible sur :

https://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_00686499/document

LUC Jean-Noël, MECHINE Stéphanie, PICARD Emmanuelle (dir.). *Les archives universitaires. De nouvelles sources pour l'histoire de l'enseignement et de la recherche*. Paris : ed. Du Centre d'histoire du XIX^e siècle, Universités Paris I et Paris IV, 2014, 211p. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01093146/document>

OPPERMANN Fabien. Les archives des universités : une question d'actualité. In : *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 13-24. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/gazar.2013.5047>

3. Articles

ALLAIN Jérôme, *Un autre regard sur l'usage des archives de la recherche : des données à une histoire des mentalités*. [En ligne sur HAL] 2014. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01459038>

CHABIN Marie-Anne. L'Opposition millénaire archives/bibliothèques a-t-elle toujours un sens à l'ère du numérique ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*,

2012, n° 5, p. 26-30. ISSN 1292-8399 Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-05-0026-006>

CHARMASSON Thérèse, Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire in *La revue pour l'histoire du CNRS* [En ligne], n°14, 2006. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/histoire-cnrs/1790>

CHARMASSON Thérèse. Archives des sciences, in Christian Hottin, Yann Potin, Amable Sablon du Corail (coord.), Archives et enjeux de société, *Culture et Recherche*, n°129, hiver 2013-2014, p.12-13.

CHARMASSON Thérèse. Les archives scientifiques en France. In *Gli archivi per la storia della scienza e della tecnica*, atti del convegno internazionale, Desenzano del Garda, 4-8 giugno 1991, Rome : Ministero per i beni culturali e ambientali, ufficio centrale per i beni archivistici, 1995, ISBN : 88-7125-106-7. Disponible sur : http://www.archivi.beniculturali.it/dga/uploads/documents/Saggi/Saggi_36_1.pdf

FOURNIER thierry, Les données de la recherche : définition et enjeux, *Ar(abes)ques* n°73, Abes, janvier 2014. Disponible sur : <http://www.abes.fr/Publications-Evenements/Arabesques/Arabesques-n-73>

LE BRECH Goulven. *Les archives des centres de recherche en sciences humaines et sociales*. 2008 [en ligne sur HAL], Disponible sur : https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00212235/document

LECOQ Benoît. « Quelques réflexions sur les bibliothèques universitaires et leur patrimoine ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2000, n° 4, p. 61-65. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-04-0061-006>. ISSN 1292-8399.

MADAY Charlotte. Les services d'archives dans les établissements d'enseignement supérieur et recherche : portrait chinois. In : *La Gazette des archives*, n°238, 2015-2. Les archives des administrations centrales et des opérateurs de l'Etat : bilan et perspectives (2001-2014). Actes des ateliers de la section des archivistes des administrations centrales, p. 75-83. Disponible sur : www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2015_num_238_2_5255

MADAY Charlotte, Les archives en université, un si long chemin..., *Ar(abes)ques* n°69, Abes, janvier 2013. Disponible sur : <http://www.abes.fr/Publications-Evenements/Arabesques/Arabesques-n-69>

MASSON Francine, Le Patrimoine écrit scientifique et technique, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1994, n° 1, p. 78-79. ISSN 1292-8399 Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-01-0078-004>

POIROT Albert, Les archives dans les bibliothèques. Logiques de service ou accidents de parcours ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, t. 46, n° 2, 2001. ISSN 1292-8399. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-02-0004-001>

WELFELE Odile, LE ROUX Muriel. Les archives scientifiques contemporaines et l'écriture de la science. Le cas du CNRS. Entretien. In : *Genesis* (Manuscrits-Recherche-Invention), numéro 20, 2003. Écriture scientifique, sous la direction de Anouk Barberousse et Laurent Pinon.

4. Rapports

BRAIBANT Guy. *Les Archives en France*. Rapport au Premier ministre, 1996. « Les archives scientifiques », p. 35. Disponible sur :

<https://www.vie-publique.fr/rapport/25196-les-archives-en-france-rapport-au-premier-ministre>

SILBERMAN Roxane, *Les sciences sociales et leurs données*, Rapport au Ministre de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie, Juin 1999.

Disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/004000935.pdf>

5. Journées d'étude

Journées de l'ABES, *Calames, au service d'une politique de valorisation des archives des chercheurs*, intervenantes : Brigitte Michel, Elydia Barret, Magalie Moysan et Valérie Tesnières, 28-29 mai 2019. Supports des interventions disponibles sur :

<http://www.abes.fr/Publications-Evenements/Journees-Abes/Journees-ABES-28-29-mai-2019>

Les Archives de la recherche : regards croisés de chercheurs et de professionnelles de la documentation, intervenants : Elydia Barret, Patrice Bret, Deborah Dubald, Nathalie Queyroux, Marc Renneville, Table ronde proposée par le Centre d'Archives en Philosophie, Histoire et Édition des Sciences, Blois, 5 octobre 2017. Interventions visibles sur : <https://youtu.be/ZcyW--4Kkiw>

II – RÉFÉRENCES THÉMATIQUES

1. Chercheurs et archives de la recherche

Questions épistémologiques

ARTIERES Philippe. L'historien face aux archives, *Pouvoirs*, vol. 153, no. 2, 2015, p. 85-93. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2015-2-page-85.htm>

BARBEROUSSE Anouk, PINON Laurent [dir.]. *Genesis* (Manuscrits-Recherche-Invention), n° 20, 2003. Écriture scientifique. Disponible sur : https://www.persee.fr/issue/item_1167-5101_2003_num_20_1

BEAUJOUAN Guy. L'histoire des sciences aux Archives nationales de Paris. In : *Archives internationales d'histoire des sciences* n°13, 1950, p. 874-881.

BERT Jean-François. Une histoire de la fiche érudite. [En ligne] Villeurbanne : Enssib, 2017, Papiers.

Disponible sur : <https://journals.openedition.org/lectures/22525>

BERT Jean-François. *Comment pense un savant ?* Paris : Ed. Anamosa, 2018, 168p.

BIASI Pierre-Marc de. Sciences : des archives à la genèse. Pour une contribution de la génétique des textes à l'histoire des sciences. In: *Genesis (Manuscrits-Recherche-Invention)*, numéro 20, 2003. Écriture scientifique, sous la direction de Anouk Barberousse et Laurent Pinon. pp. 19-52. Disponible sur : www.persee.fr/doc/item_1167-5101_2003_num_20_1_1240

BÜRKI Reine. De Mauss à Lévi-Strauss. Les bibliothèques de chercheurs et la construction des savoirs [compte rendu du colloque organisé au Musée du Quai Branly par J. F. Bert en février 2013 sur les « bibliothèques des savants »], *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2013, 3, p. 91-92. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0091-005>

CHAPRON Emmanuelle. *Regardez-moi dans les papiers*, projet archives en bibliothèques, publié le 20/06/2018, [Consulté le 7 décembre 2019] Disponible sur : <https://archivbib.hypotheses.org/77>

CLAVERT Frédéric, MULLER Caroline. *Le goût de l'archive à l'ère numérique, La vie des idées*, [en ligne] [consulté le 05/12/2019]. Disponible sur : <https://laviedesidees.fr/Le-gout-de-l-archiv-a-l-ere-numerique.html>

FARGE Arlette. *Le goût de l'archive*, Paris : Ed. du Seuil, 1989.

GINOUVES Véronique, parcours professionnel, entre livres, archives et données, [en ligne], carnet hypothèse « archives et bibliothèques » publié le 01/08/2018. [consulté le 25/02/2020] Disponible sur : <https://archivbib.hypotheses.org/106>

JACOB Christian (dir). *Lieux de savoir (tome 1), Espace et communauté*. Paris : Albin Michel, 2007, 1282p. Sciences Humaines. ISBN 978-2-2261-7904-3

JACOB Christian (dir.). *Lieux de savoir (tome 2), Les mains de l'intellect*. Paris : Albin Michel, 2011, 992p. Sciences Humaines. ISBN 978-2-2261-8729-1

JACOB Christian. *Qu'est-ce qu'un lieu de savoir ?* Nouvelle édition [en ligne]. Marseille : OpenEdition Press, 2014. Disponible sur : <http://books.openedition.org/oep/423>

JACOB François. *Science de jour, science de nuit*, communication à l'académie des sciences morales et politiques, 26 janvier 1987. Texte disponible sur : <http://www.academie-francaise.fr/science-de-jour-science-de-nuit-communication-lacademie-des-sciences-morales-et-politiques>

LATOURE Bruno, WOGLAR Steve. *La vie de laboratoire, la production des faits scientifiques*. Paris : La découverte, 1988 (première édition en anglais en 1979).

MORIN Hervé et LAROUSSE David, L'honneur sauvegardé de la biologiste Catherine Jessus, publié le 26 février 2018, disponible sur : https://www.lemonde.fr/biologie/article/2018/02/26/1-honneur-sauvegarde-de-la-biologiste-catherine-jessus_5262867_1650740.html [consulté le 7 décembre 2019]

MOYSAN Magalie, « Les archives entre passé et futur : quelle temporalité pour les inscriptions des chercheurs ? », dans MIÈGE Bernard, PÉLISSIER Nicolas, DOMENGET Jean-Claude (dir.), *Temps et temporalités en information-communication, Des concepts aux méthodes*, Paris : L'Harmattan, 2017, p. 179-189

MÜLLER Bertrand, A la recherche des archives de la recherche, problèmes de sens et enjeux scientifiques, *Genèses*, vol. no 63, no. 2, 2006, p.4-24. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2006-2-page-4.htm>

MÜLLER Bertrand. Les lieux de savoir : un entretien avec Christian Jacob. In : *Genèses*, vol. 76, no. 3, 2009, pp. 116-136. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2009-3-page-116.htm#>

WAQUET Françoise, *L'ordre matériel du savoir : comment les savants travaillent, XVI^e-XXI^e siècles*, Paris : CNRS éditions, 2015, CNRS philosophie, ISBN : 978-2-271-08119-3.

Usages de recherche : exemples

BOUCHERON Patrick, DALARUN Jacques (dir.). *Georges Duby, portrait de l'historien en ses archives*, Paris : Gallimard-Fondation des Treilles, 2015, 472p.

LATOUCHE Jean-Paul. « Patrick Boucheron & Jacques Dalarun, eds, Georges Duby. Portrait de l'historien en ses archives », *Compte-rendu, L'Homme* [En ligne], 223-224 | 2017, mis en ligne le 01 novembre 2017. [Consulté le 28 novembre 2019]. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/lhomme/30705>

LE ROUX Benjamin, *Comprendre la structure moléculaire du vivant au début du XX^e siècle : Une biographie scientifique d'Henri Devaux (1862-1956)*, Bordeaux : thèse de doctorat, 2019. Disponible sur : <http://www.theses.fr/2019BORD0068>

PLANTADE François, *Jules Houël et la circulation des mathématiques dans la seconde moitié du XIX^e siècle : les réseaux français et européens d'un universitaire de province*, Nantes : thèse de doctorat, 2018. Disponible sur : <https://www.theses.fr/2018NANT4064>

VADELORGE, Loïc (dir.) ; et al. *De l'université de Paris aux universités d'Île-de-France*. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016. Disponible sur <http://books.openedition.org/pur/47732>.

VERSCHUEREN Pierre, *Des savants aux chercheurs : les sciences physiques comme métier (France, 1945-1968)*, Paris : thèse de doctorat, 2017. Disponible sur : <http://www.theses.fr/2017PA01H105>

2. Gestion des fonds

Archivage électronique

BÉCHARD Lorène. L'archivage électronique dans l'enseignement supérieur et la recherche : problématique et solutions. In : *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 284. Disponible sur www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5071

FAVIER Laurence EL HADI Widad Mustafa, Introduction - L'archivage numérique des savoirs. Perspectives européennes, *Les Cahiers du numérique*, vol. 11, no. 1, 2015, p. 9-14. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-du-numerique-2015-1-page-9.htm>

FERRACI Elsa. *Archivage pérenne en bibliothèque universitaire : bilan et perspectives*, mémoire d'étude DCB, 2016. Disponible sur : <https://core.ac.uk/download/pdf/32629723.pdf>

FOURNIER Delphine, MORINEAU Elisabeth. Comprendre et pratiquer le records management. Analyse de la norme ISO 15489 au regard des pratiques archivistiques françaises. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 42, no. 2, 2005, p. 106-116. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2005-2-page-106.htm>

MASSOL Marion, COUTIN Stéphane. Archivage intermédiaire des données scientifiques au Cines, *Ar(abes)ques* n°73, Abes, janvier 2013. Disponible sur : <http://www.abes.fr/Publications-Evenements/Arabesques/Arabesques-n-73>

Collecte

CHAMBEFORT Hélène. Archiver la recherche : des responsabilités partagées. In : *La Gazette des archives*, n°246, 2017. Archiver la recherche : responsabilités partagées. Actes de la journée d'études de la section Aurore – archivistes des universités, rectorats, organismes de recherche et mouvements étudiants – de l'Association des archivistes français du 23 juin 2016. p.5. Disponible sur : www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2017_num_246_2_5483

FOISSEY Sylvain. L'intervention des juristes dans la constitution, la valorisation et la consultation des archives de la recherche : un soutien constant. In : *La Gazette des archives*, n°246, 2017. Archiver la recherche : responsabilités partagées. Actes de la journée d'études de la section Aurore – archivistes des universités, rectorats, organismes de recherche et mouvements étudiants – de l'Association des archivistes français du 23 juin 2016. p. 39-50. Disponible sur : www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2017_num_246_2_5483

GRAILLES Bénédicte, MARCILLOUX Patrice, NEVEU Valérie, SARRAZIN Véronique (Direction), *Les dons d'archives et de bibliothèques, XIXème – XXIème siècle. De l'intention à la contrepartie*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2018, 240p. Histoire. ISBN 978-2-7535-7424-3.

MOYSAN Magalie. Constituer un patrimoine oral à l'université Paris Diderot : une expérience collaborative. In : *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 123-132. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/gazar.2013.5056>

Traitement

CHARMASSON Thérèse, DEMEULENAERE Christiane, GAZIELLO, Catherine, OGILVIE Denise, *Les archives personnelles des scientifiques : classement et conservation*, Paris : Direction des archives de France, Archives nationales, 1995.

COQ Dominique, *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèques*, Villeurbanne : Presses de l'Esssib, 2012, La boîte à outils. Disponible sur : <http://books.openedition.org/pressesenssib/652>

GRAILLES Bénédicte, MARCILLOUX Patrice, NEVEU Valérie, SARRAZIN Véronique (Direction), *Classer les archives et les bibliothèques : mise en ordre et raisons classificatoires*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015, 246p. Histoire. ISBN 978-2-7535-4063-7.

LUCE Marie-Caroline. Aménagement de magasins d'archives : adaptation aux contraintes techniques. In: *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 303-311. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/gazar.2013.5073>

MOUREN Raphaëlle (dir.). *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, Paris : Editions du cercle de la librairie, 2007, 416p. Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-0949-6

Exemples

Institutions

AZANZA-SANCIAUD Anne, LEPAGE Lucie. Patrimoine et dématérialisation : un projet global de conservation de la mémoire à l'université François-Rabelais de Tours. In : *La Gazette des archives*, n°243, 2016-3. p. 197-206. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/gazar.2016.5392>

AZZOLA Olivier. Deux cents ans d'archives à l'École polytechnique : du comptable aux archivistes. In: *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 63-76. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5051

COMBE Sonia. Archives et bibliothèques, un nouveau défi : l'exemple de la BDIC, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2006, n°4, p. 58-64. ISSN 1292-8399. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-04-0058-001>

ETIENNE Claire. La construction du centre d'archives de l'université de technologie de Compiègne. In : *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 293-301. Disponible sur : www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5052

POMART Julien. Collecter des archives privées en sciences humaines et sociales : l'exemple de la Fondation Maison des sciences de l'homme. In: *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p.103. Disponible sur : www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5052

QUEYROUX Nathalie, « Le Centre documentaire du CAPHÉS : sa politique et ses fonds », *Histoire de la recherche contemporaine* [En ligne], Tome III - n°2 | 2014 Disponible sur : <https://journals.openedition.org/hrc/846>

Fonds

CHABOD France. Les archives de Luc Bérumont à la bibliothèque universitaire d'Angers. In : *Luc Bérumont, la poésie en partage*, Actes du colloque des 27 et 28 mars 2015 à l'université d'Angers, [en ligne], Éditions du Petit Véhicule, Cahier des poètes de l'École de Rochefort, 2015. Disponible sur : <https://hal.archivesouvertes.fr/hal-01161238>

DOUROUX Philippe. Trésor scientifique ou vieux papiers illisibles ? Les mystérieuses archives d'Alexandre Grothendieck, *Le Monde*, supplément Sciences et Médecine, 06/05/2019.

Disponible sur : https://www.lemonde.fr/sciences/article/2019/05/06/les-archives-insaisissables-d-alexandre-grothendieck_5459049_1650684.html

GINOUVES Véronique. Écouter les archives orales de la recherche : l'expérience de la phonthèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme. In : *La Gazette des archives*, n°212, 2008-4. Richesse et diversité : à la découverte des archives des sciences humaines et sociales. pp. 153-160. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/gazar.2008.4520>

LE GALL Juliette, Archives scientifiques et collection numérique : le fonds Émile Burnouf (1821 – 1907), blog Archives en bibliothèque, [en ligne], publié le 29/08/2019. Disponible sur :

<https://archivbib.hypotheses.org/690#sdfootnote23sym>

3. Services

Accueil du public

BRAULT Julien, Renseigner, orienter le chercheur, expériences de service public, in ROUSTAN Mélanie, MONTJARET Anne, CHEVALLIER Philippe (dir.), *La recherche dans les institutions patrimoniales. Sources matérielles et ressources numériques*, Villeurbanne : Enssib, 2016, 198p. Papiers. ISBN 979-10-91281-84-3

DELESPIERRE Louis, *Les services personnalisés aux publics en bibliothèque universitaire, une exigence d'innovation et de transformation l'exemple des services aux chercheurs, mémoire d'étude DCB* [en ligne], Enssib, Villeurbanne, 2019. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68907-les-services-personnalises-aux-publics-en-bibliotheque-universitaire-une-exigence-d-innovation-et-de-transformation-l-exemple-des-services-aux-chercheurs.pdf>

STERIN Anne-Laure. Le chercheur consulte des documents existants (archives), [en ligne] *blog éthique et droit*, 22 avril 2016. [consulté le 29/01/2020] Disponible sur : <https://ethiquedroit.hypotheses.org/1311>

STERIN Anne-Laure. Le chercheur utilise des documents d'archives qu'il a consultés, [en ligne] *blog éthique et droit*, 22 août 2017 (modifié le 19 septembre 2019) [consulté le 29/01/2020]. Disponible sur : <https://ethiquedroit.hypotheses.org/1678>

Valorisation

BOUVIER Ludovic, MÉCHINE Stéphanie. Commémoration et valorisation : exemple du 40^e anniversaire des universités de Paris et d'Île-de-France. In : *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 227-241. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5066

CHOFFEL-MAILFERT Marie Jeanne, ROLLET Laurent (dir.). *Mémoire et culture matérielle de l'université*, Nancy : Presses universitaires de Nancy, 2008, 170p. ISBN : 978-2-86480-960-9

DUCOL Laurent. « 350 raisons de croire en l'avenir » La commémoration des 350 ans d'existence de Saint-Gobain. In : *La Gazette des archives*, n°236, 2014-4. Commémorer. p. 213-225. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2014_num_236_4_5179

NOEL Valentin, QUEYROUX Nathalie. Valorisation de la fouille d'Aï Khanoum (Afghanistan) à l'École normale supérieure (Paris), *Les nouvelles de l'archéologie* [En ligne], 145 | 2016. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/nda/3806>

ROHFRITSCH Anne. Commémorer une naissance, valoriser un service d'archives ? Les 40 ans de l'université de Nanterre. In *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 243-255. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5067

Services numériques

ANDRO Mathieu, SALEH Imad, La correction participative de l'OCR : le crowdsourcing au profit des bibliothèques numériques, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 16 juin 2015. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/contributions/la-correction-participative-de-l-ocr> .

BARRET Elydia, *Les humanités numériques en bibliothèque, mémoire d'étude DCB* [en ligne], Enssib, Villeurbanne, 2014. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64711-quel-role-pour-les-bibliotheques-dans-les-humanites-numeriques.pdf>

BERMES Emmanuelle, MARTIN Frederic. Le concept de collection numérique, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°3, 2010, p. 13-17. ISSN 1292-8399 Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0013-002>

CARACO Benjamin. Les Digital humanities et les bibliothèques, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2012, n° 2, p. 69-73. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-02-0069-002>

DESSALES Hélène ; et al. La villa de Diomède à Pompéi, du corpus d'archives à la modélisation 3D [en ligne] In : *Les archives de fouilles : modes d'emploi*. Paris : Collège de France, 2017. Disponible sur : <http://books.openedition.org/cdf/4894>.

FEUTRET Jean-Marie, *Archives et web de données : contexte et perspectives, Ar(abes)ques* n°83, Abes, juillet 2016. Disponible sur : <http://www.abes.fr/Publications-Evenements/Arabesques/Arabesques-n-83>

GINOUVES Véronique. *Ganoub, base de données de la phonothèque de la MMSH*, [en ligne] carnet hypothèses Archives des ethnologues, 11/10/2017 [consulté le 19/02/2020]. Disponible sur : https://ethnologia.hypotheses.org/87#footnote_3_87

GRANDJEAN Martin, Introduction à la visualisation de données : l'analyse de réseau en histoire, *Geschichte und Informatik, Chronos*, 2015, p.109-128. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01525543/document>

GUICHARD Éric. Les humanités numériques n'existent pas, Villeurbanne : Enssib, *Triangle + IXXI*, 2019. Disponible sur : <http://barthes.enssib.fr/articles/Guichard-Les-humanites-numeriques-n-existent-pas.pdf>

HOULLIER François, *Les sciences participatives en France, état des lieux, bonnes pratiques & recommandations*, rapport aux ministres en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Disponible sur : <https://prodinra.inra.fr/ft?id={AAA2D50A-9AF1-4516-92E9-EB1510E3C7FF}&original=true>

LEMAY Yvon. Les sites web des services d'archives universitaires au Canada et leur diffusion, *Archives*, volume 30, n°1,1998-1999. Disponible sur : https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol30_1/30-1-lemay.pdf

PERRIN Emmanuelle, tutoriel Transkribus, [en ligne] carnet hypothèse *Bulliot, Bibracte et moi*, publié le 23/09/2019, [consulté le 22/02/2020]. Disponible sur : <https://bbm.hypotheses.org/128>

4. Autres

NORA Pierre, *Les lieux de mémoire*, Paris, Collection Quarto, Gallimard, 1997.

PINÇON Juliette, Les archives des écrivains, leur place en bibliothèque, mémoire d'étude DCB [en ligne], Enssib, Villeurbanne, 2017. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67311-les-archives-des-ecrivains-leur-place-en-bibliotheque.pdf>

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : CORPUS D'ÉTABLISSEMENTS ÉTUDIÉS.....	108
ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN	114
ANNEXE 3 : COMPTES RENDUS D'ENTRETIEN	118
ANNEXE 3 : ETUDE SUR LE RATTACHEMENT DES SERVICES D'ARCHIVES D'UNIVERSITÉS	153
ANNEXE 4 : ORGANIGRAMME DU SCDA D'ANGERS	155
ANNEXE 5 : EXTRAIT DU PLAN DE CLASSEMENT DU FONDS JACQUES DIXMIER.....	156
ANNEXE 6 : INVENTAIRE ET PHOTOGRAPHIES DU FONDS PAUL- MARIE MASSON	160
ANNEXE 7 : UN EXEMPLE DE FONDS MIXTE : LE FONDS JACQUES LEIBOWITCH SUR CALAMES	173
ANNEXE 8 : PROCÉDURE DE FOURNITURE DE DOCUMENTS PATRIMONIAUX A LA BU CLIGNANCOURT.....	175
ANNEXE 9 : EXEMPLES DE CONVENTION DE DONNÉS	177

ANNEXE 1 : CORPUS D'ÉTABLISSEMENTS ÉTUDIÉS

Le tableau présenté ci-dessous vise à reproduire la liste des établissements étudiés et donne à titre indicatif quelques informations relatives aux fonds conservés dans ces établissements. Ce tableau a été élaboré notamment dans le but de dégager les grandes tendances décrites en partie I et d'identifier les contacts des personnes à interroger. Les informations ont été principalement recueillies sur Calames ou sur les sites internet des bibliothèques, au cours du printemps 2019, et ne visent pas à l'exhaustivité.

Établissements de rattachement	Bibliothèques étudiées	Localisation	Types ou exemples de fonds identifiés	Indications sur le signalement
Université Picardie Jules Verne	Bibliothèque de l'Université de Picardie Jules Verne	Amiens	Fonds Robert Mallet	Sur le site du SCD, page de la bibliothèque concernée, puis "des fonds particuliers"
Université d'Angers	Service commun de la documentation et des archives (SCDA)	Angers	Fonds spécialisés, archives du féminisme, archives universitaires	Sur le site internet de la bibliothèque, inventaires PDF, Calames
Campus Condorcet	Grand équipement documentaire	Aubervilliers	275 fonds de personnalités et de 70 centres et unités de recherche	Pages dédiées sur le site internet (bibliothèque en cours de construction)
Université de Bordeaux	Bibliothèques de l'université de Bordeaux	Bordeaux	Archives d'anciens professeurs (notamment le fonds Henri Devaux).	Sur le site des bibliothèques des universités de Bordeaux, Onglet « archives et manuscrits ». Signalement sur Calames.
Université de Bretagne occidentale - Centre de Recherche Bretonne et Celtique (CRBC)	Bibliothèque Yves Le Gallo	Brest	Fonds d'archives de chercheurs Manuscrits littéraires d'écrivains bretons	Site internet du CRBC - bibliothèque - fonds d'archives
Université Clermont Auvergne – Maison des	Centre de documentation de la MSH	Clermont-Ferrand	Fonds Bastaire.	Site de la MSH – carnet hypothèse pour le fonds Bastaire.

sciences de l'homme (MSH)				
Université Paris Est Créteil (UPEC)	SCD	Créteil	Plusieurs fonds significatifs : 3 fonds patrimoniaux, Fonds Laborit pour la bibliothèque de médecine, fonds Ignace Meyerson, fonds patrimonial des anciennes écoles de Melun et du Bourget...	Site de l'université, page bibliothèque, "le SCD en chiffres"
Université de Lille	BU Sciences humaines et sociales	Lille	Archives historiques, papiers de chercheurs, archives de personnalités, archives journalistiques.	Sur le site de l'université et Calames
ENS Lyon - Lyon 2 et Lyon 3	BU Diderot (BDL)	Lyon	Fonds de personnalités (par exemple le fonds Ferdinand Buisson), matériaux pédagogiques	Renvoi direct vers Calames depuis l'onglet catalogue archives et manuscrits. Renvoi vers la bibliothèque numérique « Fabula ».
Université de Montpellier / Université Paul Valéry	Bibliothèque inter-universitaire Montpellier	Montpellier	Fonds de personnalités, manuscrits de la société des langues romanes, cours et correspondance de Gergonne...	Fonds signalés sur Calames.
Société industrielle de Mulhouse (SIM), Ville de Mulhouse, Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), Université de Haute-Alsace (UHA).	Pôle documentaire de la Fonderie	Mulhouse	Archives municipales, archives de centres de recherche, archives d'entreprises, archives sur les chemins de fer...	Site internet du pôle documentaire de la Fonderie.
Université de Lorraine	Bibliothèque universitaire Droit et sciences économiques	Nancy	Manuscrits de l'université de Nancy, manuscrits du centre lorrain d'histoire du droit, Fonds Burnouf Fonds Paul Meyer (associé à une bibliothèque)	Bibliothèque numérique, Signalé sur Calames
Université Paris Nanterre	La Contemporaine	Nanterre	Très nombreux fonds de « personnalités ou de collectivités — acteurs ou témoins de l'histoire de notre temps, chercheurs du monde académique, associations, partis politiques français ou étrangers... »	Sur le site de la bibliothèque, onglet « archives ». Fonds signalés sur Calames.

Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris 3 Sorbonne Nouvelle, Sorbonne Université, Université de Paris	Bibliothèque inter-universitaire de la Sorbonne (BIS)	Paris	Époque moderne : donation Montempuis (cours de philosophie, de nombreux recueils de textes relatifs à l'histoire de l'université de Paris et au jansénisme...) XIX ^{ème} et XX ^{ème} siècle : Fonds Victor-Cousin, ensemble de manuscrits intéressant essentiellement l'histoire de l'enseignement et de l'université de Paris.	Site internet de la BIS. Fonds signalés sur Calames.
Université de Paris	Bibliothèque interuniversitaire de Santé	Paris	Archives de l'ancienne Société anatomique de Paris, archives de pharmaciens, de médecins...	Fonds signalés sur Calames.
Universités Paris 1 et Paris 2	Bibliothèque interuniversitaire Cujas	Paris	Fonds des nations unies (1949 _ 2010). Archives de la bibliothèque de la faculté de droit de Paris.	Site de la bibliothèque – « collections » - « archives et manuscrits de la bibliothèque ». Fonds signalés sur Calames.
École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI)	Bibliothèque de l'ESPCI	Paris	Nombreux fonds d'archives de scientifiques comme celui de Paul Langevin, ancien directeur de l'ESPCI.	Page du site « centre de ressources historiques » sur le site de la bibliothèque de l'ESPCI.
Sciences Po	Bibliothèque de Sciences Po - archives d'histoire contemporaine	Paris	Nombreux fonds d'archives issus de dons de personnalités du monde politique, culturel ou de la presse.	Site de la bibliothèque - Nos missions puis « archives de sciences Po »
Ecole pratique des hautes études (EPHE)	Bibliothèques et service des archives	Paris	Nombreux fonds d'archives scientifiques. Plusieurs fonds d'archives de chercheurs, fonds d'archives administratives de l'école.	Fonds signalés sur Calames
EHESS – Centre Alexandre Koyré	Bibliothèque du centre Alexandre Koyré	Paris	Fonds de personnalités en lien avec le CAK, archives personnelles et bibliothèques personnelles de chercheurs et historiens des sciences.	Sur le site de la bibliothèque, catégorie « fonds spéciaux »

EHESS – Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS)	Bibliothèque Claude Lévi- Strauss du Laboratoire d'anthropologie sociale	Paris	« 23 fonds d'archives scientifiques et institutionnelles, archives de chercheurs et archives administratives historiques du laboratoire, notamment les archives correspondant aux années de direction de Claude Lévi-Strauss (1960-1982), sa correspondance institutionnelle (1983-2007) et les archives de la sous-direction d'Isac Chiva (1960-1982). »	Sur le site du LAS, onglet de la bibliothèque, lien vers la base de données « archives des ethnologues » recensant les fonds.
ENS/CNRS - CAPHÉS	Centre de documentation du CAPHÉS.	Paris	Archives personnelles de philosophes, d'historiens des sciences et de scientifiques, ainsi que des fonds appartenant à des institutions scientifiques - sociétés savantes ou associations scientifiques - centrées sur l'histoire et la philosophie des sciences.	Sur le site de la bibliothèque, onglet « consultation des archives » Fonds signalés sur Calames.
ENS	Bibliothèque de mathématiques et informatique	Paris	Fonds Jacques Dixmier.	Sur le site de la bibliothèque, onglet « archives scientifiques de la bibliothèque ». Fonds signalés sur Calames.
ENS	Bibliothèque ULM-Jourdan	Paris	Plusieurs fonds de Normaliens : Agulhon, Halévy...	Sur la page d'accueil, renvoi : vers Calames.
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	Service commun de la documentation	Paris	Nombreux fonds d'archives de chercheurs.	Inventaires en ligne, Calames.
Sorbonne Université	Service commun de la documentation (en particulier les bibliothèques Charcot, Clignancourt et MIR)	Paris	Fonds Charcot, fonds d'archives de chercheurs (musicologie), Fonds d'archives de mathématiciens...	Site des bibliothèques ou de l'université. Certains fonds sont signalés sur Calames.
Université de Paris	Bibliothèque de psychologie Henri Piéron	Paris	Archives d'Henri Piéron en partage avec les AN.	Onglet dédié sur la page de la bibliothèque. Renvoi vers l'inventaire figurant sur le site des AN.
Muséum national d'histoire naturelle	Bibliothèque centrale du Muséum	Paris	Très nombreux fonds d'archives de la recherche.	Fonds signalés sur Calames.

Observatoire de Paris	Bibliothèque de l'observatoire	Paris	Fonds d'archives scientifiques, (nombreuses archives de chercheurs), archives de l'observatoire...	Cadre de classement sur le site de la bibliothèque. Fonds signalés sur Calames.
Institut national d'histoire de l'art (INHA)	Bibliothèque de l'INHA	Paris	Nombreux fonds d'archives : 146 fonds d'archives d'historiens de l'art, d'archéologues et d'acteurs du monde de l'art, avec notamment les archives d'André Chastel, le fonds de la dynastie d'archéologues Poinssot ou des fonds de marchands d'art (Loeb, Fabius...)	Mention des fonds d'archives sur la page « collections », fonds signalés sur Calames.
Centre national des arts et métiers (CNAM)	Bibliothèque du CNAM	Paris	Archives historiques du CNAM, fonds de personnalités scientifiques comprenant notes de cours, recueils de dessin, journaux d'expérience, des traités construction civile ou militaire, mémoires techniques... Fonds de métrologie.	Sur le site de la bibliothèque, onglet « Patrimoine » puis « fonds spéciaux ». Renvoi vers Calames depuis le site de la bibliothèque.
Université Rennes 1	BU Centre	Rennes	Archives de la donation Le Braz (1859-1926) professeur à la Faculté des lettres de Rennes.	Fonds signalés sur Calames.
Université Rennes 2	Service commun de la documentation	Rennes	Fonds Albert Bensoussan (né en 1935), professeur à Rennes 2 pendant 30 ans et écrivain.	Fonds signalé sur Calames.
École Polytechnique	Bibliothèque centrale	Saclay - Palaiseau	Les archives historiques, administratives et scientifiques de l'Ecole Polytechnique. Fonds muséographique : objets scientifiques, médailles, bustes, uniformes, iconographie.	Portail patrimoine de l'école – « collections » – « archives ».
Université Paris 8 Vincennes	Bibliothèque de l'université Paris 8	Saint-Denis	Une dizaine de fonds spécialisés « issus de bibliothèques ou d'archives provenant d'enseignants-chercheurs ou de centres d'études ».	Sur le site de la bibliothèque, onglet « fonds spécialisés ». Certains fonds sont signalés sur Calames.
Institut de recherches interdisciplinaires sur les sciences et la technologie (IRIST)	Centre de ressources	Strasbourg	Un fonds d'archives scientifiques retraçant les 40 ans du GERSULP, premier groupe d'études sur les Sciences et les Technologies en Alsace Des archives audiovisuelles de conférences des années 1970 à nos jours Un fonds spécifique en sciences de l'éducation centré sur la formation.	Mention des fonds sur le site internet du centre de ressources

	Bibliothèque nationale universitaire	Strasbourg	Archives de chercheurs, d'intellectuels, de scientifiques ou d'écrivains. Exemples : fonds Adolf Michaelis, historien de l'art, fonds de Scheurer-Kestner, industriel et homme politique, fonds du mathématicien Kurt Hensel ou du juriste Warnkönig.	Bibliothèque numérique « Numistral ». Fonds signalés sur Calames.
Université de Tours	Service commun de la documentation	Tours	Fonds Michele Piquard (chercheuse, spécialiste de l'histoire du livre, don de 2013), Herbiers... Archives se rapportant à l'histoire de la faculté de médecine et de pharmacie de la région Centre-Val de Loire Plusieurs fonds de professeurs de médecine et de personnalités.	Site « patrimoine » de l'université. Certains fonds sont signalés sur Calames.

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN

Cette grille d'entretien a été largement adaptée en fonction du contexte et du profil de chaque personne interrogée. Plus que les questions, ce sont les thématiques listées que nous avons voulu aborder avec les professionnels en charge des fonds lors des entretiens semi-directifs.

1) Les fonds

Historique des fonds et/ou du service : Précisions sur la mise en place du service et/ou collecte des fonds en question. Nombre et principaux fonds conservés ? Un projet scientifique particulier a-t-il décidé de la collecte ou du traitement de ces fonds ?

Signalement des fonds : Dans quel outil ? Qui catalogue ? Est-ce qu'il y a des fonds non inventoriés ? Si oui : pourquoi ?

Numérisation : Les fonds ont-ils été numérisés ? Mis en ligne ? Est-ce que la bibliothèque a touché des financements dédiés pour ce travail ? (Appels à projets, Abes...) Quel financement pour ces missions ?

Question du statut des archives : Archives privées ou publiques ? La bibliothèque (ou sa tutelle) a-t-elle la propriété de certains fonds ? Versement aux Archives nationales/départementales ?

Mode d'entrée des fonds : Est-ce qu'il y a une volonté de la bibliothèque de faire entrer de nouveaux fonds d'archives et pourquoi ? Une volonté politique de l'université ? Quels sont les critères qui décident de l'entrée des fonds ? Comment s'organise le dialogue avec les chercheurs susceptibles de déposer leurs archives ? Y a-t-il eu achat de fonds et dans quelles conditions ?

Si ces fonds ont fait l'objet d'un don ou legs ou dépôt : quels sont les engagements juridiques à respecter vis-à-vis des ayants droit ? Comment s'organise le dialogue avec les ayants droit ? Y a-t-il un accompagnement particulier proposé ? Est-ce que la bibliothèque a reçu des propositions de dons/ de dépôt ? Le cas échéant : est-il possible recueillir un exemple anonymisé de convention de don ?

Définition : Quelle définition faites-vous des archives de la recherche ? Pour vous, quelle différence avec les données de la recherche ?

2) Les équipes

La gestion des fonds d'archives : Quels sont les acteurs qui interviennent dans la chaîne du document (collecte / traitement / valorisation) ? Qui gère les fonds d'archives au quotidien, répond aux demandes de consultation ? Où sont conservés les fonds ? Combien d'ETP ? Quel temps de travail dédié la gestion quotidienne des fonds ?

Question des compétences : Le personnel en charge des fonds est-il spécialisé ou bien considère-t-on qu'il s'agit d'une activité annexe pour les bibliothécaires ? Quelles sont les compétences nécessaires à la gestion de ces fonds d'archives ? Ces compétences étaient-elles déjà présentes en bibliothèque ? Y a-t-il eu nécessité de former le personnel travaillant sur les fonds ? Recrutement d'un archiviste ? D'autres profils ?

Vie du service : Quelles sont les conséquences de la présence de ces fonds dans l'organigramme de la bibliothèque ? Quelles sont les conséquences concrètes sur le travail des agents ? Quelle perception par l'ensemble de l'équipe de ces fonds d'archives : connus ou pas de tous ? Perçus comme les « trésors » de la bibliothèque ou comme des documents annexes ?

3) Les services proposés

Organisation de la communication des documents (du traitement de la demande à l'accueil du public) : Quelles sont les modalités de consultation ? Qui peut consulter ? Où se fait la consultation (espace spécifique, salle de lecture de la bibliothèque ?

Les publics : Qui vient consulter les fonds ? Part des publics universitaires : étudiants, chercheurs... ? Publics extérieurs à l'université ? Quels sont les usages de ces fonds ?

Valorisation des fonds : Quelles actions de valorisation ? Organisation d'expositions, de conférences... ? Les actions de valorisation sont-elles destinées aux personnels/étudiants de l'université ou bien sont-elles ouvertes à tous ? Le travail sur les fonds a-t-il abouti à des publications des bibliothécaires ? De chercheurs ? Est-ce qu'il y a une communication particulière autour des publications issues du travail sur les fonds d'archives de la bibliothèque ?

Rapport archives / collections patrimoniales : Les procédures de communication dérivent-elles l'une de l'autre ? Est-ce que les archives sont considérées comme des collections patrimoniales ? Est-ce que ces collections font l'objet de services communs ?

Autres services : Y-a-t-il d'autres services proposés ? Des services personnalisés ? Quel accompagnement est proposé aux chercheurs ? A distance ? Sur place ? Y a-t-il un accompagnement juridique proposé aux chercheurs pour accompagner la consultation et l'exploitation des documents ? Outils de recherche spécifiques dans les fonds ? Services en lien avec les humanités numériques ?

4) Pilotage stratégique

Positionnement de la bibliothèque dans l'université : Est-ce que le fait de conserver des archives a des conséquences sur le positionnement de la bibliothèque au sein de l'université ? Quels enjeux politiques ? Le cas échéant : répartition des rôles avec le service archives/ l'archiviste de l'université ? A quel point diriez-vous que la bibliothèque (par les fonds qu'elle conserve) tient un rôle dans la mémoire de l'université ?

Relations avec la tutelle : Le sujet intéresse-t-il la tutelle ? Y a-t-il une volonté politique de développer de nouveaux services autour des fonds ? Le sujet a-t-il été déjà discuté en conseil d'administration ? Dans d'autres instances de l'université ? (Conseil de la documentation, conseil scientifique...) ? A quel niveau se prennent les décisions stratégiques ayant des conséquences directes sur la gestion des fonds ? (Entrée d'un nouveau fonds, réorganisation du service...)

Bénéfices éventuels pour l'université : Ces fonds apportent-ils un gain en termes d'image et de rayonnement pour l'université ? Participent-ils directement à l'attrait de certaines formations ? Ces fonds permettent-ils à l'université de tisser des liens avec le territoire ? Avec d'autres acteurs, associations ou collectivités locales ? Des publics extérieurs à l'université ?

Question des réseaux : Le cas échéant, sur quels partenaires la bibliothèque s'appuie-t-elle ? Y a-t-il des partenariats financiers ? Avec d'autres institutions : partenariats « structurels » ? Partenariat sur certains projets ? Cette dimension relationnelle fait-elle l'objet d'un temps de travail dédié ? Concrètement, comment s'organise la coopération au quotidien (fréquence des réunions, partage des tâches, des compétences ...) ?

Dans le cas où des fonds auraient été confiés à d'autres institutions : comment et pourquoi la bibliothèque a-t-elle fait le choix de confier une partie de ses fonds ?

5) Éléments prospectifs

Evolution de la politique d'archivage : Quel avenir pour les archives de la recherche avec le numérique ? La bibliothèque est-elle prête à accueillir des archives de documents nativement numériques (mails, blogs, carnets de chercheurs en ligne...) au même titre que des archives papier ?

Enjeux épistémologiques : Selon vous, est-ce que l'ouverture de fonds d'archives de chercheurs à la consultation peut changer la façon de juger et d'évaluer leur travail ? Est-ce que cela constitue une évolution dans la façon d'appréhender le travail scientifique ? L'attention croissante portée aux archives et aux données des chercheurs est-elle susceptible de modifier la façon de mener un travail de recherche scientifique ? Quelles conséquences épistémologiques engendre la libre consultation des archives de chercheurs ?

ANNEXE 3 : COMPTES RENDUS D'ENTRETIEN

Nous reproduisons ici à titre d'illustration 8 comptes rendus d'entretiens, sur les 27 entretiens menés. Nous remercions particulièrement les personnes interrogées ayant accepté de voir figurer leur entretien en annexe de ce travail. Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les comptes rendus figurant ci-dessous sont issus des prises de notes effectuées pendant les entretiens menés : il ne s'agit donc pas d'une transcription exacte des propos tenus.

BIBLIOTHÉCAIRES / INGÉNIEURS DE RECHERCHE

Compte rendu d'entretien n°1 : Nathalie Queyroux

Nathalie Queyroux, responsable du centre documentaire du CAPHÉS (Centre d'Archives en Philosophie, Histoire et Édition des Sciences, UMS 3610 CNRS-ENS-PSL) École Normale Supérieure de Paris. Entretien téléphonique le 17 juin 2019 (1h20).

Les fonds

Comment définiriez-vous les archives de la recherche ?

Appelées spontanément archives scientifiques au sens large ; ne pas les réduire aux sciences expérimentales. Recouvrent une partie des archives administratives. L'enjeu est de faire la part entre ces différentes appellations.

Nombre de fonds ? Quels sont les critères qui décident de l'entrée d'un fonds ?

63 fonds dont 33 fonds d'archives. D'abord des axes disciplinaires : histoire et philosophie des sciences du vivant, histoire et philosophie des sciences physiques et chimiques, politique de la science, philosophie...Plusieurs fonds ont été acceptés pour des raisons institutionnelles. Il y a une ligne scientifique et une ligne politique des tutelles.

Il faut que cela entre dans les critères établis par un comité scientifique. Un 2ème critère : quel a été le retentissement de cette recherche ? Est-ce quelqu'un qui a été de premier plan dans son domaine ? Ex de Gérard Simon qui a fait une carrière à Lille. Le fait d'accepter le fonds c'est donner une seconde chance à une recherche qui n'a pas pu bénéficier de toute l'audience qu'elle aurait méritée. 3ème critère : existe-il autour de ce fonds des possibilités d'exploitation ultérieures ?

La proposition d'un fonds de biologie a par exemple fait l'objet d'une évaluation par un chercheur de la discipline. Le fait d'avoir accepté le fonds de quelqu'un qui travaille à l'interface avec la biologie, la géométrie et les sciences physiques représente une possibilité d'exploitation, parce qu'une communauté s'intéresse encore à ces thématiques.

Quels types de valorisations scientifiques on va pouvoir faire derrière ? La plateforme Gérard Simon (<https://caphes-gerard-simon.nakalona.fr/>) est utile dans

la négociation avec les ayants droit pour avancer vers une diffusion plus large d'archives numérisées.

Autre critère : comment le fonds va s'intégrer à ceux qu'on a déjà. Il y a des branches qui se créent du moment qu'on a des fonds collègues de ces chercheurs etc... c'est un réseau dans le bon sens du terme.

L'appellation « centre documentaire » permet de laisser plus de place à la notion d'archives.

Quelles sont les contraintes juridiques vis-à-vis des ayants droit ? Comment s'organise les relations avec les ayants droit ?

Majoritairement, les chercheurs dont on conserve les fonds sont décédés ; les chercheurs vivants ont plus de mal à donner leurs archives. Certains donnent par morceaux, à partir de la retraite. Certains chercheurs ne se sentent pas légitimes pour donner leurs archives parce qu'ils ont du mal à se dire que leur recherche a de la valeur pour la postérité. Beaucoup de chercheurs sont normaliens. S'ils ne le sont pas, leur fonds est en lien avec un/des autre(s) fonds.

Refus de propositions de dons : souvent, pour des raisons d'espace, parce qu'ils sortent du périmètre disciplinaire et que ces fonds n'arrivent pas à s'articuler avec les autres.

On essaie de ne plus collecter des bibliothèques de travail ; les chercheurs ou leurs ayants droit veulent surtout se débarrasser des livres de leur bibliothèque car c'est ce qui prend le plus de place. On réussit à collecter les archives seulement parce qu'on attire l'attention dessus.

J'aimerais ne récupérer que des fonds d'archives mais c'est plus compliqué : les archives sont porteuses d'une valeur sentimentale telle que c'est parfois un arrachement. Il faut faire preuve de diplomatie, de tact... il faut toujours se déplacer sur le lieu du déménagement. Il y a une relation de confiance très forte qui peut aller jusqu'à faire les cartons avec la personne. Il y a un passage du deuil à la transmission. La convention de don est signée entre les ayants droit et l'ENS.

La gestion des fonds d'archives : Quels sont les acteurs qui interviennent dans la chaîne du document (collecte / traitement / valorisation) ?

Un seul personnel dans l'équipe qui assure tout le traitement documentaire et rédige l'instrument de recherche. L'outil à l'ENS, c'est Calames. Il y a ensuite extraction pour avoir aussi l'inventaire en fichier PDF consultable en ligne. On essaie de traiter les fonds dans l'ordre d'arrivée, mais s'il y a une communauté scientifique très active autour d'un fonds, on peut décider de le traiter en priorité. Dépend aussi du volume.

Y a-t-il eu nécessité de former le personnel travaillant sur les fonds ?

Personnellement, j'ai d'abord été formée aux imprimés avant d'en venir aux archives. Mon collègue, David Denéchaud, a été formé par la formation continue. Il existe un programme de formations de l'AAF qui est très efficace. Même si les

programmes sont plus orientés archives administratives, il commence à y avoir des formations plus spécifiques sur les archives scientifiques. Pas de service dédié aux archives à l'ENS mais périodiquement, embauche d'un contractuel pour préparer le versement des archives administratives.

La constitution en réseau avec les bibliothèques de l'ENS permet le partage de compétences, l'entraide, ou l'encadrement de contractuels pour le traitement de fonds.

Financements spécifiques pour le traitement des archives ?

Au sein de notre unité, non. Au sein du réseau des bibliothèques de l'ENS, il y a eu des financements de l'ABES. Pour avoir un financement de l'ABES c'est de la rétroconversion, il faut déjà un premier état d'inventaire.

Ces archives ont-elles suscité des publications ? Liens avec les activités d'édition ?

Il y a deux revues au CAPHÉS ; il peut y avoir de l'animation scientifique coordonnée entre le Centre documentaire et le pôle édition. La production d'un catalogue d'exposition de dessins conservés dans un fonds d'archives a par exemple donné lieu à une demande de subvention pour passer par un éditeur privé.

Qu'en est-il des objets conservés avec les fonds ?

En termes d'objets, il y a surtout des médailles. Par ailleurs, les associations scientifiques peuvent être amenées à déposer des tableaux, des bustes. Il y a une carte. Il y a des tableaux que le Mobilier national a déposés par le biais du Centre international de synthèse-Fondation « Pour la science ». Un bureau qui serait celui de Bachelard à la Société française de philosophie. Il y a une dimension muséale mais surtout conjoncturelle. Parfois c'est un peu faute de pouvoir héberger ces objets et ce mobilier ailleurs ; donc pas forcément beaucoup de valorisation. Pose aussi des questions de sécurité et d'assurance.

Quel rôle dans la constitution du répertoire RHPST ?

Par la pratique du service public, on s'est rendu compte que de plus en plus de fonds sont visibles sur internet mais que les chercheurs ne les trouvent pas. Il y a une grande méconnaissance de Calames et peut-être encore plus du CCFR.

J'ai écrit le projet avec Anabel Vazquez du Centre Koyré. Mon collègue, David Denéchaud, a conçu la plate-forme, il en assure l'administration et contribue en grande partie à l'alimentation. On espère pouvoir bâtir un partenariat avec la BnF pour recenser les fonds du catalogue archives et manuscrits. Un des enjeux est de mener une action concertée avec eux. Pour parler avec le directeur du département sciences et techniques. Partenariat avec le REMUT (Réseau national des musées et collections techniques) qui est animé par une collègue qui travaille au CNAM.

Il y a un agent contractuel qui a travaillé sur le répertoire RHPST en 2019, grâce à un financement de l'InSHS (CNRS). Il est prévu de recenser à présent les bibliothèques du RNBM (Réseau national des bibliothèques de mathématiques), les fonds présents dans les académies de province et les muséums d'histoire naturelle. Le RHPST sera aussi un outil vis-à-vis des tutelles, car il existe des fonds mais pas de collègues pour les traiter et les signaler, notamment pour les fonds de mathématiciens.

La page « archives de la recherche » sur le site du CAPHÉS indique : « Un nouvel axe a ainsi été déterminé, intitulé "Archives de la recherche". Il répond au souhait d'engager une réflexion sur les problèmes épistémologiques en matière d'archives, ainsi que sur les usages des archives, à partir des matériaux présents à l'ENS. » Quels sont les enjeux épistémologiques ?

Dans la mesure où, en France, les chercheurs en philosophie (et encore plus en sciences) ne travaillent pas de manière philologique (contrairement, par exemples, aux chercheurs italiens), on essaie de sensibiliser les lecteurs à la richesse de ce que l'on trouve dans les fonds d'archives à travers des ateliers. Grâce aux archives du XXème siècle, on a un aperçu de comment chacun a travaillé. On essaie de fournir une réponse pragmatique.

Il y a l'exemple d'une question posée en jury de thèse, sur la méthodologie : « Vous citez des archives qui sont des notes de cours, mais est-ce qu'on a le droit de les citer comme des œuvres publiées ? » Est-ce qu'on peut mettre ces sources au même niveau que les autres ? À la fois cette volonté d'ouvrir les données de la recherche et le souci de s'interroger sur les différents statuts épistémologiques des textes (publiés, inédits, notes, correspondance, etc.)

Les services proposés

Organisation de la consultation (du traitement de la demande à l'accueil du public). Quelles sont les modalités de consultation ? Qui peut consulter ? Qui vient consulter les fonds ? Où se fait la consultation (espace spécifique, salle de lecture de la bibliothèque) ?

Toute personne intéressée par les fonds peut venir consulter. Beaucoup d'étrangers viennent consulter, des étudiants de master, des doctorants, des chercheurs, pour des publications. Ce sont essentiellement des chercheurs en philosophie. Parfois des historiens, des sociologues ; parfois des jeunes scientifiques. Les conditions de consultation et de reproduction des documents sont déterminées dans la convention de don. Dans la mesure où les chercheurs ou leurs ayants droit ont confié les archives c'est au moins pour qu'elles soient communiquées. Pour la reproduction les conditions varient d'un fonds à l'autre. Une des difficultés c'est d'expliquer le droit de citation. La partie juridique est toujours délicate.

Signature d'un document parfois pour prouver qu'on a bien transmis aux lecteurs l'information relative aux conditions attachées au fonds. Le téléphone portable est le pire ennemi en salle de lecture, car on ne sait pas ce que la personne

est train de faire avec et prendre des photos est strictement interdit pour certains fonds même pour un usage privé.

En règle générale, les lecteurs contactent la bibliothèque par mail avant de venir. Mais il n'y a pas de refus des lecteurs qui n'ont pas pris contact à l'avance. Maximum 8 lecteurs pour la capacité d'accueil. Fréquentation très variable. De moins en moins de chercheurs en séjour sur le long cours. Il y a moins de bourses, notamment en Amérique latine, cela se ressent sur la fréquentation de ces publics. Pour les archives, la communication à distance se fait en fonction des droits de reproduction attachés au fonds.

On propose des ateliers où le droit des archives est expliqué pour que les lecteurs soient très sensibilisés à cette question. On propose des interventions auprès des étudiants de l'ENS, des étudiants d'un master lié à l'histoire des sciences et des techniques à l'EHESS, et auprès de bibliothécaires. Pour gagner en efficacité, il faudrait se mettre en relation avec des enseignants pour intégrer ces interventions dans le planning des cours. Pourquoi pas proposer une reconnaissance avec des crédits ECTS ?

Les enseignants chercheurs qui se sentent vraiment concernés sont ceux qui ont consulté des archives pour leur recherche. S'ils n'ont pas travaillé sur ce type de source, ils n'y pensent pas et, donc n'incitent pas les élèves et étudiants à l'utiliser. Pourquoi pas des ateliers aussi pour les enseignants chercheurs ? Il faudrait qu'ils trouvent le temps de venir.

Quelles actions de valorisation ?

Plusieurs fois des projets de valorisation comme une journée d'étude qui ont bénéficié d'un financement LABEX. Avec le basculement vers l'école universitaire de recherche, les financements risquent d'être plus compliqués à obtenir. Les principaux modes de valorisation sont les colloques, les journées d'étude et les expositions numériques ou physiques. Ou j'articule ces actions à des projets déjà existants, ou bien, je suis à l'initiative et je co-organise l'action de valorisation avec un enseignant-chercheur.

Pour le moment pas d'événement particulier pour les journées du patrimoine : pas de volonté d'établissement d'ouvrir à cette occasion. On essaie de faire des petites expos patrimoniales pour les admissibles et les nouveaux entrants à l'ENS par exemple.

La plupart du temps, les chercheurs ne nous mettent pas au courant des publications qui résultent de leur consultation des fonds d'archives. On essaie de compléter les fonds collectés par des acquisitions récentes pour actualiser la bibliographie relative aux principaux thèmes présents dans les fonds.

Évolution de la politique d'archivage : Quel avenir pour les archives de chercheurs avec le numérique ? La bibliothèque est-elle prête à accueillir des archives de documents nativement numériques (mails, blogs, carnets de chercheurs en ligne...) au même titre que des archives papier ?

Le travail sur les archives électroniques passe par Huma-Num et le CINES. L'archiviste change un peu de nature, il faut qu'il soit un peu informaticien. Exemple du fonds Jacques Leibowitch : fonds essentiellement électronique. C'est un petit fonds d'environ 1500 documents numériques (pour son 1^{er} versement). Vérification de la validité des fichiers ; transfert des fichiers dans un format PDF valide. Pour les images, les transférer dans un format Jpeg valide. Utilisation de l'outil FACILE mis à disposition par le CINES. Création de fichiers de métadonnées pour accompagner les fichiers. En pourparlers avec Huma-Num pour travailler la question de la pérennisation de ce fonds.

Pour certains fonds nous n'avons pas eu accès à la boîte mail, donc nous avons déjà perdu la correspondance scientifique récente. Le rôle de l'archiviste est d'accompagner les chercheurs sur ce qu'ils gardent ou non. Une relation d'accompagnement nécessaire : il y a tout un travail pédagogique à faire auprès des jeunes chercheurs.

Avec le numérique, l'implication du chercheur dans le classement de ses archives et leur gestion au quotidien est moindre. Or, au producteur d'archives il incombe dorénavant un travail très important pour gérer et conserver ses dossiers dans des conditions qui lui permettront de les consulter tout au long de son parcours de recherche. Dans les fonds collectés, on trouve aussi des disquettes, avec les problèmes de formats et de lisibilité que cela implique aujourd'hui.

Quelques bonnes pratiques pour conserver des documents numériques : Jeter ce qui n'est pas important, sauvegarder sa boîte mail, imprimer... L'AAF a produit un certain nombre de travaux sur l'archivage numérique.

Certains chercheurs croient/espèrent qu'avec les outils de fouille de texte il n'y aura plus besoin de renseigner les métadonnées des fichiers. C'est une illusion. Il reste toujours le travail de nommage des fichiers à faire, et ce, de manière structurée.

Compte rendu d'entretien n°2 : Pascaline Todeschini

Pascaline Todeschini, conservatrice, responsable des fonds patrimoniaux de la BU historique de médecine, bibliothèque inter-universitaire de Montpellier. Entretien téléphonique le 28 octobre 2019 (55min).

Les fonds

Organisation et historique des fonds : Quels sont les principaux fonds d'archives conservés ? Histoire des fonds : comment ils sont arrivés dans les différentes bibliothèques.

La bibliothèque patrimoniale est un des éléments du service interuniversitaire du patrimoine écrit et graphique. La particularité de Montpellier étant qu'on a une bibliothèque inter universitaire au service des 2 universités. Les fonds patrimoniaux sont répartis dans les bibliothèques. Ce sont les hasards de la conservation. Plusieurs types de fonds remarquables. Les imprimés : collection encyclopédique constituée à partir du XIX^e avec les confiscations révolutionnaires à la BUHM. Dans ces manuscrits, on a des choses qui pourraient relever des archives : notes de cours, correspondance. Pour certaines archives, le contexte n'est pas documenté. Relevés sur les patients, les pathologies... un ensemble très important qui n'a pas encore été exploité (Notes, remarques et statistiques concernant l'hygiène, les eaux minérales et les eaux thermales, par Jean-Auguste Crouzet, ensemble de manuscrits donnés au 20^e s.).

Les archives de la faculté de Médecine : elles n'entrent pas dans les fonds de la bibliothèque mais on en assure la gestion et la communication. Tous les registres d'inscription, les registres d'examen. Ce sont des archives régulièrement consultées, soit pour des recherches historiques, soit pour des recherches généalogiques.

Archives récentes : gérées par l'archiviste de l'université. Stockées chez nous. Du coup, comme le service des archives n'a pas vraiment de lieu de consultation, c'est nous qui en assurons la communication. Les demandes, à 90%, c'est généalogique. Autre exemple : archives d'Emile Jeanbrau qui est un professeur de la faculté de Médecine. Ses archives sont d'un intérêt relativement limité car c'est plutôt sa documentation, très peu de chose sur ses recherches.

Rapport archives / collections patrimoniales : Les procédures de communication dérivent-elles l'une de l'autre ? Est-ce que ces collections font l'objet de services communs ? Est-ce que les archives sont considérées comme des collections patrimoniales ?

Les archives sont communiquées de la même façon. Mêmes procédures à la fois pour les archives, les collections manuscrites et les imprimés, pas de différence.

Inventaire des archives. Qui catalogue ? Dans quel outil ? Est-ce qu'il y a des fonds non inventoriés ? Si oui : pourquoi ? Est-ce que la bibliothèque a touché des financements dédiés pour ce travail ?

Les archives anciennes ont fait l'objet d'un cartulaire imprimé en 1912. Pour le moment il n'existe que ce cartulaire imprimé. Pas encore entré dans Calames car on ne sait pas si ces archives vont partir aux AD. Il y a un inventaire Word pour les archives récentes. Les archives entrées par don à la bibliothèque sont considérées comme des archives privées.

Sur le signalement, on répond à des projets de l'ABES pour signaler dans Calames, on est en train de terminer recataloguer tous les manuscrits et notamment la partie documents d'archives qui sont dans les manuscrits. Répondre à des appels à projets prend beaucoup de temps et on n'a pas forcément le personnel. Projets de numérisations qui peuvent être financés aussi par ailleurs. D'une manière générale, on ne participe pas trop à des appels à projets.

Les fonds ont-ils été numérisés ? Mis en ligne ?

On a un atelier de numérisation, on essaie de numériser systématiquement nos manuscrits. On numérise quelques archives anciennes, sur lesquelles il y a des demandes.

Question du statut des archives. Y a-t-il des versements aux Archives départementales ?

Théoriquement les archives de la faculté sont des archives publiques, donc devraient être aux AD mais la faculté de Médecine a gardé ses archives et ne souhaite pas s'en séparer. Discussions avec les AD envisager une dérogation. Les discussions portent sur les fonds de la faculté de médecine (administratives) et pas du tout sur les autres types de fonds donnés à la bibliothèque. Elles se font entre le doyen de la faculté de médecine et la direction des AD.

Mode d'entrée des fonds : Politique d'acquisition ? Versements d'une partie des fonds collectés par l'archiviste de l'université ?

Politique d'acquisition très limitée mais on essaie d'acquérir. 1 à 2 manuscrits par an. Les archives récentes de l'UFR de médecine sont gérées par l'archiviste de l'Université, mais communiqués dans notre salle de lecture.

Les équipes

La gestion des fonds d'archives. Quels sont les acteurs qui interviennent dans la chaîne du document (collecte / traitement / valorisation) ?

5 ETP en comprenant la directrice du service. J'assure le suivi du signalement, demande de communication, effectue les recherches pour les demandes à distance. Les fonds sont conservés dans la réserve de la bibliothèque.

Question des compétences. Profil des personnes en charge des fonds. Y a-t-il eu nécessité de former le personnel travaillant sur les fonds ?

Depuis 2 ans l'équipe est vraiment concentrée sur les fonds patrimoniaux. Car il y a eu un déménagement des fonds récents ailleurs. La bibliothèque n'a que des collections patrimoniales. 2 qui sont à mi-temps sur 5 ETP. Deux archivistes paléographe, une Bibas, deux magasiniers et un personnel administratif.

Formation en interne sur la recherche dans les fonds patrimoniaux. Dimension pratique : comment on prend un livre ancien sur les rayonnages. Très vigilant sur les conditions de consultation. Il y a aussi des formations organisées au niveau institutionnel sur les fonds patrimoniaux. Ouverte aux autres personnels. Peut être utile pour les demandes de mutation. Organisée 3 fois pour le moment. Formation proposée par Médiadoc, pour élargir aux inscrits extérieurs. C'est valable aussi pour les vacataires.

Un atelier de restauration dans la bibliothèque avec 3 restauratrices professionnelles auxquelles on peut s'adresser en cas de question. Ne travaillent que sur les fonds patrimoniaux. Il y a des ateliers de petites réparations et reliures sur les fonds courants.

Vie du service. Quelle perception par l'ensemble de l'équipe de ces fonds d'archives : connus ou pas de tous ? perçus comme les « trésors » de la bibliothèque ou comme des documents annexes ?

Certains y sont sensibles, certains au contraire ne veulent pas s'en approcher. Les nouveaux arrivants ont droit à un tour des BU donc on leur présente le fonds.

Les services proposés

Organisation de la communication des documents (du traitement de la demande à l'accueil du public) Quelles sont les modalités de consultation ? Qui peut consulter ? Où se fait la consultation (espace spécifique, salle de lecture de la bibliothèque ?)

Pour les archives, notamment pour les archives qui relèvent de la faculté de médecine, ça se fait librement, volonté de la faculté de Médecine et des Archives départementales. Sur les personnes encore vivantes, il y a des restrictions. Pour les manuscrits on demande l'objet de la recherche. Pour le moment, pas d'espace d'exposition permanent. Il y a des traces des étudiants célèbres comme Rabelais. Pour les imprimés, n'importe qui peut consulter les imprimés anciens.

Beaucoup de recherches à distance pour la généalogie quand les gens ne sont pas sur place. Envoi du document en photo.

Les publics : Qui vient consulter les fonds ? Part des publics universitaires : étudiants, chercheurs... ? Publics extérieurs à l'université ? Quels sont les usages de ces fonds ?

En plus de la généalogie, surtout des chercheurs universitaires, sinon pas tant d'étudiants que ça, des chercheurs étrangers.

Quelles sont les actions de valorisation ?

Visites proposées régulièrement aux personnels de l'université. Beaucoup de questions sur les conditions de conservation. Journées européennes du patrimoine : dans un bâtiment historique, qui accueille la faculté de médecine depuis la révolution française. On fait appel à des volontaires, présentation d'ouvrages, on ouvre la salle de lecture, collection de dessins originaux. Quelques vitrines dans une salle historique de la bibliothèque. 4000 visiteurs en 2 jours. C'est l'occasion de prises de contact, l'occasion d'expliquer qu'une BU est une bibliothèque publique donc accessible à tous. Nombreuses visites sur rendez-vous pour des groupes (une trentaine par an) et des formations à destination des étudiants.

Changement de version du site internet en 2020. Actuellement on ne peut pas faire de liens directs avec d'autres sites ou avec une bibliothèque numérique. Début 2020, le nouveau site va nous permettre de régler ça. Pour le moment on va basculer les pages patrimoine sur un nouveau site. Le choix a été fait de présenter les fonds sans hiérarchie. Parfois, c'est un peu compliqué de s'y retrouver. Pas de vignette patrimoine en haut du site pour le moment. Dans le nouveau site on aura l'onglet patrimoine.

Sans oublier les expositions et les publications. Quand il y a une recherche sur les fonds, pas forcément de lien ensuite pour récupérer la publication, notamment les chercheurs étrangers.

Pilotage stratégique

Positionnement de la bibliothèque dans l'université

En ce moment audit sur le fonctionnement de la Bibliothèque interuniversitaire. Même si la BIU évolue, le patrimoine devrait rester un service interuniversitaire.

Bénéfices pour l'université. Ces fonds participent-ils directement à l'attrait de certaines formations ?

Avec l'université Paul Valéry, des liens avec la faculté de lettres, généralement ça passe par une présentation de documents, en lien avec l'enseignant. L'enseignant apporte des choses directes avec son cours. Ce sont des étudiants de licence 3 ou des masters qui viennent. Cela a lieu plusieurs fois par an. C'est plus sur les imprimés ou les manuscrits que les archives. Il y a eu une exposition 14-18, à la demande de la fac. La fac de Médecine va fêter ses 800 ans en 2020, il va y avoir des expositions, des présentations de document, des fournitures d'images pour illustrer les articles. Et visite d'étudiants en médecine (sur l'histoire de la médecine et de la Faculté)

Éléments prospectifs

Evolution de la politique d'archivage.

Pour le moment pas de réflexion, pris par le quotidien.

Compte rendu d'entretien n°3 : Pascale Pauplin

Pascale Pauplin, conservatrice, responsable de la bibliothèque Clignancourt, Sorbonne Université (Paris). Entretien en présentiel le 30 octobre 2019 (1h30).

Les fonds

Historique des fonds. Nombre de fonds et principaux fonds d'archives conservés ? Pourquoi ces fonds ont-ils été confiés à la bibliothèque ?

Histoire du fonds mal connue, uniquement par des articles. Fonds historiques d'archives : Paul-Marie Masson qui était l'ancien directeur de l'Institut de musicologie (devenu plus tard UER puis UFR) et qui a fondé la bibliothèque de l'Institut de musicologie en 1951. Et Pierre Aubry : au début du XXème siècle la veuve de Pierre Aubry a légué la bibliothèque musicologique de son mari à l'université de Paris en 1910 et le don Aubry a été intégré à la bibliothèque de l'UFR fondée par Paul-Marie Masson 50 ans plus tard.

Manuscrit de la Messe dite de la Sorbonne du XIVème siècle, ouvrages du XVIIème, XVIIIe, XIXe. On a des ouvrages qui sont hors réserve mais qui mériteraient d'être dans cette réserve. Besoin de retravailler les critères de la réserve. Des partitions manuscrites ou imprimées. On a beaucoup d'unicats en musicologie. Manuscrits signalés dans le SUDOC. L'origine des fonds n'est pas toujours connue.

Signalement des fonds : Qui catalogue ? Dans quel outil ? Est-ce qu'il y a des fonds non inventoriés ? Si oui : pourquoi ?

Il y a un inventaire PDF pour les archives du fonds Masson. Pas forcément les compétences pour inventorier en EAD (voir plus bas). *[Ajout au 27/02/2020 : il y aurait besoin d'un récolement pour savoir s'il reste des fonds non catalogués.]*

Numérisation. Les fonds ont-ils été numérisés ? Mis en ligne ?

Le fonds n'est pas très identifiable sur le site. Il y a la bibliothèque numérique patrimoniale de la bibliothèque de l'ex-UPMC (Jubilothèque) et un outil de valorisation en ligne pour la faculté des Lettres (« La médiathèque » - portail d'archivage numérique des ressources iconographiques et audiovisuelles) => on est dans le cadre d'une fusion, mais toujours des outils différents. 2 manuscrits numérisés sur Gallica de l'époque de Lully, l'intérêt historique du fonds a fait qu'il y a pu avoir un partenariat avec la BnF pour une numérisation sur Gallica.

Mode d'entrée des fonds et freins à la constitution de fonds d'archives en bibliothèque.

Legs ou don. Une proposition de don d'archives ancien professeur de musicologie de la Sorbonne qui voulait donner sa bibliothèque après son départ à la retraite, a également proposé dans un second temps des archives (archives, recueils d'articles, enregistrement de musique dans le cadre de ses recherches).

La bibliothèque a décliné sa proposition pour les archives : premièrement, une question de temps et de personne disponibles/ plusieurs dons d'ouvrages attendent d'être traités dans la bibliothèque dont un de 20 000 documents. Retard dans le traitement, les archives ne sont pas prioritaires puisqu'on a toute cette attente pour les autres dons et qu'on n'a pas les compétences sous la main. Mais on les garde dans un coin de notre tête car on a 2 fonds assez circonscrits. On peut les traiter dans un temps correct. Il faudrait que le fonds Aubry (8 boîtes d'archives) ait un vrai inventaire en PDF (a minima), qu'on pourrait mettre en ligne.

Deuxième raison : question de compétences. On ne traite pas les archives comme des livres : trier, savoir ce qu'on accepte ou on n'accepte pas, faire un inventaire par producteur. Logique différente à celle des bibliothèques. Présence d'un inventaire PDF donc si on a un lecteur on lui transmet le PDF, pas de compétences en EAD dans l'équipe.

La référente bibliothèque dans l'équipe enseignante a été contactée et a suggéré au professeur de contacter la BnF. *[Ajout au 27/02/2020 : Dénouement (ce n'était pas encore d'actualité au moment de l'entretien) : les archives du professeur ont été récupérées par le SARA. La responsable des archives est très contente d'avoir pu récupérer ce fonds. Preuve de l'intérêt d'une collaboration étroite avec le service d'archives de l'université !]*

De manière générale, les dons sont délicats car parfois on sent que ce sont des personnes qui ont du mal à jeter. Le fait que ce soit d'anciens professeurs de l'UFR fait que le don peut être difficilement refusable, d'autant plus que la bibliothèque s'appuie sur des chercheurs de l'UFR pour juger de l'opportunité du don. Dès qu'on a une proposition de don on contacte l'UFR pour connaître l'intérêt de ce don.

En un an, 4 propositions de don (livres, partitions, revues...), 3 venaient de professeurs et 1 d'une personne extérieure (CD, vinyles...).

En BMC, davantage de personnes compétentes avec des connaissances en EAD, ou des services déjà liés avec des services d'archives. Voir la BM d'Amiens où il y a un archiviste, la BM de Valenciennes où les archives sont dans la même salle (de mémoire).

Liens avec Collex

La bibliothèque a été labellisée Collex pour le fonds de Musicologie. Les archives font donc partie de ce fonds labellisé. Nous devons encore approfondir notre connaissance du fonds patrimonial. C'est un chantier important, et les archives sont moins prioritaires.

Le problème c'est qu'il faut répondre à des appels à projets et donc bien connaître les fonds avant de répondre à l'appel à projets.

Définition. Quelle définition pour les archives de la recherche ? Faites-vous une différence entre les archives de chercheurs et les archives scientifiques ? Pour vous, quelle différence avec les données de la recherche ?

Documents de toutes sortes, produits dans le cadre de la recherche : les archives administratives sont importantes pour le contexte. Les données de la recherche en font partie.

Les équipes

La gestion des fonds d'archives. Quels sont les acteurs qui interviennent dans la chaîne du document (collecte / traitement / valorisation) ?

Une personne qui est responsable du fonds musique musicologie, musicienne devenue BIBAS. Elle catalogue, indexe, signale et valorise le fonds par des tables documentaires. Elle est aidée par des binômes magasiniers pour le récolement et le reconditionnement.

Sa formation de bibliothécaire assistante spécialisée ne lui donne pas les compétences nécessaires pour traiter un fonds d'archives. De plus elle a un fonds documentaire très important.

[Ajout au 27/02/2020 : la responsable de la BU, la responsable adjointe, chargée des collections.

La bibliothèque Michelet a retrouvé des cartons d'archives. Avec Edith Faure (responsable adjointe), nous sommes en train de les dépouiller. Il y a des CR de réunions, des prises de notes, des courriers du personnel de la BUFR, etc. Mais nous avons aussi trouvé un petit fonds d'archives de l'Association des amis de Henry Expert qui avait été donné à la BUFR. Ce fonds va donc rejoindre le fonds d'archives de musicologie. Il a déjà 1 consultation à son actif (pour un mémoire de Master 2) !]

Vie du service. Quelle perception par l'ensemble de l'équipe de ces fonds d'archives : connus ou pas de tous ? Perçus comme les « trésors » de la bibliothèque ou comme des documents annexes ?

Ils savent qu'il y a une procédure de consultation pour la réserve, ils connaissent l'existence du fonds et peuvent renseigner les lecteurs. Ils savent que la musicologie tient une place à part et que c'est la seule discipline avec un fonds patrimonial à la bibliothèque.

Les services proposés : Organisation de la communication des documents (du traitement de la demande à l'accueil du public). Quelles sont les modalités de consultation ? Qui peut consulter ? Où se fait la consultation (espace spécifique, salle de lecture de la bibliothèque ?)

La procédure de consultation a été récemment mise à jour [elle figure en annexe]. Elle concerne tout aussi bien les archives que les manuscrits / imprimés patrimoniaux. Le lecteur contacte l'adresse mail qui est sur le site, prend rendez-vous. On lui montre les boîtes d'archives et il consulte à côté de nous dans un bureau. On a des boîtes d'archives propres à la conservation.

L'espace de consultation n'est pas dans la bibliothèque, nous n'avons pas d'espace dédié au fonds patrimonial et du coup ce qui touche aux archives et aux

fonds patrimoniaux c'est dans un bureau avec des règles classiques : (crayon, pas de bouteille d'eau...) les horaires sont plus restreints (9h – 17h) que ceux de la bibliothèque mais si on est là la personne peut déborder.

Les publics. Qui vient consulter les fonds ? Part des publics universitaires : étudiants, chercheurs... ? Publics extérieurs à l'université ? Quels sont les usages de ces fonds ?

1 consultation du fonds Aubry en un an. Vu que ce fonds n'est pas mentionné, le chercheur a dû en prendre connaissance par le biais d'un article ou par une connaissance (professeur de musicologie).

Quelles actions de valorisation ?

Comme on n'a pas de vitrine, on ne montre pas les fonds. Dans le cadre des visites pour le personnel le midi (« A la découverte des campus ») on en parle un peu, mais ce sont les manuscrits qui retiennent le plus l'attention des visiteurs.

Rapport archives / collections patrimoniales. Les procédures de communication dérivent-elles l'une de l'autre ?

Mêmes procédures de communication.

Autres services proposés ? Quel accompagnement est proposé aux chercheurs lors de la consultation du fonds ?

On donne toutes les infos qu'on a au lecteur (pas grand-chose). On sent que sur les questions juridiques les personnes ne sont pas forcément sensibilisées à ça. La consultation qu'on a eue, c'était dans le cadre de l'utilisation d'un livre, pour réutiliser les photos. Comme on est une petite structure avec peu de demandes, c'est plutôt au cas par cas on s'adapte notamment sur les horaires.

Pilotage stratégique

Positionnement de la bibliothèque dans l'université et liens avec d'autres services. Service communication ?

Sollicitations sur le webzine : ils nous ont demandé de rédiger un petit texte de présentation (sur le manuscrit de Lully). C'est plus difficile de valoriser des archives que des manuscrits de musique. Les nôtres ne sont pas aussi anciennes que les manuscrits de l'Alceste de Lully ou que la Messe de la Sorbonne et les noms sont moins connus. Peut-être lié au fait que archives en musicologie c'est un champ plus restreint. Sujet moins porteur. Fonds d'archives moins connus.

Demandes particulières de la direction du SCD sur les archives ?

Les archives font partie du CollEx, c'est dans ce cadre que prennent place les discussions.

Question des réseaux. Le cas échéant, sur quels partenaires la bibliothèque s'appuie-t-elle ?

[Ajout au 27/02/2020 : Cela concerne les manuscrits et imprimés : inscriptions de la BU à l'AIBM, participation de la responsable des collections au GT de la BnF sur les nouvelles normes de catalogage en musique.]

Sollicitation des masters pour faire des stages sur les archives de la BU.

Conseils du Service d'archives et du recueil des actes qui fait désormais partie de la BSU [bibliothèque de Sorbonne Université].

Il y a une enseignante qui donne des cours avec une UE « valorisation des fonds patrimoniaux de la bibliothèque ». Elle fait travailler ses étudiants sur des ouvrages et ils doivent rédiger une sorte de petite notice : origine de l'ouvrage, édition...

[Ajout au 27/20/2020 : Précision : ils ne travaillent pas sur les fonds d'archives mais sur les manuscrits et imprimés des collections patrimoniales.]

Contacts approfondis avec les enseignants-chercheurs de l'UFR de musicologie : réunion annuelle avec les enseignants-chercheurs.

Éléments prospectifs

Evolution de la politique d'archivage. Quel avenir pour les archives de chercheurs avec le numérique ?

Sujet important qui est encore plus difficile à traiter en BU car on n'a pas forcément les compétences. L'archivage numérique ne fait pas partie de la formation initiale des bibliothécaires. On atteint un degré de compétence qui est encore un peu plus élevé.

A la BSU, 1) création d'un poste de chargé de mission Data et science ouverte qui s'occupe des données de la recherche 2) présence des archivistes du SARA au sein de la BSU qui ont des compétences pour l'archivage numérique.

A Clignancourt, notre seule expérience avec le numérique a été la numérisation des manuscrits de l'Alceste de Lully qui d'une part a été menée à bien par la BnF (et non pas la BU) et qui d'autre part ne concerne pas les archives.

Compte rendu d'entretien n°4 : Véronique Ginouvès

Véronique Ginouvès, ingénieure de recherche, phonothèque de la Maison Méditerranéenne des sciences de l'homme. Entretien téléphonique le 1^{er} octobre 2019 (1h).

Les fonds

Les archives de la recherche au sein de la MMSH et plus particulièrement le rôle de la phonothèque.

Créée en 1979 dans un laboratoire spécialisé dans le domaine de l'histoire orale et des langues régionales, la phonothèque a intégré la MMSH en 1997 et s'est ouverte à l'aire méditerranéenne. Au fur et à mesure du traitement des données sonores et de leur diffusion, les chercheurs ont déposé plus facilement leurs archives à la phonothèque. La phonothèque a pour objectif non seulement de conserver les collections sonores sur lesquelles s'appuient les chercheurs pour leurs publications mais aussi de permettre l'accès à cette source pour l'administration de la preuve.

Quelle définition pour les archives de la recherche ? Différence avec les données de la recherche ?

Les archives de la phonothèque sont celles de la recherche produite sur le terrain des chercheurs des différentes sciences humaines et sociales qui utilisent les entretiens pour appuyer leur démonstration. Les anthropologues, sociologues, historien.nes de l'oral, ethnomusicologues, linguistes... enregistrent sur le terrain les sources sur lesquelles ils vont appuyer leur recherche et extraire des données. Une fois publiées, travaillées, ces enregistrements deviennent des archives qui sont susceptibles d'être déposées à la phonothèque. Certains chercheurs constituent ces collections tout au long de leur vie et se tournent vers la phonothèque parce qu'ils ont eu connaissance de cet espace d'archivage, de la démarche – en particulier éthique et juridiques. En fin de carrière ou retraités, ils considèrent que ces archives ont acquis un aspect patrimonial fort. Les communautés qui ont été enregistrées sont aussi très intéressées par ces archives et souhaitent pouvoir les consulter. Le travail principal de la phonothèque est de contextualiser la production de ces sources scientifiques devenues archives pour faciliter leur réusage.

Question du statut des archives. Archives privées ou publiques ?

Archives publiques ou archives privées, pour chaque fonds reçu c'est une nouvelle recherche de droits et des autorisations d'utilisation qui se met en place. Pour chaque dépôt c'est un nouveau projet qui commence. Chaque dépôt fait l'effet d'un contrat qui essaie d'explicitier le plus possible les différents intervenants dans le fonds. Nous recherchons tous les éléments nécessaires, parfois jusqu'au contrat de travail de celle ou de celui qui a réalisé l'enregistrement. Enfin, même si nous obtenons tous les droits d'utilisation nécessaires, des questions éthiques peuvent empêcher la mise en ligne ou la consultation sur site. Ces questions juridiques et éthiques sont transversales aux principes du FAIR qui guident la phonothèque .

Mode d'entrée des fonds. Quels sont les critères qui décident de l'entrée des fonds (ou du refus) ?

En grande majorité, les fonds retenus sont ceux qui sont complets et documentés, éventuellement en lien avec des publications scientifiques. Ce n'est pas systématique mais les dons de pièces isolées sont refusés. Une grande partie du travail de l'archiviste du son est ensuite le travail de contextualisation, de description de la méthode de captation des enregistrements, la vérification des éventuelles questions éthiques et la recherche des droits. Une fois le fonds, les collections documentées, nous pouvons analyser chaque entretien ; une enquête d'une heure implique en général 4h de travail pour son analyse et son catalogue.

Où et comment les archives sont-elles signalées ?

Les notices documentaires sont accessibles sur la base de données Ganoub (le Sud en arabe) et sur Calames (EAD). Les notices sont moissonnées en Dublin Core sur Isidore, Bases, le portail du patrimoine oral, CLARIN et Europeana (EDM). Les fichiers son accompagnent en ligne les notices lorsque les questions juridiques et éthiques ont été réglées.

Pourquoi une base de données en plus de l'inventaire dans Calames ?

Calames est un outil central dans le traitement de mes données car lorsqu'un ensemble complet est traité dans la base Ganoub et pour les autres documents d'accompagnement dans l'archive ouverte Medihal (photographies) ou sur Nakala (autres types de documents), je réalise la rétroconversion sur Calames au format EAD. L'entrepôt OAI-PMH est réalisé à partir d'un export de Ganoub (vers France Archives, Isidore, Bases, le Portail du patrimoine oral, Clarin...) et pour Europeana, j'ai utilisé un éditeur qui a permis le moissonnage en EDM. Lorsque tout le fonds est traité, la fin du dispositif se conclue par le dépôt sur le CINES.

Quelles ont été les compétences (et les métiers) mobilisées pour créer la BDD Ganoub ?

En 1999, la phonothèque avait une base de données sous Access et j'ai bricolé une mise en ligne en PHP. Très vite j'ai eu des retours de personnes qui reconnaissaient les ayants droit dans la base et m'ont demandé des copies des archives, j'ai commencé à leur faire signer des contrats d'autorisation de diffusion et à désanonymiser. En 2001 j'ai réalisé un cahier des charges et en fonction de l'environnement informatique de la MMSH, j'ai sélectionné le logiciel de GB-Concept, Alexandrie auquel j'ai dû me former. J'ai obtenu entre 1999 et 2004 des fonds du plan national de numérisation financé par le Ministère de la Culture, la phonothèque a été labellisée Pôle associé à la BnF entre 1998 et 2010. A partir de 2013 (et jusqu'à maintenant) la TGIR Huma-Num a été d'un grand soutien à la fois en termes de formation, d'espace de stockage et de conseils.

Quelles ont été les solutions apportées aux questions éthiques ?

La mise en ligne a permis à des gens de se reconnaître, à partir de là une réflexion sur les questions juridiques et éthiques s'est mise en place. La mise en ligne se fait après une recherche des autorisations et les questions éthiques peuvent empêcher ce que le droit pourrait permettre. Pas de mise en ligne sans autorisation. Des conseils scientifiques sont mis en place *ad hoc* en soutien pour les décisions. Toute la méthodologie autour de ces questions est développée sur le carnet : <https://ethiquedroit.hypotheses.org>

Les équipes

Véronique Ginouvès gère seule la phonothèque de la MMSH. La recherche de financement permet d'obtenir ½ ETP annuel. La phonothèque accueille environ une dizaine de stagiaires par an.

Les services proposés

Actions de valorisation : Les carnets de recherche de la phonothèque : <https://phonotheque.hypotheses.org/> **Quel est le but de ce travail ? Quel bilan pour cet outil ?**

Débuté en 2005 le carnet a permis la création d'un réseau national et international. Ce projet éditorial est au cœur du travail de la phonothèque (activités, méthodologie, travail d'équipe), il est un peu le récit de la fabrique de notre archive. Chacun.e peut faire le récit à faire d'une de ces archives. Le carnet sur les questions d'éthique et de droit, a lui été créé dans le cadre d'un programme collectif. Il est alimenté principalement en collaboration avec Isabelle Gras, AMU avec qui je codirige le projet.

Autres services proposés ? Liens avec les humanités numériques ? Projets avec Huma-Num ?

La TGIR Huma-Num héberge le site de la phonothèque mais aussi la soutient pour la mise en place du plan de sauvegarde sur le long terme et en termes d'espace de stockage de ses données. Pour avoir plus d'information et mieux comprendre le fonctionnement général de la phonothèque, je vous renvoie vers le billet sur le traitement du fonds d'Annie-Hélène Dufour qui donne une idée assez complète du traitement complet d'un fonds : <https://phonotheque.hypotheses.org/29463>

Éléments prospectifs

Evolution de la politique d'archivage

Je ne ressens pas de réels bouleversements technologiques. Au cours de ma carrière j'ai dû apprendre plusieurs langages de logiciels qui ont ensuite disparu. Aujourd'hui, j'ai l'impression que les choses sont plus fluides, ma posture peut être

plus réflexive (sur les questions de droit, éthiques, interopérabilité, principes du FAIR...) qu'à travailler sur les outils aujourd'hui.

Les versements actuels ne sont pas tous en numérique natifs, loin de là. En général les dépôts analogiques sont plus faciles à documenter (en tout cas si le chercheur n'est plus là) car autant il était possible de lire les informations sur emballages analogiques (bandes, cassettes ou autres supports nous avons les moyens de les lire et les numériser), autant il est extrêmement rare qu'un chercheur arrive avec une clé ou un disque dur contenant des fichiers organisés avec des fiches informatives... l'enquête peut s'avérer plus complexe au contraire.

ARCHIVISTES / INGÉNIEURS DE RECHERCHE

Compte rendu d'entretien n°5 : Lucie Lepage

*Lucie Lepage, mission archives -rattachée au SCD-, Université de Tours.
Entretien téléphonique le 4 novembre 2019 (55min).*

Les fonds et les équipes

Organisation du service d'archives : pourquoi un rattachement au SCD et quel est le périmètre de ses missions ?

Il n'y a pas de « service d'archives » puisque la mission archives est constituée uniquement de l'archiviste qui a été recruté en 2013. Le rattachement de la mission archives au SCD s'explique par la genèse de la création du poste. Entre 2012 et 2016, la directrice adjointe du SCD était vice-présidente en charge du patrimoine culturel. Chartiste de formation, elle avait pour objectif de recenser le patrimoine scientifique, artistique et culturel de l'université. Concernant les archives, elle a demandé le recrutement d'un archiviste. Le DGS a souhaité que l'archiviste recruté soit encadré par la directrice adjointe du SCD. Les objectifs et missions de l'archiviste étaient à l'origine centrés sur les archives intermédiaires produites des services centraux et communs.

Durant les premières années de la mission archives, il y a eu peu de contacts avec les bibliothèques, puisque l'urgence était sur les archives administratives et qu'il y avait un éloignement géographique. Le bureau de l'archiviste est situé dans les locaux de la direction du SCD qui est proche de la présidence de l'université mais qui n'est pas dans une des cinq bibliothèques. Les bibliothèques gèrent elles-mêmes leurs fonds patrimoniaux. Toutefois, une meilleure intégration de la mission archives au SCD est en cours de réflexion.

Une des premières phases de cette intégration se réalise par le biais de l'outil CALAMES qui est coordonné par la responsable du catalogue et l'archiviste. L'ensemble des bibliothèques a pour objectif d'inventorier ses fonds patrimoniaux dans CALAMES.

[Ajout au 24/02/2020 : De plus l'archiviste est de plus en plus associé au service d'appui à la recherche qui devrait proposer par le SCD prochainement.]

Quel lien avec les fonds patrimoniaux conservés en bibliothèque de lettres et de médecine ? (Fonds Bretonneau et Piquard signalés sur Calames.)

Les fonds patrimoniaux des bibliothèques ont été rassemblés et gérés bien avant la création de la mission archives par les bibliothèques. En ce qui concerne le fonds de médecine, le travail sur CALAMES a été réalisé avant l'arrivée de l'archiviste.

Le fonds Piquard est entré dans les fonds de la bibliothèque de lettres après l'arrivée de l'archiviste. Il lui a été demandé de classer ce fonds de chercheur et mettre l'inventaire sur CALAMES.

L'archiviste répond aux demandes sur le classement et la description des fonds patrimoniaux conservés dans les bibliothèques.

Signalement des fonds

L'entrée d'un fonds nécessite qu'il soit inventorié a minima par un récolement et la mise à jour d'un état des fonds conservés. En bibliothèque, il semble à l'archiviste que ce n'est pas systématique. Archivistes et bibliothécaires restent deux métiers différents en France.

Numérisation. Les fonds ont-ils été numérisés ? Mis en ligne ? Subventions pour la numérisation ?

La bibliothèque de médecine qui conserve de nombreux fonds anciens, a mené une campagne de numérisation. De même, la faculté de pharmacie a numérisé un herbier grâce à des subventions.

La numérisation n'est pas encore une priorité pour les archives de l'université. L'action se concentre actuellement sur la collecte, la conservation et le classement des fonds.

Question du statut des archives. Y a-t-il des versements aux Archives départementales ?

Selon l'article L.212-8 du code du patrimoine, l'ensemble des documents procédant d'une activité de service public doit être versé aux archives départementales pour conservation historique. Toutefois ce qui relève de l'archive peut être un sujet de discussion entre archivistes et bibliothécaires. En ce qui concerne les fonds gérés par l'archiviste, dès qu'ils ont dépassé la durée d'utilité administrative et qu'ils ont un intérêt historique, ils sont versés aux archives départementales.

Pour les archives de chercheurs, c'est plus complexe. Les archives départementales d'Indre-et-Loire considèrent que les chercheurs ont plus de contacts avec les universités donc qu'il est plus cohérent de conserver à l'université les archives de chercheurs. Le directeur adjoint des Archives départementales était favorable à une conservation des archives de chercheurs en bibliothèque.

Mode d'entrée des fonds

Dans la majorité des cas, l'archiviste reçoit des versements des services, des laboratoires ou des chercheurs et il peut y avoir des dons de chercheurs qui ne travaillaient pas à l'université. Nous avons aussi fait un contrat de don à un ancien chercheur de l'université car il souhaitait se prémunir d'un éventuel recours de ses héritiers.

Collecte d'archives orales ?

La collecte d'archives orales a commencé dans le cadre du mandat de vice-présidente en charge du patrimoine culturel. La directrice adjointe du SCD en

partenariat avec la MSH, choisit des sujets, mène les entretiens et s'occupe de leur mise en ligne et de leur valorisation.

Définition. Quelle définition pour les archives de la recherche ? Faites-vous une différence entre les archives de chercheurs et les archives scientifiques ? Pour vous, quelle différence avec les données de la recherche ?

D'après moi, les archives de la recherche sont les documents ou données produites ou reçues par des chercheurs dans le cadre de leur activité scientifique.

L'expression « archives scientifiques » peut prêter à confusion car le terme « scientifique » est souvent associé aux sciences dures donc il me semble que « archives de chercheurs » est plus approprié entre les deux expressions.

Les services proposés

Organisation de la communication des documents (du traitement de la demande à l'accueil du public). Quelles sont les modalités de consultation ? Qui peut consulter ? Où se fait la consultation (espace spécifique, salle de lecture de la bibliothèque ?)

En ce qui concerne les archives de l'université, la demande est effectuée par mail puis les chercheurs viennent consulter les fonds dans un bureau à la direction du SCD sous ma surveillance. Un fichier de suivi des communications est mis à jour.

Les bibliothèques sont en charge de la communication des fonds patrimoniaux qu'elles conservent.

Par exemple en ce qui concerne le fonds Piquard qui est en ligne sur CALAMES, c'est la bibliothèque qui se chargera de la communication.

Les publics. Qui vient consulter les fonds ? Part des publics universitaires : étudiants, chercheurs... ? Publics extérieurs à l'université ? Quels sont les usages de ces fonds ?

La majorité des demandes sont des recherches administratives en interne (des documents de ressources humaines ou des justificatifs financiers par exemple). Toutefois, il y a aussi des recherches historiques d'étudiants de licence (dans le cadre de projet de groupe le plus souvent), de master (biologie, histoire de l'art, histoire) et doctorat (architecture). Des chercheurs étrangers ont consulté le fonds Piquard dans le cadre de recherche sur la littérature jeunesse. Enfin il y a parfois des recherches généalogiques dans les archives administratives.

Quelles actions de valorisation ? Site patrimoine

Le site patrimoine de l'université est géré par la directrice adjointe du SCD. L'ensemble des témoignages oraux sont sur ce site.

Autres services proposés ? Quel accompagnement est proposé aux chercheurs ? À distance ? Sur place ?

L'archiviste a peu de contacts directs avec les chercheurs à part ponctuellement en fonction des besoins d'archivage. À l'inverse, les responsables des bibliothèques entretiennent le plus souvent un réseau auprès des chercheurs. Les bibliothèques travaillant au quotidien sur la gestion d'ouvrages peuvent être des interlocuteurs privilégiés pour la consultation et la collecte d'archives.

L'objectif serait d'avoir une porte d'entrée commune pour tous les chercheurs. Il n'y a pas encore de guichet unique. Actuellement, en fonction des responsables de bibliothèques, la réponse à une demande de versement de fonds d'archives n'est pas la même.

Question des réseaux

J'ai été élue dans le bureau de la section AURORE de l'AAF. J'ai de nombreux contacts avec les archives du CHRU de Tours, de la métropole et bien évidemment avec les archives départementales.

La responsable de la bibliothèque de médecine a de nombreux contacts avec l'Académie de Touraine et les archives municipales car l'école de médecine était rattachée à la ville de Tours avant la création de l'université.

Éléments prospectifs

Evolution de la politique d'archivage : projet de GED ?

L'archiviste est administratrice fonctionnelle d'une GED qui est utilisée par environ 400 personnes au sein de l'établissement. L'archivage électronique est complexe à mettre en place. La GED de l'établissement ne répond pas exactement aux besoins des chercheurs. Elle s'adapte mieux aux documents administratifs.

La conservation des données numériques est une réflexion indispensable que nous devons mener car la majorité des documents sont désormais natifs électroniques. Toutefois ce changement de support pose de nouvelles questions à ceux qui sont en charge de leur conservation. Par exemple, les chercheurs utilisent énormément leur messagerie électronique mais devons-nous conserver l'ensemble de leurs boîtes mail au risque de conserver des mails privés ?

La problématique des formats pérennes est aussi un point sensible à étudier en particulier dans le domaine de la recherche où ils sont hétéroclites.

La mission archives de l'université a reçu un premier versement électronique d'un chercheur qui comprenait ses supports d'intervention, ses préparations d'articles et ses articles. Le consortium Huma-Num propose un accompagnement pour l'archivage aux laboratoires de sciences humaines et sociales mais qu'en est-il des autres laboratoires ?

Les plans de gestion de données qui comprennent une partie sur l'archivage a permis à certains chercheurs de se préoccuper un peu plus tôt de la conservation des documents et données issues de leur recherche.

Compte rendu d'entretien n°6 : Sarah Lake

Sarah Lake, service livres rares et collections spéciales, Université Concordia, Canada (Québec). Entretien téléphonique le 15 janvier 2020 (40min).

Depuis combien de temps y a-t-il des fonds dans l'université ? Quels types de fonds conservez-vous ? Le service d'archives : est-il intégré à la BU ?

Le nom du service est « Rare books and the special collections. » Collections mixtes et livres rares. C'est un service de recherche. Ce sont des collections privées qui ont été données à la bibliothèque. Les collections sont plutôt axées sur les domaines de recherche présents dans l'université. Beaucoup de fonds d'archives ou d'associations d'artistes. Beaucoup de collections qui portent sur l'histoire de Montréal, l'histoire du Jazz à Montréal.

La gestion documentaire est séparée. Ce ne sont pas des archives institutionnelles : celles-ci sont intégrées au service de gestion documentaire. Les archives administratives de l'université + les archives de certains professeurs sont dans la gestion documentaire. Dans le passé, c'était commun, aujourd'hui archives privées et institutionnelles ont été séparées aujourd'hui. Sur les données de la recherche, ce n'est pas le service collections spéciales qui gère, ce sont plus les bibliothécaires.

Signalement des fonds et bibliothèque numérique.

Toutes les collections sont décrites, tout cela est en ligne. Les numérisations sont faites à la demande. Vraiment sur requête.

Question du statut des archives. Règles relatives aux archives publiques au Canada ?

Les lois disent qu'elles doivent être conservées, les institutions publiques sont sujettes à quelques lois particulières sur la conservation des archives.

Mode d'entrée des fonds.

Très rare qu'on achète. A 90%, ce sont des dons. C'est arrivé pour des collections de livres rares. Pour les archives ce sont toujours des dons.

La gestion des fonds d'archives.

Au Canada : l'organisation dépend de l'institution. Dans les milieux universitaires les collections sont un peu partagées. Il y a plus une division entre gestion documentaire et archives et bibliothèque. À l'université de McGill, l'organisation est similaire : la gestion documentaire est un autre département et les archives et collections spéciales sont dans la bibliothèque.

« Semi-active records. » : gestion documentaire englobe tout le cycle de vie du document.

Organisation de la communication des documents (du traitement de la demande à l'accueil du public).

Ouvert à tous. Pour venir accéder aux documents, les chercheurs doivent juste remplir un formulaire. Ce formulaire est aussi à des fins statistiques. Pas de limite de consultation. Limites pour les reproductions : 30 copies par visite avec une limite de 100 copies par mois. Il faut que les chercheurs signent un papier disant que c'est à des fins de recherche personnelle et qu'ils ne vont pas publier les reproductions. S'ils veulent le faire, il faut juste s'assurer qu'ils aient la permission du donateur sur le copyright. On ne reste pas dans la salle avec le chercheur nécessairement. S'il y a un chercheur on s'assure qu'il y ait toujours une des deux qui soit là dans un bureau à proximité.

Les publics.

L'année dernière 400 consultations. La majorité des gens qui viennent consulter les documents, sont historiens, écrivains, mènent des projets créatifs, ou cela peut être pour des émissions de télé ou intérêt personnel.

Quelles actions de valorisation ?

En ligne, sur notre catalogue on certaines collections qui ont été numérisées.

On a coenseigné des cours d'histoire. On apportait des fonds d'archives dans le cours pour que les étudiants travaillent avec. L'archiviste est autant impliqué que le professeur. Pour le cours en question, ils avaient utilisé un fonds d'archives de communauté Noire de Montréal. Il s'agissait d'un cours de base pour des étudiants de premier cycle, pour apprendre à travailler sur les sources primaires. L'archiviste avait surtout enseigné comment interagir avec les documents d'archives. Comment se repérer dans les archives. C'était une introduction à comment utiliser les archives dans la recherche.

Relations avec la tutelle

La personne qui est à la tête de la bibliothèque est vraiment un grand « supporter » des collections spéciales. On est bien considéré. On a les ressources. En termes de communication, l'histoire n'est pas vraiment une de nos forces. La question a aussi du sens pour le service de gestion documentaire, en gardant la mémoire institutionnelle.

Archivage numérique

À la bibliothèque ils ne l'utilisent pas encore, c'est plus pour la gestion documentaire. Lancement de la première phase du service d'archives numériques. Ce sont des outils pour migrer les archives numériques à partir de formats qui sont obsolètes. Pour le service des collections l'enjeu est plus de numériser pour le moment. Pour la bibliothèque cela peut être utilisé plus comme une question de préservation de certains documents. Pour les dons reçus jusqu'à présent c'est encore très papier.

CHERCHEURS

Compte rendu d'entretien n°7 : Emmanuelle Chapron

Emmanuelle Chapron, professeur d'histoire moderne à Aix-Marseille Université. Entretien en présentiel le 27 septembre 2019 (45min).

Définition des archives de la recherche ?

Les archives de la recherche sont constituées par l'ensemble des matériaux produits par un chercheur dans l'ensemble de ses activités, notes, notes de lecture, brouillons, premiers jets d'articles, tableurs de données. J'y inclus les données telles que moi je le pratique sous forme papier et numérique.

Statut des archives

Sans aucune hésitation, des archives publiques. Les archives des chercheurs devraient toutes revenir aux Archives Départementales, dans les faits ce n'est pas le cas. Elles devraient être proposées aux institutions. Le problème vient autant des chercheurs que des institutions qui considèrent qu'elles ne peuvent pas tout garder.

Il faudrait un vademécum pour les chercheurs, c'est ce qu'on essaie de faire à la MMSH. Ce vademécum est un des objets d'un projet avec plusieurs laboratoires. Difficulté à repérer d'autres modèles. Le problème se pose surtout pour le chercheur lambda, c'est une culture institutionnelle à développer.

**Le projet archives en bibliothèques : <https://archivbib.hypotheses.org/>
Comment est-il né ? Son but initial ? Un bilan ? Est-ce que d'autres acteurs s'en sont emparés ?**

Projet scientifique depuis 4-5 ans qui part du travail de recherche sur l'histoire des bibliothèques, différentes choses qui sont dans les bibliothèques sans être des livres. Projet qui a bénéficié d'un financement sur 2 ans et les journées en novembre 2019 à Aix-en-Provence, c'est le colloque de clôture.

Projet scientifique qui est à l'initiative d'Emmanuelle Chapron mais qui intéresse beaucoup les professionnels (archivistes, bibliothécaires). Ça a pris un tour « scientifico-professionnel » reflété par la collaboration avec l'Enssib. Avec des questions comme : Pourquoi les archives sont-elles traitées en bibliothèque ? Quel est leur statut ?

Liens également avec des cours en master : donner à des étudiants des enquêtes de terrain dans les BU du secteur. Les personnels du SCD disaient qu'ils n'avaient pas d'archives mais finalement les étudiants mettaient la main sur des archives. Les archives dans les SCD sont invisibilisées par tout un tas de dispositifs alors qu'elles sont là. Médiathèque de la MMSH qui est devenue un vrai dépôt d'archives de chercheurs. La médiathèque est directement au service des laboratoires. Les chercheurs signalent qu'il y a des fonds, beaucoup d'archives d'anthropologues et d'ethnologues. Cadre qui leur apparaît propice à la conservation ce qui n'est pas le cas du SCD car on sait très bien qu'à la BU, ça ne les intéresse pas les archives de

chercheurs. Pose cependant des problèmes de compétences : beaucoup de tâtonnements dans les choix techniques, les langages descriptifs.

Archives de la recherche et chercheurs

Selon vous, comment a évolué la perception de ces fonds par les institutions et par les chercheurs eux-mêmes ?

L'évolution du regard institutionnel : quand on voit la structuration dans le Grand Équipement Documentaire, ça peut montrer une évolution. A l'université d'Aix-Marseille il y a une seule archiviste, donc elle ne peut pas s'occuper des archives de la recherche. On fait avec ce qu'on a localement aussi. Certaines institutions ont des fonds très riches, d'autres moins.

L'évolution du regard des chercheurs : sur les archives c'est très net, on le voit il y a un intérêt très pluridisciplinaire. Très curieusement cela a très peu de réfraction sur le comportement archivistique des chercheurs. Les collègues qui s'intéressent aux archives de chercheurs morts il y a 20 ans ne s'intéressent pas forcément pour autant à leurs propres pratiques archivistiques.

Très compliqué avec les chercheurs de leur faire prendre conscience que ce sont des archives publiques. Probablement une affaire de temps et d'éducation, ça va venir. On commence par l'objet scientifique et puis le reste va venir ensuite.

Les pratiques d'archivage varient selon les chercheurs. Peut-on distinguer des pratiques et un rapport à l'archive différents selon les disciplines ?

Entre disciplines de SHS oui mais cela tient surtout à la différence des supports. Les anthropologues ont beaucoup d'images, d'archives sonores aussi. Et ils ne les considèrent pas de la même manière non plus : la tendance très à la mode chez les sociologues est de prendre les archives pour les revisiter, mais cela ne se fait pas en histoire. Chez les anthropologues c'est un matériau brut. Chez les historiens j'ai l'impression que l'usage des archives est moins inventif (exemple des archives DUBY), je vois moins les répercussions épistémologiques sur la manière de travailler le temps présent.

La collecte. Quelles peuvent être les motivations d'un chercheur à donner ses fonds ? Selon vous, quels sont les freins ?

Il y a de l'ego. Des questions de conscience de l'importance qu'on a pu jouer dans sa discipline. Argument négatif qui est « ne pas jeter », se débarrasser sans jeter. Quand je regarde mes archives je ne me dis pas que ça peut servir à quelque chose, les chercheurs de base ne donnent pas car ils ne pensent pas que ça puisse avoir de l'intérêt, du moment que le travail a été publié. Le bricolage qui précède la publication a moins de valeur que la publication. Ligne de rupture dans le statut des papiers entre avant/ après la publication. Peut-être que les chercheurs donnent plus ce qui n'a pas été publié en espérant que cela va avoir une seconde vie.

Usages et services. Quels sont les usages que font les chercheurs de ces archives ? Quels seraient leurs besoins ?

Les historiens utilisent moins que d'autres ces archives : d'abord les ethnologues, les sociologues, les archéologues parce qu'ils les réutilisent comme de la source primaire. C'est encore du matériau très pertinent : beaucoup d'enquêtes de collectes orales qui servent à documenter des états antérieurs d'un dialecte. Projet à Aix sur les archives de linguistique pour retracer la naissance de la discipline. Dimension réflexive sur l'histoire de la discipline.

À part Duby, mes collègues historiens n'utilisent pas les archives de chercheurs des collègues historiens.

Quels services, autres que la mise à disposition des fonds, pourraient être proposés sur ces fonds ? Quid des humanités numériques ? Qu'est-ce qu'un chercheur attend des BU sur ce sujet ?

Ce qui est utile c'est ce que le chercheur ne peut pas faire seul. Ce qui serait utile c'est en particulier la mise en réseau des ressources, repérer dans les différents établissements les documents qu'il aurait pu laisser, mise en réseau qui supposerait une collaboration inter-SCD (ex du fonds Burnouf), essayer de connecter ces ressources.

Je ne pense pas qu'ils en attendent grand-chose parce qu'ils ne sont pas très au courant des ressources qu'il peut y avoir. Il y a des choses super mais personne ne les connaît vraiment car elles ne sont pas mises en avant. C'est aussi toute la dynamique de patrimonialiser les collections scientifiques pour les universités ; collections d'instruments avec les musées de l'université.

Archives et bibliothèques universitaires

Quelle place aux archives en BU par rapport aux bibliothèques municipales par exemple ?

Pour les archives de la recherche, je trouverais cela incongru que cela se trouve dans les BM, ce serait plus logique qu'il y ait une collaboration entre les SCD et les AD mais cela dépend peut-être des villes.

Qu'entendez-vous par : « Il s'agit de s'interroger sur la manière dont la bibliothèque « archive », différemment de ce que font les archives, ce qui a déjà été auto-archivé par les chercheurs ; mais aussi de réfléchir à la construction, dans le temps long (XVIIe-XXIe siècles) des fonctions respectives des archives et des bibliothèques et de leurs outils de signalement et de valorisation. » (Extrait de la présentation du projet archives en bibliothèques)

J'aimerais bien que la médiathèque de la MMSH bascule les archives de la recherche qu'elle conserve sur Calames, pour la visibilité de ces archives il faudrait que tout soit sur Calames plutôt que sur un site propre.

Les chercheurs n'ont pas le temps d'aller fouiller sur les sites propres des bibliothèques donc il faut un outil national.

Bibliothèque numérique qui s'appelle Odyssee, mais les requêtes qui y aboutissent viennent de Gallica. C'est une vitrine intermédiaire mais pas un instrument de recherche.

Spontanément dans ma pratique de chercheur je vais à l'économie de temps de moyen et commence par la BnF, je vais voir les grosses bases aussi, comme Dijon et Nanterre.

Positionnement de la bibliothèque dans l'université. A quel point diriez-vous que la bibliothèque (par les fonds qu'elle conserve) tient un rôle dans la mémoire de l'université ?

Plutôt patrimonial plus que mémoriel, pas la mémoire, mais conserver la documentation scientifique de ces premiers jets en passant aussi par les masters. Les BU se sont d'abord occupées des imprimés puis de la littérature grise, puis des archives de chercheurs.

Ça doit pouvoir faire partie de la définition d'une politique documentaire mais avec une dimension plus documentaire que mémoriel, si on veut que ça soit l'objet d'une analyse scientifique. Ne devrait pas être la fonction première, ce n'est pas un musée.

Bénéfices pour l'université. Ces fonds apportent-ils un gain en termes d'image et de rayonnement pour l'université ? Participent-ils directement à l'attrait de certaines formations ? Sur son image et son rayonnement en dehors de l'université ?

Université comme institution ou communauté de chercheurs ? Si on veut vraiment se placer au niveau de la politique d'établissement ça permet de renforcer le sentiment d'appartenance et d'apporter une dimension historique à l'université. Ce qui est le cas pour les écoles.

Éléments prospectifs

Evolution de la politique d'archivage. Quel avenir pour les archives de chercheurs avec le numérique ?

Pour les archives de chercheurs, je ne sais pas. Les chercheurs donnent maintenant des clés USB ou des disquettes, je ne pense pas que ces objets fassent l'objet d'un traitement.

Enjeux épistémologiques. Selon vous, est-ce que l'ouverture à la consultation de fonds d'archives de chercheurs peut changer la façon de juger et d'évaluer leur travail ? Quelles conséquences épistémologiques engendre la libre consultation des archives de chercheurs ?

Je ne pense pas que la consultation va ébranler les fondements méthodologiques car les règles de la discipline se sont faites sur toute l'administration de la démonstration (sources, citations...). On sait depuis longtemps que les chercheurs manipulent leurs chiffres et leurs sources donc si on avait les chiffres sous les yeux je ne pense pas que ça changerait grand-chose. On n'a pas forcément besoin de mettre le nez dans les archives d'un chercheur pour savoir comment il travaille. Livre récent sur Durkheim qui montre que lui-même manipulait les chiffres alors qu'il a écrit les règles de la pensée sociologique.

Sur la valeur et la qualité, non, je ne pense pas que ça va faire évoluer les pratiques, mais cela pousse à s'interroger sur la matérialité des processus qui sous-tendent la pensée, le fait que le support ne soit pas indifférent au résultat ; mais c'est plus large que simplement estimer tel ou tel travail. Avec plus de temps on pourra vraiment s'interroger sur le numérique, ce que ça a changé sur nos manières de travailler.

Mais a-t-on les sources de ça ? Le fait qu'un chercheur aille sur Google books n'est pas documentable ; ce qu'il faudrait archiver en l'occurrence c'est l'historique de navigation sur internet.

Compte rendu d'entretien n°8 : Scott Walter

Scott Walter, professeur d'épistémologie et d'histoire des sciences et des techniques à l'Université de Nantes. Entretien téléphonique le 19 novembre 2019 (1h05).

Éléments de comparaison avec l'étranger

A l'étranger, les bibliothèques collectionnent les archives de leurs étudiants, cela fait partie de leur offre documentaire. Cela va bien au-delà des archives personnelles des anciens professeurs, il y a cette pratique des anciens étudiants qui ont fait fortune et qui donnent à leur université : dans ces cas-là certains achètent et donnent des fonds d'archives. C'est une stratégie d'acquisition de la part des universités et cela permet des déductions d'impôt pour les donateurs. Il y a des archives en Europe qui ont été achetées par des américains.

Il y a par exemple des manuscrits d'Einstein qui ont été achetés par des universités américaines. L'université d'Harvard conserve des archives. Cela existe aussi en Allemagne, à l'université de Göttingen par exemple. Ils ont une politique d'achat pour enrichir leurs collections.

Le but pour les institutions est de se constituer des fonds documentaires qui intéressent les chercheurs et grandissent la réputation de l'université. Donner de la matière à penser aux chercheurs. Peut-être pas aussi présent dans les feuilles de route des institutions en France.

Sur quels types de collections travaillez-vous ? Dans quelles institutions ?

Je m'intéresse aux milieux scientifiques jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. En France, les archives de l'Académie des sciences, les papiers des académiciens. À la Villette, la médiathèque d'histoire des sciences. La bibliothèque nationale, les archives de l'EPSCI, qui a un fonds documentaire très important. Une copie des microfilms des « Archives for History of Quantum Physics » est déposée à la Villette ; il y a dix-neuf institutions depositaires dans le monde.

Mission aux Etats Unis : lire la correspondance d'un astronome américain à Harvard. Histoire intellectuelle : cours universitaire, cahiers de recherche et cours sont consultés en priorité.

Pour les sujets contemporains, je m'intéresse aussi aux entretiens oraux qui sont parfois même retranscrits. La bibliothèque Niels Bohr a une grande collection de ce type d'entretiens, ils ont aussi les photographies.

Comment parvenez-vous à localiser ces fonds ?

Utilisation de *l'International catalog of source de l'American Institute* : <https://www.aip.org/history-programs/niels-bohr-library/search-tips-international-catalog-sources>

Sinon Calames ou bien directement sur les sites des principales institutions.

Le dispersement des fonds a-t-il été un problème ?

Oui ça peut être un problème, les papiers peuvent être distribués entre plusieurs pays.

Lors des séances de travail, quel a été votre lien avec les bibliothécaires ?

C'est variable, à l'école Polytechnique par exemple, la personne connaissait très bien les archives, elle a tout expliqué, mais parfois on en sait plus que des bibliothécaires qui viennent d'arriver sur leur poste.

Quels services auriez-vous aimé que la bibliothèque propose ?

Disposer en ligne d'un bon inventaire qui serait consultable par ordinateur et pas simplement le pdf même si on est contents d'avoir le pdf. Avec les métadonnées qui décrivent les fonds en détail, savoir si ça vaut le coup de commander des reproductions.

Autres services : indexation des fonds, océrisation, analyse textuelle à partir de l'océrisation, pouvoir identifier les parties des fonds qui intéressent les sujets de recherche.

Avez-vous déjà mené des actions valorisations sur des fonds ? Avec des bibliothécaires ?

Actions de valorisations plutôt dans un format classique de journées d'études. Parfois on a invité le bibliothécaire qui a la responsabilité des fonds.

Master d'histoire des sciences et techniques, une trentaine d'inscrits à distance. Une partie de la formation c'est l'utilisation de la correspondance scientifique et une partie sur les méthodes computationnelles. Les collègues vont dans les AD et les BU avec les étudiants. Direction de mémoire de recherche en master où les étudiants étudient des fonds.

Le don d'archives. Que pensez-vous de cette démarche ? La BU vous paraît-elle légitime pour recevoir ces dons d'archives ? Considérez-vous ces archives comme publiques ou privées ?

A chaque fois, je profite de ces sources, je remercie intérieurement les donateurs.

La bibliothèque Niels Bohr fait un appel constant à tous les physiciens américains pour qu'ils donnent leurs archives. Ils ont une équipe d'archivistes. Avantage pour le chercheur : il n'est pas obligé d'aller dans 26 endroits pour consulter les fonds d'archives. Une autre institution pour l'histoire des mathématiques au Texas. Quelque chose qui est vivant, appel aux personnes qui prennent leur retraite et qui trouvent que leur fonds a un intérêt historique. Est-ce

monnayé ? Choix du chercheur de verser ses papiers. Il faudrait parvenir à centraliser les archives de la recherche, au moins par thématique.

Pensez-vous que les chercheurs soient sensibilisés à ces enjeux ? Que les bibliothèques aient un rôle à jouer dans cette sensibilisation ?

Cela dépend des chercheurs, si quelqu'un a eu une carrière brillante avec des prix etc... il peut y penser. Et puis il peut y avoir une sensibilisation qui se fait plus ou moins. L'idéal serait d'avoir un institut qui collectionne, mais pourquoi pas dans les bibliothèques.

Quelle serait la principale motivation d'un chercheur pour donner ses archives ?

La principale motivation est l'incitation et la sollicitation directe. Le contact direct peut être crucial.

Prenez-vous des photographies pendant vos séances de travail ? Est-ce toujours autorisé ?

Je ne vais jamais en bibliothèque sans mon appareil car peu de temps sur place. On essaie de photographier un maximum et de pouvoir le consulter à loisir une fois revenu chez soi.

Photos toujours autorisées, sauf une fois dans une maison de vente on n'a pas autorisé les photos car s'il y a des reproductions disponibles cela fait baisser la valeur du document.

Vous arrive-t-il de reproduire les documents dans vos publications ?

Si on a les droits oui mais souvent la qualité n'est pas suffisante, si je veux un document je ferai plutôt une demande de reproduction. Les mœurs sont en train de changer, parfois il faut signer un document comme quoi on ne va pas réutiliser les images et que c'est uniquement pour des recherches personnelles. Certains fonds sont soumis à l'autorisation préalable par la famille.

Pouvez-vous dire un mot du projet Henri Poincaré Papers que vous menez ? <http://henripoincarepapers.univ-nantes.fr/> Y-a-t-il eu des collaborations avec des bibliothécaires ?

Henri Poincaré Papers a reçu l'aide des bibliothécaires surtout lors de la recherche de documents imprimés, nécessaires à l'édition critique des manuscrits.. Il y a également eu l'aide d'un informaticien. C'est une réponse à la difficulté d'avoir des manuscrits dispersés géographiquement.

Difficulté pour avoir les autorisations pour mettre en ligne tous les documents dans le cadre du projet Poincaré Papers. Cela devrait être permis lorsque c'est réalisé à des fins scientifiques et sans intérêt commercial.

Autres projets en lien avec les technologies numériques ?

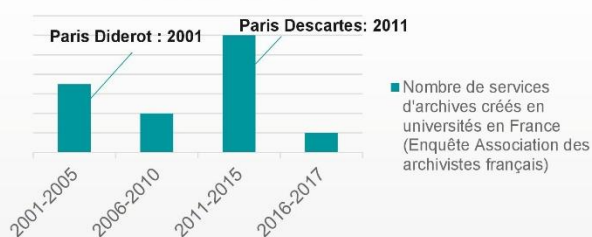
Un groupe de recherche qui essaie d'utiliser les méthodes computationnelles en histoire des sciences, un professeur de philosophie à Pittsburgh qui développe un outil d'extraction de données et qui veut se servir de cela pour indexer les fonds. Le chef du projet est Colin Allen, Professeur à l'université de Pittsburgh. Travaille sur les publications de Charles Darwin, de Jefferson. Stephen Weldon à l'université de l'Oklahoma qui a mis en ligne un catalogue des publications des historiens des sciences, ISIS-CB :<https://data.isiscb.org/>

ANNEXE 3 : ÉTUDE SUR LE RATTACHEMENT DES SERVICES D'ARCHIVES D'UNIVERSITÉS

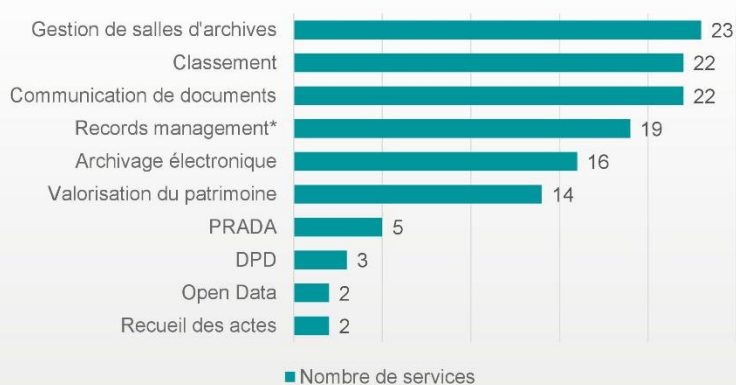
Synthèse des résultats d'enquête menée par le groupe Aurore sur le rattachement des services d'archives d'universités (2018).

LES SERVICES D'ARCHIVES D'UNIVERSITÉS EN FRANCE

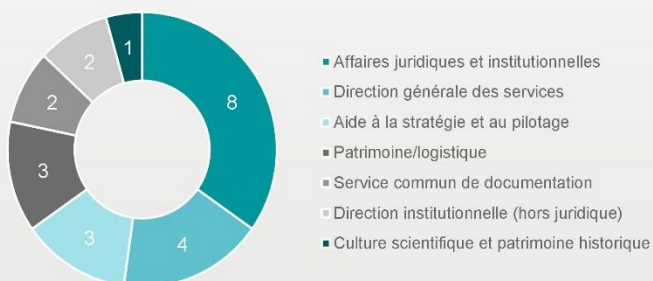
Des créations récentes



Missions exercées par les services d'archives



Rattachement des services



Sources :

- enquête de l'Association des archivistes français (2016)
- Enquête P5-P7 (2018)

* Gestion des documents depuis leur création, notamment dans le cadre d'une démarche qualité.



LES AUTRES RATTACHEMENTS

Direction générale des services

Rattachement assez courant (4/20). Un exemple dans les universités fusionnées : Strasbourg. Les services qui y sont rattachés sont bien intégrés aux projets de dématérialisation, l'archivage électronique est intégré comme mission du service.

Patrimoine/logistique

Rattachement moins fréquent (3/20). Deux des trois universités ont des sites très distants. Les services qui y sont rattachés ne mènent pas de projets d'archivage électronique, mais arrivent à s'associer à la démarche qualité, voire aux projets de dématérialisation.

Service commun de documentation

Rattachement rare (2/20). Spectre de missions très peu étendu. Records management, archivage électronique et même valorisation présents que dans 1 service sur les 2, aucun des services ne mène de projet de dématérialisation ou d'archivage électronique.

- + • Légitimité
- Appui hiérarchique
- Prise de décision rapide
- Intégration facilitée aux projets de l'établissement
- Interaction plus facile avec les directions
- • Autonomie parfois trop grande
- Pas de cohérence avec les autres services rattachés à la DGS

- + • Facilite les opérations logistiques
- Atout pour l'inventaire du patrimoine
- • Manque de légitimité et de visibilité
- Aucune prise et visibilité pour les archives de la recherche
- Pas associés à la dématérialisation

- + • Espaces physiques de conservation disponibles
- Communauté de pratique
- Dimension patrimoniale comprise
- • Message porté par un service commun plus faible qu'un service central
- Intégration moindre aux actualités de l'établissement
- Manque de visibilité
- Confusion des fonctions entre archives et bibliothèques.



LES DIRECTIONS PRESSENTIES

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Rattachement le plus courant (8/20). Les archivistes qui y sont rattachés occupent davantage les fonctions de DPO et PRADA. Dans 2 universités fusionnées, les Archives sont rattachées à une direction institutionnelle sans les affaires juridiques et s'occupent du recueil des actes (Bordeaux, Sorbonne Université).

- + • Appuie la valeur juridique/institutionnelle des archives publiques et la valeur de preuve
- Interactions fortes pour les projets sur la signature électronique, les règlements intérieurs des UMR, la veille
- Lien renforcé lorsqu'un archiviste occupe les fonctions de Délégué à la protection des données (DPD) ou) ou Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs (PRADA)
- • Plusieurs archivistes pointent que les archives ne sont pas la priorité de la direction, accent plutôt mis sur DPD et PRADA qui ne permet pas de remplir les missions d'archiviste
- Manque de visibilité à l'extérieur
- Manque de transversalité
- Difficulté d'obtention de moyens matériels
- Pas de légitimité sur la valorisation des archives

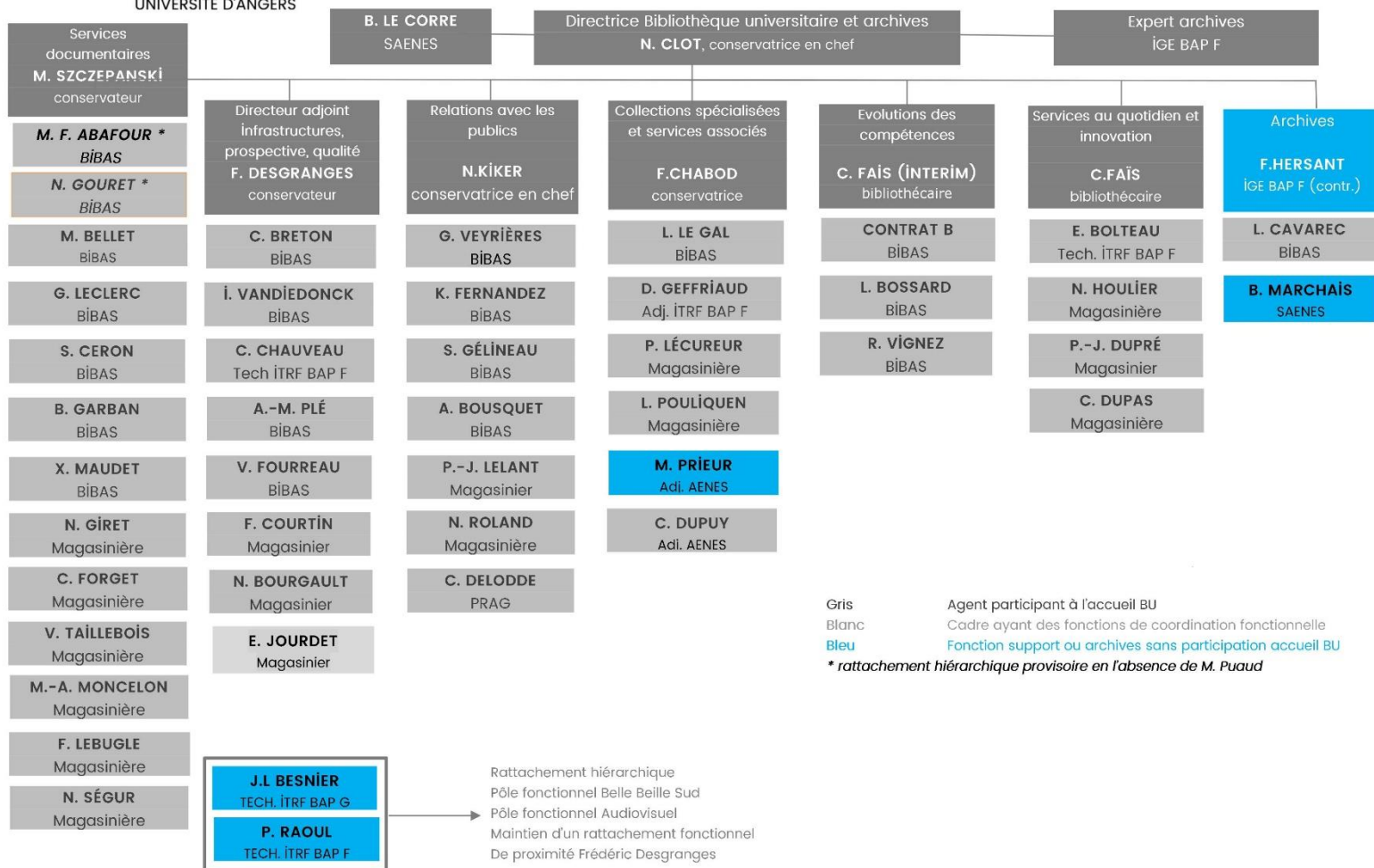
Direction de l'aide au pilotage

Concerne trois universités. A émergé récemment (en 2016 pour deux universités), avec le développement des directions du pilotage.

- + • Intégration facile car proximité des métiers
- Transversalité de la direction qui facilite les échanges avec les services et composantes
- Connaissance des processus et procédures
- Démarche qualité en tant que levier pour l'archivage
- Peut s'insérer dans l'accompagnement méthodologique proposé par la direction
- Dans une démarche de *records management*, rattachement logique en lien avec la démarche qualité.
- • Méfiance éventuelle envers une direction qui pointe les dysfonctionnements
- Adaptation au calendrier des autres directions (priorité aux directions métiers)
- Nécessite une interaction forte dans les activités de la direction
- Dépend de l'orientation donnée à la direction



ANNEXE 4 : ORGANIGRAMME DU SCDA D'ANGERS



ANNEXE 5 : EXTRAIT DU PLAN DE CLASSEMENT DU FONDS JACQUES DIXMIER

Les archives du fonds Jacques Dixmier

Plan de classement

École normale supérieure

Bibliothèque de Mathématiques et Informatique

Février 2019

Plan de classement : Fonds Jacques Dixmier

Le fonds Jacques Dixmier est conservé à l'École normale supérieure. Il se trouve actuellement dans la réserve de la Bibliothèque de mathématiques et informatique de l'ENS.

Il s'agit d'une correspondance qui comprend essentiellement des lettres adressées à Jacques Dixmier. Toutefois, certains échanges avec des collègues sont accompagnés d'une réponse de Jacques Dixmier, et certains dossiers sont constitués d'une brève correspondance intégrant d'autres chercheurs. Quelques textes mathématiques accompagnent parfois des lettres, quand d'autres sont à l'inverse totalement indépendants. Hormis cette correspondance reçue, le fonds ne comporte qu'une seule lettre ayant été directement émise par Jacques Dixmier.

Le fonds est composé de quatre boîtes d'archives. Avant sa mise à disposition du public, un premier inventaire a été fait par M. Alain Guichardet, qui fut l'un de ses collaborateurs. C'est lui-même qui est à l'origine du premier versement ayant été fait à la Bibliothèque de mathématiques et informatique en 2014. Le fonds témoigne en partie de la recherche mathématique et des travaux de J. Dixmier. Les documents couvrent une période chronologique s'étendant de 1939 à 2007.

Biographie de Jacques Dixmier

Né en 1924 à Saint-Étienne, Jacques Dixmier est un mathématicien français. Il intègre l'École normale supérieure en 1942, et sort premier de l'agrégation de mathématiques en 1945. Il entre au Centre national de la recherche scientifique un an plus tard.

En 1948, il soutient une thèse intitulée *Étude sur les variétés et les opérateurs de Julia avec quelques applications*, sous la direction de Gaston Julia. Sur l'invitation de Jean-Pierre Serre et Pierre Samuel, il devient membre du groupe Bourbaki. Après avoir enseigné à Toulouse et à Dijon, il rejoint en 1955 l'université de Paris. Ses travaux ont apporté une contribution essentielle sur, d'abord, les algèbres d'opérateurs, ensuite, les représentations des groupes de Lie, et enfin, la théorie des invariants.

Jacques Dixmier est orateur et invité aux congrès internationaux des mathématiciens de 1966 à Moscou et de 1978 à Helsinki. Il reçoit en 1976 le prix Ampère de l'Académie des sciences et en 1992 le prix Leroy P. Steele de l'American Mathematical Society pour ses ouvrages : *Les C*-algèbres et leurs représentations* (1964), *Les Algèbres d'opérateurs dans l'espace hilbertien : algèbres de von Neumann* (1957), et les *Algèbres enveloppantes* (1974). Il est lauréat de la médaille Émile Picard de l'Académie des sciences en 2001. Il est également auteur de plusieurs œuvres de fiction.

Archives de Jacques Dixmier

Dates extrêmes : 1939-2007

Importance matérielle : 4 boîtes

Modalités d'entrée dans la collection : Don de Jacques Dixmier à l'École normale supérieure en 2014, confié à la Bibliothèque de mathématiques et informatique.

Citer sous la forme : Fonds J. Dixmier, Bibliothèque math-info, ENS

Cote : JD 1/1

Titre : Correspondance émise par Jacques Dixmier

Cote : JD 1/1

Titre : Daniel Lazard

Date : 8 février 1989

Importance matérielle : 2 feuillets

Description : 1 photocopie de lettre manuscrite. Papier à en-tête de l'Institut des hautes études scientifiques.

Invariants

Cote : JD 1/2-JD 4/121

Titre : Correspondance reçue par Jacques Dixmier

Cote : JD 1/2

Titre : Allan Adler

Date : novembre 1985 anglais

Importance matérielle : 3 feuillets

Description : 1 lettre manuscrite.

Invariants

Cote : JD 1/3

Titre : Charles A. Akemann (anglais)

Importance matérielle : 1 feuillet

Description : 1 lettre manuscrite. Papier à en-tête : University of Pennsylvania.

Algèbre d'opérateurs

Cote : JD 1/4-5

Titre : Gert Almkvist

Date : 14 janvier 1983-16 novembre 1987 anglais

Importance matérielle : 2 feuillets

Description : 2 lettres manuscrites. Papiers à en-tête : Lunds Universitets Matematiska Institution et Institute for algebraic meditation.

Invariants

Cote : JD 1/6-7

Titre : Eugénios Angelopoulos

Date : 16 novembre 1972-26 novembre 1972

Importance matérielle : 5 feuillets

Description : 2 lettres manuscrites.

Algèbres de Lie nilpotentes

Cote : JD 1/8

Titre : Arnal

Date : 7 août 1976

Importance matérielle : 1 feuillet

Description : 1 lettre manuscrite.

Février 2019

2

Algèbres de Lie

Cote : JD 1/9-10

Titre : Michèle Audin

Date : 5 octobre 1957-9 juillet 2007

Importance matérielle : 6 feuillets

Description : 1 lettre manuscrite. Joint : 1 photocopie d'une lettre manuscrite de Laurent Schwarz. Papiers à en-tête : Institut Henri Poincaré et Université Louis Pasteur.

Cote : JD 1/11-12

Titre : Bernard Aupetit

Date : 27 août 1970-31 mars 1976

Importance matérielle : 5 feuillets

Description : 1 lettre manuscrite et 1 tapuscrit. Papier à en-tête de l'Université Laval.
Algèbre de Banach

Cote : JD 1/13

Titre : Robert Baer

Date : 13 novembre 1953 anglais

Importance matérielle : 1 feuillet

Description : 1 tapuscrit. Papier à en-tête : Purdue University.
Opérateurs dans espace hilbertien

Cote : JD 1/14

Titre : Larry Baggett

Date : 5 mai 1972 anglais

Importance matérielle : 1 feuillet

Description : 1 tapuscrit.

Groupes de Lie semi-simples

Cote : JD 1/15-20

Titre : Sterling Khazag Berberian

Date : 2 janvier 1956-14 juillet 2007 anglais

Importance matérielle : 13 feuillets

Description : 2 lettres manuscrites et 4 tapuscrits. Joint : 1 photocopie de lettre manuscrite adressée à Elton Lacey Papiers à en-tête : Michigan State University et The University of Texas at Austin.

Algèbre d'opérateurs

Problèmes de traduction

Cote : JD 1/21

Titre : Norman Blackburn

Date : 1er mai 1987 anglais

Importance matérielle : 1 feuillet

Description : 1 lettre manuscrite. Papier à en-tête : The university of Manchester.

Cote : JD 1/22-23

Titre : Robert J. Blattner

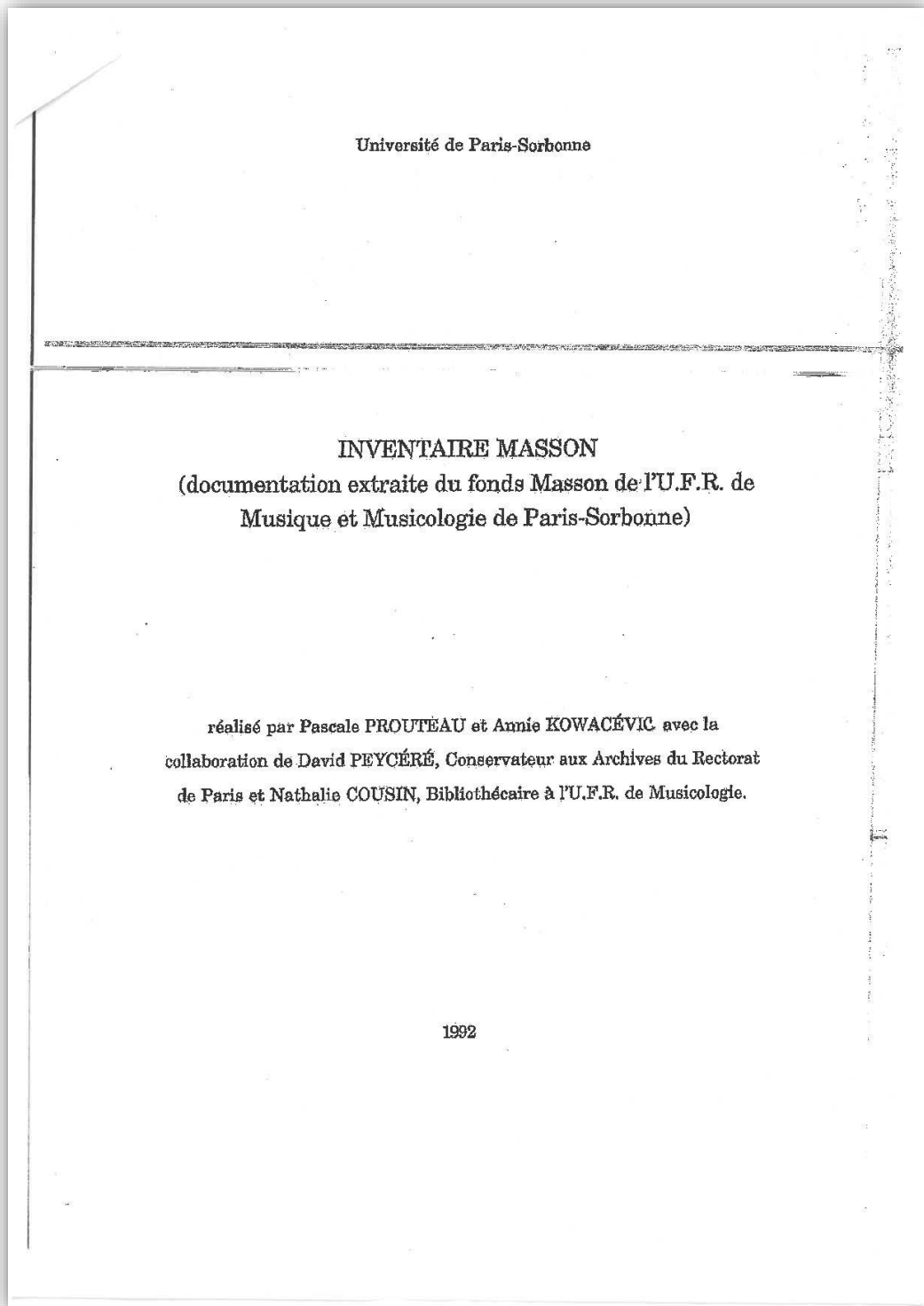
Date : 25 juillet 1966-4 avril 1975 anglais

Février 2019

3

ANNEXE 6 : INVENTAIRE ET PHOTOGRAPHIES DU FONDS PAUL-MARIE MASSON

L'inventaire du fonds montre la coexistence de documents privés et publics au sein d'un même fonds. Les photographies ont été prises à la bibliothèque Clignancourt (Sorbonne Université) où le fonds est conservé, le 30 octobre 2019.



FONDS MASSON : inventaire

I. Documents personnels ¹1. Documents réunis pendant la 1^{re} guerre mondiale.

Cours d'instruction militaire : notes personnelles.

Photographie de P.-M. Masson, lieutenant, à Millery-sur-Thérain, sept. 1918 ; GQG des armées de l'est, état major, 3^e bureau, note, 16 avr. 1915 ; groupement du général Pétaïn, état major, 3^e bureau, instruction, 5 sept. 1915 ; bulletin de la section d'information du GQG, 10 novembre 1918 ; III^e armée, *Sous le joug allemand, déclarations de M. le docteur X. faisant fonctions de maire pendant l'occupation allemande*, Paris, 1918, 11 p.

Cartes des zones de front, 1915-1918 env.

Broche du 21^e R.I.C.

Souvenirs de l'ossuaire de Douaumont : cartes postales ; illustration.

2 Chroniques de P.-M. Masson parues dans la Dépêche (Toulouse), 1913-1914, 1933-1939.Tirés à part d'articles de P.-M. Masson.

L'institut français de Naples, *Revue internationale de l'enseignement*, nov.-déc. 1922 ; Au cimetière de Bligny, discours prononcé au cimetière italien de Bligny ; l'Opéra de Rameau, *la Revue musicale*, avril 1930 ; "Les Fêtes vénitiennes" de Campra (1710), *Revue de musicologie*, août et nov. 1932 ; L'humanisme musical en France au XVI^e siècle : la musique mesurée à l'antique", *B. Verhandl. und Vortr.*, s.d.

1(*)= majorité de coupures de presse ; (+) = divers

FONDS MASSON : inventaire

Œuvres musicales de P.-M. Masson.

Chant sans paroles, 1908 ; Printemps guerrier, 1915 ; Prélude et berceuse, 1919-1935 ; Chant des peuples unis, 1938, Le Val de Terzolle (Souvenir de Toscane), 1911, Promenade à Cheval, 1919.

Correspondance reçue. divers.

R. Crémieux, 1913 et années suivantes ; I. Luchaire, 1916 ; Prunières, 1917, 1920 ; Carlo Gatti, 1924 ; Saint-Foix, 1932 ; Yves Tinayre, 1932 ; Ch. Koechlin, 1946 ; E. Di Gotti, 1946 ; Ed. Dent, 1947.

Cartes postales vierges.

Cartes de visites successives de P.-M. Masson.

Annonce de conférences de P.-M. Masson.

Parution du *Rameau* de P.-M. Masson : tract publicitaire, coupures de presse, correspondance, 1930-1931. Résumé dactylographié. Notes pour des cours et pour soutenance de thèse (7 avril 1930).

Edition complète des œuvres de Rameau : correspondance avec les éditions Durand, 1942.

II. Enseignement

1. Grenoble

Chargé de conférences : correspondance et arrêtés relatifs à sa nomination, 1909-1934.

3. 2. Sorbonne

Étudiants de Doctorat : correspondance, 1934-1953.

Alline Pierre, 1950, D.E.S. - Beer Joseph, vers 1951, D.U. - Blumenfeld Harold, 1949. - Brelet Terrien, 1950, D.E. Briquet Marie, 1938, D.U. - Boyer Jean, 1937, D.E. - Caroli Joseph, 1952, D.U. - Chailley Jacques, ~~1952~~ D.E. - Cook Harold, vers 1938, D.U. - Dufourq Norbert, 1934, D.E. - Dyke Charles, 1938,

FONDS MASSON : inventaire

D.E.S. - Fayre Georges, 1942, D.E. - Frecot, Melle. - Frissard Claude, 1946-1950, D.E.S. Gardien Jacques, 1942, D.U. ; 1947, D.E. - Gaudefroy-Demonbynes Jean, 1941, D.E. - Gaussens Jean-Gabriel, 1951, D.E.S. - Gergely Jean, 1945, Thèse d'Université. - Gervais Alice, 1950, D.E. - Gougelot Henri, 1938, D.U. - Hugues Joan, 1946-1947, D.U. - Hofman Shlomo, 1949, D.U. - Johnson William, 1951, D.U. - Lawson Edward, 1951, D.U. - Lewin Kate, D.U. - Lowe Robert, 1949, D.U. - Ma Hiao Tsun, 1942, D.U. - Maria Spic Thérèse, 1951, D.E. - Martin l'Abbe Emile, 1952, D.E. - Metin France, vers 1950, D.E.S. - Noske frits, 1949 ; D.U. - Orlic Branko, 1949-1951, D.U. - Petit Pierre, 1945, D.E.S. ; 1951, D.E. - Pfimmer Albert, D.E. - Poulonnard - Alfred, 1951, D.E. - Prnjat Stero, 1937-1941, D.U. - Raad Virginia. - Raftakis Epiphantis, 1950, D.U. - Reaney Gilbert, 1950-1952, D.U. - Roufogalis Panayotis, 1953, D.U. - Rousseau Marie, 1946, D.E.S. - Sahlberg Marguerite, 1944, D.U. - Sami Hafez Mohamed, vers 1952, D.U. - Schmidt Alfred, 1949, D.E. - Sion Miora, 1945, D.U. - Sorel-Nitzberg A., vers 1951, D.E. - Stock Rodney, 1952, D.U. - Van der Veen J., vers 1949, D.U. - Verchaly André, D.U. - Verdeil Rosina, 1948, D.E. - Wallon Simone, D.E. - Weltz Geneviève, 1950, D.E.S. - Willis William, 1951, D.U. - Winter Marian, 1951, D.U.

Étudiants : correspondance. 1931-1952.

4. Étudiants : Notices individuelles par année scolaire. 1932-1952.

Vie musicale en Sorbonne. 1920-1941.

Concerts et conférences en Sorbonne, organisation : coupures de presse, correspondance, programmes. 1921-1935.

Cercle musical universitaire : coupures de presse, programmes et correspondance. 1920-1939.

Chorale universitaire de Paris : Affiches et coupures de presse. 1938-1941.

FONDS MASSON : Inventaire

Gala de l'université (G.U.M.) : Annonces et coupures de presse. 1935.

Centre d'échanges artistiques : correspondance, affiche. 1941.

Comité des fêtes (service des étudiants) : correspondance. 1941.

5. ~~III. Autres activités officielles~~

1. Italie, 1911-1933.

Chargé de conférences d'histoire de la musique à l'*Institut français de Florence* (détachement de l'université de Grenoble) : correspondance, coupures de presse, programmes. 1911-1913.

Directeur de l'*Institut français de Naples* : coupures de presse. 1923-1933 + cours + documentations sur Naples.

2. Paris : enseignement musical, 1945-1950.

Jury du concours de recrutement des professeurs de chant des écoles de la Ville de Paris : correspondance, relevé de notes. 1948-1950.

Jury de concours au Conservatoire de Paris : relevés de notes, correspondance. 1949-1950.

Jury du certificat d'aptitude à l'éducation musicale et du baccalauréat (option musique facultative) : sujets d'examens, rapports, relevés de notes. 1945-1949.

3. Conférences diverses, 1930-1948.

Marseille, Faculté des lettres, 1930.

Grenoble, Université, 1930.

Cannes, Conférences d'Enseignement Supérieur, 1930-1939 ;

Collège International de Cannes rattaché à la Faculté des lettres d'Aix en Provence), 1933.

FONDS MASSON : inventaire

Menton, Société de conférences et Société des Amis des Arts, 1930-1934.

Toulon, Grand Théâtre Musical, 1930-1938, Conservatoire National, 1946.

Monaco, Académie Méditerranéenne, 1930 ; Société de Conférences, 1928-1929.

Nice, Centre Universitaire Méditerranéen, 1934-1938 ; L'Artistique, 1930-1931.

Vence, Société de Conférences littéraires et artistiques, 1934-1939

Saint-Cloud, Ecole normale supérieure, 1932-1948.

Bruxelles, Institut des hautes études de Belgique, 1931-1948 ; Amis de la langue française, 1930-1931.

Anvers, Cercle artistique, 1930.

Gand, Cercle artistique, 1930.

Liège, Association pour l'extension de la culture française, 1931.

Ostende, Les Amitiés françaises d'Ostende, 1930-1931.

Florence, Institut français, 1935.

Luxembourg, Conservatoire, 1932.

Genève, Société de musicologie, 1930.

Zagreb, Institut français, 1933.

Prague, Institut français, 1933.

4. Centre d'études de la Révolution Française

1926-1945. [Masson était directeur adjoint du Centre d'études de la Révolution Française]

Correspondance, coupures de presse, tableau d'ancienneté, programmes de cours (1928-1929, 1932-1933, 1936-1937).

5. Société française d'esthétique :

ordres du jour des assemblées générales, notes prises lors des conférences, annonces de conférences. 1928-1952.

Esthétique générale : Art et démocratie, art et morale, art et religion, art et société, art et vérité, L'artistique, expression, psychologie, sociologie, critique.

FONDS MASSON : inventaire

Esthétique littéraire : poésie, drame.
 Esthétique plastique : architecture, peinture, sculpture.
 Esthétique Musicale : Danse, notes personnelles, extraits, expression, formes, musique dramatique, les deux aspects de la musique : sensualité et émotion, poésie et musique.
 Esthétique olfactive.

~~6. Société des Amateurs Jean-Philippe Rameau (Dijon) : correspondance, programmes. 1947-1950.~~

7. Société philharmonique Jean-Philippe Rameau : Bulletin d'adhésion, correspondance. 1947-1948.

8. Société des concerts de Versailles, organisation de concerts : affiches, programmes, correspondance, coupures de presse. 1935-1951.

IV. Documentation personnelle

A. Documentation non musicale

1. Notes de cours.

Latin : explications de textes, Histoire de la langue latine du III^e au VII^e siècle : grammaire et linguistique, traductions extraites de Virgile, Salluste, textes de Sénèque, vocabulaire, corrigés de thèmes.

Philosophie : Du dogmatisme, L'attitude et la méthode en morale, Du Phénoménisme, Le Moi est-il une donnée d'expérience ?, L'imagination créatrice, les émotions, Leibnitz : l'Harmonie pré-établie, Spinoza : l'éternité des âmes, conférence de M. Rauh : introduction à la morale (1904-1905), La notion de substance, la méthode en sociologie, l'imagination, l'inconscient, Bergson : le problème de la liberté, cours sur Leibnitz, cours de logique.

Histoire : la Révolution française en Allemagne, histoire de l'Europe, histoire de la Prusse.

Psychologie : méthodes, essence et existence, philosophie et psychologie.

FONDS MASSON : inventaire

Grec : devoirs et notes, traductions, accentuation et métrique, Eschine et Demosthène, notes sur Œdipe Roi, Eschyle, thèmes et versions avec corrections.

2. Politique (*), 1925-1943.

Cartes postales.

Dossiers : généralités ; radicalisme : les hommes ; politique : débat pour la démocratie ; questions économiques ; socialisme ; la France ; nationalismes ;

Alsace-Lorraine, occitanisme ; Europe

7. 3. Religion (*), 1921-1925.

Laïcité : histoire ; les Jésuites.

4. Ethnographie (*), 1916-1933.

France ; celtisme ; Allemagne ; Angleterre ; Autriche ; Espagne ; Suisse ; Italie ; latinité ; Russie ; Orient et Occident ; Islam ; Asie ; Inde ; Chine ; Amérique.

5. Enseignement (*), 1911-1948.

Enseignement de la musique : lycées ; écoles, 1911-1934 ; conservatoire ; universités Allemandes, 1928 ; conférences de P.-M. Masson sur l'enseignement, 1934-1948.

6. Littérature (*)

Littérature française du XIX^e siècle, 1923-1932.

Romantisme : généralités ; le romantisme actif, s'opposant, après 1830, au romantisme ; le mot, son origine et sa définition ; post-romantisme ; origines nationales ; conférence de Fernand Baltensprenger : influences du romantisme du Nord sur le romantisme français ; conférence de Paul Hazard : les origines du romantisme et les influences étrangères : le Midi ; influences étrangères ; cosmopolitisme littéraire ; critique ; poésie ; versification ; symbolisme ; le Parnasse ; le décadentisme ; réalisme ; naturalisme, théâtre.

FONDS MASSON : inventaire

Auteurs : Baudelaire (+) ; Châteaubriand (+),
Châteaubriand et la politique ; Comtè ; Benjamin
C o n s t a n t ; F r a n ç o i s
Coppée ; Duhamel ; Gabriel Faure ; Flaubert ; Gautier ;
Gide, les idées philosophiques, les idées littéraires (+) ;
Gobineau ; Hérédia ; Hugo, idées sociales, idées politique,
idées religieuses, idées philosophiques, idées littéraires
(+) ; Lecomte de l'Isle ; Mallarmé (+) ; Michelet ; Nodier ;
Marcel Prévost ; Rimbaud ; Sainte-Beuve ; Saint-Simon ;
Samain ; Sand ; Stendhal
(+) ; Mme de Staël (+) ; Sully-Prudhomme ; Taine ;
Augustin Thierry ; Verhaeren ; Verlaine ; Vigny ; Zola.

8. *Littérature étrangère du XIX^e siècle.*

Allemagne : Goethe ; Angleterre ; Belgique ; Danemark ;
Espagne ; Italie: Carducci, De Sanctis, Gioberti, Leopardi,
Manzoni, Mazzini, Pascoli ; littérature scandinave,
Suède ; Suisse ; Pologne ; Russie : Dostolevski, Tolstoï ;
Amérique.

Littérature française du XX^e siècle

Giraudoux ; Hamp ; Jammes ; Larbaud (+) ; Loti (*) ;
Maeterlinck ; Mâsis ; Mauriac ; Maurois ; Montherlant ;
Morand (+) ; Noailles (Mme de) ; Proust ; H. de Régnier ;
Rolland ; Romains ; Rosny aîné ; Valéry (+).
Journaux ; Poésie française contemporaine ; Roman ;
Théâtre, France.

9. *Littérature étrangère du XX^e siècle.*

Allemagne : Keyserling, Mann, Rilke ; Amérique ;
Angleterre : Conrad, Joyce, Shaw, Wells ; Autriche ;
Belgique ; Espagne ; Inde ; Irlande ; Italie : D'Annunzio,
Croce, Di Giacomo, Papini, Pirandello, Gentile ; poésie,
roman, philosophie ; Japon (+) ; Pologne ; Roumanie ;
Russie (+) ; Suède ; Suisse.

7. Philosophie (*). 1925-1936.

Bergson ; Renan (+).

FONDS MASSON : inventaire

8. Esthétique (*)

Histoire des arts plastiques. 1920-1923.

Arts plastiques avant le XVII^e siècle : la peinture, 1926-1930.

Arts plastiques au XIX^e siècle en France : la peinture ; Monet ; Delacroix, 1920-1933.

Arts plastiques au XIX^e siècle, étranger : Italie, 1913-1920.

Arts plastiques au XX^e siècle : architecture ; arts appliqués ; peinture ; sculpture ; universalité de la musique.

10. B. Documentation musicale

I - Actualité musicale ()*

Musique du XX^e siècle : divers. 1923-1939.

Disques : factures, correspondance. 1926-1944.

Radio : divers ; cours Sorbonne radiodiffusion : correspondance ; partage de l'éther ; programmes ; musique. 1931-1948.

Conférences radio : radio scolaire, correspondance, 1935-1939.

Télévision, télémechanique. 1932-1939.

Ondes sonores : programmes. 1928-1934.

Cinéma et musique ; musique avec couleurs. 1925-1933.

Musique mécanique. 1930-1933.

Gramophone ; affiches, correspondance. 1929-1936.

Phonographe : comité du phonographe dans l'enseignement, factures, correspondance, 1925-1937.

11. *II - Théorie de la musique*

1. Mélodie : intervalles (+) ; chromatisme (+) ; tiers de ton ; quarts de ton ; thèmes harmoniques ; vocalises (+) ; inspiration mélodique (+) ; conduite de la mélodie (structure, progression, repos) ; ornements (+).

2. mesure (+) ; rapport des temps (+) ; rythme (+) ; mouvement (+) ; dynamique (+) ; nuances d'expression ; chant ; mélodie (+).

Correspondance, notes personnelles, 1910-1946.

FONDS MASSON : inventaire

12. 3. Harmonie : cours ; généralités ; intervalles et accords (+) ; cadences (+) ; modulations (+) ; tonalités (+) ; écriture (+) ; modalités (+) ; contrepoint (+) ; harmonie.
Notes personnelles, citations.
13. 4. Instruments
Les cordes : alto ; quinte de violon ; basse de viole ; basse de violon ; clavecin ; contrebasse ; piano ; vielle ; violes ; violon ; violoncelle, 1923-1951.
Les vents ; les instruments à vent de bois : hautbois ; basson ; clarinette ; cornet à bouquin ; flûte ; flûte à bec ; flûte traversière ; petite flûte ; basse de flûte ; flageolet ; hautbois d'amour ; hautbois de forêt ; cor anglais ; musette ;
Les cuivres : cors ; cornets à pistons ; ophicléide ; saxophone ; trombone ; trompette ; tuba ;
Orgue.
Percussions : tambour ; tambour de basque.
5. Instrumentation : généralités ; composition de l'orchestre ; par opéra ; expression par l'instrumentation.
Cordes : alto ; basses des cordes ; clavecin ; contrebasse ; cordes ; pizzicato ; sourdines ; harpe ; parties ; piano ; viole ; violons ; doubles cordes et accords ; violoncelle.
6. Orchestration : généralités ; nombre de parties (+) ; combinaison de timbres (+) ; divisions des instruments respectifs (+) ; exécution orchestrale (+).
14. III - Histoire de la musique
- I. Origines de la musique (*) : généralités.
- II. Antiquité. Grandes régions de l'Antiquité (*) : Orient primitif, Perse ; Chine, avant le II^e siècle av. J.C. ; de -206 à 618 ap. J.C. ; Asie occidentale, Assyrie, Phéniciens, Sumériens ; Hébreux, musique vocale, instruments ; Egypte, musique instrumentale, musique vocale ; Inde védique, le Sama-verda, -IV^e millénaire et antérieur, -III^e millénaire, -II^e millénaire, -X^e siècle, -VIII^e siècle à -V^e siècle (+).
- Antiquité grecque : -V^e siècle : Oreste, Musiciens ; -IV^e à -II^e siècles (+) ; Premier et deuxième hymnes












Fonds Masson : Dossier de souvenirs sur la Première Guerre mondiale.



Fonds Masson : Conditionnement du fonds dans une réserve de la bibliothèque Clignancourt.

ANNEXE 7 : UN EXEMPLE DE FONDS MIXTE : LE FONDS JACQUES LEIBOWITCH SUR CALAMES


























	PC Archives de Pierre Costabel	
	FF Archives de Françoise Francioli	
	EK Archives d'Ernest Kahane	
	JL Archives de Jacques Leibowitch	 














Date : 1975-2018
 Langue : Documents pour la plupart en français ou en anglais
 Description physique : Papier et électronique. 2 boîtes et 1570 fichiers électroniques. Boîtes mesurant 340 x 280 x 150 millimètres.

Organisme responsable
 Centre documentaire du CAPHÉS

Description :
 Les archives du fonds Jacques Leibowitch couvrent l'ensemble des activités du docteur Jacques Leibowitch comme clinicien du sida, chercheur, lanceur d'alertes, auteur de livres sur le sida et expert auprès des médias, « militant » et citoyen.
 Le fonds englobe aussi les éléments du procès qu'il a intenté au laboratoire pharmaceutique Glaxo-Wellcome avec ses positions sur la déontologie médicale et les essais cliniques ; ses démarches pour financer ses recherches ou soutenir ses combats nombreux ; ses réflexions épistémologiques de praticien à l'articulation entre médecine et science ; mais également ses critiques des paradigmes de l'immunologie et de la physiopathologie du sida, et du cancer, pour lesquelles il propose d'autres modèles explicatifs ; ou encore ses écrits plus personnels qu'il lui arrive de signer sous le pseudonyme de William Jacques Speare.
 Ce fonds rassemble des documents de nature variée tels que des correspondances, des textes publiés ou non, des coupures de presse dont certaines commentées par lui, des cartes de vœux personnalisées, des annonces et diaporamas de ses présentations, des entretiens enregistrés, la transcription de ses interventions audiovisuelles ainsi que des photos et des films. Il s'étend sur toute la période de l'épidémie de sida depuis ses tout débuts en 1981 jusqu'à aujourd'hui, et illustre l'écosystème large au sein duquel Jacques Leibowitch a œuvré en approchant aussi bien les institutions médicales françaises et internationales que les industriels du médicament, les associations de patients, les médias, les politiques, les magistrats, les personnalités des arts, de la mode et du showbiz.

Biographie ou Histoire :

	JL 1-JL 2 Archives papier		
Contient 11 composants			
	JL 1.1-JL 1.9 Correspondance		
	JL 1.10 Séminaires et congrès		
	JL 1.11 Réactions des autorités face au Sida		
	JL 1.12 Procès du sang contaminé		
	JL 1.13-JL 1.15 "Dossier de presse"		
	JL 2.1 Marie Miquel, "Le Monde et le traitement de l'information SIDA : janvier 1982-juin 1985"		
	JL 2.2-JL 2.7 "Le Cercle des Médecins : Sponsors (Soirées, Gala, ventes...), 1987-19"		
	JL 2.8 "F.F. Coppola"		
	JL 2.9-JL 2.10 Affaire Glaxo		
	JL 2.11 Essai thérapeutique Stalingrad (trithérapie)		
	JL 2.12 Dossiers médicaux de patients		

	JL0001-JL1494 Archives électroniques		
Contient 5 composants			
	JL0001-JL0250 Documents sur Jacques Leibowitch		
	JL0251-JL0558 Oeuvres de Jacques Leibowitch		
	JL0559-JL0569 Brevets		
	JL0570-JL1190 Correspondance		
	JL 1191-JL1494 Documentation		

ANNEXE 8 : PROCÉDURE DE FOURNITURE DE DOCUMENTS PATRIMONIAUX À LA BU CLIGNANCOURT



Procédure de fourniture de documents patrimoniaux Bibliothèque Universitaire de Clignancourt

La présente procédure concerne les **fonds d'archives** ainsi que les **ouvrages de la réserve** conservés dans le magasin E21 (au fond du magasin, et sur les étagères de droite les plus éloignées de l'entrée).

❖ Catalogage et signalement

Les ouvrages de la réserve sont catalogués dans Aleph et signalés dans le SUDOC (mais les exemplaires signalés dans le SUDOC ne mentionnent pas toujours une cote à jour). Leur cote commence généralement par « Res ». Les cotes « Res Fsim » correspondent à des fac-similés de partitions originales célèbres (exemple : *Prélude à l'après-midi d'un faune* de Claude Debussy) et peuvent être exceptionnellement consultées en salle.

Les fonds d'archives conservés à Clignancourt ne sont ni catalogués ni signalés. Ils sont conservés dans des boîtes d'archives numérotées. Le fonds Masson a cependant été inventorié, la version numérique de cet inventaire se trouve dans les fichiers partagés (chemin d'accès : L:\Musicologie\flo divers\Mes documents\Gestion du fonds\fonds masson) et une version papier sera déposée à l'accueil ainsi que dans le magasin E21. Les autres fonds d'archives connus sont le fonds Pierre Aubry et le fonds Ritter-Ciampi (non répertoriés).

❖ Procédure de demande de consultation

Un usager souhaitant consulter un ouvrage de la réserve ou un fonds d'archives doit s'être préalablement inscrit à la bibliothèque universitaire de Clignancourt. Une inscription en consultation sur place est suffisante.

Lorsqu'un usager souhaite consulter un de ces documents, il lui est recommandé de se rapprocher préalablement de la responsable des fonds musicaux, de la responsable de la bibliothèque ou de son adjointe en écrivant à l'adresse bu-clignancourt@sorbonne-universite.fr afin de savoir s'ils sont disponibles à la consultation. Cette procédure sera communiquée sur le site web de la bibliothèque.

Lorsqu'un usager se présente en banque d'accueil ou de renseignement pour consulter un document de la réserve ou un fonds d'archives, contacter la responsable des fonds musicaux, la responsable de la bibliothèque ou son adjointe. En leur absence, demander à l'usager de formuler sa demande à l'adresse bu-clignancourt@sorbonne-universite.fr.

Si l'usager se présente sans avoir auparavant formulé une demande par écrit, il est tout de même possible de voir directement avec la responsable des fonds musicaux, la responsable de la bibliothèque ou son adjointe si l'ouvrage ou le fonds d'archives peut être communiqué sur le moment.



Il n'est pas obligatoire pour l'utilisateur de communiquer la raison de sa demande de consultation.

❖ Procédure de consultation

Les ouvrages de la réserve et les fonds d'archives ne peuvent en aucun cas être empruntés. La consultation a lieu en présence de la responsable des fonds musicaux, de la responsable des services aux publics, de la responsable de la bibliothèque ou de son adjointe, dans leurs bureaux respectifs ou si nécessaire dans la salle de réunion du personnel.

Il n'est pas nécessaire de porter des gants pour manipuler les ouvrages de la réserve et les fonds d'archives si on se lave les mains auparavant. Au besoin, des solutions hydro-alcooliques ainsi que des boudins (pour soutenir les ouvrages) et des gants sont conservés dans le bureau de la responsable des fonds musicaux. Un flacon de gel hydro-alcoolique sera aussi placé dans le magasin E21. Les usagers peuvent conserver leurs sacs d'effets personnels durant la consultation mais ne doivent pas utiliser de stylos (seuls les crayons à papier sont autorisés).

❖ Autorisations de reproduction

Les usagers peuvent prendre des photographies sans flash des documents consultés avec un appareil personnel si ces reproductions sont destinées à leur usage privé. Tout autre moyen de reproduction est interdit par principe, les exceptions sont autorisées au cas par cas par la responsable des fonds musicaux, la responsable de la bibliothèque ou son adjointe selon l'état du document. Les usagers qui souhaiteraient reproduire tout ou partie d'un document dans le but de le publier (édition, mise en ligne...), à des fins commerciales ou non, doivent se rapprocher de l'auteur ou de ses ayant-droits détenteurs des droits moraux afin d'obtenir leur autorisation. La bibliothèque communique l'identité des auteurs ou de leurs ayant-droits lorsqu'elle les connaît, mais il ne lui appartient pas de mener des recherches pour les identifier dans le cas contraire.

ANNEXE 9 : EXEMPLES DE CONVENTIONS DE DON



VISAS

VU le code de l'éducation et notamment les articles L.718-2 et suivants, L.719-11, D.714-28 à D.714-40 et D.714-97 à D.714-98

VU le code du patrimoine et notamment les articles L.111-1, L.211-1 et suivants, L.213-6, L.214-2 et R.212-4-1

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1121-2, L.2112-1 3°

VU l'article 9 du code civil relatif au respect de la vie privée et la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, prise en application du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

VUE la convention de cession de droits de propriété littéraire et artistique portant sur le fonds documentaire de M. ou Mme.... au bénéfice de l'Université Grenoble Alpes en date du [jour mois année]

ENTRE

Convention de cession de droits de propriété portant sur une archive privée

[Choisir la date]

L'Université Grenoble Alpes,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), situé au 621 avenue centrale – Domaine universitaire 38401 Saint-Martin-d'Hères, représentée par Monsieur Patrick LÉVY en sa qualité de Président,

N° SIRET : 130 021 397 00018

Dont le Service Interétablissement de la Documentation (SID) assurera la gestion du don matériel objet de la présente convention et qui est situé au 1130 avenue Centrale, 38400 Saint-Martin-d'Hères

Ci-après dénommé « le donataire »,

D'une part,

ET

M ou Mme ..., demeurant **[adresse]**, en sa qualité de propriétaire du fonds documentaire objet de la présente convention

Ci-après dénommée « le donateur »,

D'autre part,

Ci-après désignées conjointement « les parties » ou individuellement « la partie ».

Convention de cession de droits de propriété portant sur une archive privée

[Choisir la date]

Préambule

Le Service interétablissement de Documentation de l'Université Grenoble Alpes et de Grenoble INP assure la gestion de 9 bibliothèques universitaires et a pour mission d'accompagner les activités d'enseignement et de recherche. Doté de collections nationalement reconnues en Physique et Physique appliquée, membre du Groupement d'Intérêt scientifique (GIS) Collex Persée, il coordonne des actions nationales au service des chercheurs de cette communauté. Dans ce contexte, il a pour vocation d'accueillir et de valoriser les archives scientifiques.

La cession du fonds documentaire objet de la convention au Service Interétablissement de Documentation permet également de garantir sa bonne conservation et sa mise à disposition des usagers dans les conditions fixées par la convention.

L'UGA s'engage à assurer le respect du droit à l'image, de la vie privée, de la protection des données personnelles et de l'intégrité des auteurs des documents contenus dans le fonds documentaire.

Article 1^{er} : Objet

La présente convention a pour objet de céder la propriété matérielle du fonds documentaire appartenant à **M. ou Mme...**, au Service Interétablissement de Documentation (SID) l'Université Grenoble Alpes (UGA). Ce fonds comprend des papiers personnels et familiaux, des photographies, des éléments de correspondances et des publications. L'ensemble des documents qu'il contient est décrit en Annexe 1. Le fonds sera conservé au SID.

Il sera dénommé ci-après « le fonds ».

Article 2 : Descriptif des documents objet de la cession

Le fonds cédé est constitué des documents décrits en Annexe de la convention.

Article 3 : Engagements des parties

Le donateur s'engage :

- à remettre à l'UGA le fonds constitué des éléments décrits dans l'inventaire en Annexe de la présente convention

Le donataire s'engage :

- à établir un inventaire du fonds
- à remettre gracieusement au donateur une copie de l'inventaire du fonds
- à conserver le fonds décrit dans l'ensemble de ses collections, dans les meilleures conditions possibles ; ce fonds sera intégré au catalogue du SID, et son origine sera mentionnée
- à communiquer en consultation sur place les documents cédés à la communauté scientifique aux fins de travaux de recherche ainsi qu'à l'ensemble des usagers du SID

Convention de cession de droits de propriété portant sur une archive privée

[Choisir la date]

Article 4 : Modalités financières

La présente cession s'effectue à titre gratuit.

Article 5 : Tri et élimination

Suite à la signature de la présente convention, le donataire, au bénéfice duquel s'est opéré le transfert de propriété matérielle, pourra procéder à l'élimination de tout ou partie des documents qui composent le fonds après appréciation de leur intérêt historique. Pour ce faire, le donataire établira une liste des documents proposés à l'élimination qu'il communiquera au donateur M. ou Mme... ou, à défaut, à ses ayants droit, afin que celle-ci puisse manifester sa volonté de les récupérer pour son usage personnel. Sans réponse de sa part et à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date du courrier du donataire, ce dernier sera habilité à procéder à l'élimination par autorisation tacitement obtenue.

Article 6 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé entre les parties pour la durée résiduelle d'application de la convention.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention initiale, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause l'objet de la convention défini à l'article 1^{er}. Étant attaché à la présente convention, tout avenant sera conclu selon les mêmes formes que la convention initiale.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractuelles jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 8 : Date d'effet

La présente convention prend effet à la date de signature par le donateur. Ses effets sont définitifs.

Article 9 : Règlement des litiges

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation, la validité et/ou l'exécution de cette convention.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

Convention de cession de droits de propriété portant sur une archive privée

[Choisir la date]

Article 10 : Documents contractuels

La présente convention et ses annexes constituent un ensemble contractuel unique. Toute référence à la convention inclut ses annexes qui ont la même valeur contractuelle que les stipulations comprises dans le corps de la convention.

Convention établie en **X** exemplaires originaux

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le [jour mois année]

**Pour le donataire,
L'Université Grenoble Alpes**

Pour le donateur

le Président

M. ou Mme...



ENTRE

L'Université Grenoble Alpes,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), situé au 621 avenue centrale – Domaine universitaire 38401 Saint-Martin-d'Hères, représentée par Monsieur Patrick LÉVY en sa qualité de Président,

N° SIRET : 130 021 397 00018

Dont le Service Interétablissement de la Documentation (SID) assurera la gestion de la cession de droits de propriété littéraire et artistique, objet de la présente convention et qui est situé au 1130 avenue Centrale, 38400 Saint-Martin-d'Hères

Ci-après dénommée « l'UGA »,

D'une part,

ET

M. ou Mme..., demeurant **[adresse]**, en sa qualité d'ayant droit de la propriété littéraire et artistique du fonds d'archives objet de la présente convention.

Ci-après dénommée « l'ayant droit »,

D'autre part,

Ci-après désignées conjointement « les parties » ou individuellement « la partie ».

Convention de cession de droits de propriété portant sur une archive privée
 [Choisir la date]

Préambule

Le Service interétablissement de Documentation de l'Université Grenoble Alpes et de Grenoble INP assure la gestion de 9 bibliothèques universitaires et a pour mission d'accompagner les activités d'enseignement et de recherche. Doté de collections nationalement reconnues en Physique et Physique appliquée, membre du Groupement d'Intérêt scientifique (GIS) Collex Persée, il coordonne des actions nationales au service des chercheurs de cette communauté. Dans ce contexte, il a pour vocation d'accueillir et de valoriser les archives scientifiques.

M. ou Mme... a hérité des archives privées de Propriétaire de ces archives, il/elle fait don de certains de ces documents à l'Université Grenoble Alpes (UGA) par convention de don matériel en date du [jour mois année].

L'UGA s'est engagée à conserver ce fonds documentaire mais aussi à l'exploiter afin de mettre en valeur ses contenus auprès de la communauté scientifique dans le cadre de travaux de recherche et plus largement auprès de l'ensemble des usagers du SID. Pour que l'UGA puisse utiliser et diffuser ce fonds documentaire dans le cadre de ses missions et auprès de ses publics, elle doit s'être vue cédés, en plus de leur propriété matérielle, les droits d'exploitation (dits « droits d'auteur ») dont M. ou Mme... est resté(e) propriétaire et qui portent sur le fonds.

Par la présente convention, M. ou Mme... cède à l'UGA certains des droits d'exploitation qu'elle détient dans les conditions détaillées ci-après et qui portent sur le fonds documentaire qu'elle lui a matériellement donné.

L'UGA s'engage à respecter les conditions d'exploitation voulues par l'ayant droit ainsi qu'à assurer le respect du droit à l'image, de la vie privée, de la protection des données personnelles et de l'intégrité des auteurs des documents du fonds.

Article 1^{er} : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'ayant droit cède à l'UGA les droits nécessaires à l'exploitation des documents contenus dans le fonds détaillé en Annexe. L'ayant droit donne également son accord pour que les documents jusqu'à présent non-divulgués, puissent l'être aux conditions prévues par la présente cession.

Les documents du fonds seront exploités dans le cadre des missions du Groupement d'intérêt scientifique Collex-Persée.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'ayant droit déclare être seule titulaire de l'ensemble des droits de propriété littéraire et artistique liés au fonds objet de la présente cession.

Il sera dénommé ci-après « le fonds ».

Article 2 : Descriptif du fonds objet de la cession

La cession des droits d'exploitation objet de la présente convention vaut pour les seuls documents du fonds dont M. ou Mme... est détentrice de leur propriété littéraire et artistique et qui sont décrits dans l'Annexe à la convention.

Les droits d'exploitation portant sur certaines photographies, correspondances ou publications dont M. ou Mme... n'est pas propriétaire devront être demandés aux auteurs ou ayants droit de ces documents afin que ceux-ci puissent être exploités par l'UGA.

Convention de cession de droits de propriété portant sur une archive privée

[Choisir la date]

Article 3 : Étendue de la cession

L'ayant droit cède à l'UGA, dans les conditions et sous les réserves ci-après stipulées, pour le monde entier, ses droits d'exploitation portant sur le fonds documentaire décrit à l'article 2 de la présente convention. Cette cession est réalisée en vue de la mise en valeur du fonds par l'UGA auprès de la communauté scientifique dans le cadre de travaux de recherche et plus largement auprès de l'ensemble des usagers du SID.

La cession intervient pour la durée des droits des auteurs et s'accompagne des restrictions détaillées à l'article 5 de la présente convention.

La cession est réalisée à titre non-exclusif.

Les droits d'exploitation cédés comprennent le droit de reproduction et le droit de représentation.

Le droit de reproduire les documents du fonds sous forme papier et numérique est cédé dans les conditions et pour les utilisations suivantes :

- Les reproductions peuvent être faites par photocopie, imprimerie et photographie ainsi que sous forme numérique notamment aux formats JPEG et TIFF.
- Les reproductions seront communiquées et exploitées dans le cadre :
 - d'événements organisés ou co-organisés par le SID ou l'UGA - exposition, conférence, débat, journée d'étude, formation
 - de publications au format papier et numérique dans des catalogues d'exposition
 - de publications au format papier et numérique sur les supports de communication de l'UGA
 - de publications au format papier et numérique par les associations et institutions professionnelles de la documentation
 - de publications au format papier et numérique par des revues scientifiques publiques et privées ou dans toute autre forme de production scientifique – thèses et mémoires, par exemple.
- Les reproductions pourront être modifiées pour les besoins des supports sur lesquels elles ont vocation à être fixées ainsi que pour les besoins de leur diffusion à la communauté scientifique et aux usagers du SID des sites universitaires et professionnels, notamment : extraction des citations, recadrage, modification des couleurs, annotations, commentaires, soulignages...
- Les reproductions seront réalisées à destination de la communauté universitaire et pour l'ensemble des usagers du SID.

Le droit de représenter tout ou partie des documents du fonds est cédé dans les conditions et pour les utilisations suivantes :

3/nombre de pages

Convention de cession de droits de propriété portant sur une archive privée

[Choisir la date]

- Les représentations pourront être faites par tout procédé de communication au public, notamment par présentation publique, par rétroprojecteur ou vidéoprojecteur ou au moyen d'une exposition temporaire des documents du fonds.
- Les représentations pourront être faites à destination de la communauté universitaire et pour l'ensemble des usagers du SID.

Toute reproduction ou ou représentation du fonds en dehors des modalités prévues au présent article est interdite, sous réserve de l'autorisation expresse de l'ayant droit.

L'exploitation du fonds se fera à titre gratuit par l'UGA.

Article 4 : Rémunération

La présente cession de droits d'auteur s'effectue à titre gratuit, ce que l'ayant droit accepte pleinement et sans réserve.

Article 5 : Durée de la cession

Les documents du fonds ne pourront être diffusés au format numérique qu'au terme d'un délai de 5 (cinq) ans courant à partir de la date de signature de la présente convention.

Ces documents seront cependant consultables sur place au sein du SID immédiatement après la signature de la convention par la communauté scientifique aux fins de travaux de recherche et par l'ensemble des usagers du SID.

La présente convention prend effet à compter de [date de la signature : jour mois année].

Elle est consentie pour avoir effet en tous lieux pour le monde entier et pour la durée maximale de protection légale accordée aux droits d'auteur.

Article 6 : Garanties

L'ayant droit déclare posséder la totalité des droits de propriété littéraire et artistique sur le fonds documentaire objet de la présente convention. L'ayant droit garantit à l'UGA la jouissance entière, paisible et libre des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions. L'ayant droit déclare notamment que les documents du fonds sont originaux et exempts de tout emprunt à une autre œuvre susceptible d'engager la responsabilité de l'UGA.

L'UGA garantit à l'ayant droit le respect de son droit moral. L'UGA s'engage à faire figurer le nom des auteurs des documents du fonds de manière lisible pour toute forme d'exploitation et à respecter l'intégrité des auteurs dans l'exploitation de leurs œuvres.

Article 7 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé entre les parties pour la durée résiduelle d'application de la convention.

4/nombre de pages

Convention de cession de droits de propriété portant sur une archive privée

[Choisir la date]

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention initiale, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause l'objet de la convention défini à l'article 1^{er}. Étant attaché à la présente convention, tout avenant sera conclu selon les mêmes formes que la convention initiale.

Article 8 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractuelles jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 9 : Règlement des litiges

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation, la validité et/ou l'exécution de cette convention.

À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les tribunaux de Grenoble.

La présente convention est régie par le droit français.

Article 10 : Documents contractuels

La présente convention et son annexe constituent un ensemble contractuel unique. Toute référence à la convention inclut son annexe qui a la même valeur contractuelle que les stipulations comprises dans le corps de la convention.

Conformément à la législation en vigueur, la présente convention est rédigée en langue française ou traduite en français, seule la version française faisant alors foi.

Convention établie en **X exemplaires originaux**.

Faite à Saint-Martin-d'Hères, le [jour mois année]

Pour l'Université Grenoble Alpes
Le Président

Pour l'ayant droit

5/nombre de pages

**Bibliothèque Claude-Lévi-Strauss
Du Laboratoire d'anthropologie sociale**

75005 Paris
France

**CONVENTION DE DON
[soumise au donateur le jj/mm/aaaa]**

Entre

Madame OU Monsieur _____, domicilié(e) _____,

ci-après dénommé le donateur d'une part

et

Le Collège de France, 11 Place Marcelin-Berthelot, 75005 Paris, représenté par son Administrateur, Monsieur _____, d'autre part,

ci-après dénommé le donataire d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

Madame OU Monsieur Prénom Nom fait don au Collège de France d'un ensemble de documents, sous forme d'originaux et de photocopies, et dont il est propriétaire. Cet ensemble est composé de carnets de terrain, d'entretiens retranscrits, de notes pendant des cours, des séminaires, colloques, journées d'études, de fiches bibliographiques et de vocabulaire, d'articles publiés ou en préparation, d'avis de lecture, de comptes rendus, de projets et rapports, de photos (développées et en négatif), de cassettes audio-visuelles, disquettes, cédérom. Ces documents constitueront un fonds d'archives dénommé **Fonds Prénom Nom**.

Article 2 :

Madame OU Monsieur Prénom Nom en confie la gestion à la Bibliothèque Claude-Lévi-Strauss du Laboratoire d'anthropologie sociale, ici représentée par Monsieur _____, professeur titulaire de la Chaire « _____ » et Monsieur _____, directeur du Laboratoire d'anthropologie sociale, laquelle bibliothèque sera chargée de l'inventaire, de la préservation, de la conservation, du classement des documents donnés et de la valorisation du fonds.

Article 3 :

Si le Laboratoire d'anthropologie sociale venait à disparaître ou à être transféré dans un autre établissement, le Collège de France s'engage à réinstaller le fonds dans des conditions qui en garantissent la préservation et la consultation.

Article 4 :

Le donataire assumera uniquement la responsabilité des documents consignés dans l'inventaire qui en sera dressé ultérieurement.

Article 5 :

Toute communication des documents sera soumise à l'autorisation écrite du donateur ou Madame OU Monsieur Prénom Nom, chargé de représenter le donateur, et du directeur du laboratoire en fonction au moment de la demande.

Article 6 :

Toute reproduction de document, pour quelque raison que ce soit, sera soumise à l'autorisation du donateur ou de Madame OU Monsieur Prénom Nom, chargé de représenter le donateur et du directeur du laboratoire en fonction au moment de la demande.

Article 7 :

Tout prêt de document pour exposition ou tout autre motif sera soumis à l'autorisation écrite du donateur ou de Madame OU Monsieur Prénom Nom, chargé de représenter le donateur et du directeur du laboratoire en fonction au moment de la demande.

Article 8 :

Le donateur donne délégation au directeur du laboratoire en fonction au moment de la demande pour accorder les autorisations prévues aux articles 5 à 7 dans le cas où il lui serait impossible de répondre dans un délai de trois mois.

Fait à Paris, en trois exemplaires, le / /

Administrateur CdF

Direction LAS

Prénom Nom du donateur

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION	9
MÉTHODOLOGIE	13
PARTIE I. ARCHIVES DE LA RECHERCHE : ÉTAT DES LIEUX	15
1. Une notion aux contours flous.....	15
<i>A- Archives publiques, archives privées.....</i>	<i>15</i>
<i>B- Émergence et construction d'un sujet.....</i>	<i>17</i>
Un intérêt croissant	17
Premières définitions... et premières alertes	18
La constitution d'une fonction archives dans les universités	19
<i>C- Définition(s).....</i>	<i>21</i>
Une définition archivistique très ouverte	21
Une intention : témoigner de l'activité de recherche	22
2. Les fonds d'archives de la recherche : ce qu'en dit leur signalement.....	23
<i>A – Les outils du signalement.....</i>	<i>23</i>
<i>B – Tour d'horizon des institutions.....</i>	<i>25</i>
Une diversité des lieux de conservation.....	25
Types de bibliothèques universitaires conservant des archives de la recherche	27
<i>C – Quelques caractéristiques des fonds conservés en BU.....</i>	<i>29</i>
Des fonds de toutes époques, souvent inscrits dans des collections plus larges.....	29
Des archives pour la recherche ?.....	30
3. Un questionnement scientifique transversal	31
<i>A – Un rapport aux sources de l'histoire qui évolue.....</i>	<i>31</i>
<i>B – Un enjeu épistémologique : les archives comme reflet des pratiques scientifiques.....</i>	<i>34</i>
Un sujet interdisciplinaire	34
Pratiques archivistiques des chercheurs	36
Reproductibilité de la recherche.....	37
PARTIE II. ARCHIVES DE LA RECHERCHE ET BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES : UN MODÈLE À CONSTRUIRE	39
1. Des défis à relever	39

<i>A – Une interrogation juridique</i>	39
<i>B – Un défi culturel</i>	41
Archives en bibliothèque, patrimoine en BU	41
Vers une politique documentaire intégrant les archives ?	43
<i>C – Un défi structurel</i>	45
Des obstacles à surmonter	45
Gestion des fonds : quelles équipes ?	46
2. Des compétences à développer	48
<i>A – Traiter des fonds d’archives en bibliothèque</i>	48
Se former.....	48
Classer, décrire	50
<i>B – L’évolution des modalités de diffusion</i>	52
Du signalement... ..	52
... aux bibliothèques numériques.....	53
3. Un positionnement à trouver	55
<i>A – Développer un réseau de partenaires</i>	55
Partenariats extérieurs : favoriser la synergie avec des structures variées	55
Dans l’université : des collaborations entre bibliothécaires et archivistes à développer.....	57
<i>B – La BU, lieu de mémoire ?</i>	59
Un service d’archives dans le SCD	59
L’exemple du GED du Campus Condorcet : vers un nouveau modèle ?	60

PARTIE III. LES ARCHIVES DE LA RECHERCHE EN BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE : UNE OCCASION DE RENFORCER LA RELATION AVEC LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ?

1. La collecte ou réunir les conditions du don	62
<i>A – Modalités juridiques et pratiques</i>	62
<i>B – Sensibiliser et accompagner</i>	64
Le don d’archives : du côté des chercheurs.....	64
Les stratégies de collecte	66
<i>C – L’archivage numérique : un nouvel horizon pour la collecte ?</i>	68
2. Vers des services « sur-mesure »	71
<i>A – Communication des documents et services personnalisés</i>	71
Règles de communicabilité : accompagnement du public sur les questions juridiques.....	71

Accueil individualisé et aide à la recherche	72
<i>B - La valorisation des fonds : des opportunités de collaborations au service de l'université</i>	74
Des projets en partenariat avec les chercheurs	74
Un enjeu de gouvernance.....	76
3. Des projets numériques en co-construction	78
<i>A – Sciences participatives : entre recherche et grand public</i>	78
<i>B – Humanités numériques : quelles possibilités pour les archives de la recherche ?</i>	79
Des fonds interconnectés	79
De nouveaux services numériques à l'horizon ?.....	82
<i>C- Projets numériques, réseaux scientifiques</i>	83
CONCLUSION	87
SOURCES	89
BIBLIOGRAPHIE	95
I - Généralités	95
1. Numéros de revues.....	95
2. Monographies.....	95
3. Articles.....	96
4. Rapports	98
5. Journées d'étude	98
II – Références thématiques	98
1. <i>Chercheurs et archives de la recherche</i>	98
Questions épistémologiques.....	98
Usages de recherche : exemples.....	100
2. <i>Gestion des fonds</i>	101
Archivage électronique.....	101
Collecte	101
Traitement	102
Exemples	102
3. <i>Services</i>	103
Accueil du public	103
Valorisation	104
Services numériques.....	104
4. <i>Autres</i>	105
ANNEXES	107

TABLE DES MATIÈRES..... 191